



**HAL**  
open science

**Cergy "ZAC des Linandes", département du Val d'Oise,  
un établissement rural de la fin de l'Age du Fer [OA  
108186]**

Jean-Gabriel Pariat

► **To cite this version:**

Jean-Gabriel Pariat. Cergy "ZAC des Linandes", département du Val d'Oise, un établissement rural de la fin de l'Age du Fer [OA 108186]: Rapport final d'opération, du 01-09-2008 au 29-11-2008. OA 108186, SRA - Île-de-France; SDAVO. 2009, 155 p. hal-04552319

**HAL Id: hal-04552319**

**<https://hal.science/hal-04552319>**

Submitted on 19 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Le Conseil général  
soutient la recherche archéologique.

# CERGY

## “ZAC des Linandes”

Département du Val d'Oise (95)

### Un établissement rural de la fin de l'Âge du Fer

Rapport final d'opération  
du 01/09/08 au 29/11/08  
Tome 1 : Texte

Arrêté de prescription : 2008-053  
Arrêté de désignation : 2008-435

Jean-Gabriel Pariat (dir.)

Gaetan Jouanin, Amélie Corsiez,

Aline Emery-Barbier, Nicolas Garmond,  
Aurélien Lefeuvre, Jean-Luc Maire,  
Vanessa Maret, Romain Marque,  
Charlotte Rérolle, Patrice Rodriguez,  
Monique Wabont

Conseil général du Val d'Oise  
Service départemental d'archéologie  
Abbaye de Maubuisson  
95310 Saint-Ouen-l'Aumône

DRAC  
Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France  
6, rue de Strasbourg  
93200 Saint-Denis



# **Cergy**

## ***Zac des Linandes***

**Département du Val d'Oise**

**(95)**

### **Un établissement rural de la fin de l'Âge du Fer**

#### **Rapport final d'opération**

du 1<sup>er</sup> septembre au 29 novembre 2008

Arrêté de prescription : 2008-052

Arrêté de désignation : 2008-435

N° INSEE de la commune : 95 127

Par

**Jean-Gabriel Pariat**

Avec la collaboration de :

Gaëtan Jouanin, Amélie Corsiez,

Aline Emery-Barbier, Nicolas Garmond, Aurélien Lefeuvre, Jean-Luc Maire,  
Vanessa Maret, Romain Marque, Charlotte Rérolle, Patrice Rodriguez, Monique Wabont

Tome 1 : Texte

**Conseil Général du Val d'Oise**

**Service départemental d'archéologie**

Abbaye de Maubuisson

95310 Saint-Ouen-l'Aumône

**DRAC**

**Service Régional de l'archéologie d'Ile-de-France**

6, rue de Strasbourg

93200 Saint-Denis

**Décembre 2009**





## Sommaire

Arrêté de prescription.....	p. 6
Arrêté de désignation.....	p. 8
Fiche signalétique.....	p. 9
Intervenants et moyens mis en œuvre.....	p. 10
Mots clés des Thésaurus.....	p. 11
Tableau récapitulatif des résultats.....	p. 12
Notice scientifique.....	p. 13
<b>Introduction</b> .....	p. 14
L'équipe de terrain.....	p. 14
L'équipe de collaborateurs.....	p. 14
<b>1- Stratégie et méthode mise en œuvre</b> .....	p. 15
1.1- Décapage de l'emprise de fouille.....	p. 15
1.2- Techniques de fouille.....	p. 15
<b>2- Traitement et archivage des données</b> .....	p. 18
<b>3- Les visites de sites</b> .....	p. 18
3.1- Préparation.....	p. 18
3.2- Accueil des groupes sur site .....	p. 19
3.3- Une visite-type.....	p. 19
<b>4- Contexte géographique et géologique (J.-L. Maire)</b> .....	p. 19
4.1- La stratigraphie en place.....	p. 20
4.2- Hydrogéologie.....	p. 22
4.3- Aspects géomorphologiques.....	p. 22
<b>5- Contexte historique et archéologique (M. Wabont)</b> .....	p. 22
5.1- Sites présents dans un rayon de 1 km autour de la zone fouillée.....	p. 22
5.1.1- Néolithique.....	p. 22
5.1.2- La Protohistoire.....	p. 22
5.1.3- L'Antiquité.....	p. 22
5.1.4- L'époque contemporaine.....	p. 23
5.2- Sites présents dans un rayon de 2 km autour de la zone fouillée.....	p. 24
5.2.1- Le Néolithique.....	p. 24
5.2.2- La Protohistoire.....	p. 25
5.2.3- Antiquité et Moyen Âge.....	p. 25

<b>6- Problématique.....</b>	<b>p. 26</b>
<b>7- Les occupations archéologiques.....</b>	<b>p. 26</b>
<b>7.1- Le Néolithique moyen.....</b>	<b>p. 26</b>
7.1.1- Les structures du Néolithique moyen I.....	p. 26
7.1.2- Le Néolithique moyen II.....	p. 30
7.1.3- Conclusion.....	p. 32
<b>7.2- Le second Âge du Fer.....</b>	<b>p. 32</b>
7.2.1- Les enclos fossoyés.....	p. 32
7.2.1.a- L'enclos 1.....	p. 32
7.2.1.b- L'enclos 2.....	p. 50
7.2.1.c- L'enclos 3.....	p. 57
7.2.1.d- Les entrées.....	p. 63
7.2.2- Les bâtiments.....	p. 66
7.2.2.a- Le bâtiments typiques.....	p. 66
7.2.2.b- Les bâtiments complexes.....	p. 77
7.2.2.c- Les trous de poteau isolés.....	p. 81
7.2.3- Les structures annexes.....	p. 81
7.2.3.a- Les fosses.....	p. 81
7.2.3.b- Le puits.....	p. 88
7.2.4- Un parcellaire absent ?.....	p. 91
7.2.5- Les pratiques mortuaires.....	p. 91
7.2.5.a- Les os épars.....	p. 91
7.2.5.b- L'inhumation de la fosse 532.....	p. 96
7.2.5.c- La structure 201 : un enclos funéraire.....	p. 103
7.2.5.d- Synthèse sur les comportements mortuaires.....	p. 111
7.2.6- Synthèse générale sur l'occupation Tène D2.....	p. 112
7.2.6.a- Une occupation aux multiples facettes.....	p. 112
7.2.6.b- Un propriétaire de haut rang ?.....	p. 116
<b>7.3- L'Antiquité.....</b>	<b>p. 120</b>
7.3.1- L'enclos 4.....	p. 120
7.3.1.a- La bordure nord-est (Fo 310).....	p. 120
7.3.1.b- La bordure sud-est (Fo 218, Fo 502, Fo 511).....	p. 122
7.3.1.c- Le fossé sud (Fo 546).....	p. 122
7.3.1.d- Répartition des vestiges.....	p. 123
7.3.1.e- L'entrée.....	p. 125

---

7.3.2- Un bâtiment ruiné ?.....	p. 125
7.3.2.a- La structure 535.....	p. 125
7.3.2.b- La fosse 577.....	p. 129
7.3.2.c- Les fosses 579 et 579 bis.....	p.129
7.3.2.d- Interprétation.....	p. 130
7.3.3- Les fosses et le puits.....	p. 130
7.3.3.a- Les fosses de la zone interne.....	p. 130
7.3.3.b- Les fosses en marge de l'enclos.....	p. 134
7.3.4- Un parcellaire antique discret.....	p. 135
7.3.5- Synthèse générale sur l'occupation du I <sup>er</sup> s. ap. J.-C. ....	p. 136
<b>7.4- L'époque moderne.....</b>	<b>p. 139</b>
<b>7.5- Les structures non datées.....</b>	<b>p. 139</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>p. 142</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>p. 145</b>
<b>Liste des figures.....</b>	<b>p. 151</b>

*W. Gouedo  
13/4*

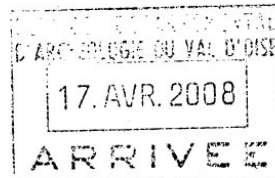
## Ministère de la culture et de la communication

Préfecture de la région d'Ile-de-France

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Jean-Marc GOUEDO  
Tél. : 01 48 13 14 64  
Fax : 01 48 13 01 70  
Mél : jean-marc.gouedo@culture.fr  
BF/JMG/ [2007-1319] 2008 n° 509  
Votre dossier réf.: Zac de la plaine des  
Linandes - 1ère tranche



Arrêté n° : 2008-052

**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'Honneur**

VU le code du patrimoine, livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le dossier adressé en date du 19/03/2007, référence Zac de la plaine des Linandes - 1ère tranche, concernant des terrains situés à 95000 Cergy, Zac de la plaine des Linandes, par Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise permettant d'établir les emprises du projet ; reçu à la Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie le 22/03/2007 ;

VU le rapport reçu le 17/12/2007 de l'opération de diagnostic archéologique prescrite par l'arrêté n° 2007-221 en date du 02/05/2007 ;

après avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique Centre Nord en date du 21-01-2008 ;

Considérant que des vestiges archéologiques sont présents sur une partie du secteur correspondant au diagnostic archéologique mentionné ci-dessus ; que la zone correspond à une occupation gauloise et gallo-romaine ;

### ARRETE

Article 1er : Une fouille archéologique sera réalisée sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

région : Ile-de-France  
département : Val-D'Oise  
commune : Cergy  
adresse : Zac de la plaine des Linandes  
cadastre : ZC 415 et 438 et Chemin vicinal n°262  
propriétaire : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise



Article 2 : La fouille sera réalisée, conformément au cahier des charges annexé, par l'opérateur que choisira l'aménageur des terrains concernés. Celui-ci soumettra au service régional de l'archéologie, dans les conditions et les délais fixés par le décret n° 2004-490 susvisé, un projet d'intervention précisant les modalités de mise en oeuvre des prescriptions du présent arrêté, pour obtenir l'autorisation de fouille.

Article 3 : L'opération d'archéologie préventive porte sur une surface totale de 23000 m<sup>2</sup>, selon le plan annexé au présent arrêté.

Article 4 : Le service régional de l'archéologie adressera l'inventaire, transmis par l'opérateur de la fouille, des vestiges archéologiques mobiliers recueillis au cours de l'opération, à la personne physique ou morale, propriétaire du terrain à la date de début de l'intervention archéologique et l'informer de ses droits.

Le mobilier archéologique ne pourra cependant donner effectivement lieu au partage, prévu par l'article L. 531-11 du code du patrimoine susvisé, qu'au terme de son étude scientifique et après remise du rapport d'opération au service régional de l'archéologie, laquelle remise intervient après l'achèvement de la phase de terrain de la fouille. La propriété du mobilier archéologique est fixée, après les délais légaux d'étude et de revendication, par l'article L. 523-14 du code du patrimoine.

Article 5 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Paris, le 04 FEV. 2008

Pour le Préfet de région d'Ile-de-France, Préfet de Paris  
et par délégation

Le Directeur régional des affaires culturelles

La Directrice adjointe  
des affaires culturelles d'Ile-de-France



Marie-Christine DEVEVEY

Original : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise - Département de l'Aménagement et Maîtrise d'Ouvrage - Hôtel d'Agglomération - Parvis de la Préfecture - BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise cedex - à l'attention de M. Gablain

DRAC d'Ile-de-France/SRA - 6, rue de Strasbourg - 93 200 Saint-Denis

# Ministère de la culture et de la communication

Préfecture de la région d'Ile-de-France

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Jean-Marc GOUEDO  
Tél. : 01 48 13 14 64  
Fax : 01 48 13 01 70  
Mél : jean-marc.gouedo@culture.fr  
BF/JMG/ [2007-1319] 2008 n° 3780  
Votre dossier réf.: Zac de la plaine des Linandes - 1ère tranche

Arrêté n° : 2008-435



**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'Honneur**

VU le code du patrimoine, livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le dossier adressé en date du 19/03/2007, référence Zac de la plaine des Linandes - 1ère tranche, concernant des terrains situés à 95000 Cergy, Zac de la plaine des Linandes, par Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise reçu à la Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie le 22/03/2007 ;

VU le rapport reçu le 17/12/2007 de l'opération de diagnostic archéologique prescrite par l'arrêté n° 2007-221 en date du 02/05/2007 ;

VU l'arrêté n° 2008-052 en date du 04/02/2008 portant prescription de fouille archéologique ;

Après avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique Centre Nord en date du 21-01-2008;

VU le courrier de demande d'autorisation de fouille reçu le 19/08/2008.

CONSIDERANT que le projet d'intervention de l'opérateur est conforme au cahier des charges scientifiques annexé à l'arrêté de prescription de fouille susvisé ;

## AUTORISE

Article 1 : L'aménageur (Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise) est autorisé à procéder à la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

département : Val-D'Oise  
commune : Cergy / adresse : Zac de la plaine des Linandes  
cadastre : ZC 415 et 438 et Chemin vicinal n°262  
propriétaire : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Elle sera exécutée par l'opérateur suivant : Conseil général du Val-d'Oise / Service départemental d'archéologie du Val-d'Oise.

Monsieur Jean-Gabriel PARIAT est désigné(e) comme responsable scientifique de la fouille de:occupation gauloise et gallo-romaine.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté  
Paris, le 25 AOÛT 2008  
Le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris  
et par délégation



Le Directeur régional des affaires culturelles  
Direction régionale des affaires culturelles Ile-de-France  
Le secrétaire générale

Cécile FAVAREL-GARRIGUES

Original : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise - Département de l'Aménagement et Maîtrise d'Ouvrage - Hôtel d'Agglomération - Parvis de la Préfecture - BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise cedex - à l'attention de M. Gablain  
Copies : Opérateur / Préfecture de département / Gendarmerie / Mairie de Cergy

DRAC d'Ile-de-France/SRA - 6, rue de Strasbourg - 93 200 Saint-Denis

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**Région** : Ile-de-France

**Département** : 95 Commune : Cergy Code INSEE : 127

**Lieu-dit ou adresse** : ZAC de la plaine des Linandes

**Cadastre année** : Parcelles 2-3-416-415-414-260-440-444-443-438 de la section ZC du cadastre 2006 et chemin vicinal n° 262

**Coord. Lambert** : X : 579 056,209 Y : 1 150 401,309 altitude : 90 m NGF

**Propriétaire du terrain** : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

**Arrêté de prescription n** : 2008-052 en date du 04/02/2008

**Arrêté de désignation n** : 2008-435 en date du 25/08/2008

**Responsable désigné** : Jean-Gabriel Pariat

**Organisme de rattachement** : Conseil Général du Val d'Oise

**Maître d'ouvrage des travaux** : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

**Nature de l'aménagement** : Aménagement d'équipements sportifs

**Opérateur chargé des travaux** : Service départemental d'archéologie du Val d'Oise (SDAVO)

**Surface de la prescription** : 2,2 ha

**Dates d'intervention sur le terrain** : 01/09/2008 au 29/11/2008

### *Résultats*

#### **Problématique de recherche et principaux résultats :**

Suite à un diagnostic réalisé en 2007, la fouille de la ZAC des Linandes visait à préciser la nature des occupations identifiées sur le site. Outre deux occupations néolithiques partiellement détruites, la fouille a permis la mise en évidence d'un établissement rural occupé au Second Âge du Fer (Tène D1) ainsi que celle de vestiges antiques, faiblement dispersés (Haut-Empire).

#### **Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique :**

Dépôt départemental du Val d'Oise

5, avenue Antoine Lavoisier

95310 Saint Ouen l'Aumône

# INTERVENANTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

## Intervenants scientifiques :

*SRA* : Jean-Marc Gouedo Conservateur en charge du dossier  
*SDAVO* : Jean-Gabriel Pariat Responsable scientifique

## Intervenants administratifs :

*DRAC Ile-de-France, SRA* : Jean-Marc Gouedo Conservateur régional de l'archéologie  
*SDAVO* : Patrice Rodriguez Chef de service  
Bernard Poirier Responsable pôle archéologie préventive  
Sylvie Rigomont Secrétaire adjointe au chef de service  
Solange Pierens Secrétaire (comptabilité)

**Aménageur** : Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

## Terrain :

*Préparation* : Jean-Gabriel Pariat, Mikaël Michelland

*Fouille* : Aurélie Battistini, Romain Bianchini, Gabriel Chamaux, Jonathan Fuentes, Nicolas Garmond, Christian Kappès, Jean-Pierre Labbé, Anaïs Lebrun, Vanessa Maret, Romain Marque, Mikaël Michelland, Angélique Montes, Jean-Gabriel Pariat, Julien Spahn, Mona Thieffry, Sylvia Velardez.

*Topographie* : Mikaël Michelland

## Post-Fouille :

*Lavage du mobilier* : Aurélie Battistini, Romain Bianchini, Gabriel Chamaux, Patrick Dubray, Nicolas Garmond, Christian Kappès, Jean-Pierre Labbé, Anaïs Lebrun, Vanessa Maret, Romain Marque, Mikaël Michelland, Angélique Montes, Pierre Mousnier, Jean-Gabriel Pariat, Julien Spahn, Mona Thieffry, Sylvia Velardez.

*Restauration* : Charlotte Rérolle

*Mise au propre des plans et coupes, DAO* : Aurélie Battistini, Nicolas Garmond, Vanessa Maret, Jean-Gabriel Pariat

*Bases de données* : Aurélie Battistini, Nicolas Garmond, Vanessa Maret, Jean-Gabriel Pariat

*Mise en forme rapport* : Jean-Gabriel Pariat

## Collaborations :

Res Fabrum, UMR 8164	Amélie Corsiez	Céramologie
CRAVO, UMR 7209	Gaetan Jouanin	Archéozoologie
Retraité IGC	Jean-Luc Maire	Géologie
CDD INRAP	Emmanuelle Bonnaire	Expertise torchis
CNRS, UMR 7041	Aline Emery-Barbier	Expertise palynologie
CNRS, UMR 7041	Virgnie Farget, François Boyer	Expertise meules
CNRS, UMR 7041	Fouad Hourani	Analyse de lames minces

## Intervenants techniques :

*Terrassement mécanique* : 3 pelles avec godet de curage de 2 m de large, 2 dumpers

*Conducteurs* : Société Picconi



## MOTS CLÉS DES THESAURUS

### Chronologie :

■ <u>Paléolithique</u>	■ <u>Antiquité romaine (gallo-romain)</u>
<u>inférieur</u>	<u>République romaine</u>
<u>moyen</u>	■ <u>Empire romain</u>
<u>supérieur</u>	■ <u>Haut-Empire (jusqu'en 284)</u>
■ <u>Mésolithique et Épipaléolithique</u>	<u>Bas-Empire (de 285 à 476)</u>
■ <u>Néolithique</u>	■ <u>Époque médiévale</u>
<u>ancien</u>	<u>Haut Moyen Âge</u>
■ <u>moyen</u>	<u>Moyen Âge</u>
<u>récent</u>	<u>Bas Moyen Âge</u>
■ <u>Chalcolithique</u>	■ <u>Moderne ou contemporain</u>
<u>Âge du Bronze</u>	<u>Ère industrielle</u>
<u>ancien</u>	
<u>moyen</u>	
■ <u>Âge du Fer</u>	
<u>Hallstatt (premier âge du Fer)</u>	
■ <u>La Tène (second âge du fer)</u>	

### Sujets et thèmes :

■ <u>Édifice public</u>	■ <u>Artisanat alimentaire</u>	Nb	■ <u>Mobilier</u>	■ <u>Études annexes</u>
■ <u>Édifice religieux</u>	■ <u>Argile : atelier</u>	133	■ <u>Industrie lithique</u>	■ <u>Géologie</u>
■ <u>Édifice militaire</u>	■ <u>Atelier métallurgique</u>		■ <u>Industrie osseuse</u>	■ <u>Datation</u>
■ <u>Bâtiment commercial</u>	■ <u>Autre : puits</u>	6747	■ <u>Céramique</u>	■ <u>Anthropologie</u>
■ <u>Structure funéraire</u>		3407	■ <u>Restes végétaux</u>	■ <u>Paléontologie</u>
■ <u>Voirie</u>		4943	■ <u>Faune</u>	■ <u>Zoologie</u>
■ <u>Hydraulique</u>			■ <u>Flore</u>	■ <u>Botanique</u>
■ <u>Habitat rural</u>		227	■ <u>Objet métallique</u>	■ <u>Palynologie</u>
■ <u>Villa</u>			■ <u>Arme</u>	■ <u>Macrorestes</u>
■ <u>Bâtiment agricole</u>			■ <u>Outil</u>	■ <u>An. de céramique</u>
■ <u>Structure agraire</u>			■ <u>Parure</u>	■ <u>An. de métaux</u>
■ <u>Urbanisme</u>			■ <u>Habillement</u>	■ <u>Acq. des données</u>
■ <u>Maison</u>			■ <u>Trésor</u>	■ <u>Numismatique</u>
■ <u>Structure urbaine</u>		4	■ <u>Monnaie</u>	■ <u>Conservation</u>
■ <u>Foyer</u>		21	■ <u>Verre</u>	■ <u>Restauration</u>
■ <u>Fosse</u>			■ <u>Mosaïque</u>	■ <u>Autre : anthracologie</u>
■ <u>Sépulture</u>			■ <u>Peinture</u>	
■ <u>Grotte</u>			■ <u>Sculpture</u>	
■ <u>Abri</u>			■ <u>Inscription</u>	
■ <u>Mégalithe</u>		226	■ <u>Autre : os humain</u>	
		5571	■ <u>Autre : torchis</u>	

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

<b>Chronologie</b>	<b>Structures</b>	<b>Mobilier</b>	<b>Interprétation</b>
<i>Néolithique moyen I</i>	<i>Fosses : 2</i>	<i>Silex</i>	<i>?</i>
<i>Néolithique moyen II</i>	<i>Fosse :1</i>	<i>Charbon</i>	<i>?</i>
<i>Âge du Fer (La Tène)</i>	<i>Fossés : 9 Fosses : 15 Trous de poteaux : 55 Puits : 1</i>	<i>Torchis Céramique Métal, monnaies Os animal Os humain Gros lithique Charbons Coquilles Graines</i>	<i>Habitat Funéraire</i>
<i>Antiquité (Haut-Empire)</i>	<i>Fossés : 8 Fosses : 10 Puits : 1</i>	<i>Torchis Céramique Os animal Métal Verre Lapidaire Charbon Coquilles Graines</i>	<i>Habitat</i>
<i>Epoque contemporaine</i>	<i>Voie : 1 Fossés : 2</i>	<i>Céramique</i>	<i>Voirie</i>
<i>Indéterminé</i>	<i>Fossés : 4 Fosses : 25 Trous de poteaux : 9</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

## NOTICE SCIENTIFIQUE

Notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération

Une fouille a été prescrite par l'Etat à Cergy sur le site de la « ZAC des Linandes », préalablement à l'aménagement d'un complexe sportif. Cette opération, qui s'est déroulée entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 29 novembre 2008, a permis la mise au jour de vestiges datant de différentes époques de la Préhistoire récente, de la Protohistoire et de l'Histoire.

Les témoins d'occupation les plus anciens, néolithiques, semblent avoir mal résisté à l'épreuve du temps. Seules trois fosses renvoyant soit au Néolithique moyen I soit au Néolithique moyen II sont conservées. Elles restent difficiles à interpréter.

Au Second Âge du Fer (La Tène D1) un établissement rural investit le site. Il se matérialise en un triple enclos aménagé d'une entrée monumentale à l'est délimitant une superficie totale de 6900 m<sup>2</sup>. Outre la demi-douzaine de bâtiments identifiés dans la zone interne, plusieurs fosses de rejets ainsi qu'un puits ont été découverts. Les nombreux vestiges associés à cette occupation conduisent à interpréter le site comme correspondant à un type d'établissement rural de statut intermédiaire, au sein duquel diverses activités ont été pratiquées (boucherie, artisanat, consommation collective, rites ?). Le domaine des pratiques mortuaires est attesté au travers de différentes situations (os humain hors contexte sépulcral, inhumation en silo, incinération).

Après une phase d'abandon, le site est réoccupé au début de l'Antiquité (Haut-Empire). Un nouvel enclos délimite une superficie de 7181 m<sup>2</sup>. Les structures de la zone interne sont très arasées et restent difficiles à caractériser. Toutefois des comparaisons proches permettent d'interpréter ce nouveau site comme un établissement rural de type « ferme ».

A partir de la fin du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C., le site des Linandes ne semble plus fréquenté. Seul un axe de circulation moderne a été repéré dans l'emprise, à l'ouest.

En somme, quatre sites archéologiques ont été découverts au lieu-dit « ZAC des Linandes » à Cergy : deux sites néolithiques, un site de l'Âge du Fer et un site antique. Ils viennent considérablement enrichir la connaissance du peuplement ancien sur le territoire de la ville nouvelle de Cergy, qui n'avait jusqu'alors jamais été l'objet d'une fouille exhaustive pour ces différentes époques.

## Introduction

Un diagnostic archéologique a été réalisé par le SDAVO au lieu-dit « ZAC des Linandes » (Pariat 2007) sur la commune de Cergy (Saint-Christophe), durant l'automne 2007, en préalable à l'aménagement d'équipements sportifs par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

Il a révélé la présence d'un établissement rural caractérisé par un enclos de la fin de l'Âge du Fer et d'un bûcher funéraire de la même période, ainsi que de structures de l'époque gallo-romaine.

La zone de découvertes était comprise entre la chaussée Jules César, établie durant la première moitié du premier siècle de notre ère, et une voie du XIII<sup>ème</sup> siècle reliant Pontoise à Rouen, toutes deux pouvant reprendre des axes de circulation plus anciens.

Face à la richesse, à l'intérêt et à la bonne conservation des vestiges, une fouille complète de l'établissement rural a été prescrite par l'Etat afin d'en caractériser l'occupation et de clarifier ses relations topographiques et chronologique avec la zone funéraire. La surface concernée couvrait 2,2 ha correspondant à l'enclos et ses abords immédiats.

Afin de faciliter l'aménagement en cours, la fouille s'est déroulée parallèlement aux travaux de construction engagés au sud de l'emprise prescrite. Elle a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2008, et s'est achevée le 28 novembre 2008, conformément aux délais fixés par le contrat de fouille.

### L'équipe de terrain

Sept archéologues à plein temps et une restauratrice à mi-temps ont pris part aux travaux

de terrain sous la conduite de Jean-Gabriel Pariat (responsable d'opération, SDAVO). En dehors de Mikael Michelland (SDAVO), ils ont été recrutés sous contrat par le Conseil général du Val d'Oise, en tant que techniciens de fouille (Aurélien Battistini, Romain Bianchini, Gabriel Chamaux, Nicolas Garmond, Vanessa Maret), ou spécialistes (Romain Marque – Anthracologie, Charlotte Rérolle – Restauration, Conservation).

Selon l'avancement des travaux, et compte tenu de la richesse du site, cette équipe de base a été renforcée plus ou moins régulièrement par des bénévoles participant habituellement aux activités du service (Christian Kappès, Jean-Pierre Labbé, Mona Thieffry) ou par des étudiants souhaitant prendre part à un chantier d'archéologie préventive (Angélique Montès et Julien Spahn de l'Université de Cergy-Pontoise ; Jonathan Fuentes de l'Université de Paris 1).

Ainsi, l'équipe de terrain a atteint 15 personnes au plus fort de la campagne.

### L'équipe de collaborateurs

L'étude du site a par ailleurs bénéficié de plusieurs collaborations.

Monique Wabont (SDAVO) s'est chargée de contextualiser l'occupation d'un point de vue historique et archéologique, et Jean-Luc Maire (géologue IGC, en retraite), après avoir effectué des observations de terrain, a étudié une coupe géologique de près de 8,50 m de hauteur.

L'étude de la céramique a été assurée par Amélie Corsiez (*Res Fabrum*, UMR 8164) et celle des vestiges métalliques par Aurélien Lefeuvre (SDAVO). Les restes osseux animaux





Figure 1 : Carroyage de la zone funéraire

ont été étudiés par Gaëtan Jouanin (CRAVO) et le torchis a été expertisé par Emmanuelle Bonnaire (Laboratoire archéobotanique Metz).

Virginie Farget (doctorante Université de Paris 1) et François Boyer (Université de Paris 7) ont bien porté un premier regard sur le matériel de mouture. Enfin, Aline Emery-Barbier (UMR 7041, équipe Ethnologie préhistorique) a procédé à un test à partir des phytolithes potentiellement présents dans les torchis, et Patrice Rodriguez (SDAVO) a procédé à une brève analyse de faunes malacologiques.

## 1- Stratégie et méthode mise en œuvre

### 1.1- Décapage de l'emprise de fouille

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2008, deux rétro-pelles mécaniques équipées d'un godet de 2 m de large ont été affectées au décapage des terres arables, le sédiment extrait étant évacué à l'aide de deux

dumpers dans une zone réservée située à l'extérieur de l'emprise prescrite. Une troisième pelle, plus légère, assurait la répartition des déblais. Pendant toute la durée du décapage, deux équipes de deux archéologues ont suivi le retrait de la couverture végétale.

Les structures découvertes ont été enregistrées selon une numérotation spécifique à chaque engin mécanique (n° 200 et suivants, n° 500 et suivants<sup>1</sup>).

Au total, trois semaines ont été requises pour décaper l'intégralité des 2,2 ha correspondant à la prescription.

### 1.2- Techniques de fouille

Différentes techniques de fouille ont été adoptées en fonction du type de structure abordé.

<sup>1</sup> - La numérotation des structures commence à 200 afin de ne pas créer de doublons avec les numéros attribués lors du diagnostic réalisé en 2007.



A chacune des passes de fouille manuelle, des prises de vue verticales de chaque carré ont été effectuées à l'aide d'un appareil photographique numérique fixé à une potence. Ensuite, le démontage des pièces s'est fait d'après les tirages, et leur enregistrement a été consigné sur une fiche spécialement élaborée pour cette zone (fig. 2).

Ces techniques d'enregistrement ont également été adoptées pour l'inhumation en fosse de type silo découverte durant les derniers jours de la fouille.

Les bâtiments et les fosses ont été, pour la plupart, entièrement sondés à la main. Des prélèvements ont été effectués dans plusieurs trous de poteau ou fosses qui présentaient d'importantes concentrations de charbons de bois ou de graines.

Toutes les structures ont été photographiées et relevées en plan et en coupe.

Les fossés des enclos ont été abordés selon des techniques largement éprouvées en vallée de l'Oise (Malrain *et al.* 2002, p. 162). Des sondages

réguliers ont été effectués tous les 5 m à l'aide d'un engin mécanique afin d'obtenir de façon systématique des coupes transversales des fossés (fig. 3). Dans les zones à plus forte densité de matériel, mais aussi au niveau des entrées et des angles, la fouille s'est déroulée manuellement.

En cas de concentration de vestiges, le démontage a été réalisé à l'aide de photographies verticales prises grâce à une potence, comme pour la zone funéraire. Face à des nappes de rejet, le démontage a été fait globalement après enregistrement des vestiges, mais les éléments en connexion ou en continuité (os, céramique etc.) ont été prélevés pièce par pièce à l'aide d'un numéro de démontage. Tous les sondages ont été enregistrés au sein d'une fiche structure.

La présence sur le terrain d'une restauratrice à mi-temps a permis le prélèvement des vestiges sensibles dans les meilleures conditions possibles.



Figure 3 : Vue aérienne des sondages (G. Martinot, M. Michelland)

Tout au long de la fouille, un détecteur de métaux a été utilisé, notamment pour se prémunir des pillages et des destructions par les fouilleurs clandestins. Il a permis de mettre au jour une partie des vestiges métalliques.

Malgré 7 jours d'interruption de chantier en raison d'intempéries, les objectifs fixés ont été atteints. Les trous de poteaux des bâtiments ont été sondés à 100 %. Les fossés d'enclos ont été sondés régulièrement et pour la plupart curés entre les sondages au cours des dernières semaines de fouille (bandes est et ouest du fossé Fo 522, bandes est du fossé Fo 338 et fossé Fo 219). Ainsi, 76 % des fossés ont été intégralement explorés.

## 2- Traitement et archivage des données

Les travaux de lavage et de conditionnement du mobilier ont été réalisés dans les locaux du SDAVO.

La documentation papier constituée sur le terrain a été informatisée (cf. annexes). Les inventaires de structures et de mobilier ont été saisis sous forme de bases de données à l'aide

du logiciel Access. Les minutes de fouille ont été vectorisées à l'aide du logiciel Illustrator CS. Enfin, les photographies ont été listées dans un fichier Excel et rangées dans des sous-dossiers par jour, une mention indiquant si la photographie est publiable.

Le mobilier a été conditionné dans des sacs plastiques rangés dans des boîtes distinctes par type de matériau : ossements, céramique, industrie lithique, métal, graines etc. Ces caisses sont stockées au dépôt archéologique du SDAVO.

## 3- Les visites de site

### 3.1- Préparation

Au printemps 2008, Manon Durier, étudiante en Mastère 2 Pro à l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), a réalisé un stage d'une semaine au SDAVO sur le thème de la médiation en archéologie préventive appliquée au site de la ZAC des Linandes (Durier 2008). Ses réflexions ont servi de point de départ à la préparation des visites de site.

En prévision de l'accueil de public, 100 caillebotis anti-dérapants et un stand parapluie (abri de chantier) ont été acquis par le service.

Date	Type de public	Groupe	Encadrement
16.10.08	Visite organisée par le Centre départemental du tourisme	15	P. Rodriguez R. Marque
20.10.08	Direction action culturelle CG 95	5	V. Maret
28.10.08	Direction action culturelle CG 95 Centre art contemporain/Abbaye de Maubuisson	15	P. Rodriguez J.-G. Pariat
06.11.08	AEVA association d'archéologie	10	R. Bianchini
06.11.08	Université de Cergy-Pontoise	30	B. Poirier J.-G. Pariat
13.11.08	Classe de 6 <sup>e</sup> SEGPA	15	R. Marque Intervenant MADVO
13.11.08	Répresentant de l'aménageur	10	B. Poirier
19.11.08	Fency TV (web TV)	3	J.-G. Pariat

Tableau 1 : Visites organisées sur site



Plusieurs membres de l'équipe ont réfléchi à la mise en place d'un parcours-type sur le site et à l'élaboration de supports de médiation.

### 3.2- Accueil des groupes sur site

Durant le premier mois de la fouille, les travaux de décapage de l'emprise et de fouille d'une zone libératoire prioritaire n'ont pas permis d'organiser des visites. Par ailleurs, les structures archéologiques n'étaient pas suffisamment explorées pour être présentées.

Les visites ont débuté le 16 octobre 2008. Au final, 8 groupes ont été accueillis, totalisant une centaine de personnes représentant différents types de public (tab. 1).

Face aux contraintes de temps et pour pouvoir respecter le calendrier fixé avec l'aménageur, il a été décidé de mettre fin aux visites à partir du 15 novembre 2008, deux semaines avant la fin de l'opération.



Figure 4 : Vue d'une plateforme d'accueil des visiteurs

### 3.3- Une visite-type

Plusieurs membres de l'équipe, sensibilisés aux techniques de médiation, ont pris en charge des visites du site (R. Bianchini, V. Maret, R. Marque, J.-G. Pariat, B. Poirier, P. Rodriguez). Ainsi, malgré l'absence d'un médiateur à plein temps, cette répartition de la charge des visites sur plusieurs personnes a permis de réaliser de petites actions de médiation sans nuire au rythme de la fouille. Plusieurs supports conçus au cours de l'opération (plans plastifiés du site, reproductions de zones en cours de fouille, restitutions hypothétiques de fermes de l'Âge du Fer) ont servi à commenter les structures en creux (trous de poteau, fossés, fossés, puits etc.) visibles sur le site.

En général, la durée d'une visite approchait 1h30 environ et était précédée par une présentation du montage administratif d'un dossier de fouille le plus souvent assurée par P. Rodriguez ou B. Poirier (SDAVO).

Sur la fouille, la visite était animée par l'un des archéologues du chantier. Le groupe était emmené vers un point haut dominant le site, de manière à avoir une vision d'ensemble des structures, puis sur différentes zones, selon les secteurs en cours de fouille (entrée monumentale, fossé de l'enclos primitif, trou de poteau etc.) où des plateformes avaient parfois été aménagées à l'aide de caillebotis (fig. 4). Au fil de la visite, le discours était étayé par la présentation du mobilier découvert sur la fouille. Enfin, la visite s'achevait systématiquement sur la base de chantier.

## 4- Contexte géographique et géologique (Par J.-L. Maire)

La ville de Cergy se trouve à environ 30 km au nord-ouest de Paris, sur un plateau dominant

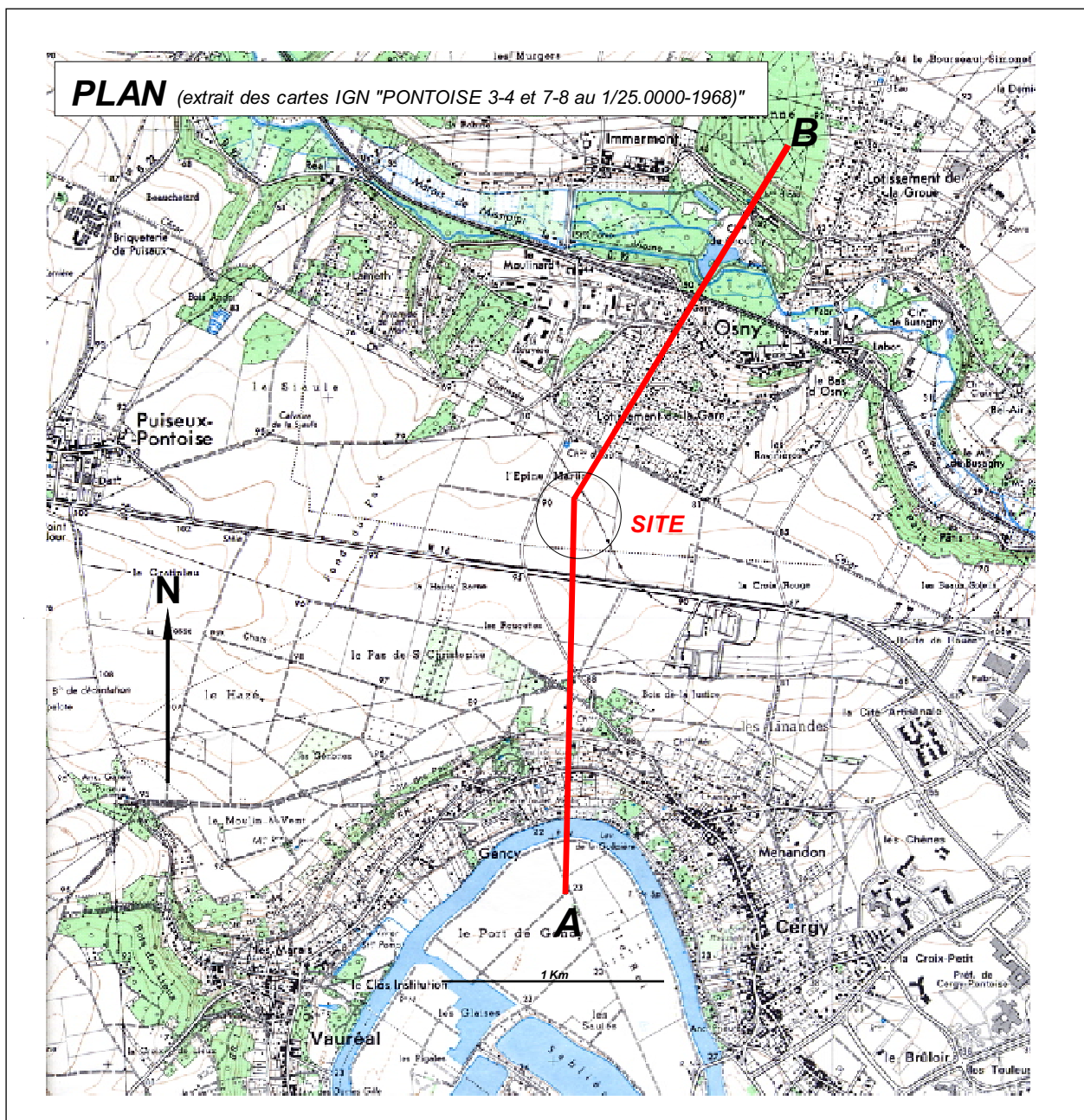


Figure 5 : Extrait de la carte IGN de Pontoise

la rive droite de l'Oise. Les parcelles fouillées s'intercalent entre la RD 14 au nord, le boulevard de la Paix au sud et la déchetterie à l'ouest.

Le site s'inscrit, à environ 90 mètres d'altitude (Nivellement Général de la France), sur une ligne de crête arrondie qui descend sensiblement d'ouest en est de Puisseux-Pontoise (110 m NGF) vers Cergy (60 m NGF, fig. 5). Cette croupe est marquée dès son sommet par des amorces de thalwegs sous forme de douces combes qui plongent en se

creusant vers les vallées proches de la Viosne au nord (fond de Vallée à 30 m NGF), et de l'Oise au sud (fond du méandre à 22 m NGF).

#### 4.1- La stratigraphie en place (fig. 6)

Un placage limoneux loessique (**LP**) masque, sur le site, les assises géologiques en présence, mais les renseignements fournis par la documentation (carte géologique au 1/50.000<sup>e</sup>

Insérer page 21

d'environ 12 à 13 mètres) qui s'étendent sous le Saint-Ouen, les Marnes et Caillasses (*e5*-épaisseur ne dépassant pas 13 mètres), le Calcaire Grossier lutétien (*e5*-épaisseur d'environ 23 mètres), les Sables de Cuise (*e4*-épaisseur variant entre 15 et 25 mètres) et, enfin, les assises sparnaciennes (*e3*) érodées par l'Oise. La série stratigraphique normale se poursuit en dessous.

#### 4.2- Hydrogéologie (fig. 7)

Le synclinal de la Viosne draine les eaux d'infiltration sur les deux pentes de cette «gouttière» naturelle vers l'axe de drainage privilégié représenté par le cours d'eau. Cette nappe phréatique générale est soutenue par les assises sparnaciennes à prédominance argileuse. Sa puissance et son étendue vexinoise lui valent d'être abondamment exploitée par la plupart des villages locaux.

A l'approche du méandre de Cergy, l'Oise va perturber ces écoulements en récupérant une partie des eaux de la nappe pour les drainer vers sa vallée.

Ainsi, la nappe est située aujourd'hui à environ 55 mètres de profondeur, ce niveau n'ayant que très peu fluctué depuis le creusement de la structure 575. Il ne peut y avoir de nappes perchées, même si quelques écoulements sont supposables au droit des dalles de grès du Beauchamp.

#### 4.3- Aspects géomorphologiques

La terminaison périclinale Sud-Est de l'anticlinal de Vigny et la tectonique peu violente permettent (avec une importante distorsion) d'observer le Synclinal de la Viosne suivi par le ruisseau et recoupé perpendiculairement par l'axe du profil, ainsi que la remontée des couches en direction des points A et B de la coupe.

Les amorces de vallons observées au droit

et autour du site se précisent en des échancrures étroites vers la vallée de la Viosne (la Ravinière, la Bruyère, Lameth, Réal et Bois Angot). Ces vallons sont antérieurs à la dernière glaciation würmienne (-80.000 à -10.300 ans BP).

## 5- Contexte historique et archéologique (Par M. Wabont)

Le lieudit « Les Linandes » était desservi jadis par une ancienne route qui reliait Pontoise à Rouen. Au Moyen Âge, cette voie a doublé et sans doute remplacé l'itinéraire antique, la chaussée Jules-César, qui passait plus au nord. Au XVIII<sup>e</sup> s., elle-même a été supplantée par la route royale. Traversant l'emprise de la fouille, un chemin orienté sud-ouest/nord-est – présent sur le cadastre de 1813 – reliait les voies antique et médiévale.

### 5.1- Sites présents dans un rayon de 1 km autour de la zone fouillée (fig. 8)

#### 5.1.1- Néolithique

Le site le plus ancien connu serait « La Pierre du Pas Saint-Christophe », possible menhir disparu, dont le nom rappelle la titulature de l'église de Cergy.

#### 5.1.2- La Protohistoire

À l'ouest du boulevard d'Osny et à la hauteur des Linandes, le diagnostic réalisé en 2005 (parc d'activités de l'Horloge) a montré un niveau limoneux colluvionné gris à brun comportant de petits fragments de céramique protohistoriques roulés (Rosenberger 2006). Des vestiges de la voie médiévale Paris-Rouen y ont été aussi repérés.

#### 5.1.3- L'Antiquité

Au sud de la chaussée Jules-César, à L'Épine-



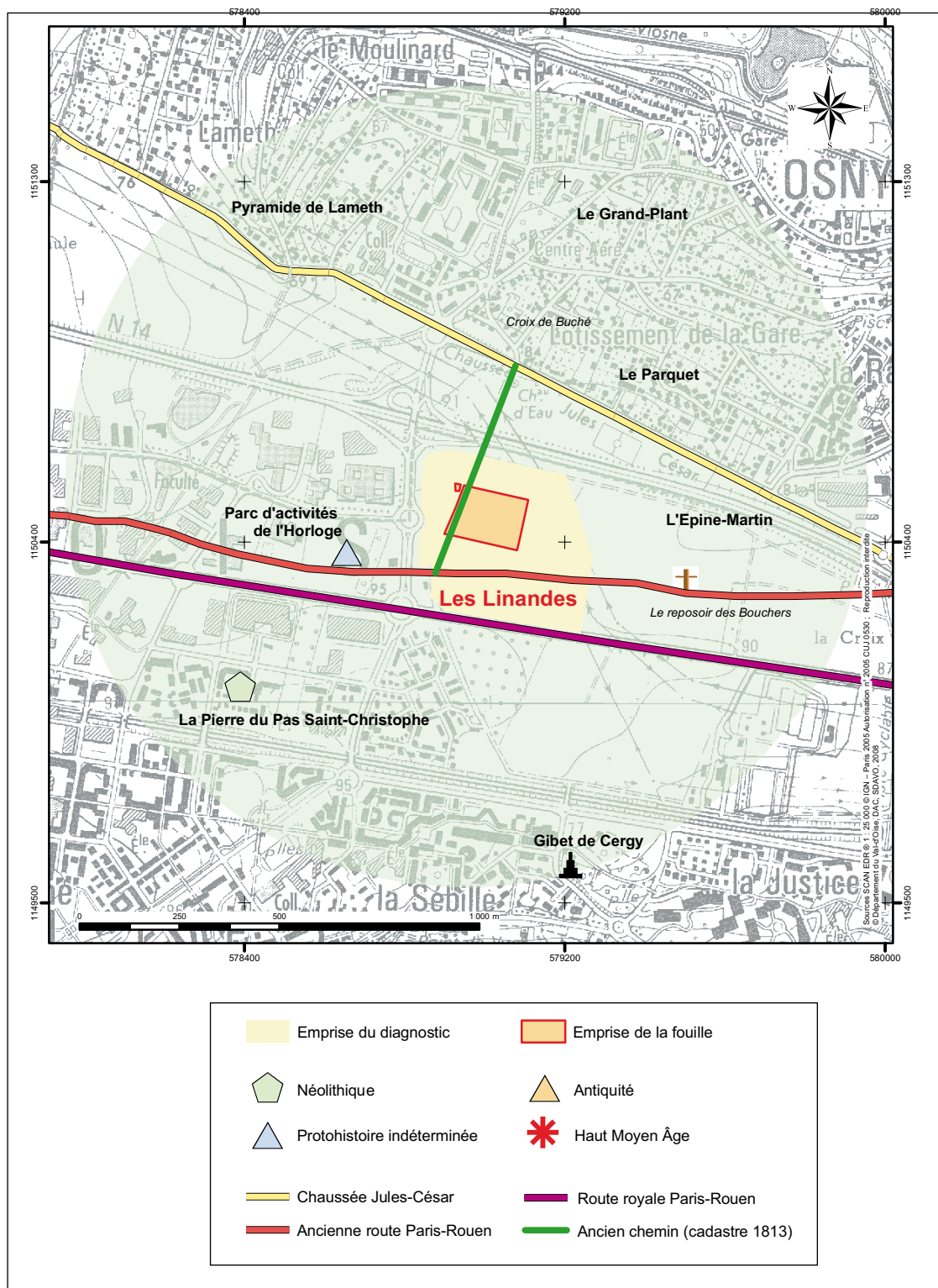


Figure 8 : Sites identifiés dans un rayon de 1 km

Martin, les travaux de l'autoroute A 15 ont mis au jour en 1981 des vestiges d'un bâtiment des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. de notre ère (Lemaire 1981). Au XIX<sup>e</sup> s., au nord de cette voie, au lieudit « Le Parquet », des poteries gallo-romaines ont été signalées, tandis que près du cimetière actuel, au Grand-Plant, une nécropole a livré du mobilier remontant au Bas-

Empire et à l'époque mérovingienne (Collin, Toussaint 1998).

#### 5.1.4- L'époque contemporaine

La pyramide de Lameth est un monument élevé en 1828 par Charles de Lameth (1757-1832),

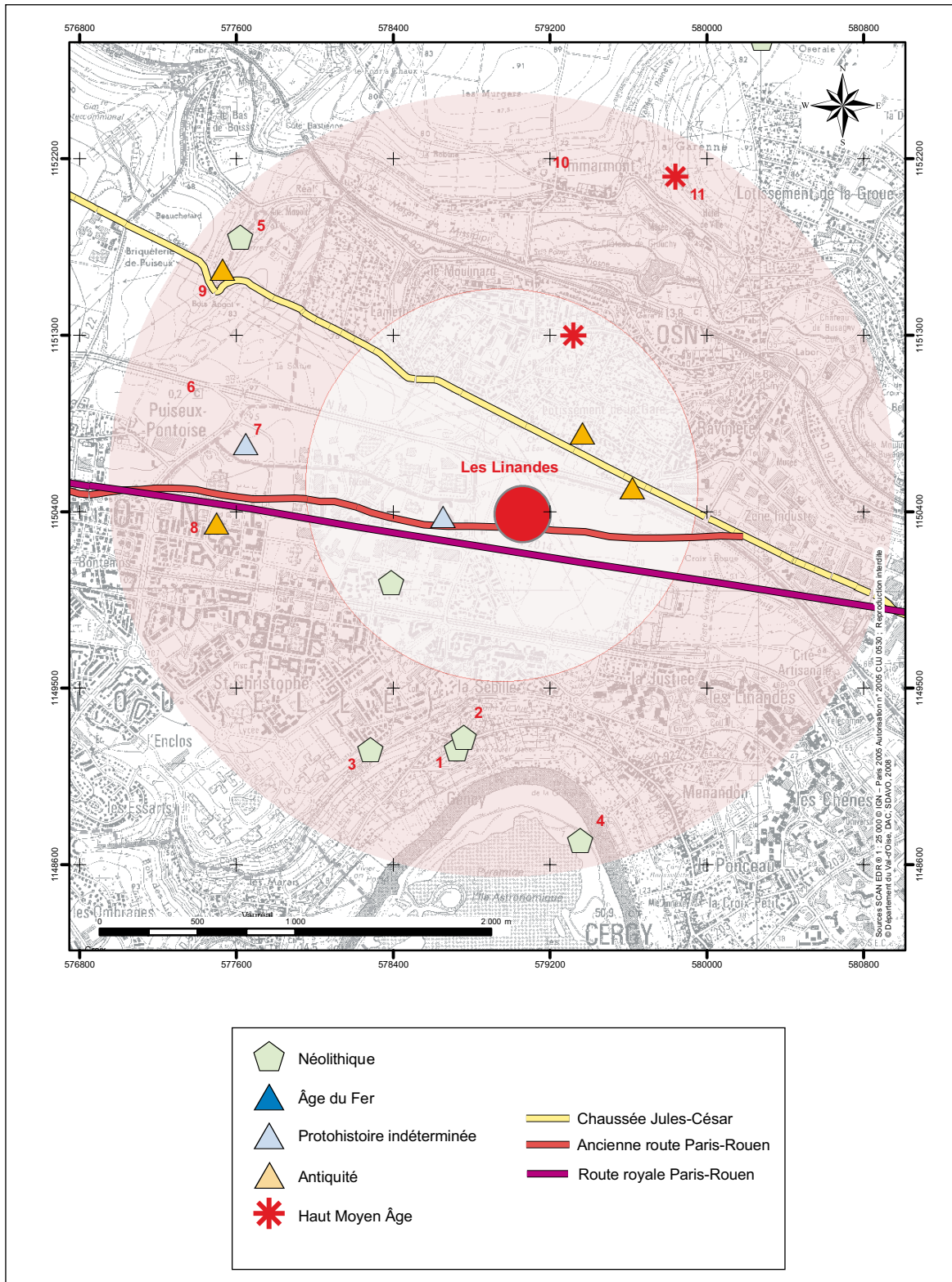


Figure 9 : Sites identifiés dans un rayon de 2 km

général, homme politique français et propriétaire du château d'Osny, à la mémoire de ses neveux et amis morts pour la patrie. Elle a été inscrite au titre des monuments historiques le 27 janvier 1948.

## 5.2- Sites présents dans un rayon de 2 km

autour de la zone fouillée (fig. 9)

### 5.2.1- Le Néolithique

On trouve au sud le menhir dit « Palet de Gargantua » ou « Pierre du Fouret », enclavé aujourd'hui dans une maison de retraite (1). À une



centaine de mètres, dans le mur d'une propriété, un fragment de polissoir en grès portant deux rainures a été signalé (2), et aux *Pagnes*, une pierre levée aurait été observée (3). Au sud de l'Oise, le lieudit « La Pierre à Pigeon » pourrait rappeler un autre menhir (4). Au nord-est, dans la vallée Boucher, deux éclats de silex ont été découverts en prospection (5).

### 5.2.2- La Protohistoire

À Puiseux-Pontoise, à l'ouest du « parc d'activités de l'Horloge » (6), une intervention menée en 2006 a livré quelques structures du Hallstatt final/Tène ancienne, dont un silo et un fossé, ainsi que des fosses du gallo-romain précoce (Durand 2006). À quelque 300 m plus à l'est (7), sur le territoire d'Osny, deux fossés ne correspondant à aucune limite parcellaire ancienne connue contenaient de la céramique protohistorique.

### 5.2.3- Antiquité et Moyen Âge

Des vestiges remontant au gallo-romain précoce ont été découverts dans le « parc d'activités de Cergy-Saint-Christophe » (8) : une voie empierrée et des restes de murs en pierre étaient accompagnés de nombreux fragments de céramique. Des fondations antiques ont aussi été observées dans le prolongement de la chaussée Jules-César (9), et près du hameau d'Immarmont (Osny), vers 1880, des fragments de tuiles à rebord étaient accompagnés de débris de poterie et de monnaies romaines (10). Enfin, à Osny, à 1 kilomètre de la nécropole mentionnée ci-dessus, des squelettes avaient été déposés dans des cercueils en plâtre (11).

## 6- Problématique

La fouille de la « ZAC des Linandes » s'intègre

dans une problématique relative au peuplement du territoire actuel du Val d'Oise, à la veille de l'Antiquité, et plus largement de la Gaule Belgique et de ses régions limitrophes.

Durant le dernier siècle avant Jésus-Christ, la frange méridionale de la cité des Bellovaques ne s'étend guère au-delà d'une poignée de communes localisées au nord de l'Isle-Adam, au nord du Val d'Oise (Bulard 2006, p. 106). Le reste du département est alors scindé en deux parties peuplées à l'est de l'Oise par les *Parisii* et à l'ouest par les Vélocasses, séparés des Carnutes par la Seine. Des synthèses récentes proposent l'existence d'une zone frontalière entre *Parisii* et Vélocasses fixée sur l'Oise entre Butry et la confluence avec la Seine (Bulard, Drouhot 2002, pp. 9-23).

Le site de la ZAC des Linandes se trouverait donc en territoire vélocasse. Les coutumes de ce peuple sont méconnues dans le département du Val d'oise. Seules de nouvelles fouilles peuvent permettre d'appréhender les aspects de leur vie quotidiennes, ou de leurs pratiques funéraires jusqu'ici peu documentées (Marion à paraître ; seuls deux sites anciennement fouillés sont connus à Epiais-Rhus et Genainville).

La fouille visait quatre objectifs immédiats.

- Comprendre l'enclos gaulois découvert au diagnostic et le dater avec précision. Une analyse fine des vestiges et de leur répartition devait permettre de déterminer la nature des activités pratiquées (habitat, artisanat, banquet etc.).

- Etudier et dater la zone funéraire localisée au sud-est du site, à l'écart des autres structures. L'examen de son fonctionnement devait permettre de confirmer ou non l'hypothèse d'une zone de rejet de bûcher.

- Caractériser l'occupation antique après un

affinement des observations réalisées lors du diagnostic.

- Enfin, exploiter les informations relatives au parcellaire ancien dans la perspective de percevoir l'organisation du territoire à cette époque, cette recherche pouvant être complétée par les résultats des analyses environnementales.

## 7- Les occupations archéologiques

### 7.1- Le Néolithique moyen

Du matériel lithique néolithique résiduel est présent sur le site, dans le niveau de terre arable ou dans des structures protohistoriques ou romaines. Son homogénéité n'est pas assurée, mais l'étude réalisée par N. Garmond lors du diagnostic (*in* Pariat 2007) puis de la fouille (*cf.* annexe 1) permet d'envisager sérieusement son attribution au Néolithique moyen, du fait notamment de la dominance du débitage d'éclats par percussion dure, des grattoirs et des éclats retouchés, ou de la présence d'armatures tranchantes trapézoïdales.

Outre la centaine de pièces lithiques en position secondaire, trois fosses peuvent être attribuées au Néolithique moyen, selon les datations de charbons de bois obtenues par Radiocarbone. La fosse 49, repérée lors du diagnostic, et la fosse 200, probablement contemporaines, peuvent être rattachées au Néolithique moyen I (4600-4200 av. J.-C.), tandis que la fosse 509 renvoie au Néolithique moyen II (4200/4100-3300 av. J.-C.) du Bassin parisien.

#### 7.1.1- Les structures du Néolithique moyen I

La fosse 200, de forme ovale, se trouve au sud-est de la zone décapée, en limite d'emprise de fouille (fig. 10). D'un diamètre de 1,60 m pour une profondeur de 0,45 m, elle présente un fond

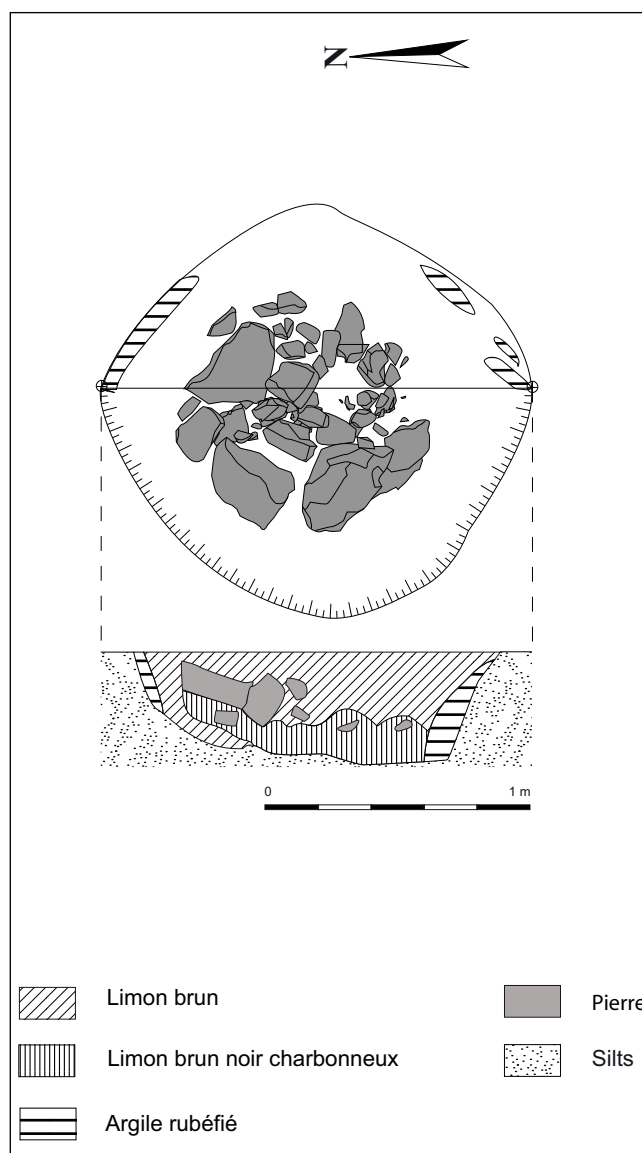


Figure 11 : Plan et coupe de la fosse 200

irrégulier et un évasement des parois (fig. 11). Le remplissage, complexe, se caractérise par des lentilles d'argile rubéfiée localisées au niveau des parois sur 4 cm de large par 20 à 35 cm de profondeur. Le reste du comblement se compose, pour la partie supérieure, d'un limon brun au sein duquel des blocs de pierre brûlée ont été retrouvés. La partie inférieure du remplissage (0,30 – 0,45 m de profondeur) correspond à un limon brun-noir charbonneux où les pierres brûlées restent nombreuses.

Les blocs, de 50 cm de long pour les plus imposants, sont en grès. L'exposition thermique a conduit à une coloration bleu-gris. Disposés à plat,

## Illustration A3 figure 10

# Illustration A3 figure 10

ils se répartissent globalement au centre de la fosse et sur toute l'épaisseur du remplissage (fig. 12). En dehors de ces blocs, la fosse a livré très peu de mobilier. L'unique éclat de silex retrouvé ne permet d'avancer aucune datation. Face à l'aspect très particulier de cette structure, il a été décidé d'effectuer des prélèvements de charbon afin de réaliser une datation C<sup>14</sup>. Le résultat obtenu permet de rattacher cette fosse, sinon au Néolithique moyen



Figure 12 : Fosse 200, vue en cours de fouille  
(Cliché : R. Marque)

I, du moins à la transition entre le Néolithique moyen I et le Néolithique moyen II :

- Beta 252602, 5380 ± 40 BP soit 4330-4060 av. J.-C. (datation calibrée à 2 sigmas) avec un maximum de probabilité entre 4335 et 4222 av. J.-C. (1 sigma).

La fosse 49 se trouve également à l'est de la zone décapée (fig. 10). Découverte lors du diagnostic (Pariat 2007), elle n'a pu être datée faute de mobilier caractéristique. Cependant, elle partage de nombreuses caractéristiques avec la fosse 200, tant du point de vue de la forme que du remplissage. Il se pourrait donc qu'elle en soit



Figure 13 : Fosse 49, vue en cours de fouille  
(Cliché : C. Renard)

contemporaine.

La fosse 49 mesure 1,50 m de diamètre pour 0,30 m de profondeur. Ses parois sont sub-verticales et son fond est plat. Elle est remplie d'un limon dense contenant de nombreux fragments de grès brûlés, des charbons de bois, de la terre cuite et quelques tessons atypiques (fig. 13).

La fonction de ces deux fosses pose problème. Elles peuvent être rapprochées de structures du même type découvertes en Basse-Normandie. Ces dernières, ovales ou circulaires, présentent un diamètre d'un mètre à l'ouverture, les profils et les fonds ayant une allure très irrégulière (Dron *et al.* 2003, p. 379). Les parois, en général creusées obliquement dans le sédiment, présentent systématiquement une rubéfaction périphérique sommitale (fig. 14). Le remplissage est composé d'un sédiment très charbonneux incluant des pierres de modules et de pétrographies variés. Il s'agirait de foyers creusés pour protéger la combustion afin de pouvoir réutiliser le foyer plusieurs fois de suite (Dron *et al.* 2003, p. 380).

La datation obtenue à partir de l'échantillon de charbon issu de la fosse 200 est pratiquement inédite pour le département, tant les gisements du Néolithique moyen sont rares. Les vestiges se rattacheraient à la fin du Cerny ou au tout début du Chasséen, ce que semble également révéler l'étude

lithique menée sur le site (cf. annexe 1).

Le site contemporain le plus proche se trouve à Neuville-sur-Oise (Val d'Oise), à 4 km au sud de la « ZAC des Linandes ». Plusieurs structures du même type que la fosse 200 y ont été découvertes

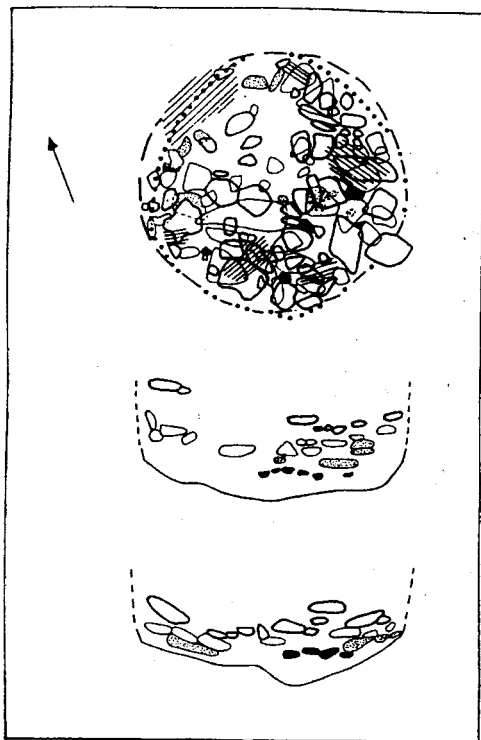


Figure 14 : Ernes (Calvados), plan et coupe du foyer sud (Dron et al. 2003)

et sont actuellement en cours d'étude (Souffi, communication orale). A Herblay « Le Golf » (Val d'Oise), deux bâtiments – l'un au contour circulaire, l'autre trapézoïdal – ont été mis au jour lors d'une fouille (Valais 1994). Plusieurs tessons d'un même vase associé à ces bâtiments ont été rattachés à la culture de Cerny.

En dehors de ces découvertes, une fouille ancienne réalisée à Guiry-en-Vexin « La Source Virginia » (Val d'Oise) a livré des éléments lithiques du Néolithique moyen remaniés par les débordements d'une source (Cuffez *et al.* 1985). Les autres découvertes renvoient à des prospections

réalisées dans différents secteurs du Val d'Oise (Martinez, Viatte 1984). La comparaison la plus proche géographiquement se situe à Osny « Les Sablons » (Val d'Oise) où des prospections répétées permettent d'envisager l'existence d'une occupation néolithique moyen contemporaine de celle des Linandes (Labbé, Pariat 2009).

### 7.1.2- Le Néolithique moyen II

La fosse 509, au contour sub-circulaire, se trouve au sud-ouest près de la limite de fouille (fig. 10). D'un diamètre de 1,50 m pour une profondeur de 1,30 m, elle présente un profil en



Figure 15 : Fosse 509, vue en coupe (Cliché : G. Chamaux)

« V » (fig. 15). Le comblement supérieur de cette fosse correspond à un limon brun charbonneux très organique, dépourvu de mobilier, repéré sur 20 cm d'épaisseur. Cette couche forme en plan une lentille ovale de 80 cm de large par 1,20 m de long, dont le centre se situe dans l'axe de la fosse (fig. 16).

La partie inférieure du remplissage est constituée d'un limon brun homogène comportant des inclusions de charbons de bois, rares et localisées. Aucun vestige n'y a été découvert.

Des charbons prélevés vers 1,20 m de profondeur permettent de rattacher cette fosse à la fin du Néolithique moyen II :



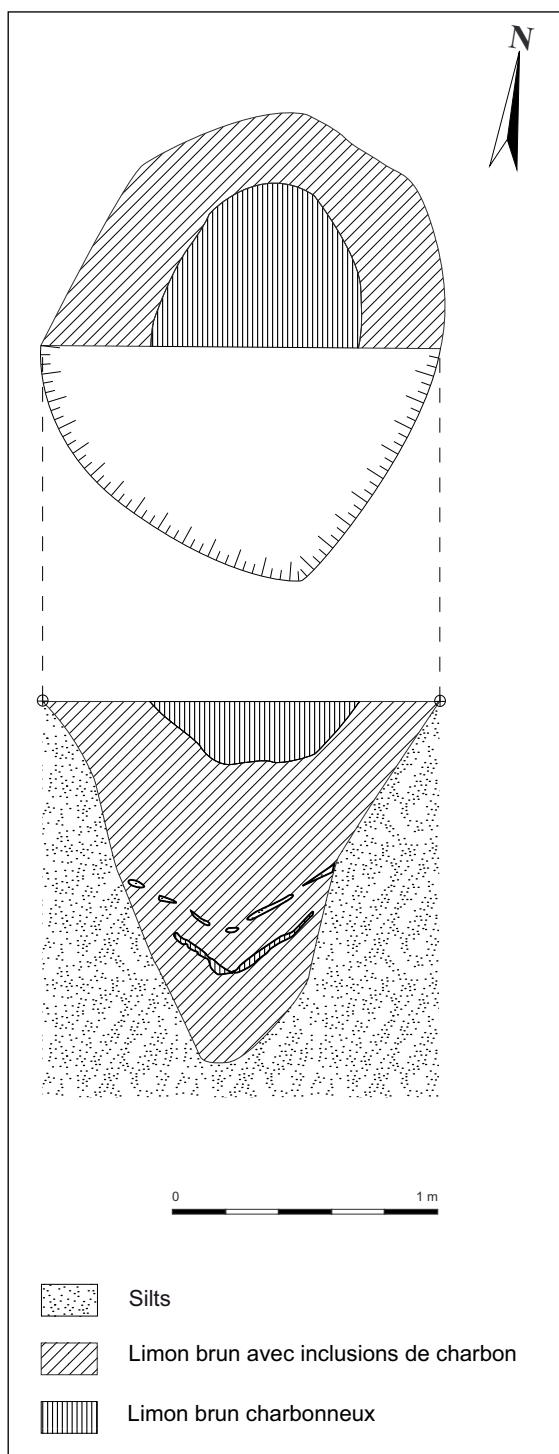


Figure 16 : Fosse 509, plan et coupe

- GrA 43581,  $4665 \pm 35$  BP soit 3620-3364 av. J.-C. (datation calibrée à 2 sigmas) avec un maximum de probabilité entre 3520 et 3360 av. J.-C. (1 sigma).

Cette structure, très originale, est difficile à interpréter tant elle est isolée sur le site. Elle peut

être rapprochée des fosses en « Y » ou en « V » récemment découvertes en Normandie et en Champagne (Achard-Corompt *et al.* 2009, pp. 71-77, fig. 17). Ces fosses, rarement rencontrées en contexte néolithique, sont beaucoup plus souvent présentes dans des aires d'habitat renvoyant à l'âge du Bronze ou à l'Âge du Fer. La recherche menée sur ce type de structure n'en est qu'à ses prémices. Il est impossible de déterminer leur fonction bien qu'elles semblent présenter des similitudes avec les « Schlitzgruben » allemands interprétés comme des fosses de tannage (Buttler, Haberey 1936). Peu sensibilisés à cette problématique lors de la fouille de la « ZAC des Linandes », nous n'avons réalisé aucun prélèvement de sédiment en vue d'approfondir la question de la fonction de cette fosse.

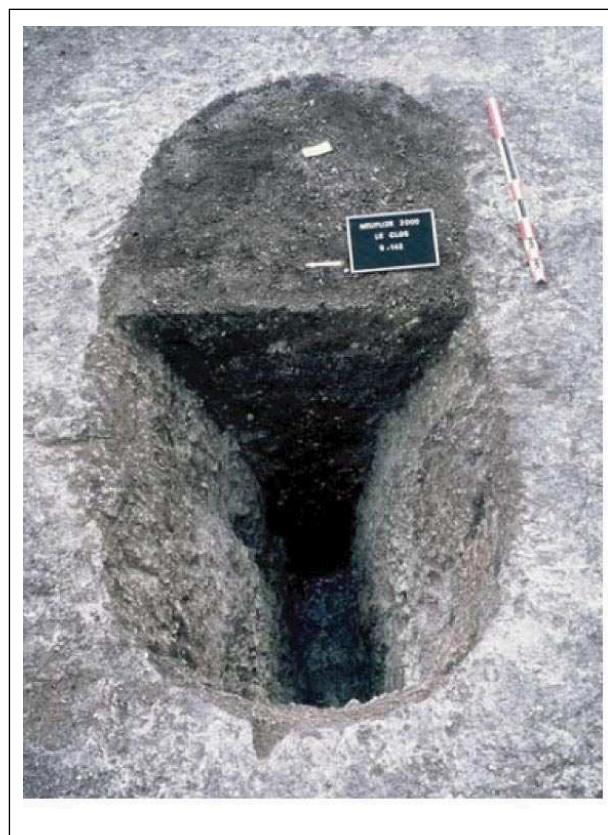


Figure 17 : Oiry « Les Ormissets » (Marne), fosse à provil en V (Achard-Corompt *et al.* 2009)



Cette découverte enrichit les problématiques relatives à l'occupation du sol à la fin du Néolithique moyen II à l'échelle du Bassin parisien, période encore largement méconnue et pour laquelle il n'existe pas de synthèse récente (Mordant 1967).

### 7.1.3- Conclusion

Les indices d'occupation néolithiques sont très ténus sur le site. Du matériel lithique résiduel a été recueilli en surface ou dans la terre arable et dans quelques structures gauloises ou antiques. Les trois fosses en place ont été dégagées systématiquement en périphérie du site, près des limites de l'emprise de fouille. Par conséquent, il est légitime de soulever la question de l'impact des occupations postérieures sur ce corpus dont il ne subsiste que des traces très discrètes. Jusqu'à quel point la réoccupation du site au cours de la Protohistoire puis de l'Histoire a pu détruire une partie de ces vestiges ?

En dehors du champ des pratiques funéraires (Guy, Soulier 1995 ; Rodriguez 2009), le Néolithique est mal connu en Val d'Oise. A Cergy « ZAC des Linandes », un pan de vie quotidienne transparaît au travers de ces trois structures qui témoignent d'une fréquentation du site dès la fin du 5<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Il demeure néanmoins complexe à décrypter tant ce type de découverte est rare en Bassin parisien.

## 7.2- Le second Âge du Fer

### 7.2.1- Les enclos fossoyés

Dans un souci de clarté, les différents enclos identifiés ont été numérotés de 1 à 4 (fig. 10). L'enclos 1, primitivement creusé, se trouve à l'ouest près de la limite d'emprise. L'enclos 2, à l'est, prend appui sur les angles nord-est et sud-est de l'enclos 1. L'enclos 3 enserme les deux enclos précédents et couvre les deux-tiers occidentaux de l'emprise.

Enfin l'enclos 4, d'orientation totalement différente, occupe les deux-tiers ouest de l'emprise recoupant les deux ensembles précédents. Attribué à l'Antiquité, il sera présenté dans la partie dédiée à cette époque.

#### 7.2.1.a- Enclos 1

L'enclos 1, à fossé ininterrompu, est de plan quadrangulaire (fig. 18). Les grands côtés est et ouest ont à peu près la même longueur (est : 67,20 m, ouest : 66 m). Par contre, le côté sud (35 m) est plus court que le côté nord (50 m). La surface totale de cette structure est de 2807 m<sup>2</sup>.

29 sondages pratiqués sur le fossé ont permis d'obtenir une vision en coupe sur toute sa longueur. Les fossés des côtés est et ouest ont, dans un second temps, été curés complètement. D'une manière générale, le fossé est bien mieux conservé dans sa partie est qu'ailleurs.

Souvent creusé jusqu'au calcaire en place, le fossé présente un profil en U évasé vers le sommet. Sa largeur, en moyenne autour de 2,30 m, est plus importante à l'est et au sud qu'au nord et à l'ouest. Une largeur maximum de 4,20 m a été observée à l'est, dans le sondage 10. Quand à la largeur minimum (0,40 m), elle se situe au sud-ouest dans une zone où le fossé a été détruit par une réoccupation (S17). Enfin, la profondeur du

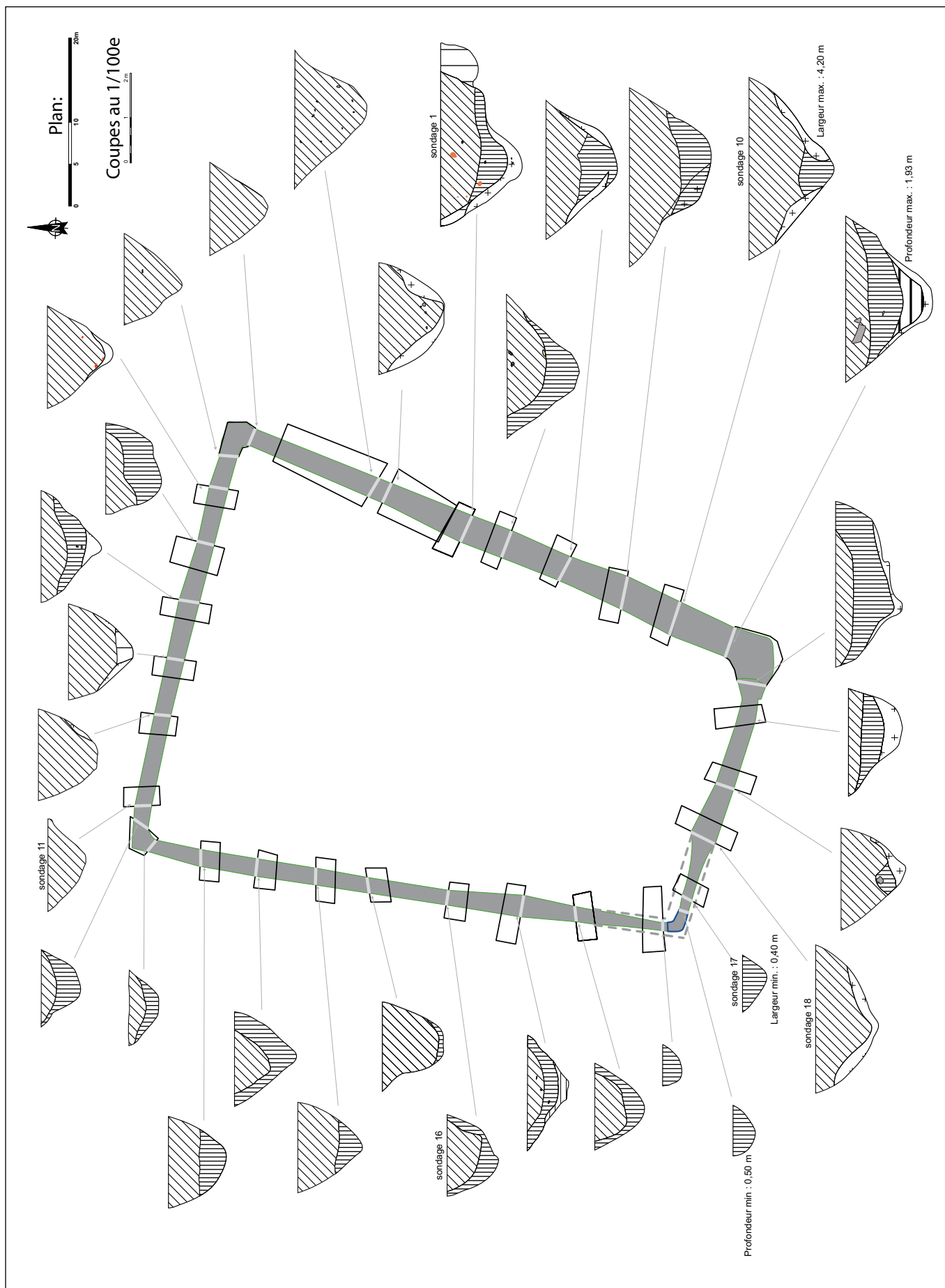


Figure 18 : Plan et coupes du fossé de l'enclos 1

fossé, en moyenne de 1,33 m, avoisine 2 m dans l'angle sud-ouest ou, au contraire, est réduite à à peine 0,50 m dans l'angle opposé.

Le remplissage du fossé est globalement homogène, mais des différences ont été observées d'une coupe à une autre. Parmi les 29 profils observés, les plus représentatifs ont été sélectionnés pour illustrer ce remplissage.

### Le sondage 10 (fig. 19)

Le sondage 10 se trouve au sud-est. Dans cette zone, la largeur du fossé atteint 4,20 m pour 1,90 m de profondeur. La couche supérieure, de 1,10 m d'épaisseur, est constituée d'un limon brun foncé hétérogène peu dense en vestiges. Elle recouvre

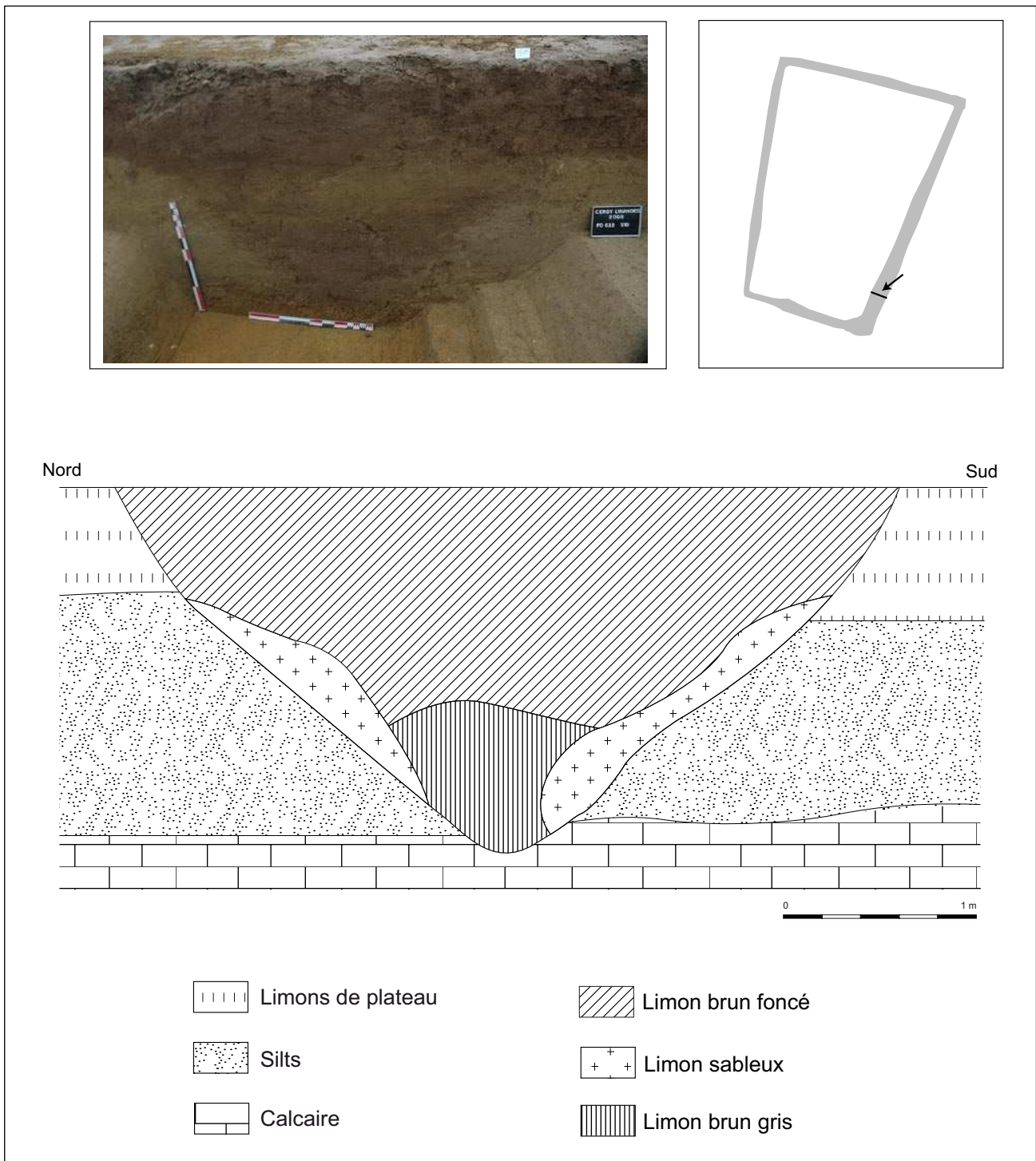


Figure 19 : Enclos 1, fossé 522, sondage 10

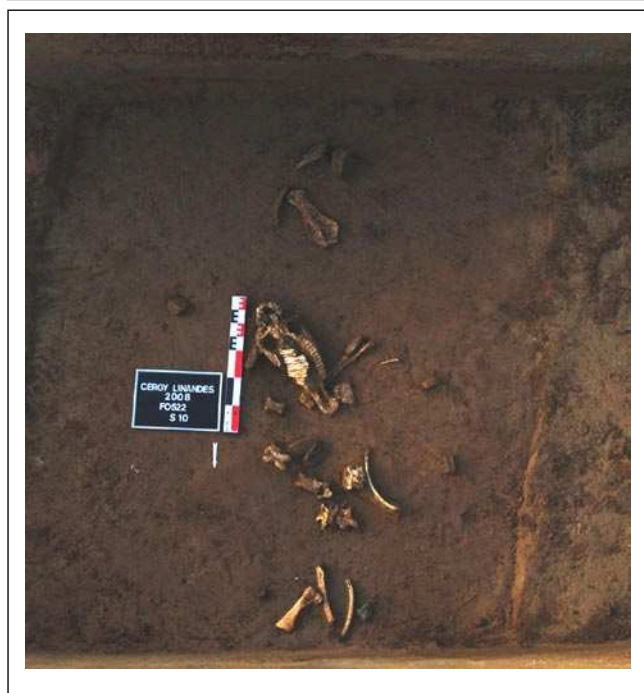


Figure 20 : Enclos 1, fossé 522, sondage 10, vestiges issus de la couche supérieure (Cliché : G. Chamaux)

un limon gris qui occupe la partie centrale du remplissage sur 0,80 m d'épaisseur. Les vestiges y sont abondants (fig. 20). Sur les parois est et ouest, une autre couche d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur a été remarquée. Composée de limon mélangé à du sable, elle pourrait s'être constituée par effondrement naturel des parois du fossé, suite au creusement initial.

#### Le sondage 1 (fig. 21)

Le sondage 1 est localisé à l'est. Le fossé présente un profil en U évasé vers le sommet avec un remplissage asymétrique dans la partie supérieure. Sa largeur atteint 4,10 m pour une profondeur de 1,80 m.

En partie supérieure, le remplissage du fossé est constitué de limon brun mêlé de poches de limon orangé, seulement repérées sur les quatre-vingt premiers centimètres et sur une largeur de 0,20 m à l'est pour 0,60 m à l'ouest. En partie médiane, il est formée d'un limon brun gris

contenant peu de vestiges. La couche inférieure, de 0,70 m d'épaisseur, limoneuse brun-gris, recèle de nombreux vestiges. Elle recouvre une couche limono-sableuse qui pourrait correspondre, comme dans le cas du sondage 10, à une couche d'effondrement des parois primitives du fossé.

Les différences de remplissage affectant la partie supérieure pourraient résulter d'un recusement du fossé, voire d'une réfection, mais ce type de situation n'a pas été observé sur les autres sondages.

#### Le sondage 11 (fig. 22)

Au nord (sondage 11), le fossé mesure 1,60m de large pour 0,70 m de profondeur. Hormis une très fine couche de limon mêlée de sable remarquée sur le fond, au niveau de la paroi sud, le remplissage correspond à un limon brun foncé présentant peu de vestiges.

Dans cette partie du site, le calcaire en place, moins profond, semble avoir limité le creusement du fossé.

#### Le sondage 16 (fig. 23)

Le sondage 16 se trouve sur le grand côté ouest du fossé. A cet endroit, le profil en U du fossé est évasé vers le sommet et le fond présente un léger resserrement entaillant le calcaire.

D'une largeur de 1,80 m, le fossé atteint une profondeur de 1,14 m. En coupe, le profil du remplissage est asymétrique, une poche de sédiment se développant vers l'est. Le comblement supérieur, de 0,80 m d'épaisseur, se compose d'un limon brun noir associant de nombreux vestiges organiques (charbons, torchis) ainsi que des pierres brûlées. Il est possible que ce secteur du fossé ait accueilli des rejets domestiques, par exemple la vidange d'un foyer. Le comblement inférieur, moins épais (0,40 m), est formé par un limon brun

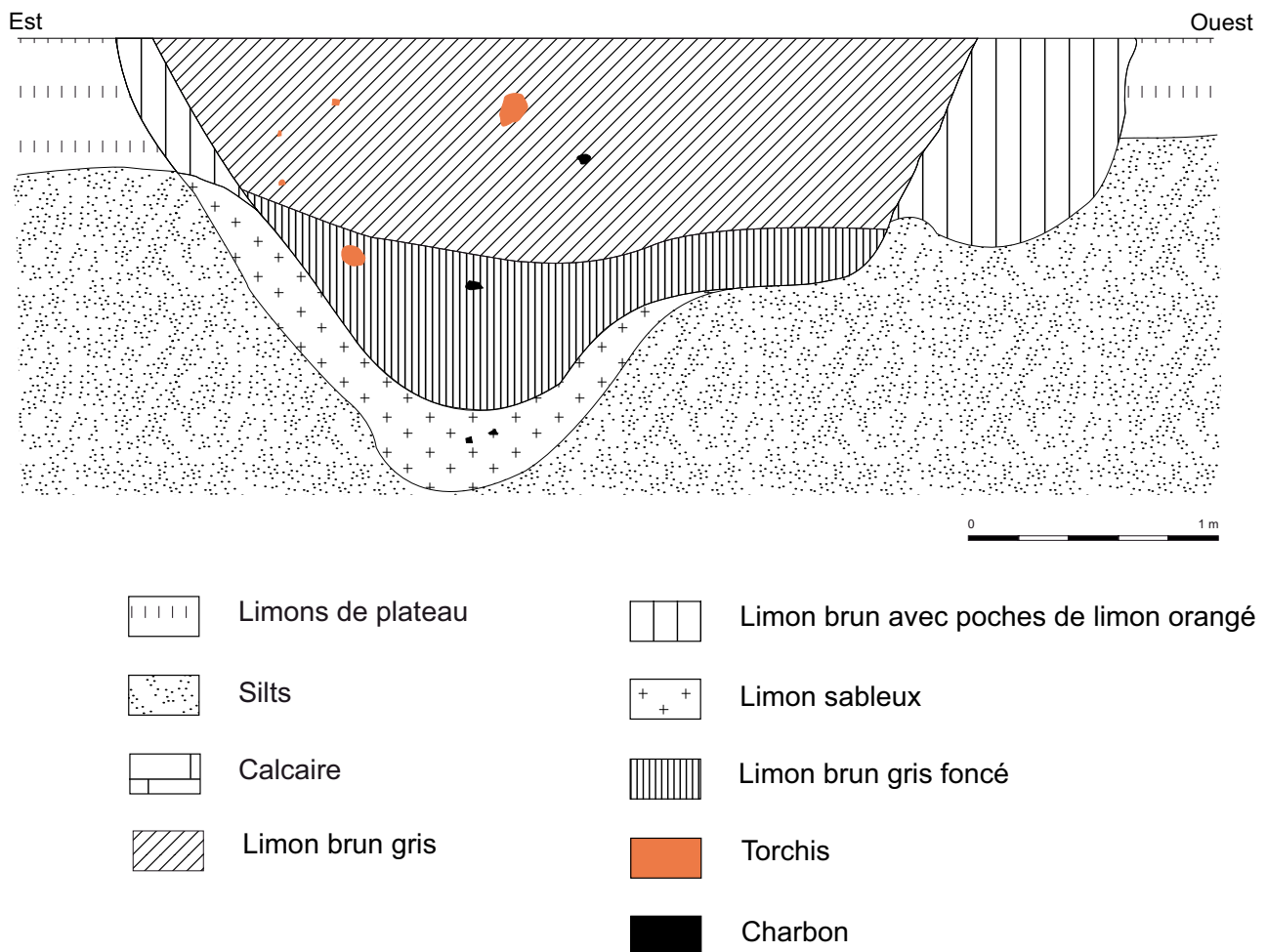
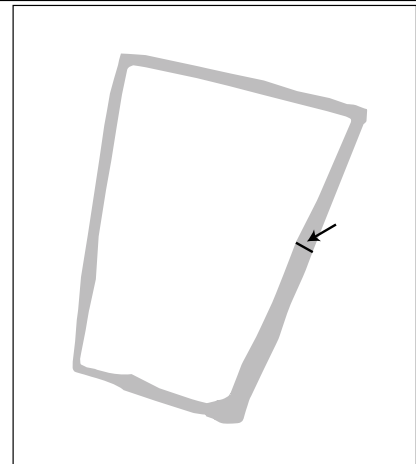


Figure 21 : Enclos 1, fossé 522, sondage 1

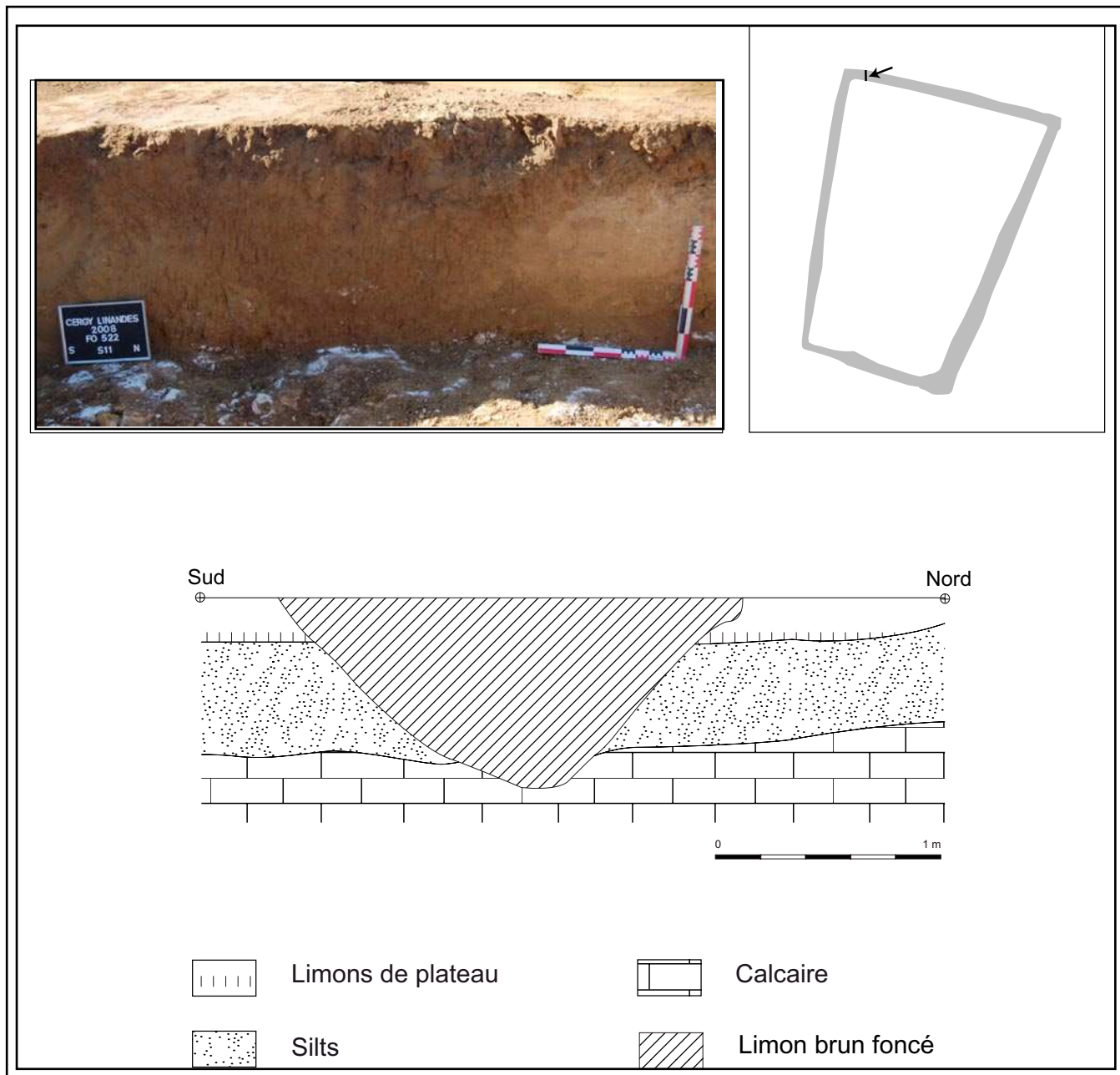
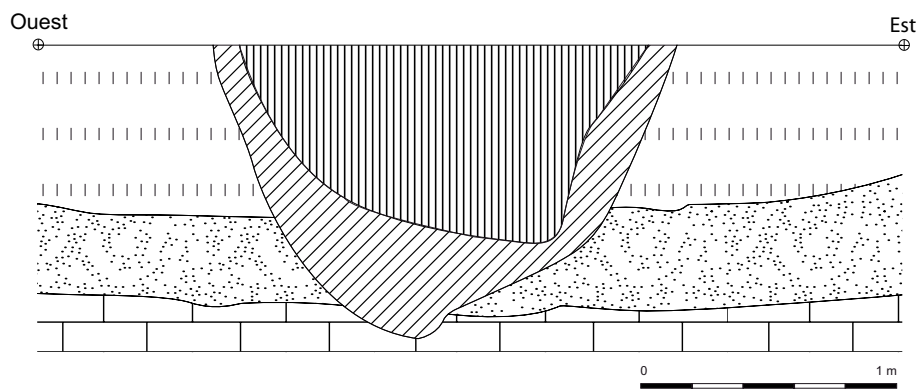
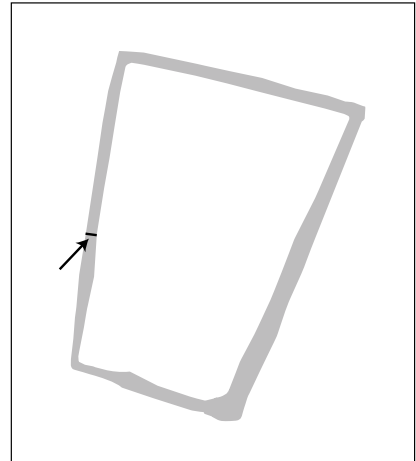


Figure 22 : Enclos 1, fossé 522, sondage 11







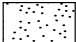

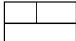
- |   |                   |   |                 |
|---|-------------------|---|-----------------|
|  | Limons de plateau |  | Limon brun      |
|  | Silts             |  | Limon brun noir |
|  | Calcaire          |   |                 |

Figure 23 : Enclos 1, fossé 522, sondage 16



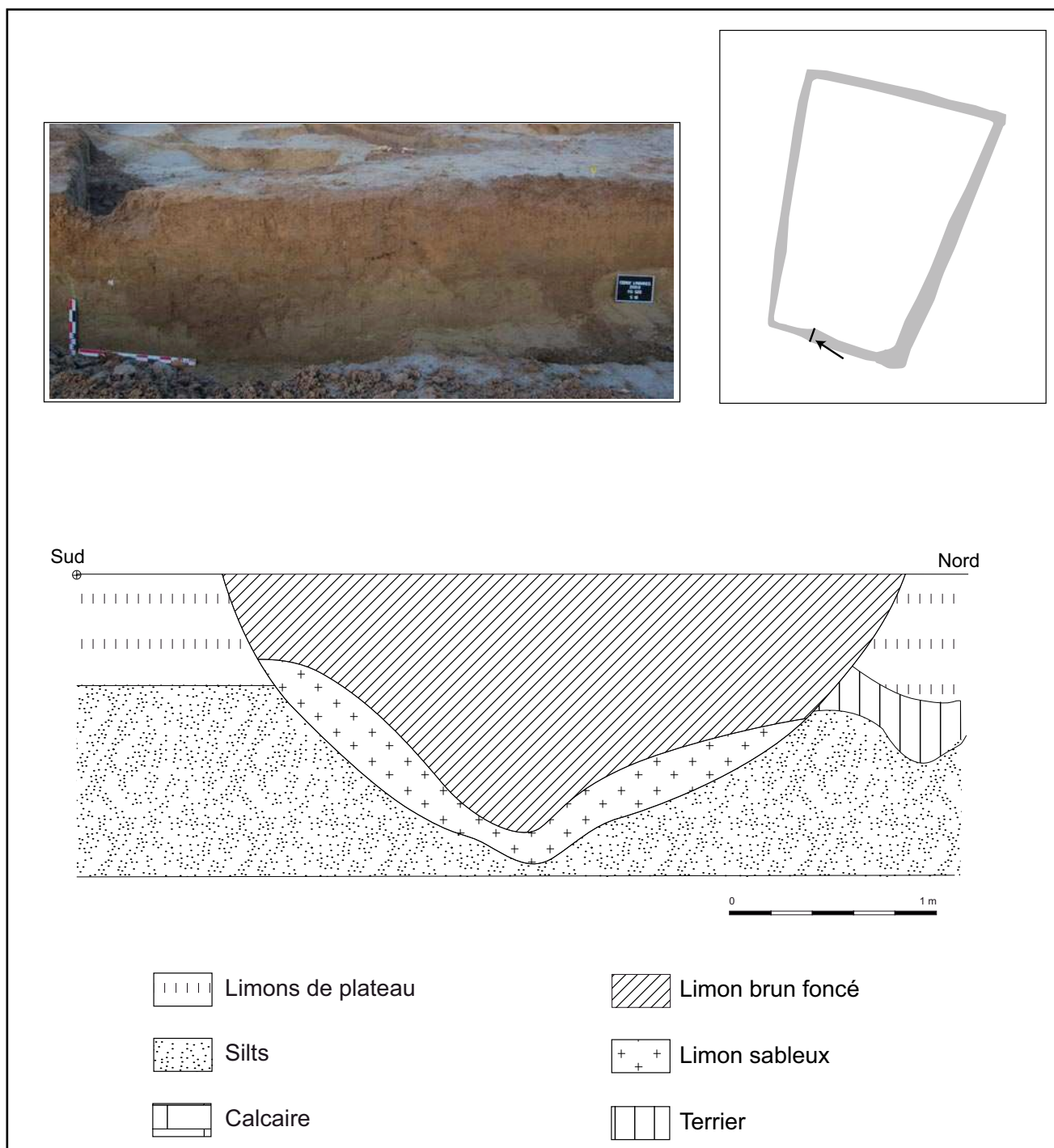


Figure 24 : Enclos 1, fossé 522, sondage 18



Figure 25 : Enclos 1, fossé 522, sondage 18, vue en plan du terrier (Cliché : R. Marque)

peu dense en vestiges.

#### Le sondage 18 (fig. 24)

Au sud (sondage 18), le fossé mesure 3,50 m de large pour 1,40 m de profondeur. La couche supérieure du remplissage, d'une puissance de 1,20 m, est un limon brun foncé contenant des charbons, du torchis et de la terre cuite. Cette couche a été fortement remaniée par un animal fouisseur dont la galerie traverse une partie du fossé du sud vers le nord (fig. 25). Vers le nord, un amas d'ossements, éventuel fruit de la collecte de cet animal, a été retrouvé. La couche inférieure correspond à un limon mêlé de sable sur une épaisseur de 0,20 m. Elle résulte sans doute de l'effondrement des parois du fossé.

#### Répartition des vestiges de l'enclos 1

Les vestiges mis au jour dans le comblement du fossé 522 sont variés : céramique, os, torchis, meules, métal, graines.

Sur le plan horizontal, leur dispersion est importante, à tel point qu'aucun sondage ne s'est avéré stérile. Les plus fortes densités de vestiges ont été observées au niveau du fossé est (fig. 26). En dehors d'un petit secteur localisé au centre de ce fossé, les vestiges sont présents en masse. Le fossé ouest, moins dense, abrite tout de même une concentration dans sa partie septentrionale. Enfin, les fossés nord et sud sont plus pauvres. A titre d'exemple, l'angle sud-est du fossé 522 renferme plus de 5000 g de restes osseux animaux tandis que le sondage 7, pratiqué dans le même fossé, a livré 80 g d'os. Cette tendance est la même en ce qui concerne le torchis ou la céramique.

Sur le plan vertical, les restes se répartissent sur toute l'épaisseur du remplissage, mais ils se concentrent principalement entre 0,80 m et 1,20 m de profondeur depuis la surface du décapage.

L'enclos 1 totalise 3475 restes osseux animaux pour un poids total de 92 574 g (cf. annexe 3). Dans l'ordre décroissant, les espèces majoritairement représentées sont le bœuf, le porc et le capriné. Ces ossements se présentent sous différentes formes : crânes isolés, squelettes ou carcasses, amas d'ossements et restes dispersés (fig. 27). Quelques dépôts particuliers se rencontrent parmi les rejets domestiques qui caractérisent le remplissage de ce fossé (cf. annexe 3) : une carcasse de bœuf et les restes d'au moins trois chevaux retrouvés à l'est, dans la zone 2 du fossé 522, semblent trahir la pratique de repas communautaires.

Mais la principale activité identifiée renvoie à la sphère domestique et aux activités agropastorales. La pratique de l'abattage en vue d'activités de boucherie est attestée, et coexiste

## Illustration A3 figure 26

# Illustration A3 figure 26

## Illustration A3 figure 27

Illustration A3 figure 27



## Illustration A3 figure 28

Illustration A3 figure 28

avec des activités complémentaires telles que l'exploitation laitière.

La céramique du fossé 522 compte 3208 restes, appartenant au minimum à 296 formes (cf. annexe 2). Ces vestiges s'organisent principalement en épandages discontinus caractéristiques des activités domestiques (fig. 28).



Figure 29 : Le torchis de l'enclos 1 : une concentration isolée et des éléments dispersés

Le vaisselier est représenté par une forte proportion de vases de stockage. Par ailleurs, les surfaces internes de ces récipients sont endommagées, sans doute suite à l'utilisation qui a été faite des contenants. Ces stigmates peuvent être la conséquence du stockage de denrées alimentaires telles que le sel ou la cervoise, ce qui n'est pas fréquent sur les autres sites du Val d'Oise (cf. annexe 2).

Pour le torchis, 3231 restes ont été dénombrés pour un poids total de 126 291 g. L'unité stratigraphique 1 identifiée dans la zone 2 du fossé 522 est la seule concentration isolée de torchis. Partout ailleurs, les blocs sont mélangés aux autres vestiges (fig. 29). Dans cette unité, certains éléments, remarquables par la taille des traces de bois, sont sans doute des éléments de parois (montants verticaux, cf. annexe 6). Des charbons de bois de taille importante associés à ces vestiges pourraient correspondre à un clayonnage en partie détruit par le feu.

En ce qui concerne le mobilier métallique, les 84 pièces dénombrées renvoient essentiellement à la sphère domestique, les clous étant d'ailleurs abondants. Quelques pièces, dont deux situles et une broche à rôtir, sont à mettre en relation avec la pratique de repas collectifs (cf. annexe 4).

L'essentiel du mobilier céramique issu de l'enclos 1 renvoie à la fin de l'Âge du Fer, Tène D1 (120 av. J.-C. environ, cf. annexe 2). Au sein du mobilier métallique, un fragment de cerclage de seau en bronze corrobore cette attribution principale. Plusieurs datations radiocarbones réalisées à partir d'échantillons issus des fossés sont également en adéquation avec cette hypothèse de datation de l'enclos 1 (cf. annexe 8).

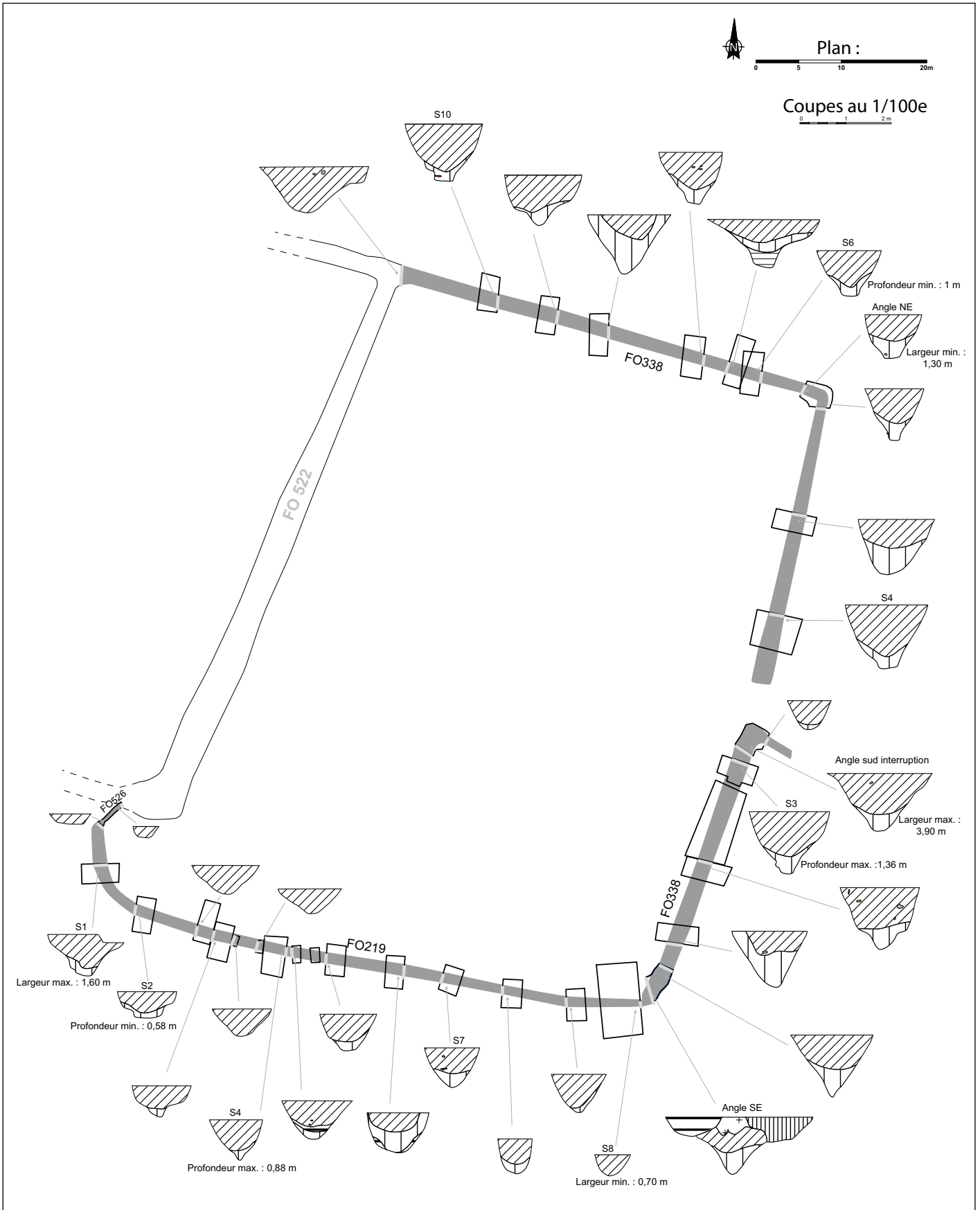


Figure 30 : Plan et coupes du fossé de l'enclos 2

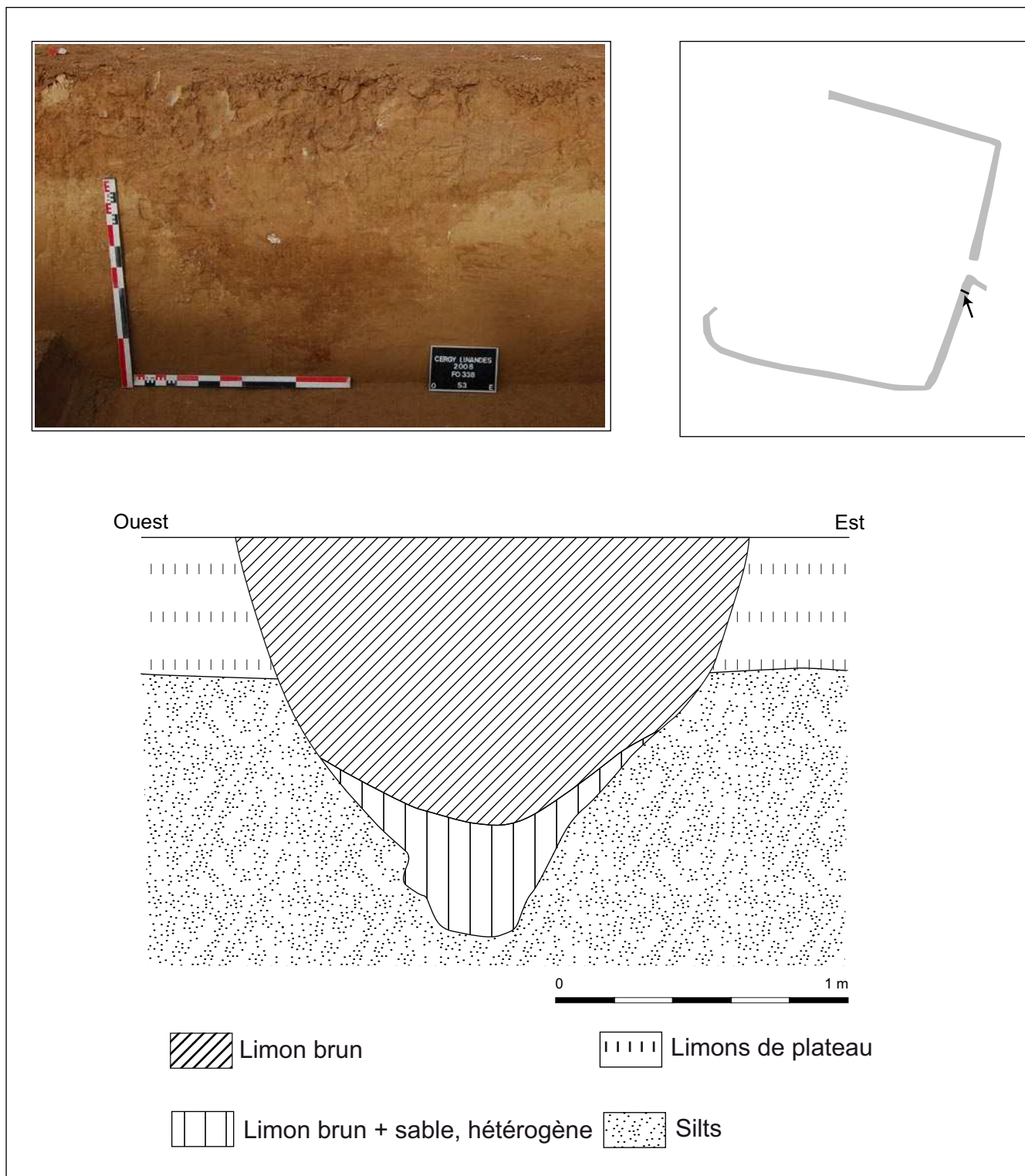


Figure 31 : Enclos 2, fossé 338, sondage 3

### 7.2.1.b- L'enclos 2

Les côtés est et ouest de cet enclos trapézoïdal ont, à quelques centimètres près, la même longueur (67,08 m et 67,20 m). Le côté nord mesure 52,50 m de long tandis que le côté sud atteint 72,92 m (fig. 30). L'ensemble couvre une superficie de 4093 m<sup>2</sup>.



Figure 33 : Enclos 2, fossé 338, carcasse incomplète issue du sondage 4 (Cliché : J.-G. Pariat)

Quinze sondages ont été pratiqués sur l'enclos 2 qui se compose de trois fossés distincts : le fossé est de l'enclos 1 (Fo 522), le fossé 338 et le fossé 219. Ainsi, le fossé 338 prend appui sur l'angle nord-est du fossé 522 (enclos 1) et le fossé 219 recoupe en partie le fossé 338 dans l'angle sud-est de l'enclos 2.

En moyenne, le fossé 338 mesure 1,96 m de large pour 1,24 m de profondeur, pour une largeur variant de 3,90 m (angle sud interruption) à 1,30 m (sondage 6) et une profondeur oscillant entre 1,36m (sondage 3) et 1 m (sondage 6). Le fossé présente un profil en U évasé avec resserrement à la base caractéristique d'une empreinte de poteau. Deux couches distinctes composent systématiquement le remplissage.

Le sondage 3 pratiqué au sud de l'interruption a révélé une largeur conservée de 1,80 m pour une profondeur de 1,36 m (fig. 31). Le comblement supérieur, de 1 m d'épaisseur, est un limon brun organique au sein duquel les vestiges sont denses (charbons, pierres brûlées, céramique, torchis, os animaux). Il repose sur une couche hétérogène de 0,36 m d'épaisseur, mêlant limon et sable, et correspondant à l'interface à partir de laquelle le fossé se resserre.

Le sondage 4 a été pratiqué symétriquement au sondage 3, à quelques mètres au nord de l'interruption (fig. 32). D'une largeur de 1,80 m, le fossé atteint 1,40 m de profondeur. Le remplissage supérieur de 1,12 m d'épaisseur correspond à un limon brun. Il a livré une carcasse incomplète de bœuf (fig. 33). La couche inférieure, de 0,68m d'épaisseur, est constituée de limon brun et de sable. Elle coïncide avec le resserrement de la base du fossé.

Le sondage 10 est l'avant-dernier tronçon exploré sur le fossé 338 au nord (fig. 34). Large de 1,70 m et profond de 1,24 m le fossé présente, en coupe, les mêmes caractéristiques que dans les autres secteurs. Si la couche de limon brun est présente sur 1,10 m d'épaisseur, elle renferme en revanche beaucoup moins de vestiges qu'à proximité de l'interruption. La couche inférieure, peu épaisse, limono-sableuse hétérogène, a livré quelques tessons.



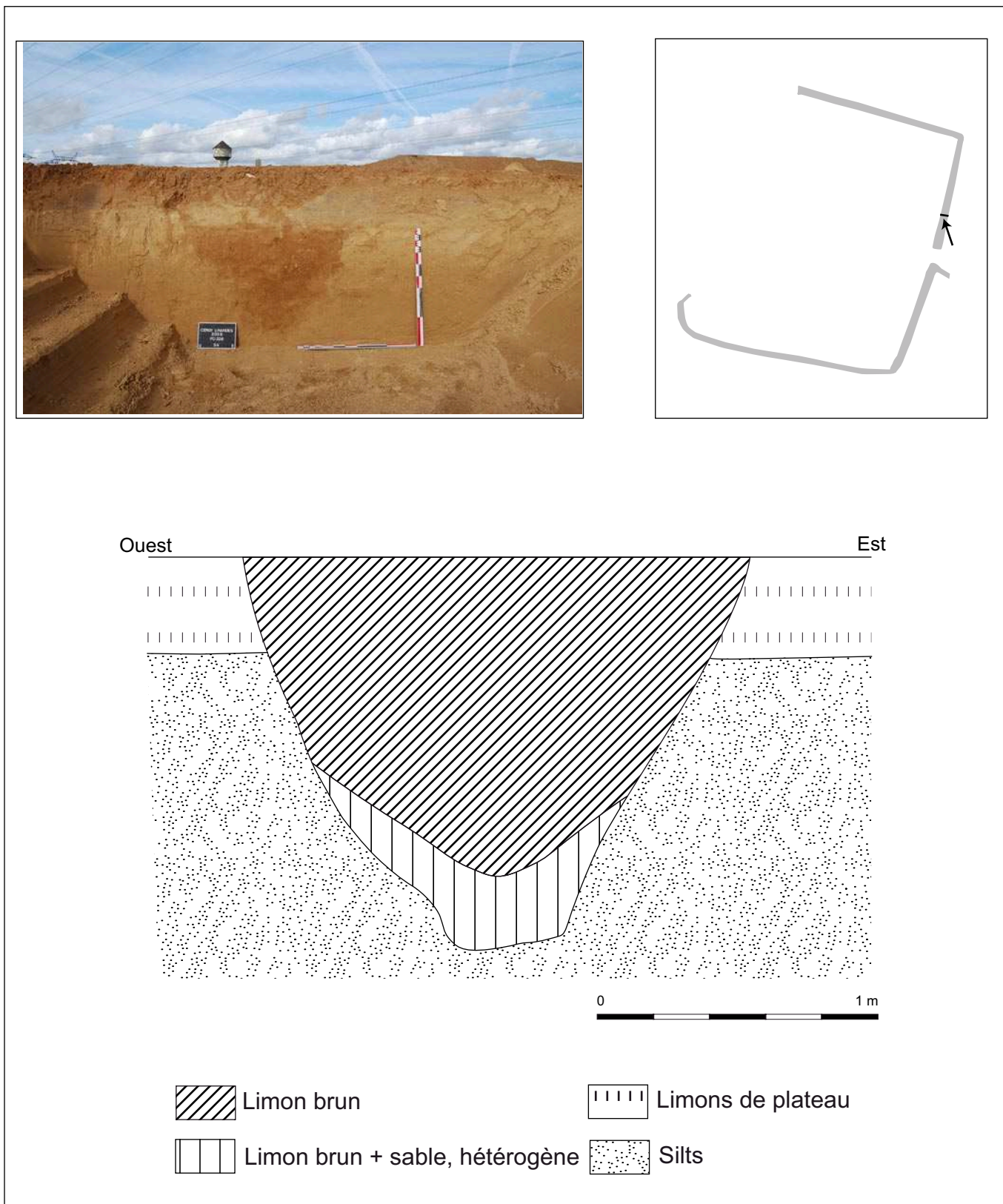


Figure 32 : Enclos 2, fossé 338, sondage 4



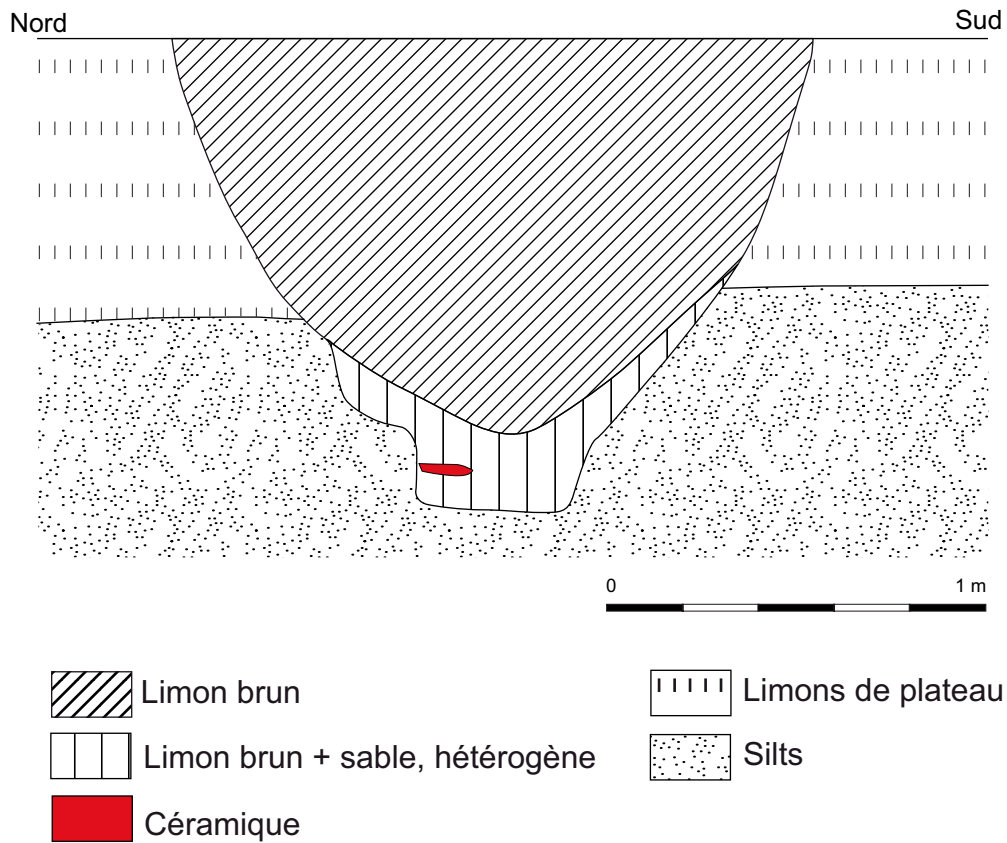
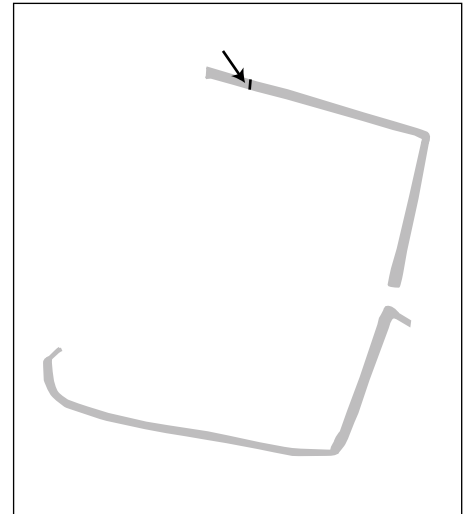


Figure 34 : Enclos 2, fossé 338, sondage 10

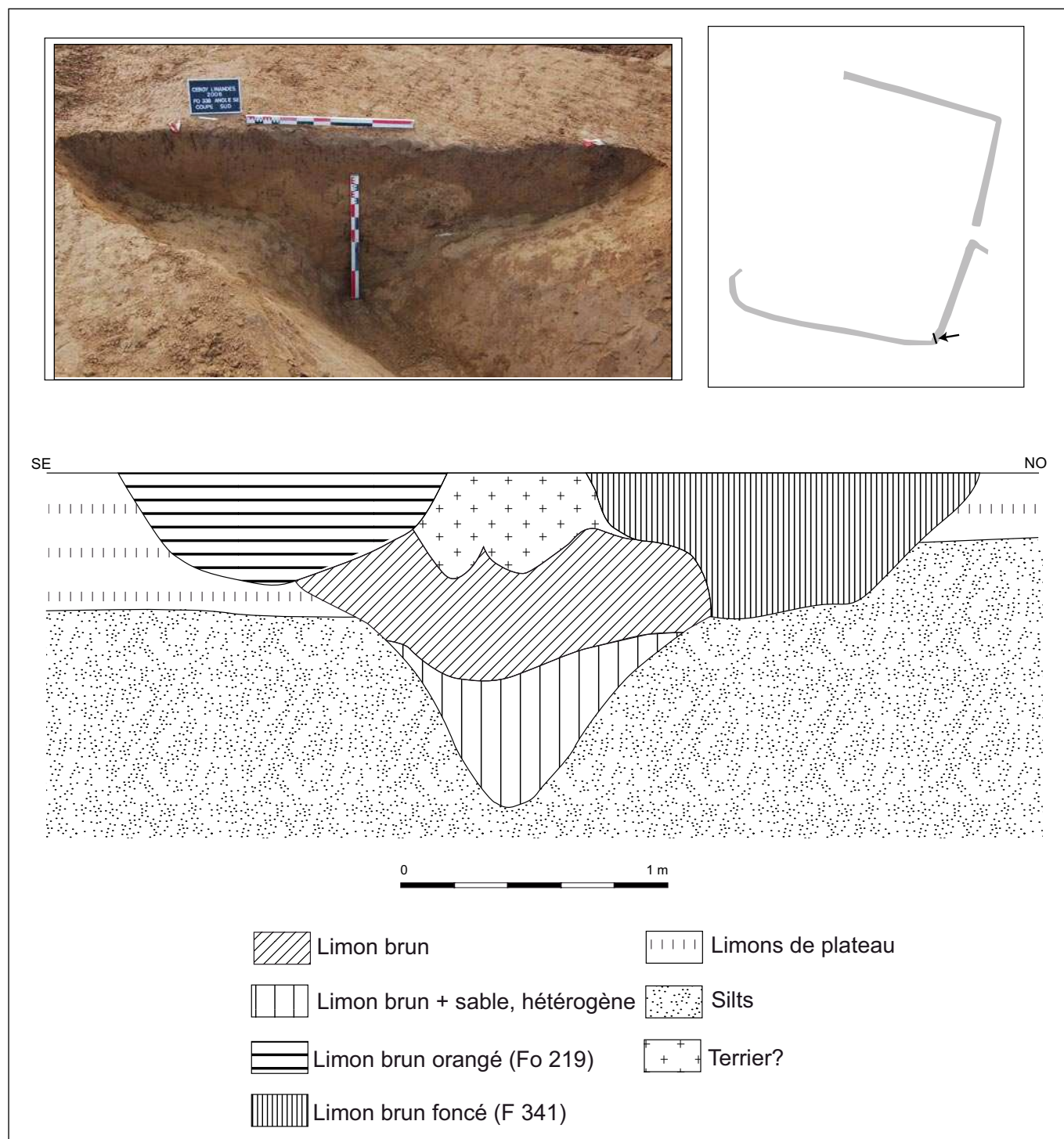


Figure 35 : Enclos 2, fossé 338, angle sud-est

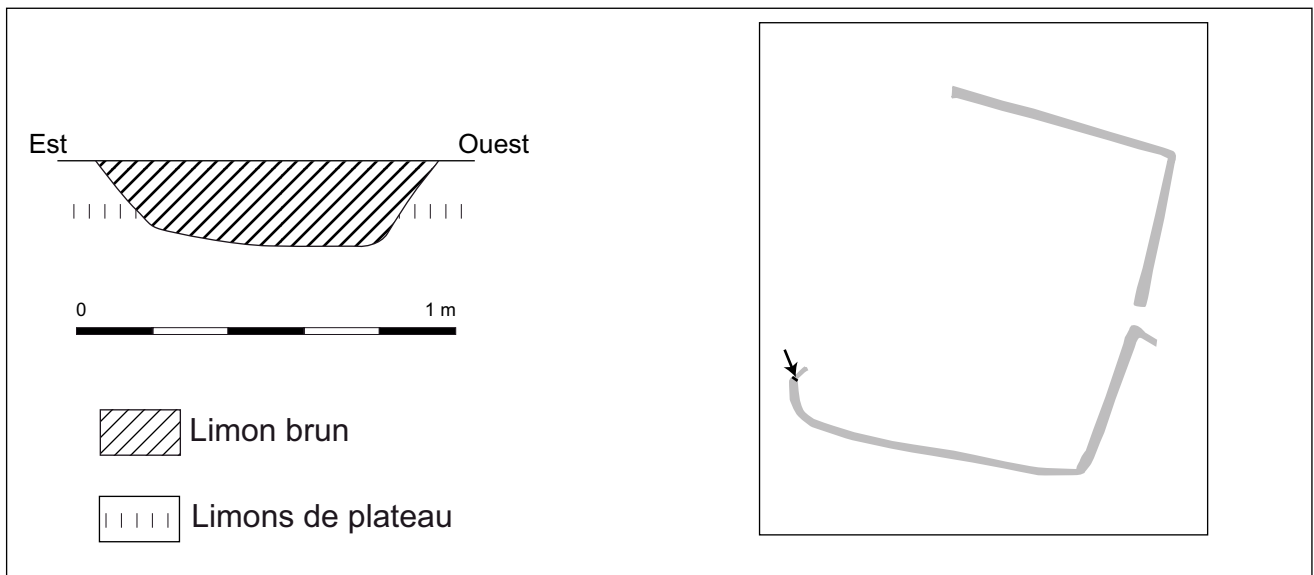


Figure 36 : Enclos 2, fossé 526

Enfin, l'angle sud-est du fossé 338 a posé problème. Des recreusements et une perturbation par un animal fouisseur rendent difficile la lecture de la coupe (fig. 35). La base du fossé présente un recreusement comblé par un limon sableux hétérogène sur 0,50 m d'épaisseur. Il est recouvert d'un limon brun de 0,50 m d'épaisseur. La partie



Figure 37 : Evocation d'une barrière de prairie supérieure du fossé est caractérisée par trois remplissages distincts trahissant des recreusements. Un limon brun organique comblant un creusement à profil en U se développe à partir du sud-est sur 0,40 m d'épaisseur. Il s'agit du fossé 219 qui recoupe, semble-t-il, le fossé 338. Au nord-ouest, une fosse (F341) paraît recouper elle aussi le fossé

338. Son remplissage limoneux brun foncé s'étend sur 0,50 m d'épaisseur. Entre ces deux structures, un remplissage très irrégulier correspondant à la galerie d'un animal fouisseur, s'intercale sur 0,35m d'épaisseur.

L'articulation du fossé 338 par rapport au fossé 219 est donc difficile à comprendre, même après la fouille. En l'état, il semble que l'on puisse proposer une destruction partielle du fossé 338 consécutive au creusement du fossé 219.

L'examen des coupes stratigraphiques du fossé 338 permet de proposer une restitution du fonctionnement de ce dernier. Dans un premier temps, le fossé est creusé pour y implanter une palissade, comme l'indique le rétrécissement régulièrement observé. Une durée d'occupation indéterminée s'écoule avant que ce premier état soit comblé. Le fossé continue alors d'être utilisé mais différemment. Il reste ouvert et accueille des rejets ou d'autres vestiges (carcasse du sondage 4 par exemple).

Dans le fossé 219, 15 sondages ont été pratiqués avant son curage complet (fig. 30). Dans sa partie occidentale, le fossé s'interrompt. Sa jonction avec le fossé de l'enclos 1 est assurée par un fossé

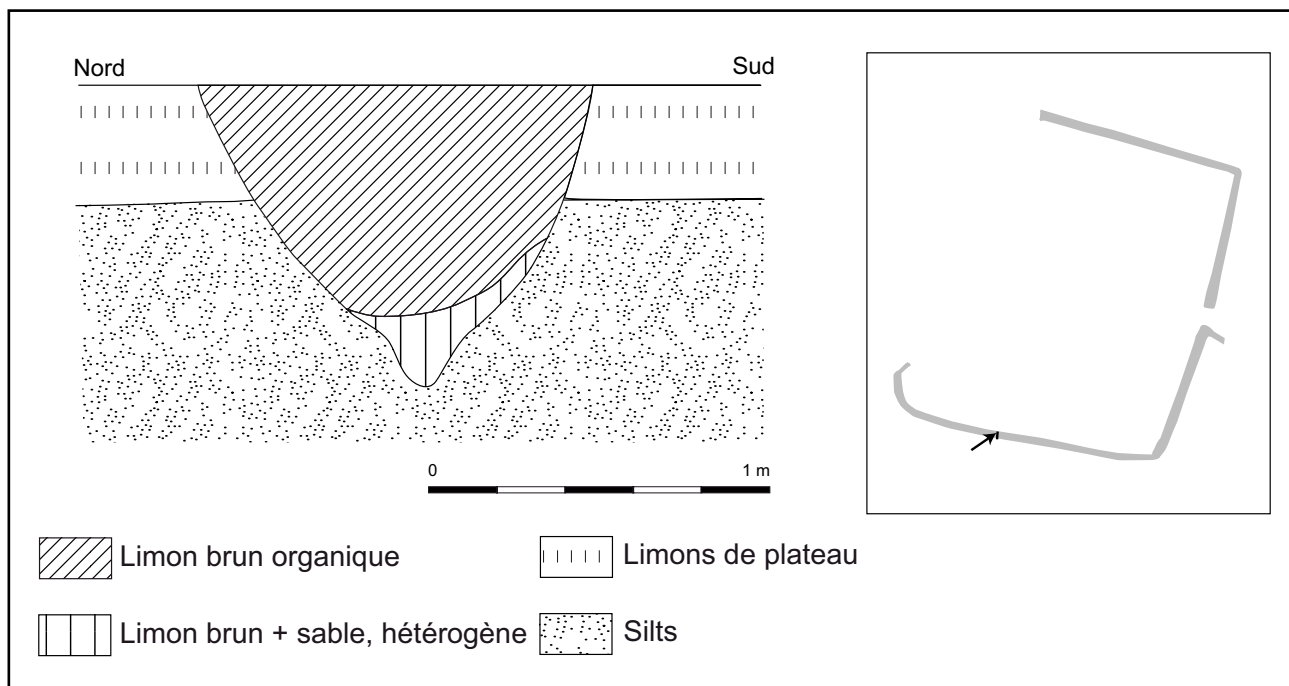


Figure 38 : Enclos 2, fossé 219, sondage 4

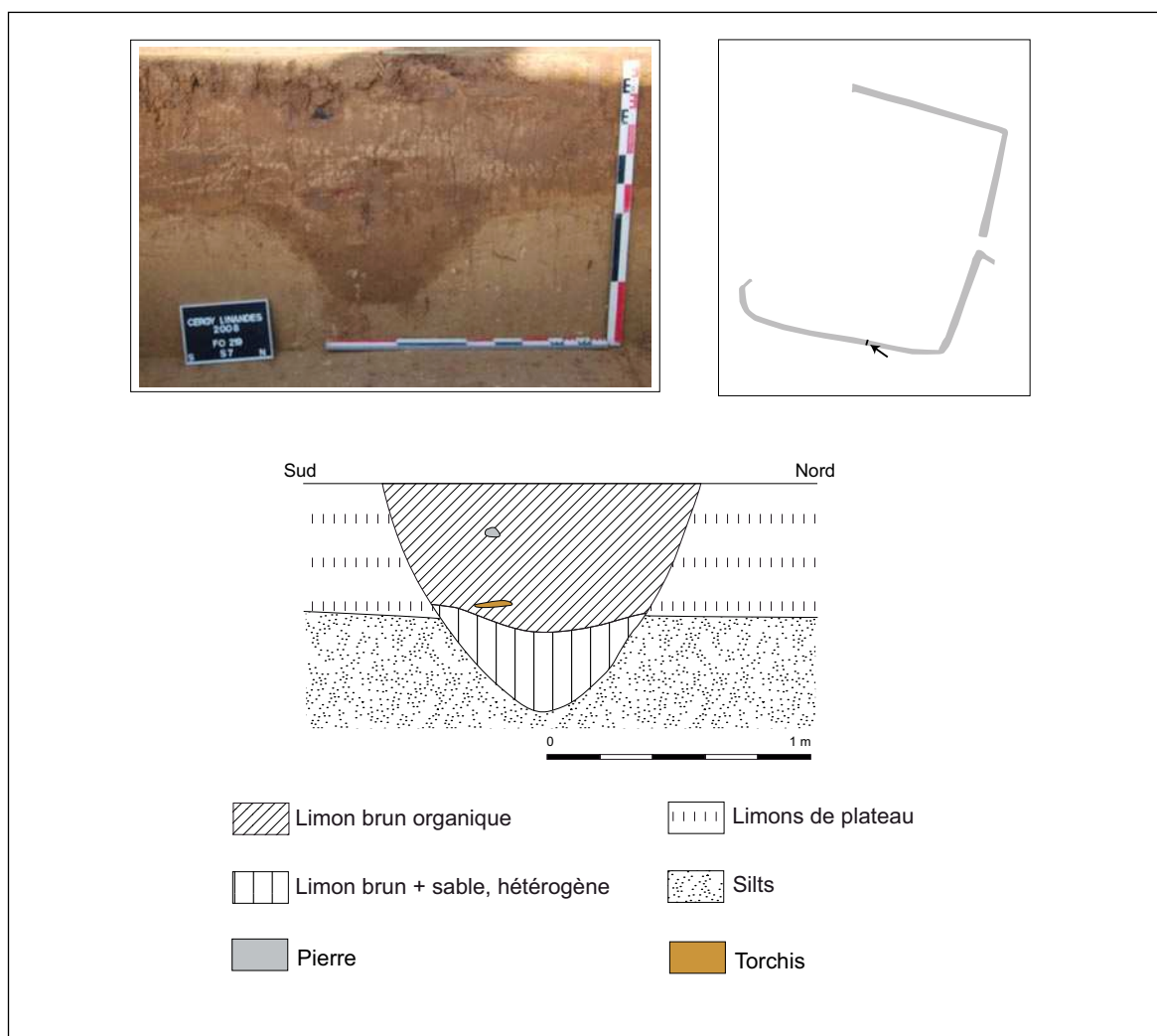


Figure 39 : Enclos 2, fossé 219, sondage 7





Figure 40 : Enclos 2, fossé 219, crânes de bovidés issus du sondage 7 (Cliché : J.-G. Pariat)

(Fo 526), peu large (0,46 m) et peu profond (0,20 m). Celui-ci pourrait correspondre à la tranchée de fondation d'une sorte de barrière de prairie en matière périssable (fig. 36 et 37).

Comprise entre 0,70 m (S8) et 1,60 m (S1), la largeur moyenne du fossé 219 se situe autour de 1,20m. Sa profondeur varie entre 0,58 m (S2) et 0,88 m (S4) pour une moyenne de 0,73 m. Son profil en U évasé vers le sommet, présente irrégulièrement un rétrécissement à la base. Comme pour le fossé 338, le remplissage est constitué de deux couches.

Le sondage 4 se trouve dans la partie occidentale du fossé, qui mesure à cet endroit 1,20 m de large pour 0,88 m de profondeur (fig. 38). Un limon brun organique forme la partie supérieure du remplissage, sur 0,70 m d'épaisseur, et comportait des inclusions de charbon, quelques pierres brûlées et de rares vestiges. Le remplissage inférieur, de 0,20 m d'épaisseur, est un limon

sableux hétérogène presque stérile qui coïncide avec le resserrement de la base du fossé.

Le sondage 7 a été pratiqué dans la moitié orientale du fossé. Le profil du fossé, en U évasé, ne présente cette fois pas de rétrécissement à la base (fig. 39). Il mesure 1,20 m de large pour 0,87 m de profondeur. La couche supérieure de 0,70 m d'épaisseur est formée par un limon brun organique. Deux crânes de bœuf disposés tête-bêche et un crâne de chien ont été recueillis dans ce comblement (fig. 40). La couche inférieure est formée d'un limon sableux hétérogène.

Dans le cas du fossé 219, la présence d'une palissade est moins assurée. En effet, la couche inférieure limono-sableuse, presque toujours identifiée, s'est peut-être formée consécutivement à l'érosion des parois d'origine.

#### Répartition des vestiges dans l'enclos 2

Le comblement du fossé de l'enclos 2 a livré divers types de vestiges : céramique, faune, torchis, métal, matériel de mouture. Ces restes sont nettement moins abondants que dans les fossés de l'enclos 1. Sur le plan horizontal, on observe une répartition irrégulière du mobilier (fig. 26). Dans la partie septentrionale du fossé 338, elle est peu

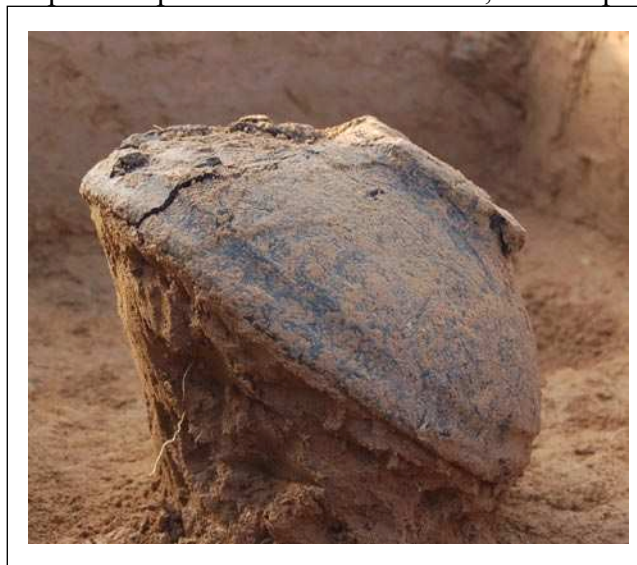


Figure 41 : Enclos 2, fossé 219, jatte complète (Cliché : J.-G. Pariat)

dense, mais il convient de rappeler que cette zone n'a pu être intégralement curée faute de temps et que la vision obtenue est peut-être incomplète. Par contre, au sud de l'entrée, le fossé 338 présente une forte densité de vestiges. Cette concentration s'explique sans doute par la proximité de l'entrée et par celle d'un bâtiment, au sud-est. La partie sud de l'enclos, correspondant au fossé 219, offre un épandage de vestiges. Sur le plan vertical, l'essentiel du mobilier tend à se concentrer entre 0,40 m et 0,80 m.

Au total, les restes animaux sont trois fois moins nombreux que dans l'enclos 1 (1131 ossements, cf. annexe 3). Dans l'ordre décroissant, les espèces majoritairement représentées sont le bœuf, le porc et les caprinés. Comme pour l'enclos 1, les ossements apparaissent sous différents aspects : crânes isolés, portions de squelette, amas, os épars. Quelques dépôts particuliers existent, bien que la majorité de ces vestiges renvoient à un cadre alimentaire domestique. Huit crânes ont été retrouvés au nord et au sud de l'entrée (fig. 27). Leur présence à cet endroit du fossé conduit à s'interroger sur leur fonction, éventuellement symbolique. Étaient-ils exposés en hauteur dans la zone d'entrée ?

Dans ce même secteur, au niveau des sondages 2 et 3, les ossements d'un cheval de 19-20 ans ne comportent aucune trace de découpe. Cet animal pourrait avoir fait l'objet d'un traitement spécifique difficile à décrypter (cf. annexe 3).

Parmi les 1173 céramiques recensées, la céramique modelée reste majoritaire. En revanche, les amphores se raréfient par rapport à l'enclos 1. A la hauteur du tronçon est du fossé 338, les densités sont plus élevées qu'ailleurs, ce qui s'explique sans doute, à nouveau, par la proximité d'un bâtiment et de l'entrée dans ce secteur (cf. annexe 2). Globalement, les vestiges sont réduits

à l'état de tessons en dehors d'une jatte découverte dans le fossé 219 (fig. 41).

Le torchis est représenté par 584 restes pour un poids total de 18 120 g. Il est inégalement réparti sur l'ensemble de l'enclos 2, le fossé 219 ne renfermant que 1,37 % de la masse totale de torchis. Ce mobilier partage les mêmes caractéristiques que celui de l'enclos 1.

Le métal est représenté par 22 pièces. Il a été retrouvé dans tous les secteurs. Près de l'entrée, au sud, un bracelet constitué d'un jonc tubulaire en tôle orné d'incisions longitudinales a été découvert (cf. annexe 4). Le second objet remarquable provient du fossé 219. Il s'agit d'un petit marteau de tâlier en fer, constitué d'une table étroite et d'une panne courte.

Enfin, les formes céramiques identifiées placent l'occupation centrale de l'enclos 2 à La Tène D1 (cf. annexe 2).

#### 7.2.1.c- L'enclos 3

L'enclos 3, dont le côté ouest n'a pas été identifié, englobe les enclos 1 et 2. Lors de la fouille, ce fossé a fait l'objet d'une double numérotation (fig. 42). Ainsi dans sa partie sud, il s'agit du fossé 501 tandis que, partout ailleurs, il correspond au fossé 213. Dans sa partie orientale, ce fossé est parallèle au tracé du fossé de l'enclos 2 puis s'en écarte vers le sud, formant un trapèze.

28 sondages y ont été pratiqués. La largeur maximale du fossé est de 2 m (Fo 213 S3) et la largeur minimale est de 0,65 m (Fo 501 S1), la moyenne se situant à 1,07 m. La profondeur oscille entre 0,50 m (Fo 213 S1) et 0,80 m (Fo 501 S7) avec une moyenne de 0,61 m. En coupe, le profil du fossé est en U évasé vers le sommet. Le remplissage, homogène, a livré très peu de



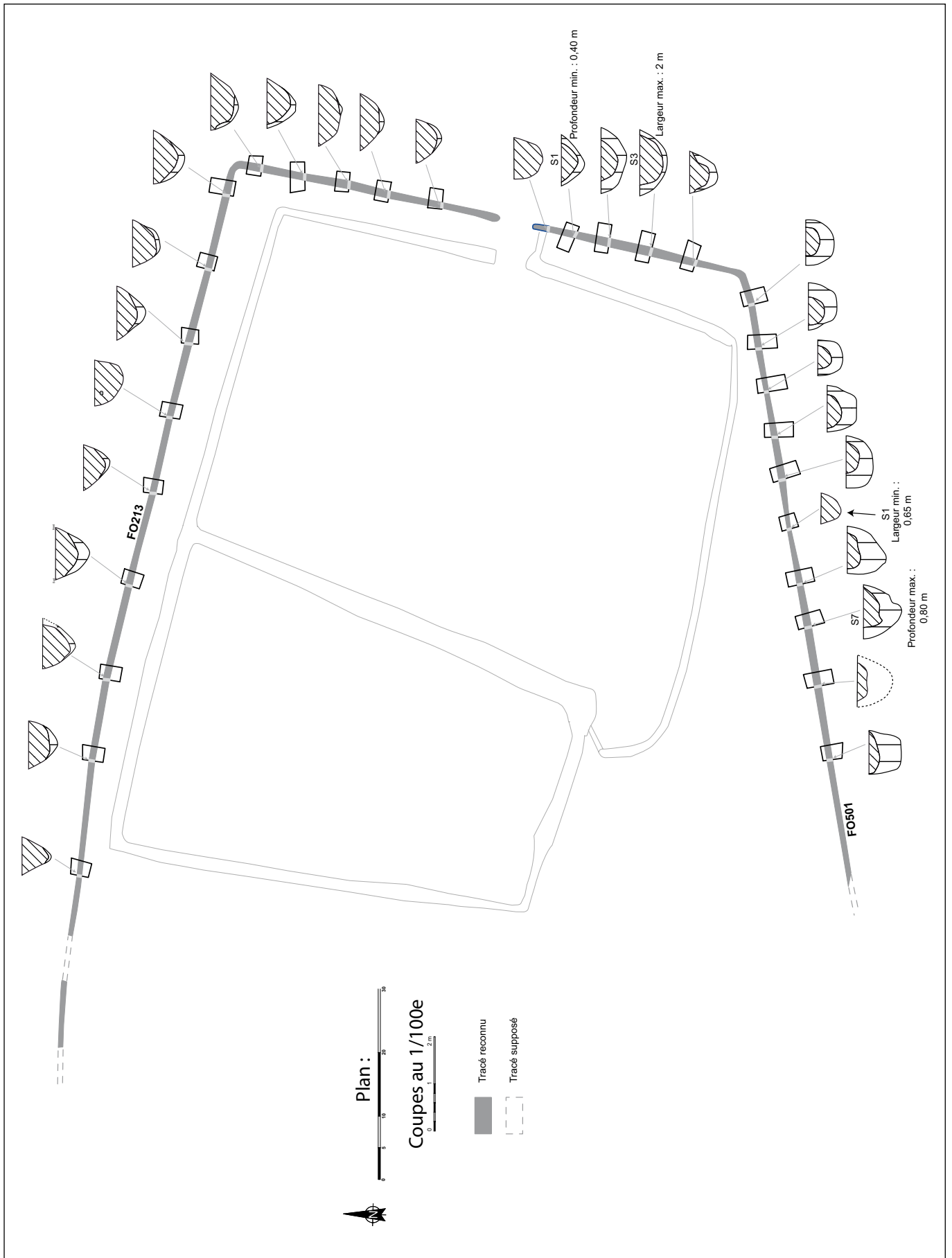


Figure 42 : Plan et coupes du fossé externe de l'enclos 3

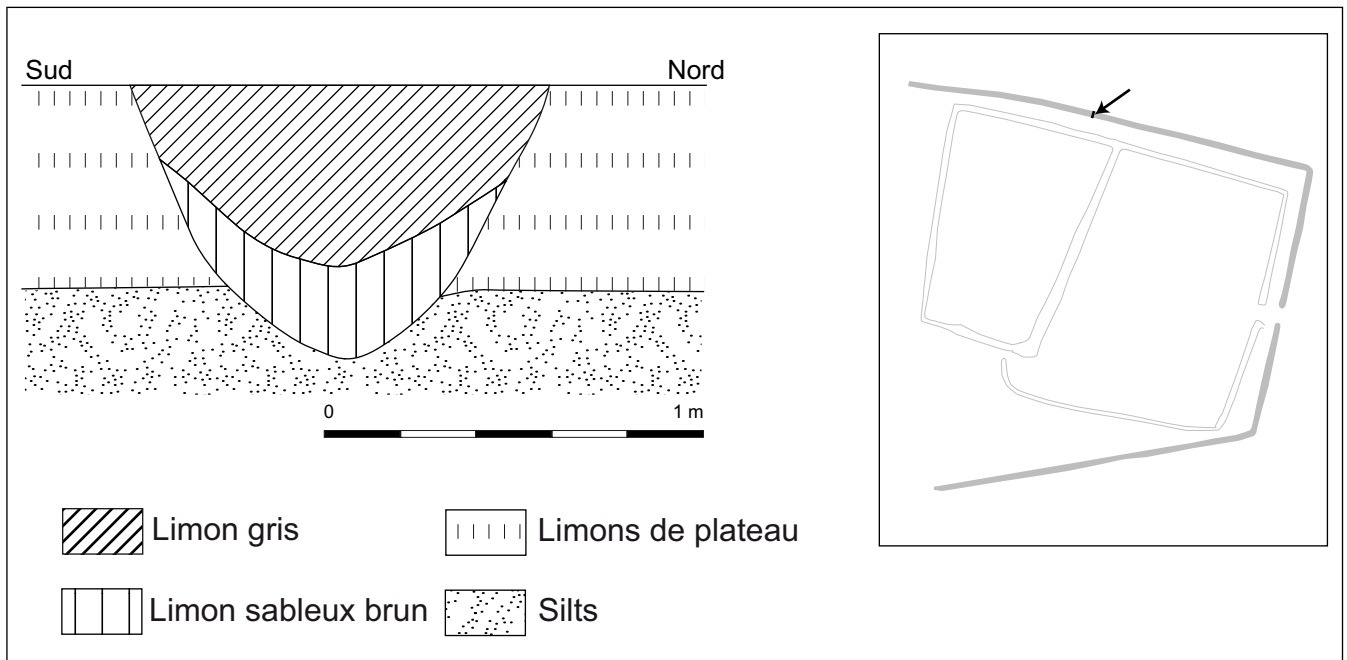


Figure 43 : Enclos 3, fossé 213, sondage 15

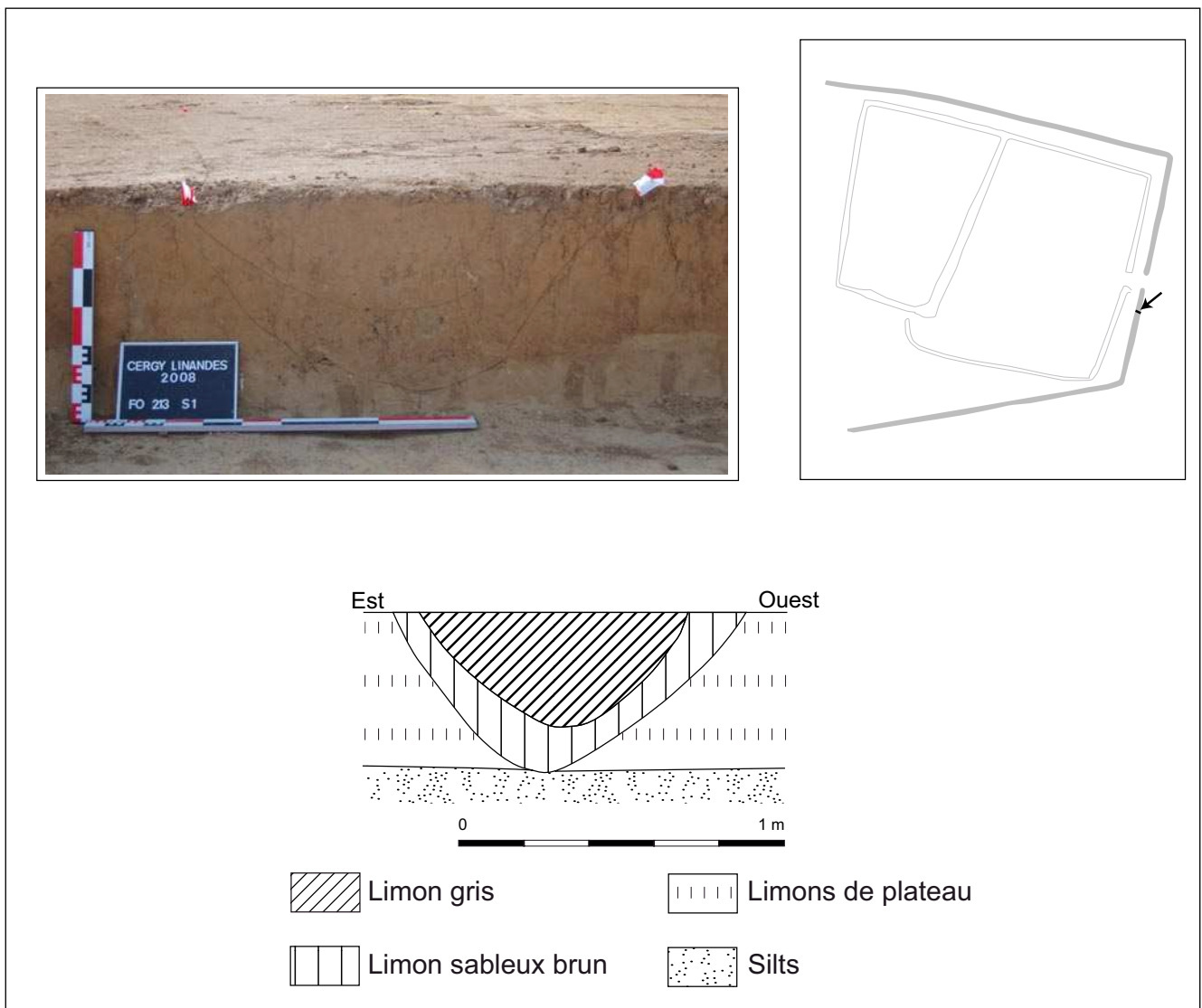


Figure 44 : Enclos 3, fossé 213, sondage 1

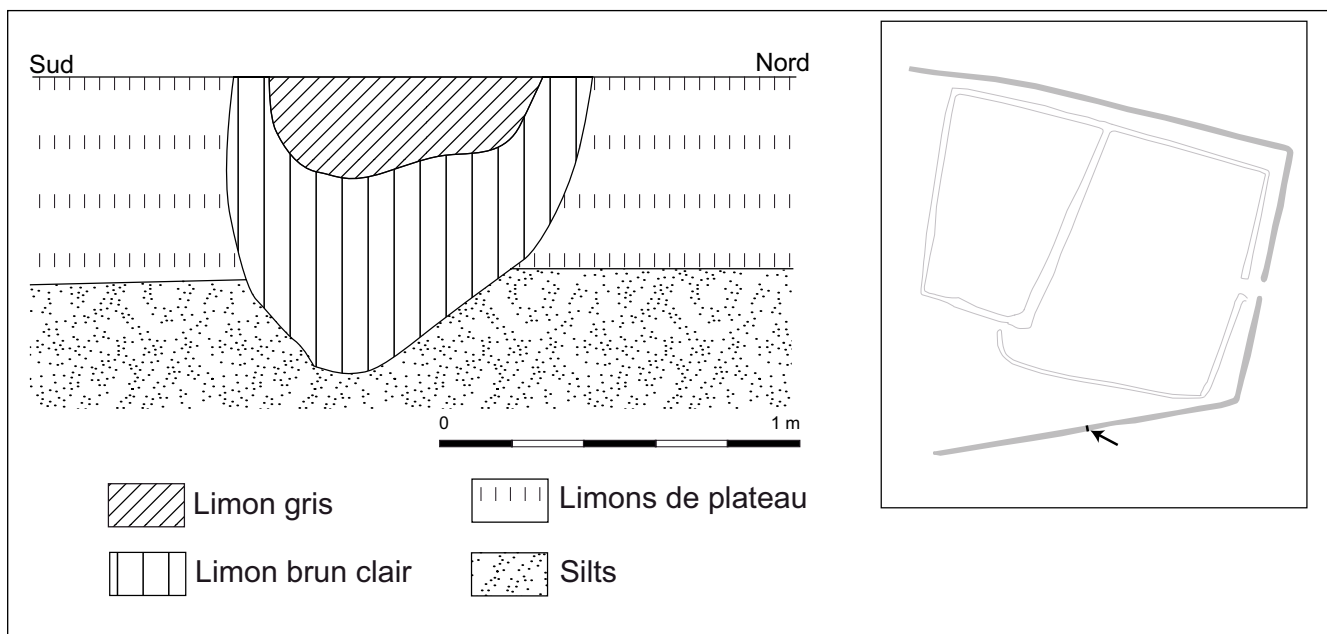


Figure 45 : Enclos 3, fossé 501, sondage 7

vestiges.

Les fossés de l'enclos 3 présentent un tracé qui longe assez rigoureusement celui des enclos 1 et 2. A l'est, le fossé de l'enclos 2 s'appuie sur celui de l'enclos 3 au niveau de l'entrée. Ces différents indices permettent d'affirmer la contemporanéité des trois enclos.

Au niveau du sondage 15 réalisé au nord, le fossé mesure 1,10 m de large pour 0,60 m de

profondeur (fig. 43). Le remplissage supérieur correspond à un limon gris entre 0 et 0,48 m de profondeur. La couche sous-jacente est un limon sableux brun couvrant le fond du fossé.

Le sondage 1 pratiqué à l'est, au sud de l'interruption du fossé, a révélé une largeur conservée de 1,10 m pour une profondeur de 0,50 m (fig. 44). La couche supérieure, de 0,40 m d'épaisseur, est un limon gris recouvrant le limon

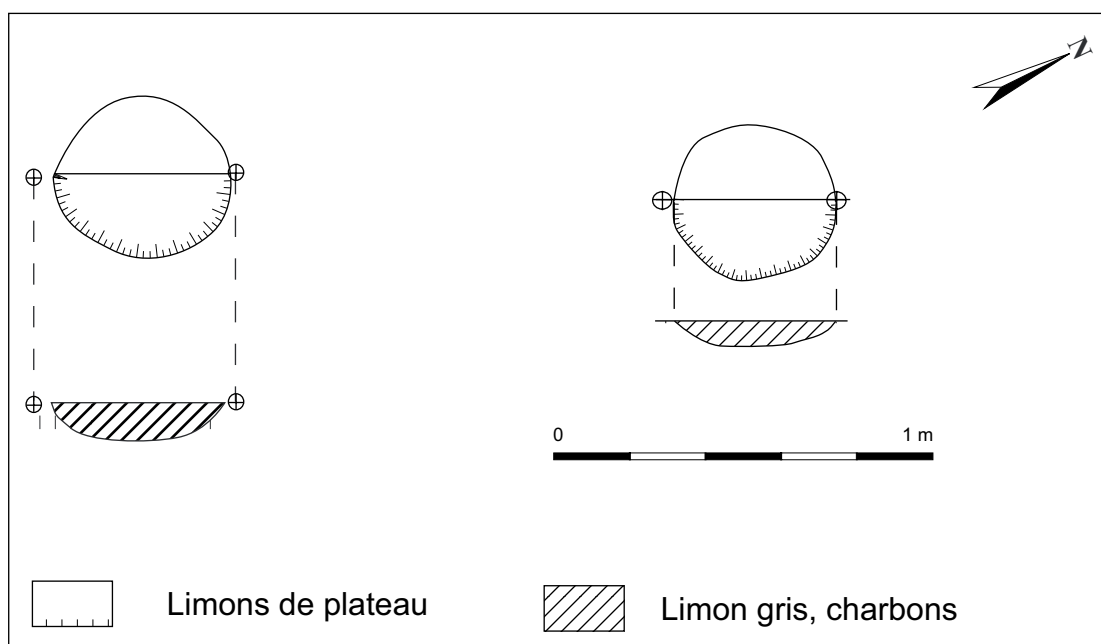


Figure 47 : Enclos 1, trous de poteaux situés à l'ouest du fossé 522

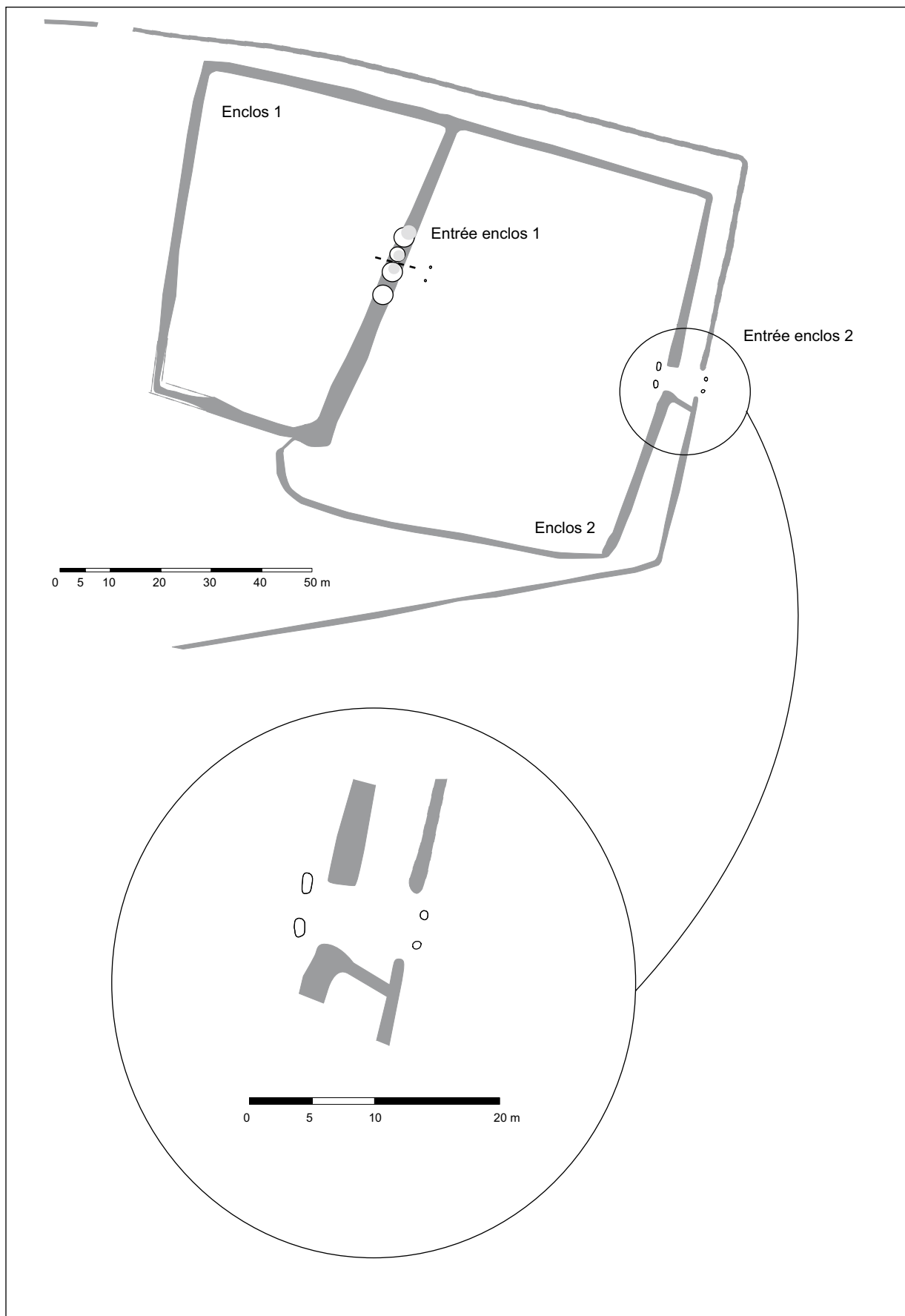


Figure 46 : Emplacement des entrées

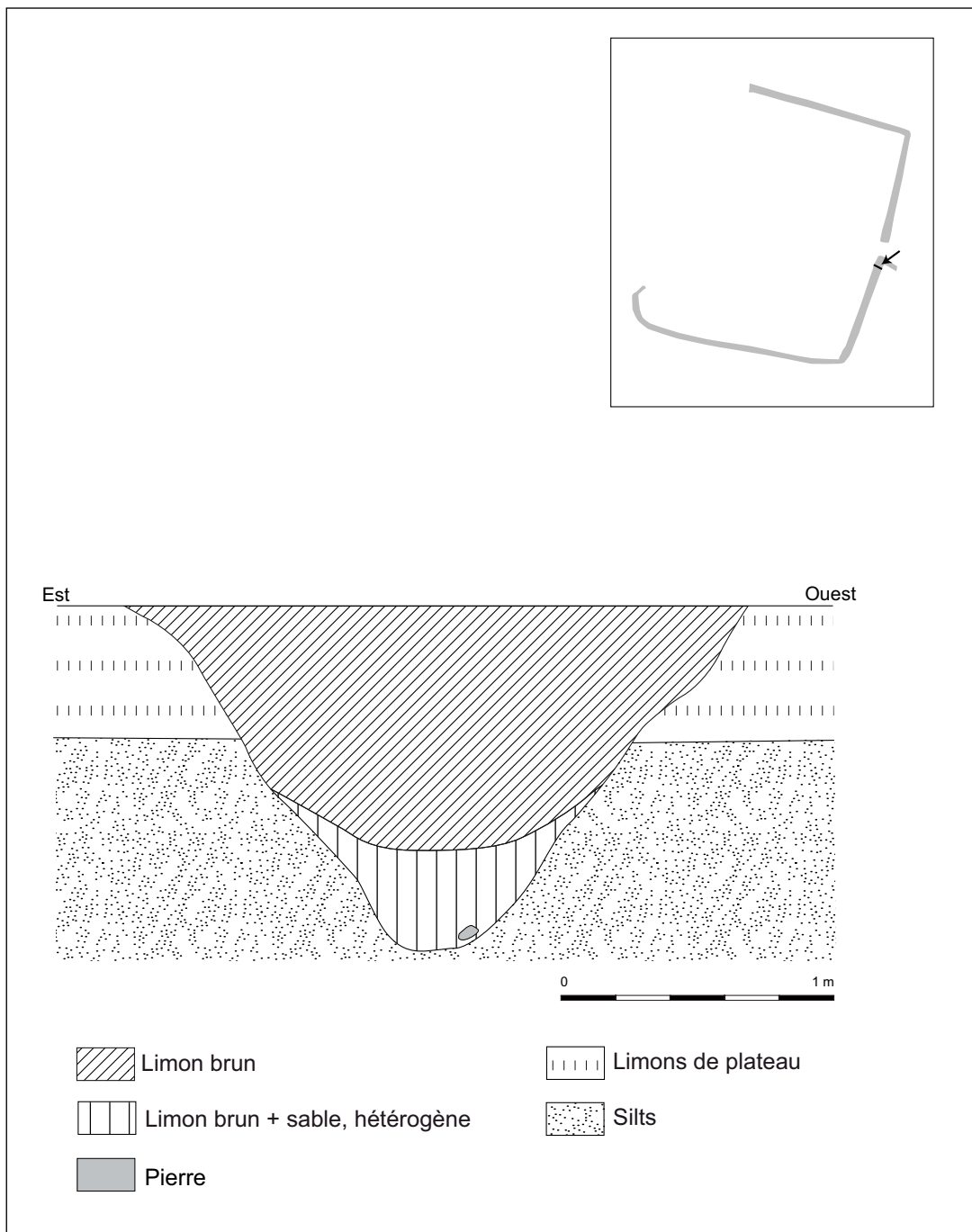


Figure 48 : Enclos 2, fossé 338, angle sud de l'entrée, coupe sud

sableux brun évoqué précédemment.

Enfin, le sondage 7, situé au sud, révèle un fossé de 1 m de large par 0,80 m de profondeur (fig. 45). Le remplissage supérieur (0 - 0,30 m) est un limon gris sous lequel se trouve un limon brun clair de 0,50 m d'épaisseur. Ce second remplissage se distingue assez mal du précédent, ce qui a rendu complexe la lecture stratigraphique de ce secteur. Il se pourrait que ces nuances soient la conséquence

du rôle joué par l'eau dans le fossé (mise en eau ? infiltrations alors que le fossé est comblé ?)<sup>2</sup>.

#### Répartition des vestiges dans l'enclos 3

Les vestiges issus du fossé de l'enclos 3 sont peu nombreux et fortement dispersés sur le plan horizontal. En coupe, aucune concentration

2- Cette hypothèse a été formulée par J.-L. Maire (Géologue) lors des observations qu'il a réalisés.

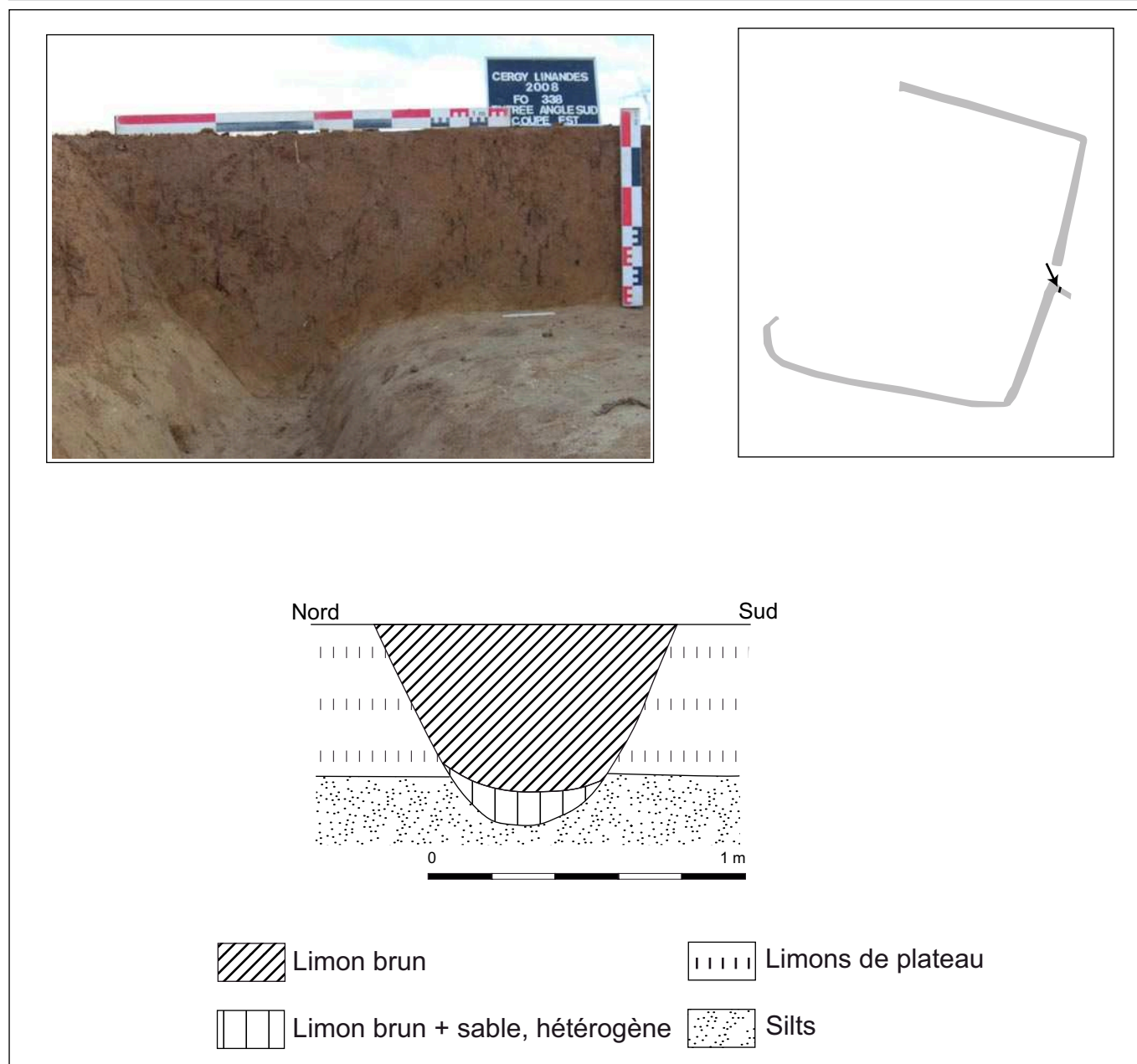


Figure 49 : Enclos 2, fossé 338, angle sud de l'entrée, coupe est

spécifique n'a été observée. Ce fossé est trop éloigné des lieux de vie pour avoir accueilli des rejets de la vie quotidienne. Il semble avoir joué un autre rôle.

#### 7.2.1.d- Les entrées

##### Enclos 1

Le tracé du fossé 522 qui compose l'enclos 1 est ininterrompu. La fouille de cette structure n'a mis en évidence aucune différence de remplissage

selon les secteurs. Du point de vue des vestiges, aucun tronçon de fossé n'est complètement stérile.

Les études réalisées sur la céramique et les ossements animaux apportent des éléments de réponse quand à l'emplacement possible d'un franchissement depuis l'enclos 2 vers l'enclos 1 (cf. annexes 1 et 2). Dans les deux cas, la densité de mobilier s'affaiblit au milieu du fossé est, au niveau du sondage S1 et de la zone Z1 (fig. 46).

A cet endroit, le fossé se trouve flanqué de deux trous de poteaux à l'ouest, dans l'axe de l'entrée



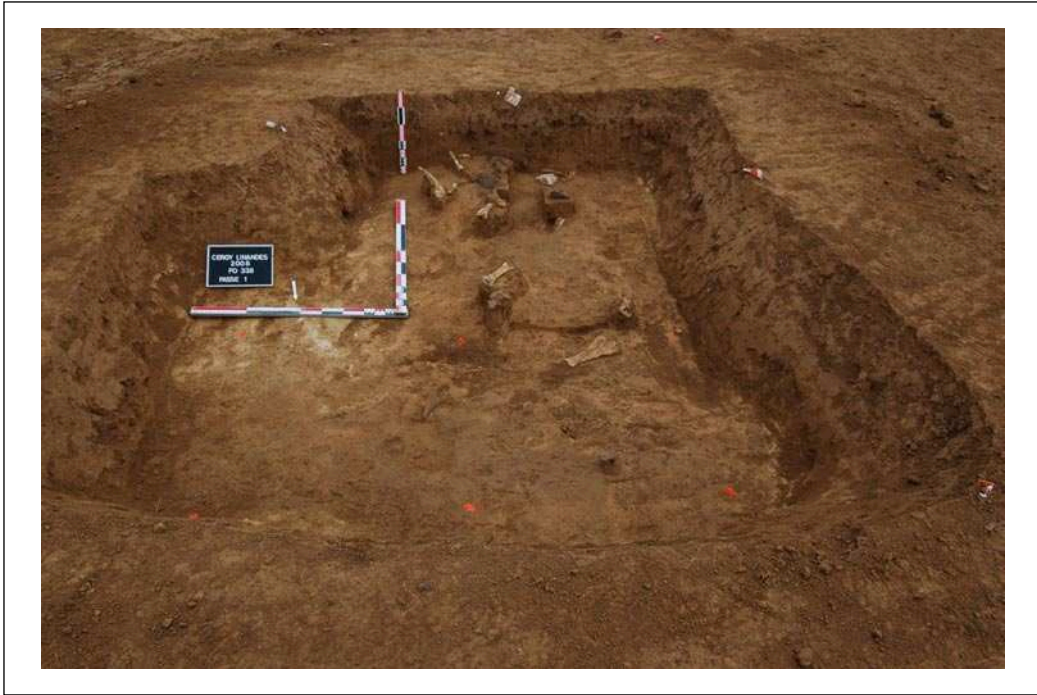


Figure 50 : Enclos 2, fossé 338, vue en plan des vestiges de l'angle sud de l'entrée  
(Cliché : R. Bianchini)

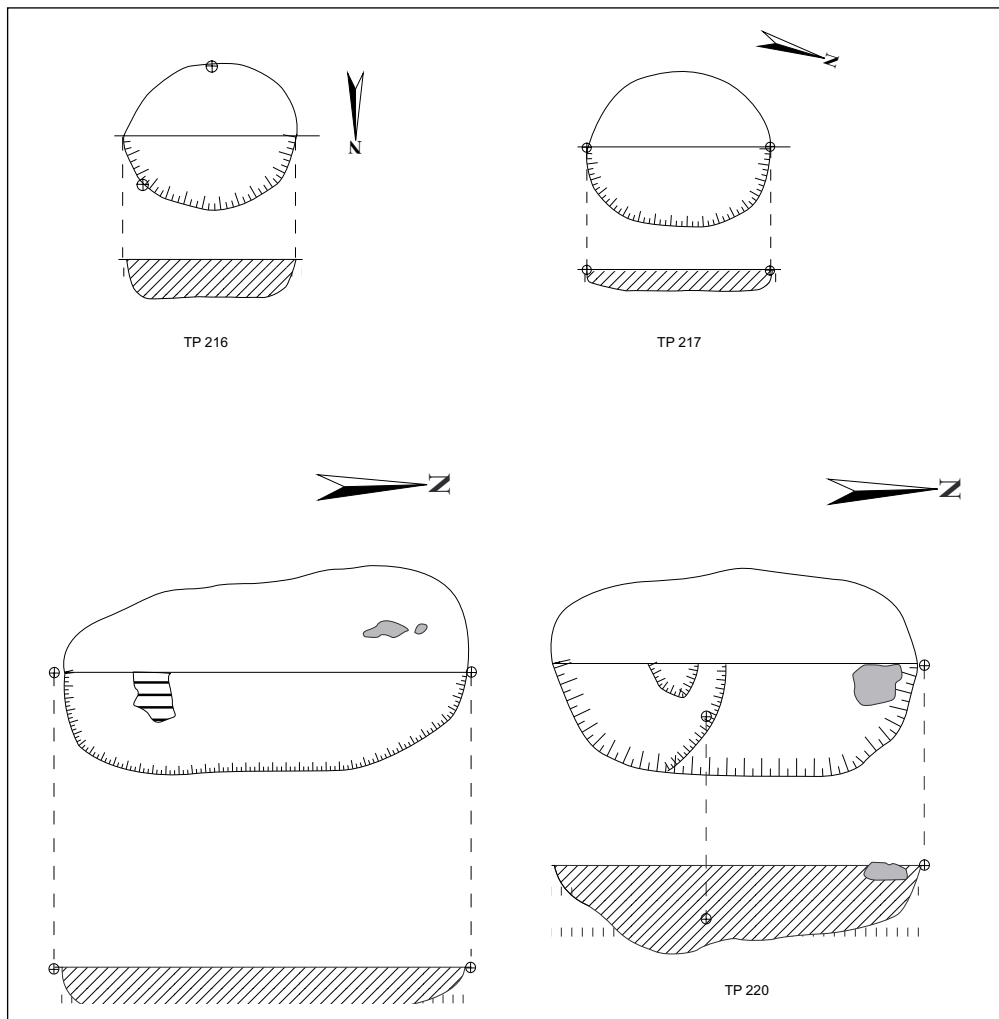


Figure 51 : Enclos 2 trous de poteaux formant l'entrée

monumentale de l'enclos 2. Chacun d'eux mesure 0,40 m de diamètre pour 0,10 m de profondeur (fig. 47). Leur plan forme un cercle et leur profil est à fond arrondi.

Ces différents indices permettent de supposer que le passage se faisait au moyen d'un dispositif périssable de type pont en bois.

### Enclos 2 et 3

L'enclos 2 présente une entrée de type monumentale à l'est (fig. 46). A cet endroit, le fossé (Fo 338) s'interrompt, se coude, pour venir s'appuyer sur le fossé de l'enclos 3 (Fo 213) qui s'arrête lui aussi. Au nord, le dispositif est légèrement différent, les fossés externe et interne s'arrêtant symétriquement. Par ailleurs, quatre

trous de poteaux encadrant l'interruption viennent compléter cet ensemble (TP 216, 217, 220, 224). Cette zone a été explorée manuellement.

D'après la coupe réalisée au sud de l'entrée, à l'endroit où le fossé 338 s'incurve, la largeur du creusement atteint 3,90 m pour 1,30 m de profondeur au niveau de la coupe sud (fig. 48), tandis qu'elle se réduit à 0,30 m pour 0,60 m de profondeur à l'est (fig. 49). L'image obtenue est donc celle d'un fossé dont les dimensions se réduisent à proximité de l'entrée.

Le remplissage supérieur, composé d'un limon brun, contient quelques rejets entre les profondeurs 0,40 m et 0,70 m (fig. 50). La couche inférieure est un limon sableux hétérogène.

Les trous de poteau 216 et 217 se trouvent à l'extérieur de l'enclos, en avant de l'interruption.



Figure 52 : Enclos 2, hypothèse de restitution de l'entrée monumentale (© CG 95, P. Payet)

Le trou de poteau 216 est de forme ovale (fig. 51). D'un diamètre de 0,65 m pour une profondeur de 0,18 m, il présente un fond plat. Rempli de limon gris, il n'a livré aucun vestige. Le trou de poteau 217, au contour également ovale, mesure 0,85 m de diamètre pour 0,08 m de profondeur. Il présente un fond plat, un comblement limoneux gris et n'a pas livré de vestiges.

Les trous de poteau 220 et 224 se trouvent, légèrement en retrait par rapport au fossé 338, dans la zone interne de l'enclos 2. Le trou de poteau 220 est de forme oblongue. Il mesure 0,80 m de large pour 1,50 m de long et pour une profondeur de 0,38 m. Le remplissage correspond à un limon brun gris dans lequel a été découvert un bloc de pierre. Cette fosse a été recreusée dans sa partie sud. Peut-être y a-t-on inséré un second poteau, à moins qu'il ne s'agisse d'une réfection ?

Le trou de poteau 224 est lui aussi de forme oblongue. Il mesure 0,80 m de large pour 1,50 m de long et pour une profondeur de 0,20 m. Le remplissage est essentiellement constitué d'un limon brun-gris, mais la présence d'un terrier complique les observations. En l'état, aucun recreusement n'a été distingué.

L'aménagement de l'entrée évoque un dispositif imposant de type porche monumental. On peut proposer un système de fermeture externe à l'aide de deux poteaux simples flanqués d'un portail (fig. 52), la partie arrière pouvant être constituée d'un porche.

Ce type d'aménagement est attesté dans une trentaine de cas en vallée de l'Oise sur des sites de La Tène finale (Malrain *et al.* 2002, p. 154). A Longueil-Sainte-Marie « Le Vivier de Grès », les bords du fossé ont été taillés en arrondi et les parois ont un pendage adouci au niveau de l'entrée. Cette dernière est aménagée de deux trous de poteau dans sa partie interne. Ce type d'entrée témoigne

généralement du statut social élevé du propriétaire des lieux (Malrain *et al.* 2002).

## 7.2.2- Les bâtiments

Toutes époques confondues, 59 trous de poteaux ont été découverts sur le site. Parmi ceux qui peuvent être rattachés à l'Âge du Fer, plusieurs dessinent clairement des plans de bâtiments. D'autres concentrations plus ou moins denses sont plus difficiles à interpréter. Enfin, quelques trous de poteau sont isolés.

### 7.2.2.a-Les bâtiments typiques

Un premier édifice, le bâtiment n° 1, est situé dans l'enclos 1, au sud-ouest (fig. 10). Il est constitué de six trous de poteau couvrant une surface de 26 m<sup>2</sup> et formant un plan rectangulaire (fig. 53). Les creusements, répartis en deux alignements parallèles, sont espacés régulièrement de 1,80 m.

Dans cinq cas sur six, le poteau a subi l'action du feu si bien qu'il en subsiste l'empreinte en coupe (fig. 54). L'un des poteaux mesure 0,60 m de diamètre et les cinq autres 0,50 m. La profondeur moyenne de ces structures est de 0,43 m, le minimum étant de 0,20 m et le maximum de 0,60 m. Leur profil est à fond arrondi.

Le limon du remplissage principal diffère selon l'emplacement du trou de poteau. Au sud, il est constitué d'un limon jaune renfermant de rares couches de charbon de bois et autres nodules de torchis. Au nord, le remplissage correspond à un limon gris. L'empreinte du poteau se distingue de cette couche par un limon gris noir très charbonneux repéré parfois sur 0,60 m de profondeur. Les prélèvements réalisés dans ces structures ont révélé des essences dominées par le

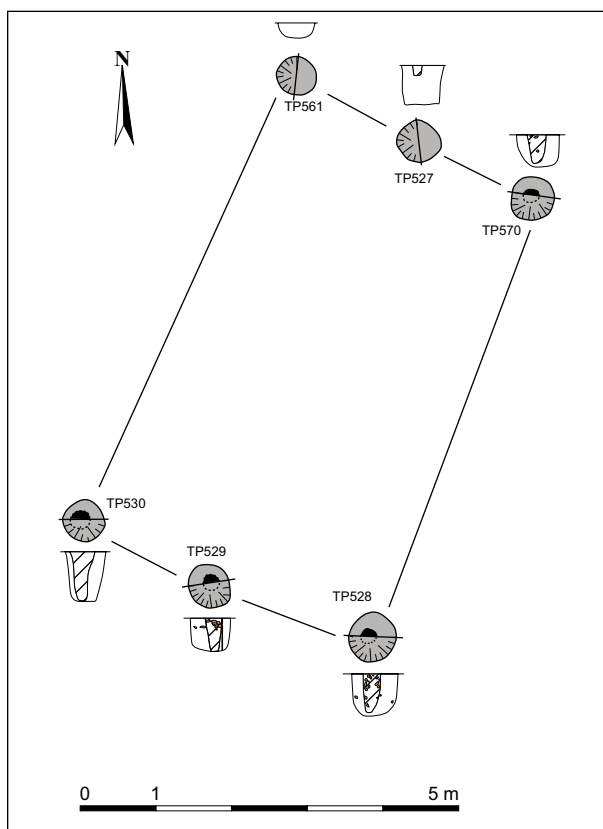


Figure 53 : Plan général du bâtiment n° 1

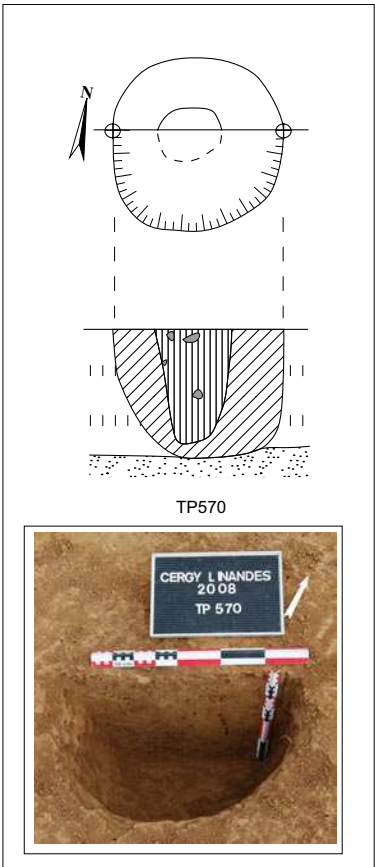
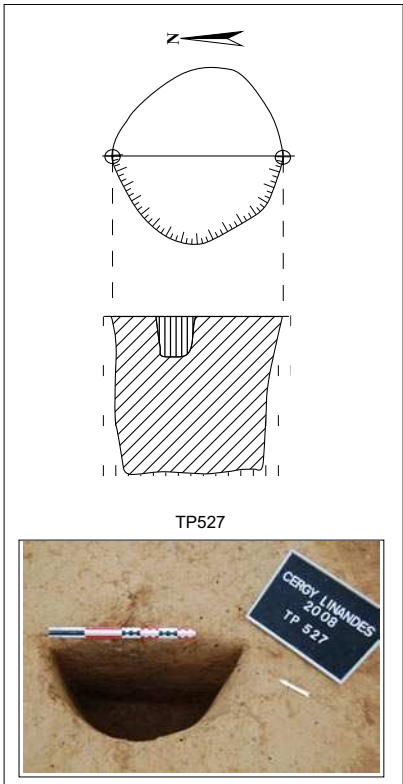
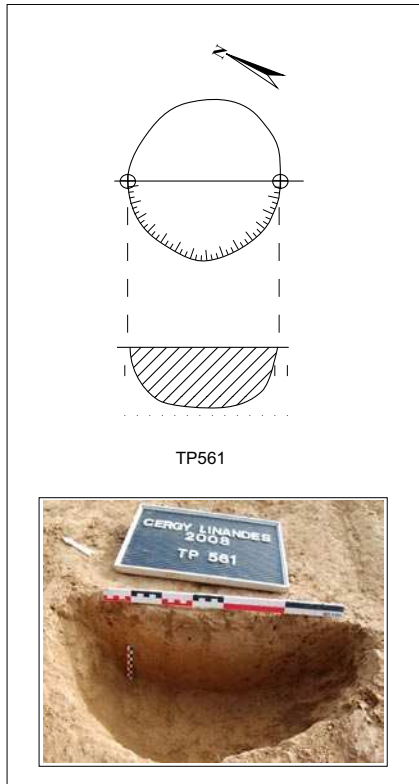
chêne (cf. annexe 5).

Peu de vestiges matériels proviennent du comblement des trous de poteau : 94 g de torchis et 2 ossements animaux dans le trou de poteau 527, 2 tessons dans le trou de poteau 529, 275 g de torchis et 3 ossements animaux dans le trou de poteau 528. Le sédiment tamisé a par ailleurs révélé la présence résiduelle de graines dans les creusements (cf. annexe 5). Ces dernières sont plus nombreuses dans ce bâtiment qu'ailleurs sur le site. Enfin, l'étude approfondie des restes animaux et céramiques révèle la présence de rejets domestiques importants dans l'angle sud-ouest de l'enclos 1 en lien avec ce bâtiment (cf. annexes 2 et 3).




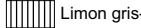



L'interprétation fonctionnelle de ce bâtiment pose problème. Son plan et la présence de graines dans le remplissage des trous de poteau n'est pas sans rappeler certains édifices de la vallée de

l'Oise interprétés comme des structures à vocation agricole de type silo aérien (Malrain, Pinard 2006, p. 168, type B).

Mais il peut également s'agir d'un bâtiment d'habitation comme permettent de le supposer les nombreux rejets domestiques qui caractérisent le fossé d'enclos le plus proche. Leur densité et leur nature trahissent des activités de consommation courante (vaisselle brisée, restes d'animaux consommés etc.).



Légende des coupes:

- |  |  |   |
|--|--|---|
|  Limon gris                         |  Limon jaune, rares charbons et torchis |  Limons de plateau |
|  Limon gris-noir, nombreux charbons |  Fer                                    |  Torchis           |
|  |  |  Siltis            |

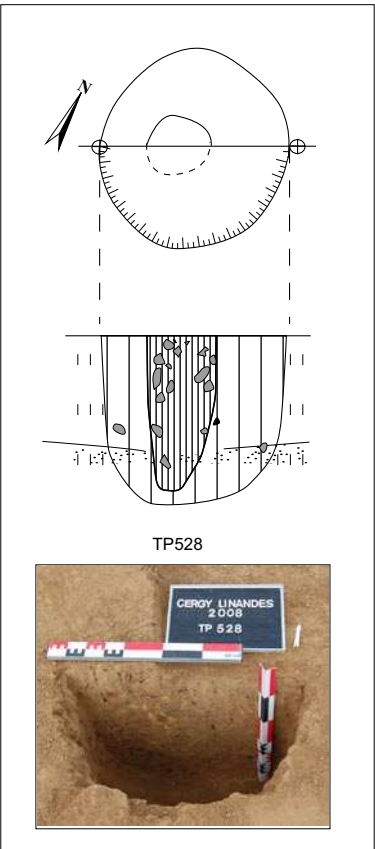
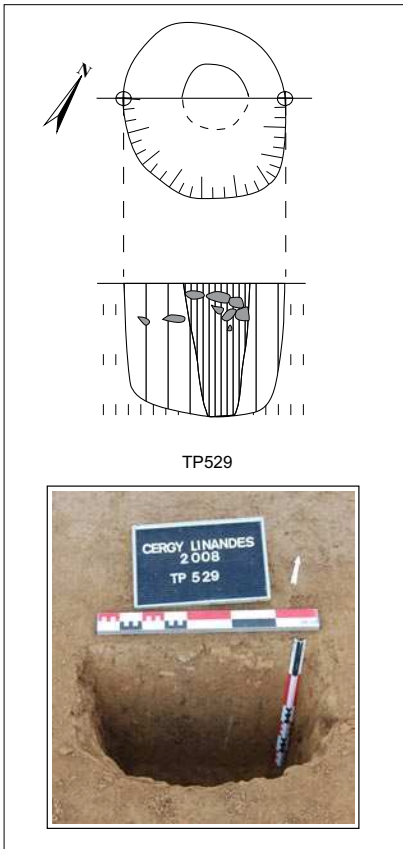
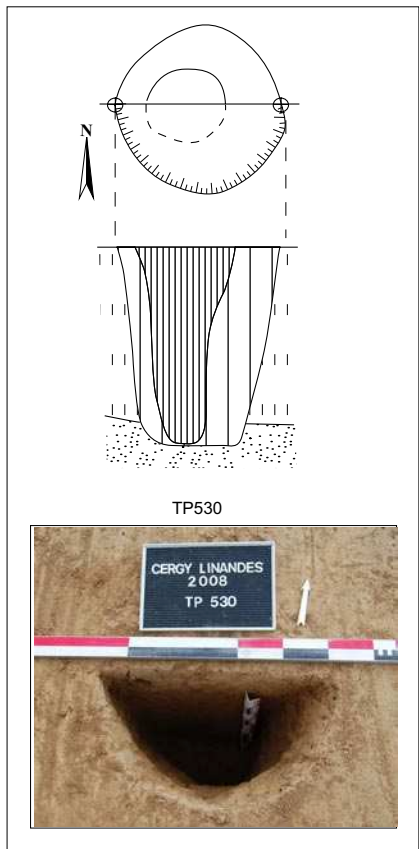


Figure 54 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 1



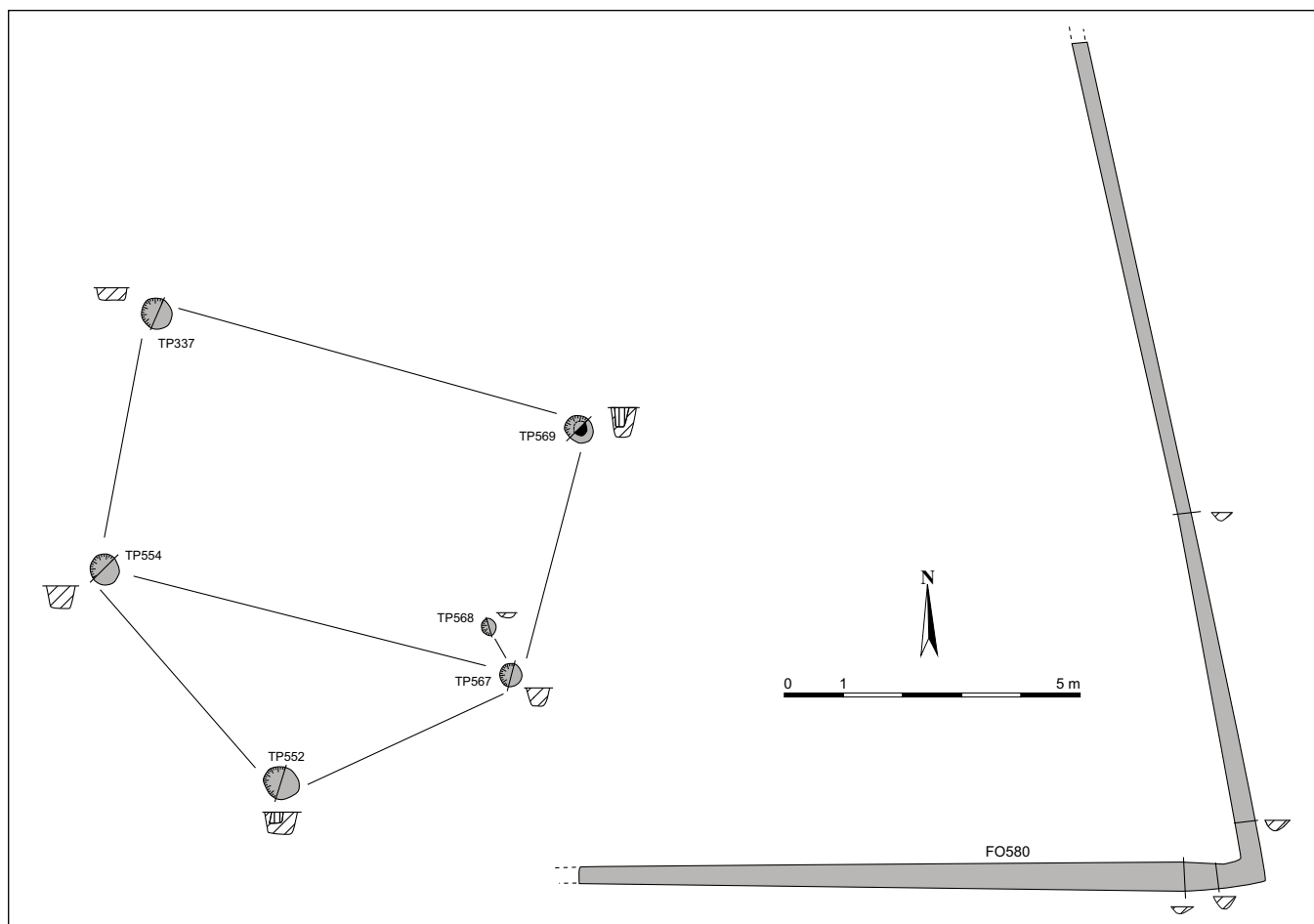


Figure 55 : Plan général du bâtiment n° 2

Une seconde construction, le bâtiment n° 2, associée à un petit fossé est située à l'ouest, dans la zone interne de l'enclos 1 (fig. 10). Le plan au sol est un polygone convexe constitué de six trous de poteau au profil à fond plat (fig. 55). Il couvre une surface de 38 m<sup>2</sup>.

Le diamètre moyen des trous de poteau composant la structure est de 0,44 m avec un minimum de 0,30 m et un maximum de 0,52 m (fig. 56). La profondeur oscille entre 0,10 m et 0,50 m pour une moyenne située autour de 0,35 m. Ces dimensions trahissent une conservation différentielle des structures, certaines étant très affectées par l'érosion.

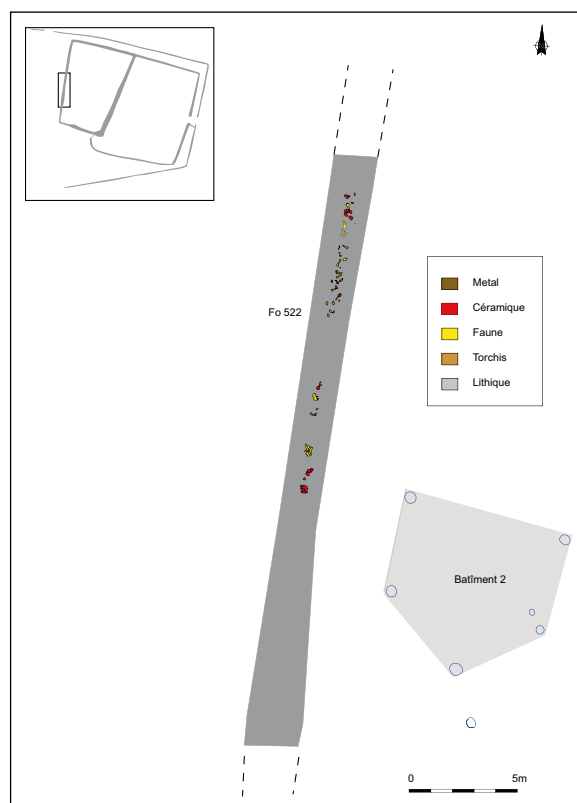
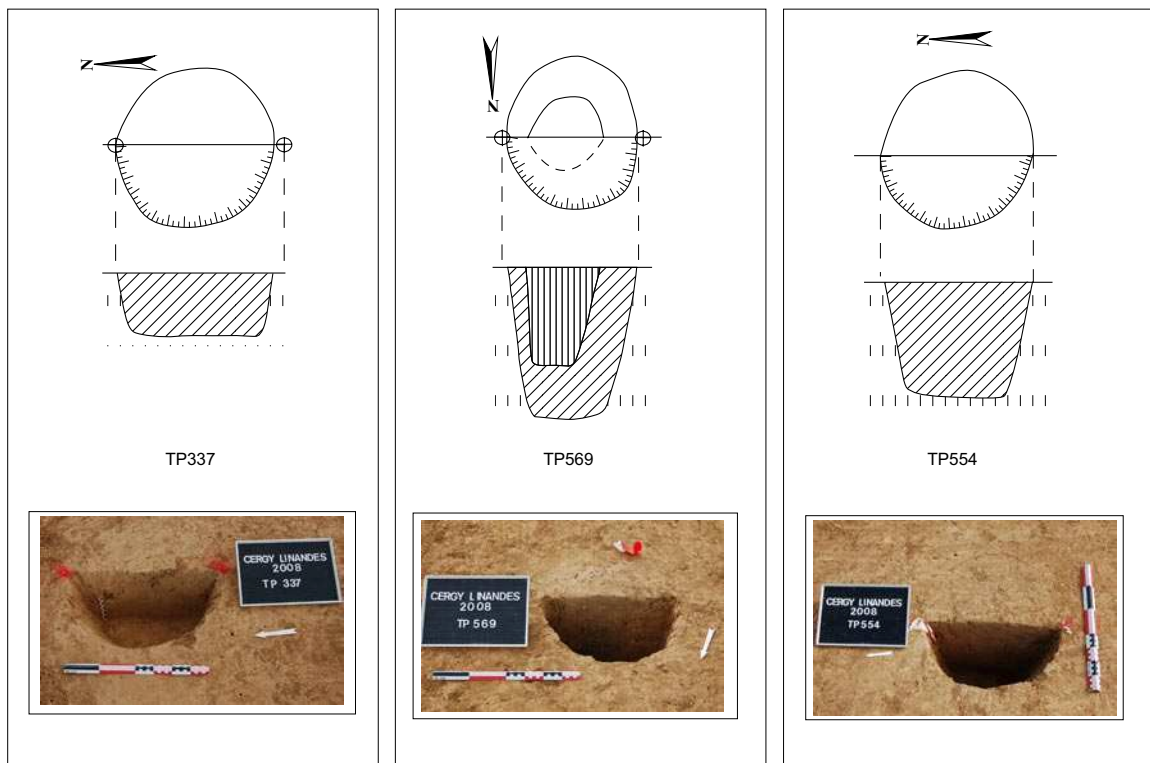


Figure 57 : Concentration de rejets dans le tronçon de fossé 522 jouxtant le bâtiment n° 2





Légende des figures:

0 1 m

Limons de plateau   
 Limon gris-noir, nombreux charbons   
 Limon gris

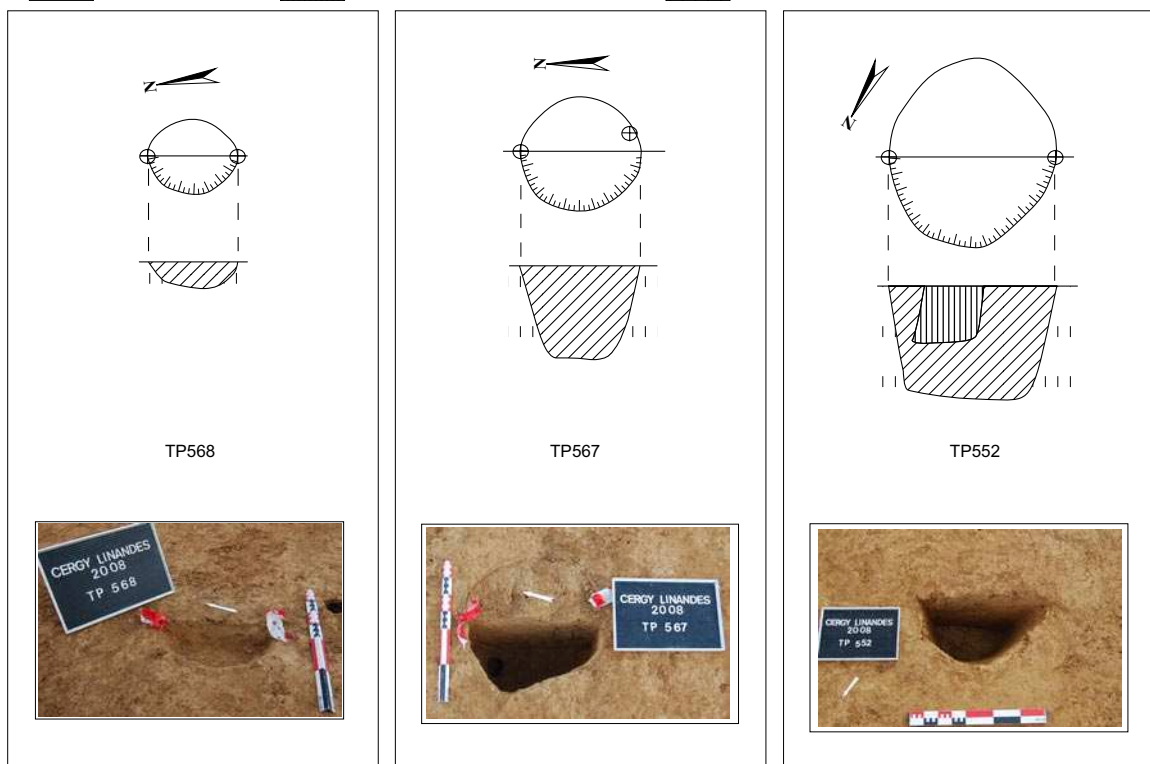


Figure 56 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 2

Les structures sont comblées de limon gris, à l'exception de deux d'entre elles pour lesquelles un second remplissage limoneux gris noir charbonneux correspond à l'empreinte du poteau. Les seuls vestiges découverts sont 7 g de torchis issus du trou de poteau 567.

Le fossé (580) associé au bâtiment n° 2 délimite une surface de 79 m<sup>2</sup> à l'est de ce dernier. Orienté par rapport aux vents dominants, son tracé forme un angle droit. Peu profond, ce fossé est rempli du même limon gris que celui des trous de poteau. Cette structure pourrait avoir accueilli une simple palissade délimitant une aire spécifique, par exemple une cour.

D'après son plan, qui rappelle celui des bâtiments de la vallée de l'Oise (Malrain, Pinard 2006, type C), le bâtiment n° 2 correspond sans

doute à une unité d'habitation. Cette hypothèse est renforcée par la présence d'une concentration de rejets dans le fossé 522, situé immédiatement à l'ouest du bâtiment (fig. 57).

Ainsi, l'habitat d'origine devait s'apparenter à une maison à quatre côtés flanquée d'une sorte de auvent vers le sud ; la petite zone enclose à l'est pouvant correspondre à une basse-cour.

La troisième construction, le bâtiment n° 3, est située dans l'enclos 2 au sud-est (fig. 10). Formée par dix trous de poteau, de plan polygonal, elle présente une entrée aménagée à l'ouest et couvre une surface de 55,7 m<sup>2</sup> (fig. 58).

Les dimensions des trous de poteau qui composent cette unité sont variés, certains d'entre eux correspondant sans doute à des poteaux

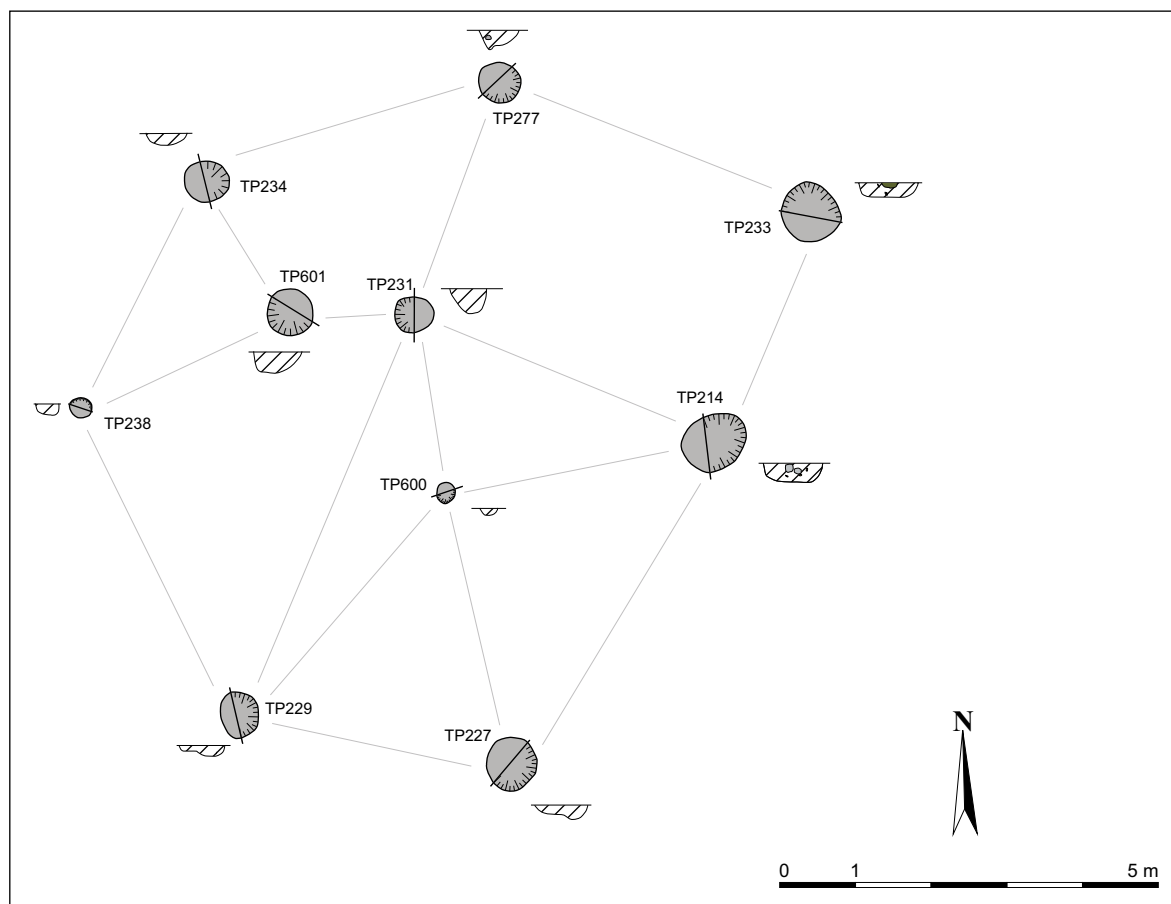


Figure 58 : Plan général du bâtiment n° 3

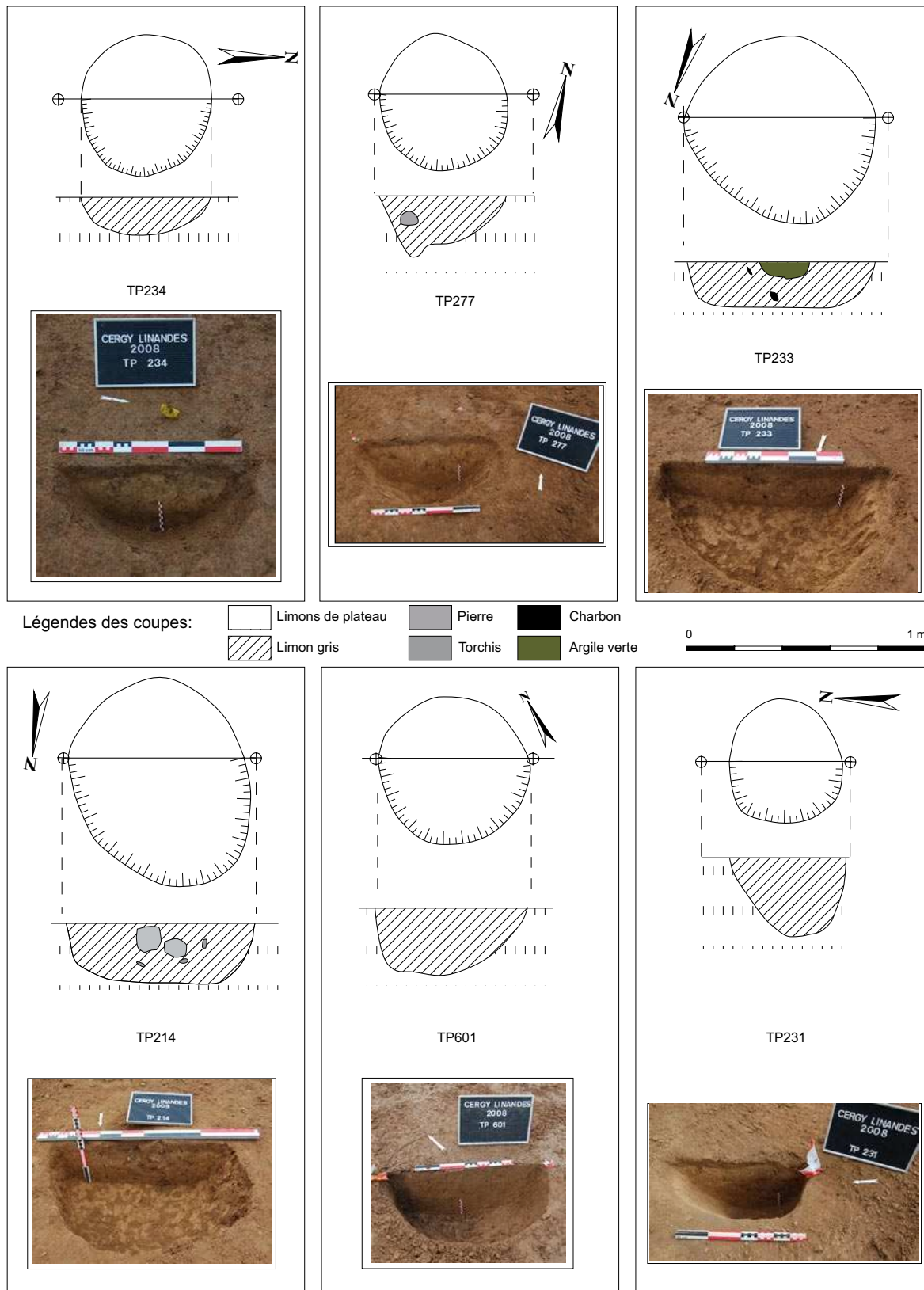


Figure 59 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 3

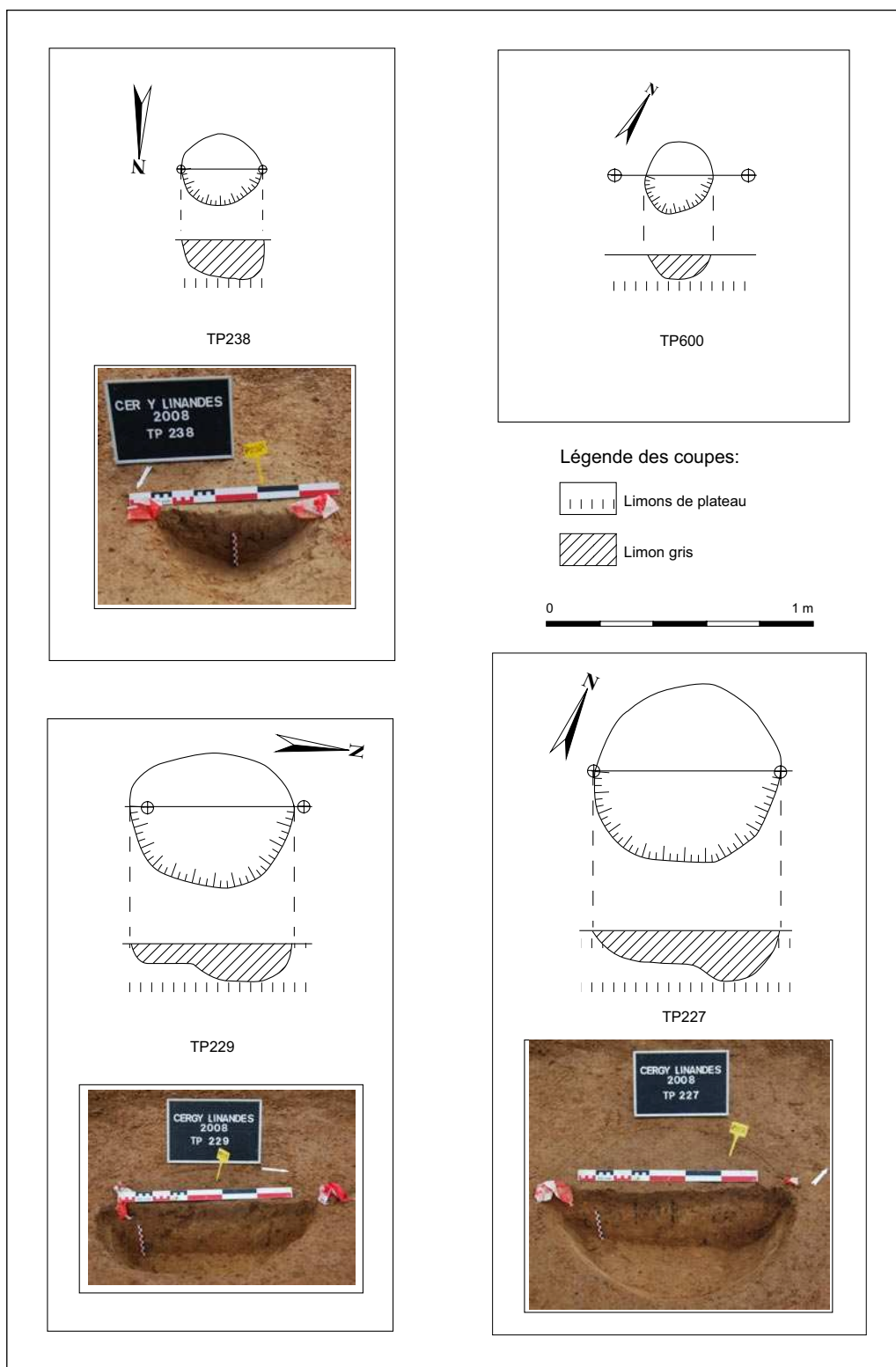


Figure 60 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 3 (suite)

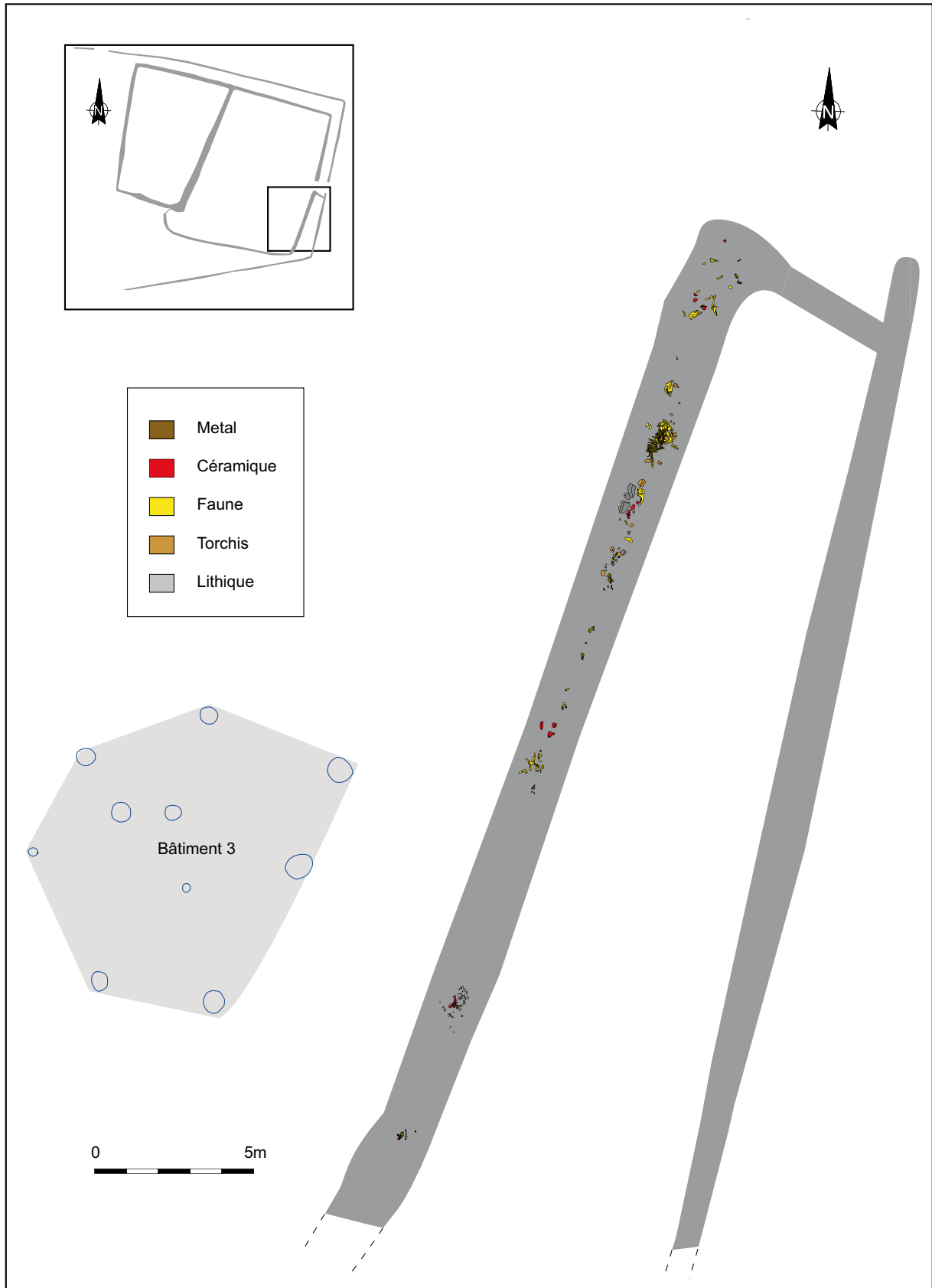


Figure 61 : Zone de rejet préférentiel située au nord-est du bâtiment n° 3

porteurs, d'autres à des poteaux plus légers, par exemple à ceux d'une porte d'entrée (fig. 59 et 60). Le diamètre moyen d'un poteau est de 0,53 m et peut atteindre 0,80 m, ou se réduire à 0,23 m. La profondeur varie de 0,10 m à 0,30 m et se situe en moyenne autour de 0,19 m, ce qui semble traduire une érosion intensive.

En coupe, les poteaux présentent un profil à fond arrondi et ont, dans plusieurs cas, été l'objet d'un recreusement. Le remplissage, homogène, correspond à un limon gris. Les vestiges, peu nombreux, se répartissent en quelques grammes de torchis dans trois trous de poteau, un ou deux

teillons de céramique, et peu d'ossements.

Le plan de cette construction est comparable à celui des bâtiments de type H connus en vallée de l'Oise, souvent interprétés comme des unités d'habitation (Malrain, Pinard 2006, p. 67). Ce bâtiment n°3 peut correspondre à une maison à quatre côtés, aménagée d'une porte à l'ouest. D'après les vestiges du fossé adjacent (338), les habitants de cette unité auraient rejeté préférentiellement leurs déchets au nord-est de la maison (fig. 61).

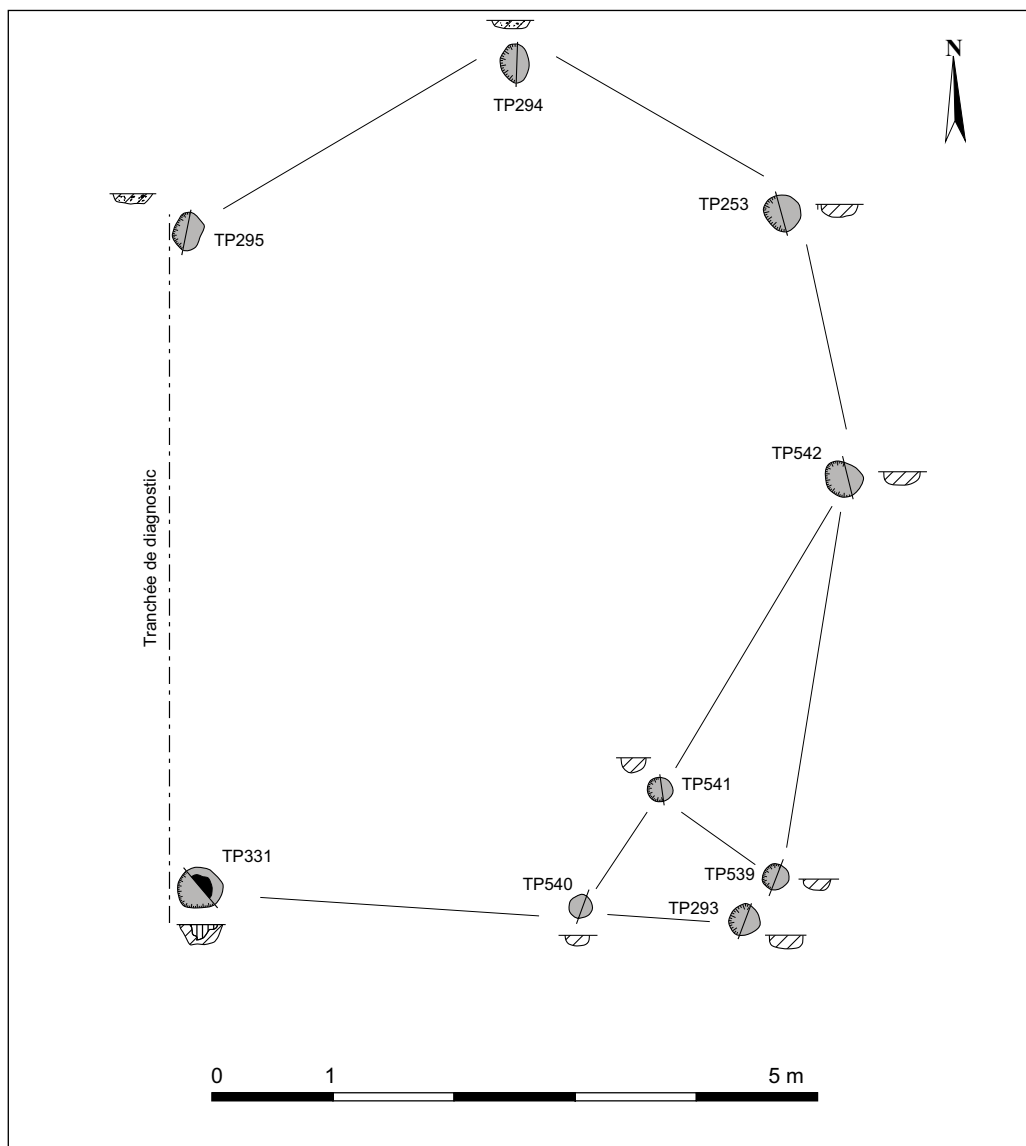


Figure 62 : Plan général du bâtiment n° 4



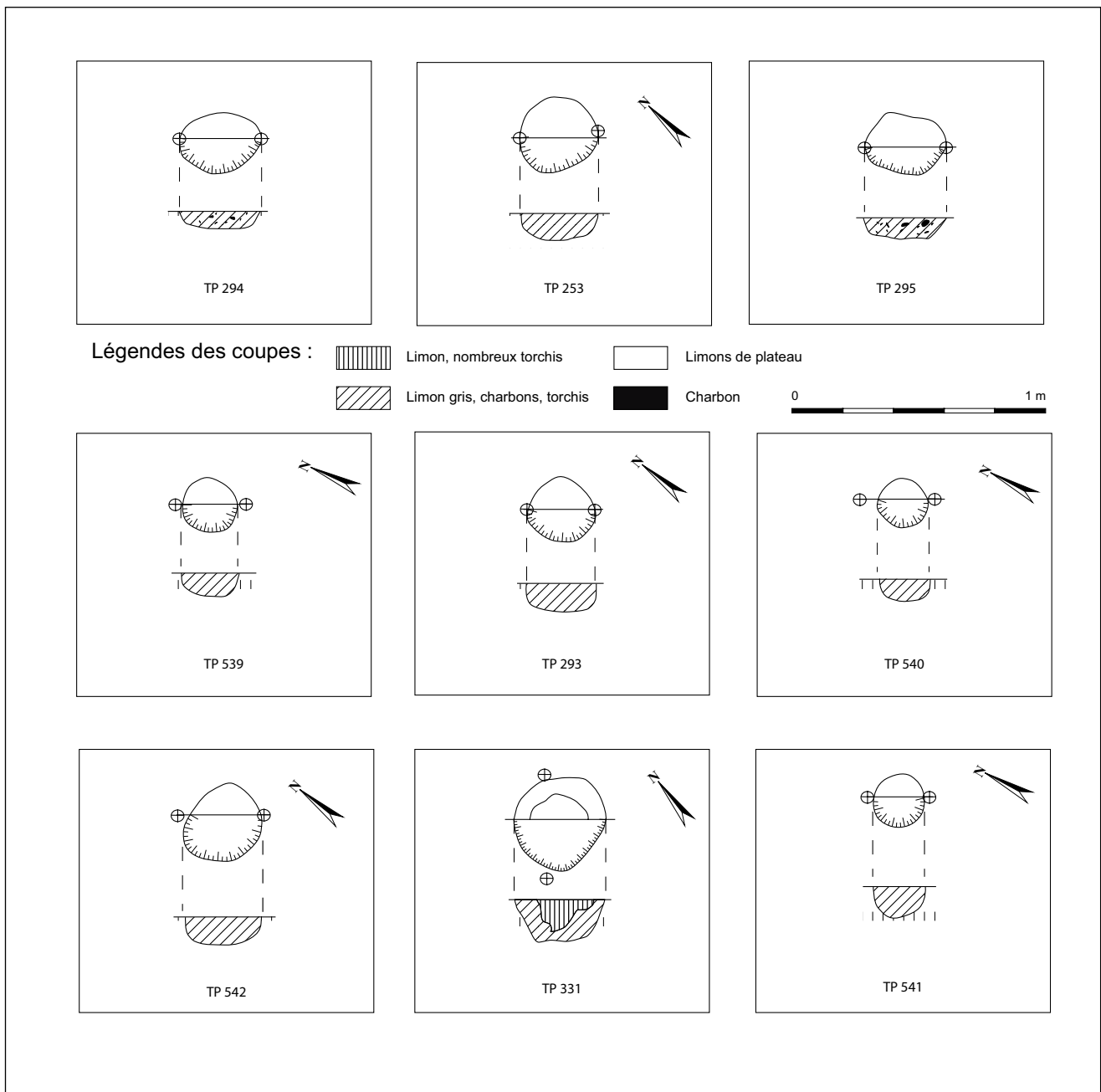


Figure 63 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 4

Le bâtiment n° 4 se situe au sud-ouest du site, dans l'emprise de l'enclos 3 (fig. 10). Cet édifice de plan sub-circulaire, couvrant une surface de 24,6 m<sup>2</sup>, est constitué de neuf trous de poteau très érodés, dont sept disposés en couronne (fig. 62). La présence de deux creusements surnuméraires au sud-est peut être interprétée soit comme un indice de réfection du bâtiment, soit comme la trace d'une entrée.

Par ailleurs, ce plan ne semble pas complet, car il existe un large espace libre à l'ouest, à un endroit où passe une tranchée du diagnostic réalisé en 2007. Certains creusements ont alors pu passer inaperçus du fait de l'érosion importante.

Le diamètre moyen des trous de poteau est de 0,27 m et leur profondeur de 0,10 m (fig. 63). Leur profil est en U avec un fond arrondi. Le comblement correspond à un limon gris charbonneux. La seule structure recelant des vestiges est le trou de poteau

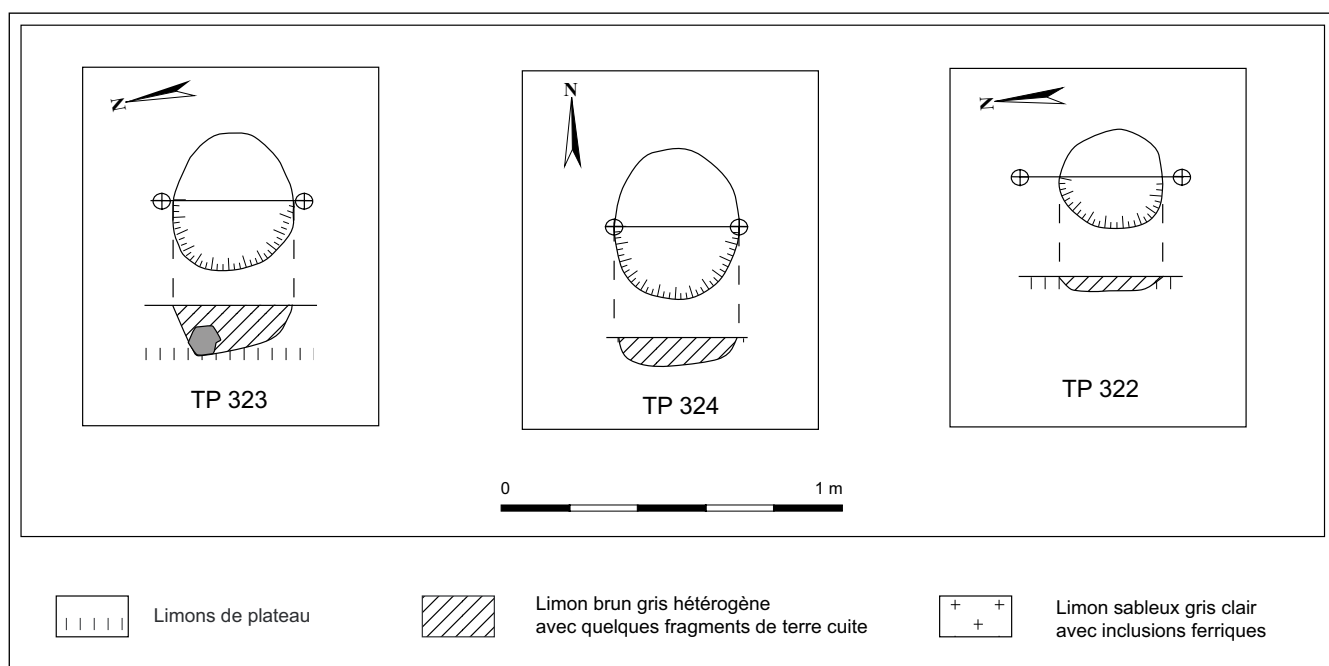


Figure 64 : Plans et coupes des trous de poteau de la concentration A

331 dans laquelle les torchis abondent.

D'après son plan, ce bâtiment évoque des constructions circulaires connues dans la moitié nord de la France (Dechezleprêtre, Ginoux 2005, pp. 77-87 ; Malrain *et al.* 2007, p. 34). Il n'existe à l'heure actuelle aucune synthèse d'ampleur sur ce type d'édifice. Toutefois, les exemples connus au Plessis-Gassot (Val d'Oise) ou bien encore à Pont-de-Metz (Somme) envisagent divers scénarios. Ce genre de bâtiment est tantôt interprété comme une unité d'habitation tantôt comme une construction liée à un espace festif (banquet) ou comme un édifice à vocation funéraire (zone d'exposition d'un cadavre à l'air libre, Malrain *et al.* 2007, p. 38).

A Cergy, le bâtiment n°4 se trouve dans l'enclos 3, un peu à l'écart des zones les plus couramment fréquentées. Il semble que la fonction d'habitat puisse être écartée et l'hypothèse d'un espace festif n'est étayée par aucun d'indice (aucun rejet proche). Deux scénarios restent cependant possibles. Il peut s'agir d'un bâtiment annexe voué aux activités agricoles, mais cette piste est difficile à tester. Il peut s'agir aussi d'une

construction funéraire, d'autant plus envisageable que le bâtiment se trouve à l'écart des zones régulièrement fréquentées et que le fossé d'enclos a livré deux ossements humains (cf. infra).

#### 7.2.2.b- Les bâtiments complexes

Les bâtiments complexes renvoient à des concentrations de trous de poteau pour lesquelles il est difficile de cerner un plan au sol, soit que des creusements aient échappé à la vigilance des fouilleurs, soit que d'éventuelles réfections brouillent la vision générale de la structure. Trois ensembles de cette sorte ont été isolés.

La concentration A se situe dans l'enclos 1 au nord-est (fig. 10). Elle est formée par au moins six trous de poteau ou fosse circonscrivant une aire rectangulaire de 42 m<sup>2</sup> environ. Certaines fosses pourraient en fait correspondre à des poteaux de diamètre plus imposant. Les trois trous de poteau avérés suivent un vague alignement dans la zone interne de l'enclos 1 au nord (TP 322, 323, 324). Leur diamètre oscille entre 0,28 m et 0,38 m pour

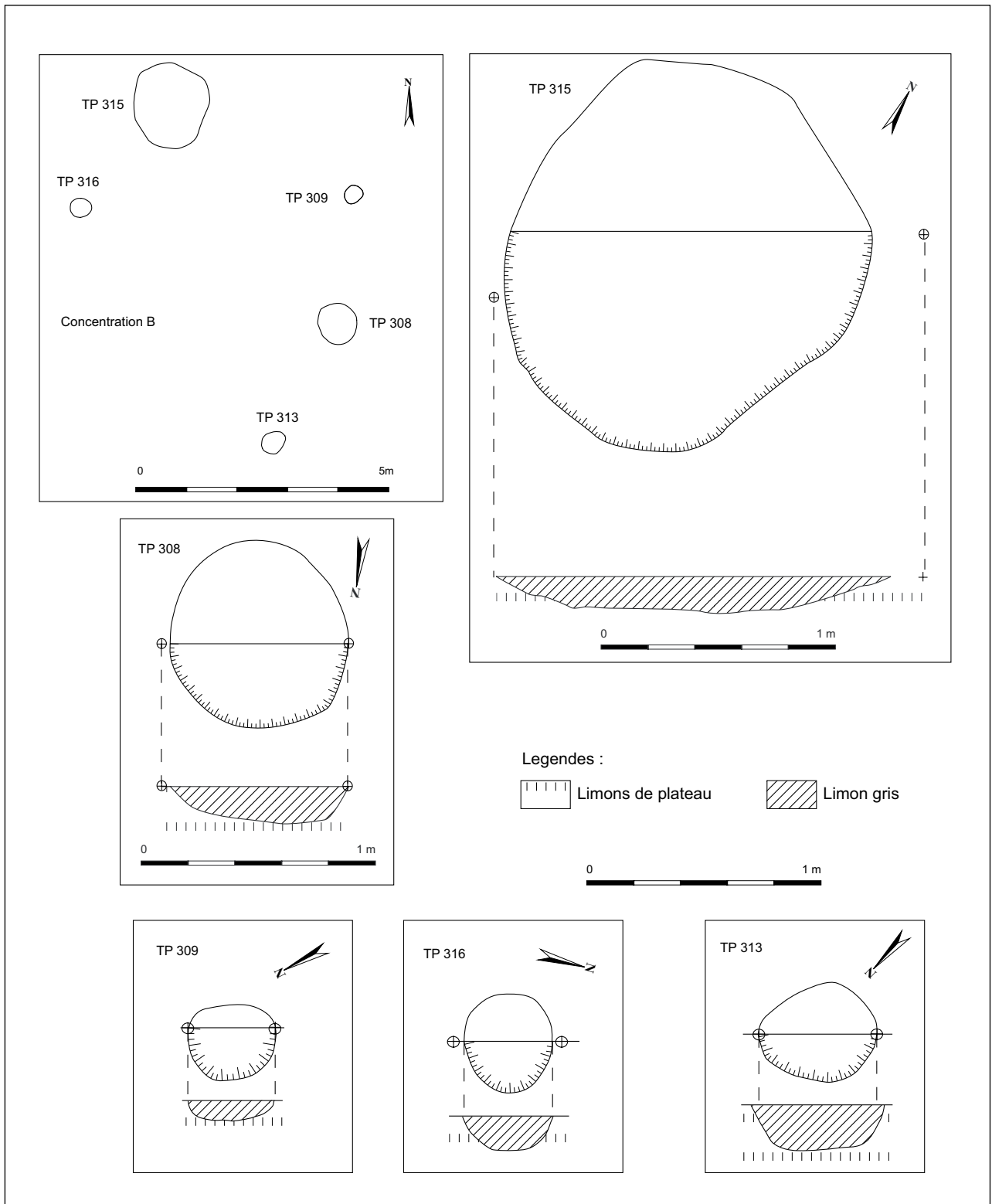


Figure 65 : Plans et coupes des trous de poteau de la concentration B

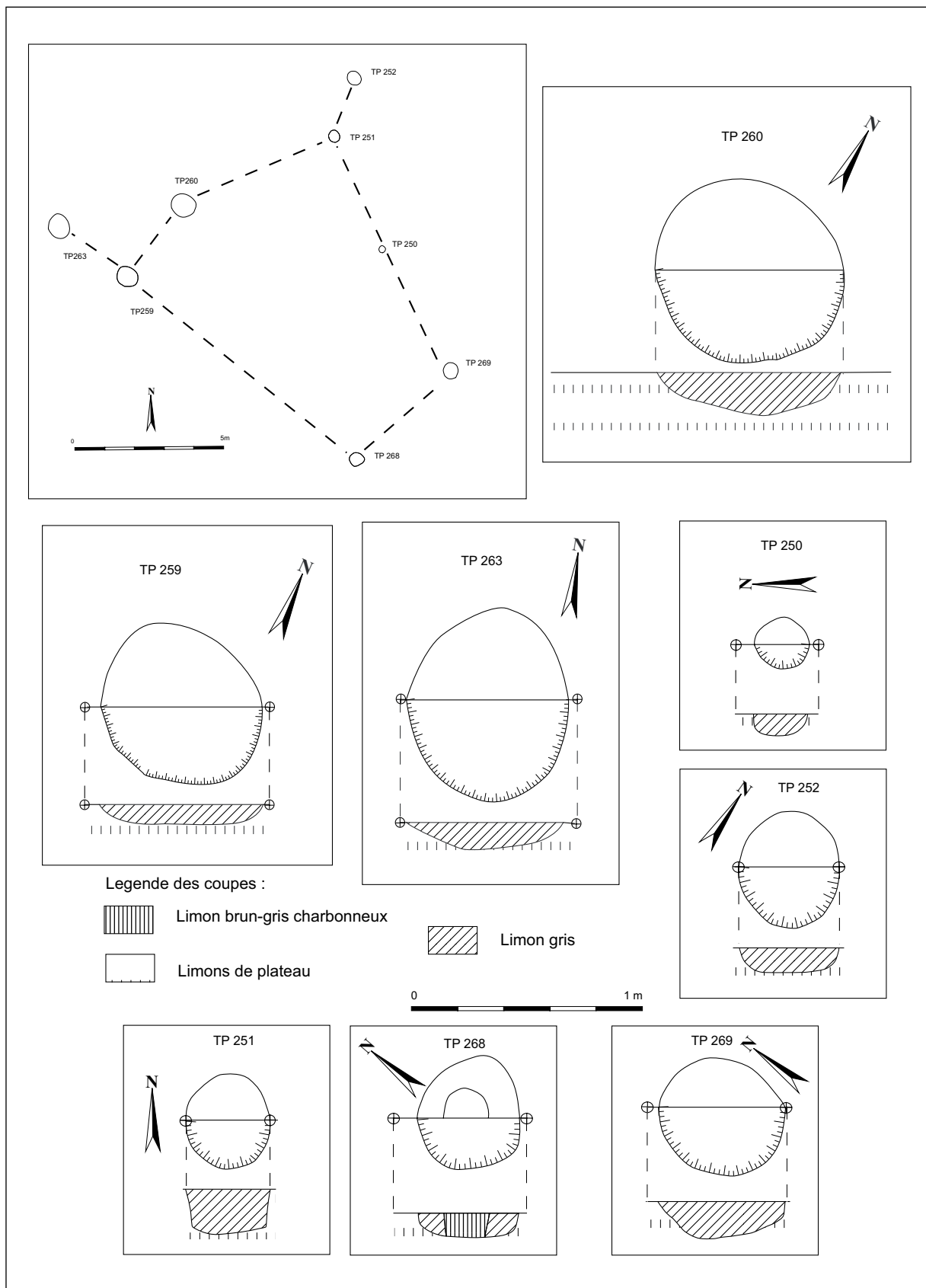


Figure 66 : Plans et coupes des trous de poteau de la concentration C

une profondeur variant de 0,04 m à 0,08 m (fig. 64). Seule la structure 323 renferme un tesson de céramique atypique. Cet ensemble de structures est difficile à interpréter. Peut-être s'agit-il des fondations partiellement conservées d'un bâtiment.

La concentration B réunit les structures 308, 309, 313, 315 et 316 situées dans la zone interne de l'enclos 2 au nord-ouest (fig. 10). Ces cinq trous de poteau forment le plan au sol d'un bâtiment quadrangulaire délimitant une aire de 25 m<sup>2</sup> environ (fig. 65). Le diamètre moyen d'un trou de poteau est de 0,73 m, mais ce chiffre dissimule des disparités, le trou de poteau 315, le plus grand, atteignant 1,60 m de diamètre tandis que le trou de poteau 309 dépasse à peine 0,35 m.

En revanche, la profondeur des structures est plus homogène avec une moyenne de 0,20 m. L'érosion paraît importante, et des poteaux peu profondément ancrés dans le sol peuvent n'avoir

laissé aucune trace. Dans l'ensemble, les contours sont circulaires et le profil des creusements est en cuvette. Le remplissage se caractérise par un limon gris, quasiment stérile.

Il n'est pas aisé d'interpréter ce bâtiment. A en juger par les différences de diamètre observées, certains poteaux pourraient correspondre à des éléments porteurs d'une élévation (un toit ?). Ces fondations couvrent une faible superficie. Par ailleurs, le tronçon de fossé 338 situé immédiatement au nord, même s'il n'a pas été intégralement curé, est pauvre en mobilier. Les vestiges qui s'y trouvent ne renvoient pas particulièrement à des rejets domestiques. Il paraît donc raisonnable d'imaginer une construction légère du type abri ou appenti.

La concentration C se trouve dans l'enclos 2, au sud-ouest (fig. 10). Elle est composée de huit trous de poteau formant un rectangle prolongé par deux antennes, l'une vers le nord (TP 251, 252)

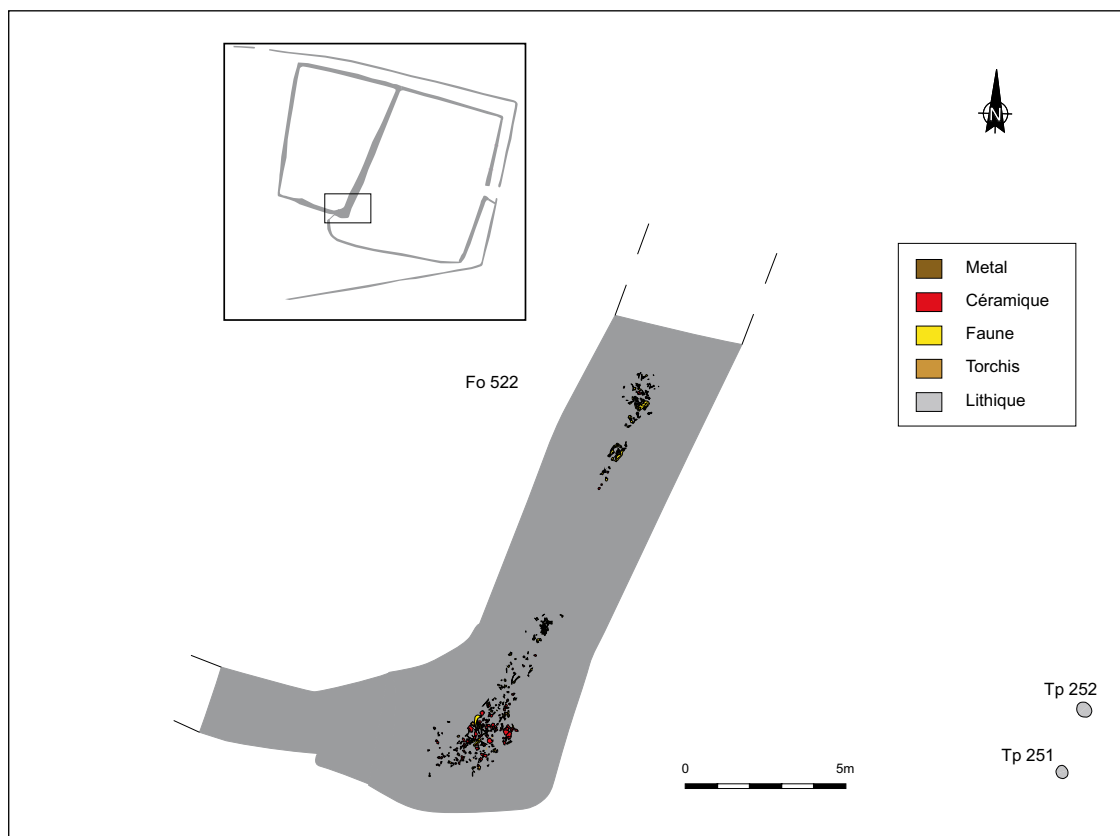


Figure 67 : Zone de rejet située à l'ouest de la concentration C

## 7.2.2.c- Les trous de poteaux isolés

et l'autre vers l'ouest (TP 259, 263). L'aire ainsi délimitée, assez vaste, couvre 150 m<sup>2</sup> (fig. 66). Ce plan est sans doute incomplet tant l'érosion des structures est importante. Le diamètre moyen est de 0,559 m pour une profondeur de 0,135 m. De contour circulaire, les creusements présentent un profil à fond arrondi et un remplissage limoneux, à l'exception du trou de poteau 268 comblé par un limon brun-gris charbonneux. Les vestiges découverts proviennent principalement du trou de poteau 251 qui a livré quatre graines et un tesson de céramique atypique.

Le plan au sol de ce bâtiment paraît incomplet ce qui en rend difficile l'interprétation. La proximité d'abondants rejets domestiques dans l'angle sud-est du fossé 522, situé à quelques mètres à peine de la concentration C (fig. 67), plaide pour interpréter ce bâtiment comme une unité d'habitation. Mais la forme très allongée de cette unité peut aussi renvoyer à une utilisation en lien avec des activités d'élevage, un abri pour le bétail par exemple.

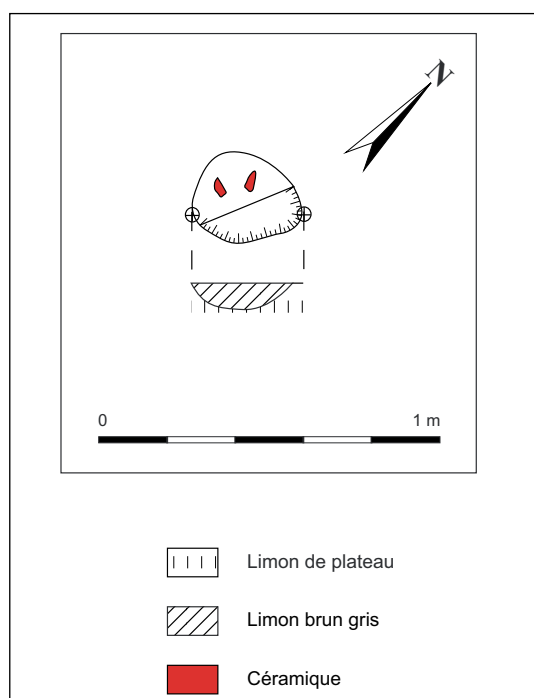


Figure 68 : Plan et coupe du trou de poteau 208

Le trou de poteau 208 est isolé hors de l'emprise des enclos, au sud-est. Il a pu être rattaché au Second Âge du Fer grâce aux vestiges céramiques issus de son remplissage (fig. 68).

De contour circulaire, il mesure 0,23 m de diamètre. Le comblement se caractérise par un sédiment limoneux brun jaune épais de 0,18 m. Aucune autre structure de ce type n'a été identifiée avec certitude dans ce secteur.

## 7.2.3- Les structures annexes

## 7.2.3.a- Les fosses

Treize fosses situées à l'intérieur comme à l'extérieur des enclos peuvent être rattachées à l'Âge du Fer. Certaines d'entre elles peuvent faire l'objet d'une caractérisation fonctionnelle.

## Les fosses de l'enclos 1

D'après le mobilier céramique qu'elles contiennent, six fosses de l'enclos 1 sont contemporaines des fondations de bâtiment précédemment évoquées et de l'enclos

Un premier ensemble constitué des fosses 326, 327 et 328 se situe dans la partie nord de la zone interne, à proximité de la concentration A (fig. 10). Ces fosses forment un ensemble cohérent, elles suivent un alignement parallèlement à l'axe des trous de poteau de la concentration A et partagent des caractéristiques de forme. Leur contour est circulaire, leur profil est à fond plat avec des bords évasés et leur profondeur moyenne est de 0,30 m (fig. 69).

Mais, c'est du point de vue du diamètre et du comblement que ces structures se distinguent. La fosse 326 de 1,22 m de diamètre est comblée d'un limon gris-beige comportant des inclusions



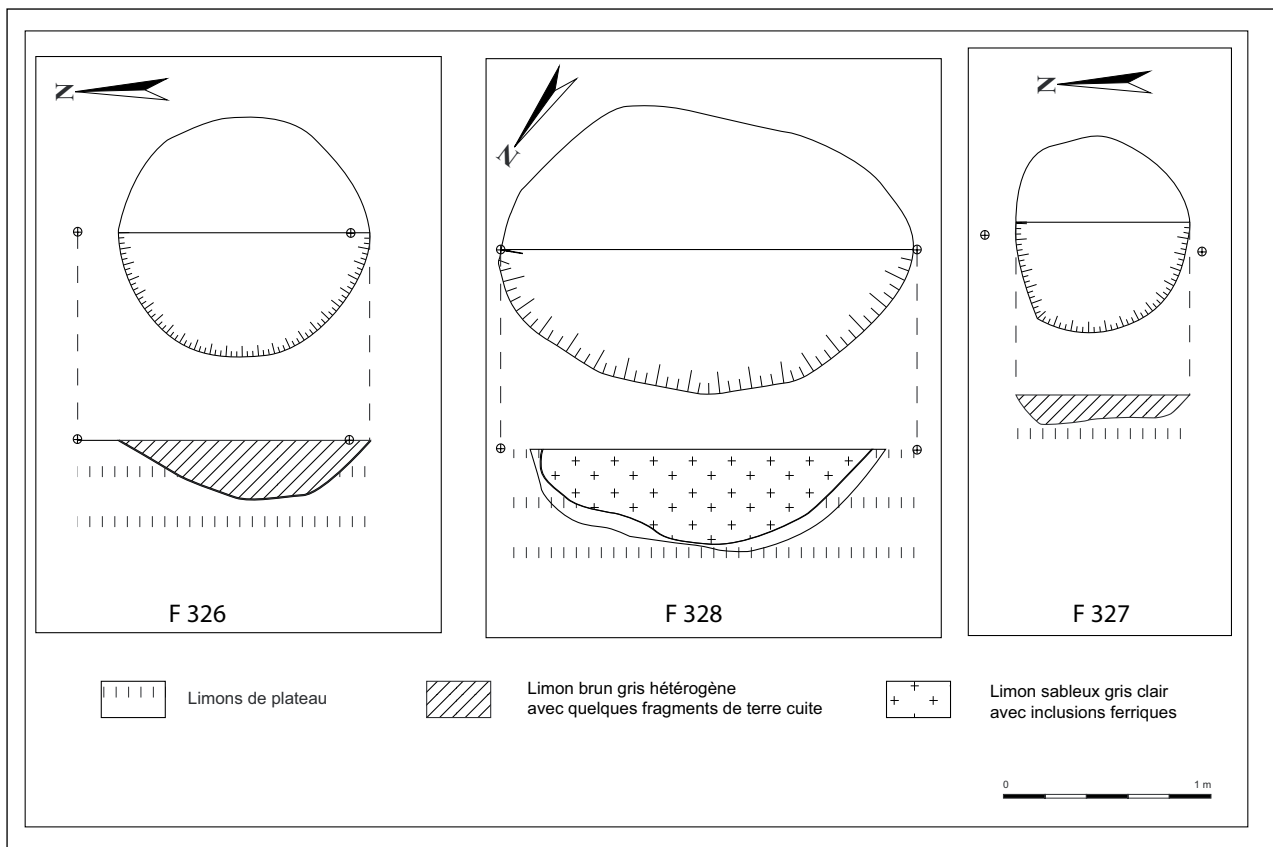


Figure 69 : Plans et coupes des fosses 326, 327, 328

de charbon et des fragments de terre cuite. La fosse 327, dont le diamètre atteint 0,90 m, est remplie par un sédiment unique gris meuble et hétérogène contenant des nodules de charbon. Outre trois tessons de céramique et un os animal, son remplissage a livré 30 restes carpologiques. Enfin, la fosse 328 est comblée de sable blanc au sein duquel abondent les inclusions ferriques liées aux infiltrations d'eau.

Ces fosses semblent pouvoir être reliées à la concentration A. Il pourrait s'agir de fosses adjacentes à un bâtiment très érodé, dont ne subsistent que les trous de poteau de la concentration A.

La fosse 578 se situe dans l'enclos 1, à la hauteur de l'angle sud-ouest, sous une structure antique (st. 535, fig. 10). Il s'agit d'une fosse polylobée à trois lobes de 2,60 m de long par 2 m de large pour une profondeur de 0,34 m (fig. 70). Cette fosse est conservée sur une faible épaisseur,

sa partie supérieure étant détruite par une structure plus récente (st. 535). Elle présente un profil en cuvette avec un évasement des parois vers le haut. Le comblement supérieur est constitué d'un limon brun-gris foncé comportant des inclusions calcaires, quelques pierres brûlées et du torchis. Le comblement inférieur est un limon brun-gris plus clair à inclusions calcaires. Les vestiges issus de ce remplissage correspondent à 4 tessons, 159 g de torchis, et 2 potins dits « au personnage portant un torque et une lance » (fig. 71). Sur l'avers, ces deux monnaies présentent un personnage marchant à droite, tenant une lance et un torque, la chevelure se terminant par une tresse. Le motif qui figure sur le revers met en scène un animal (un ours ?) foulant aux pieds un serpent. Ce type monétaire connaît une diffusion importante dans tout le nord de la Gaule à la fin du Second Âge du Fer (LT 8124, Tène D1, Delestrée 1996).

La fosse polylobée 578 n'est pas aisément interprétable tant elle est remaniée par la structure

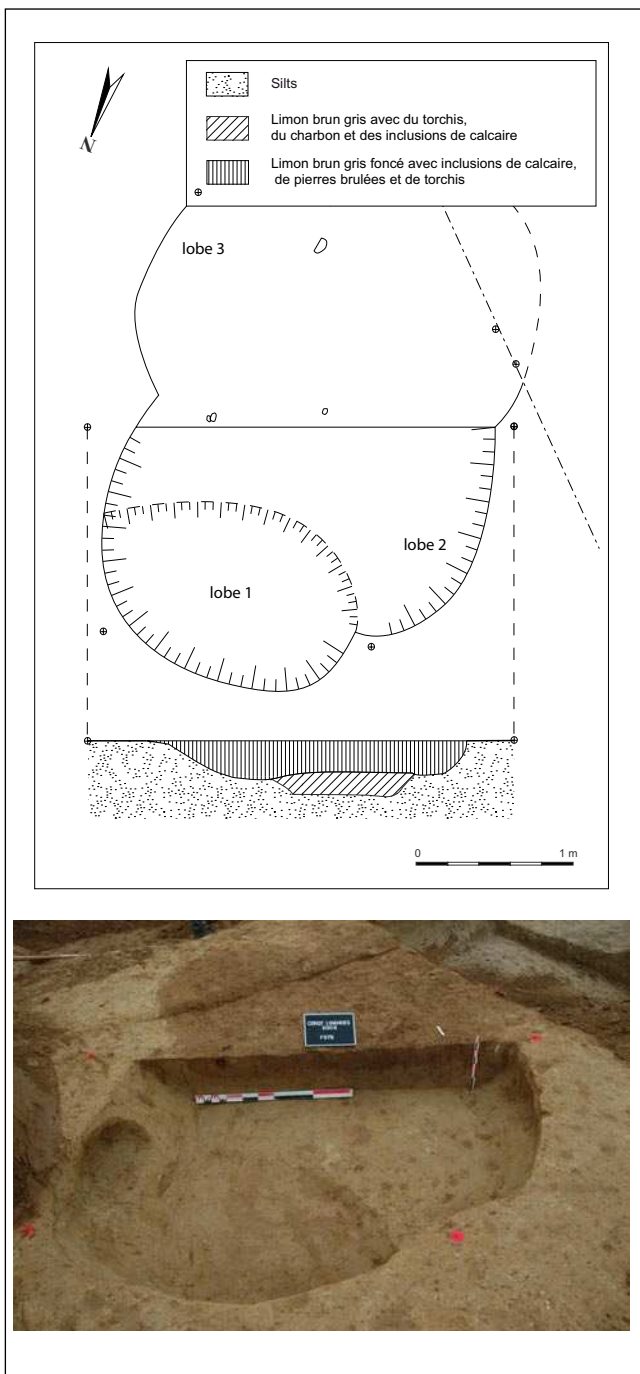


Figure 70 : Plan et coupe de la fosse 578

535, qui la recoupe. On peut à juste titre s'interroger sur sa nature polylobée. A l'origine, les trois lobes étaient peut-être séparés les uns des autres, voire relevaient de trois structures indépendantes, de type batterie de silos. Cette hypothèse séduisante n'est pas démontrable, mais il existe des cas de ce genre au Perchay où des différences de remplissage ont été noté d'un lobe à l'autre (Val d'Oise, Toupet *et al.* 2003). Ainsi, les fosses polylobées mises au jour pourraient résulter de la fusion de fosses-silos

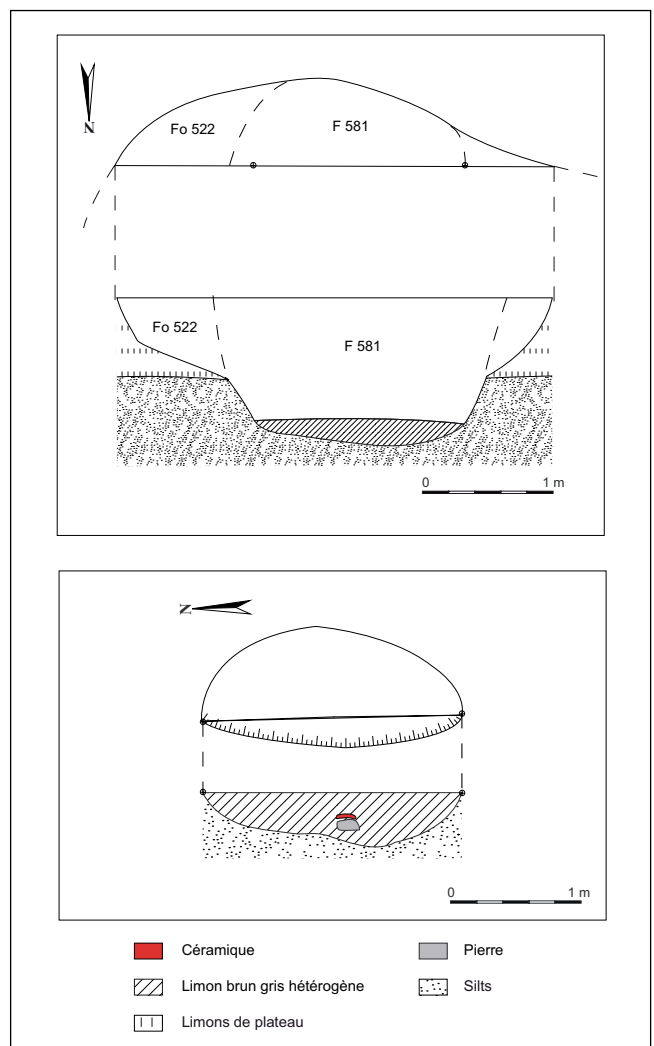
Figure 71 : Monnaie issue de la fosse 578  
(Cliché : J.-G. Pariat)

Figure 72 : Plans et coupes des fosses 581 et 582

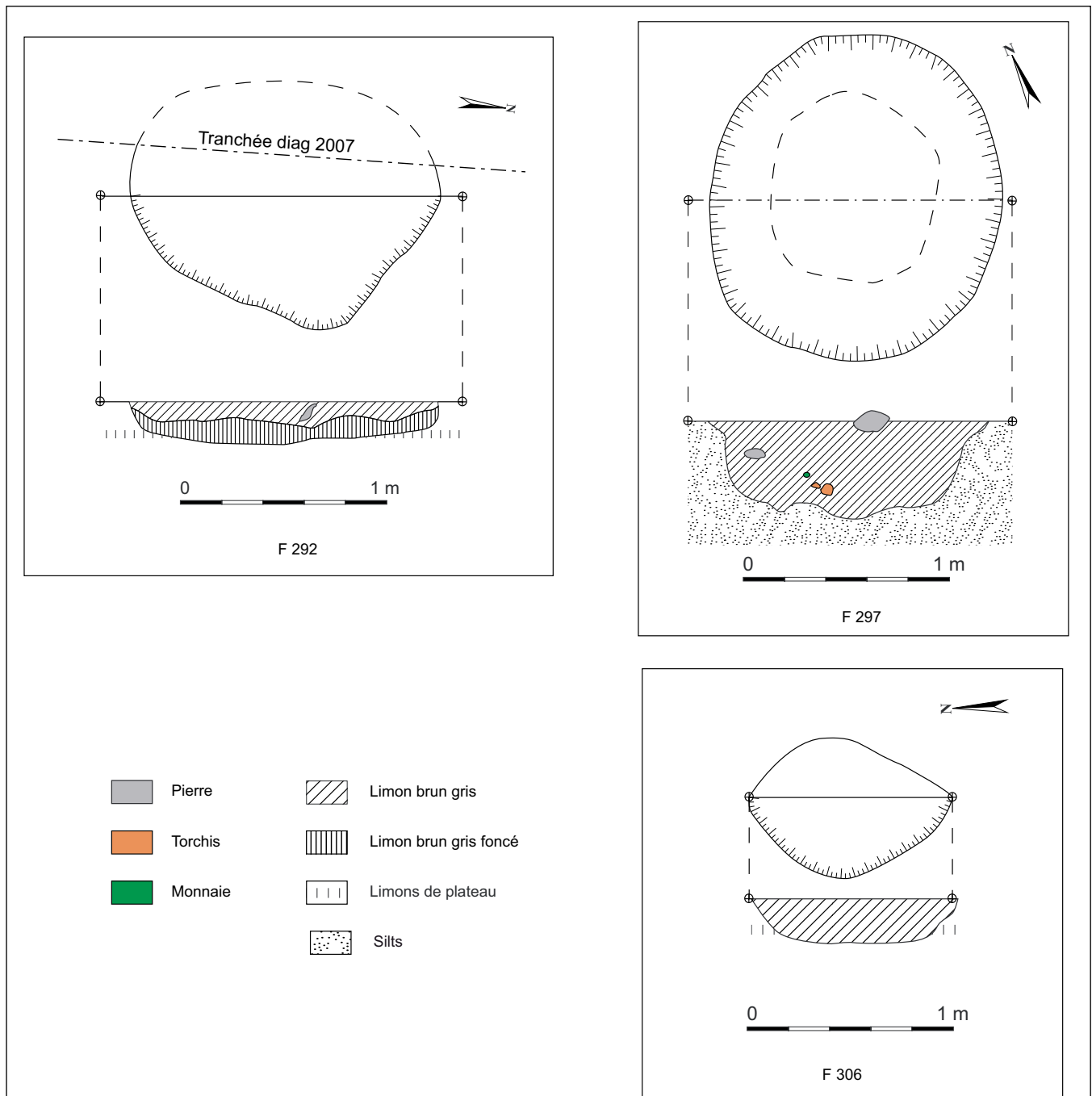


Figure 73 : Plans et coupes des fosses 292, 297 et 306

groupées mais initialement indépendantes les unes des autres.

La fosse 581 se trouve sous l'angle sud-est du fossé 522 (enclos 1) qui en recoupe la moitié nord (fig. 10). Elle n'a donc été réellement distinguée qu'à une profondeur de 0,95 m sous la surface lors de la fouille manuelle de l'angle du fossé. Elle présente un contour circulaire ainsi qu'un profil à fond plat et à bords quasi verticaux (fig. 72). Son

diamètre atteint 1 m pour une profondeur de 1,24 m. Le comblement préservé est limoneux brun-gris hétérogène. Il renferme 26 ossements animaux et 9 tessons de céramique. Malgré son arasement, cette structure relativement riche en mobilier peut être interprétée comme une fosse à rejets.

La fosse 582, également située dans l'angle sud-est de l'enclos 1, est entièrement recoupée par le fossé 522. Il s'agit d'une fosse ovale de 2 m de

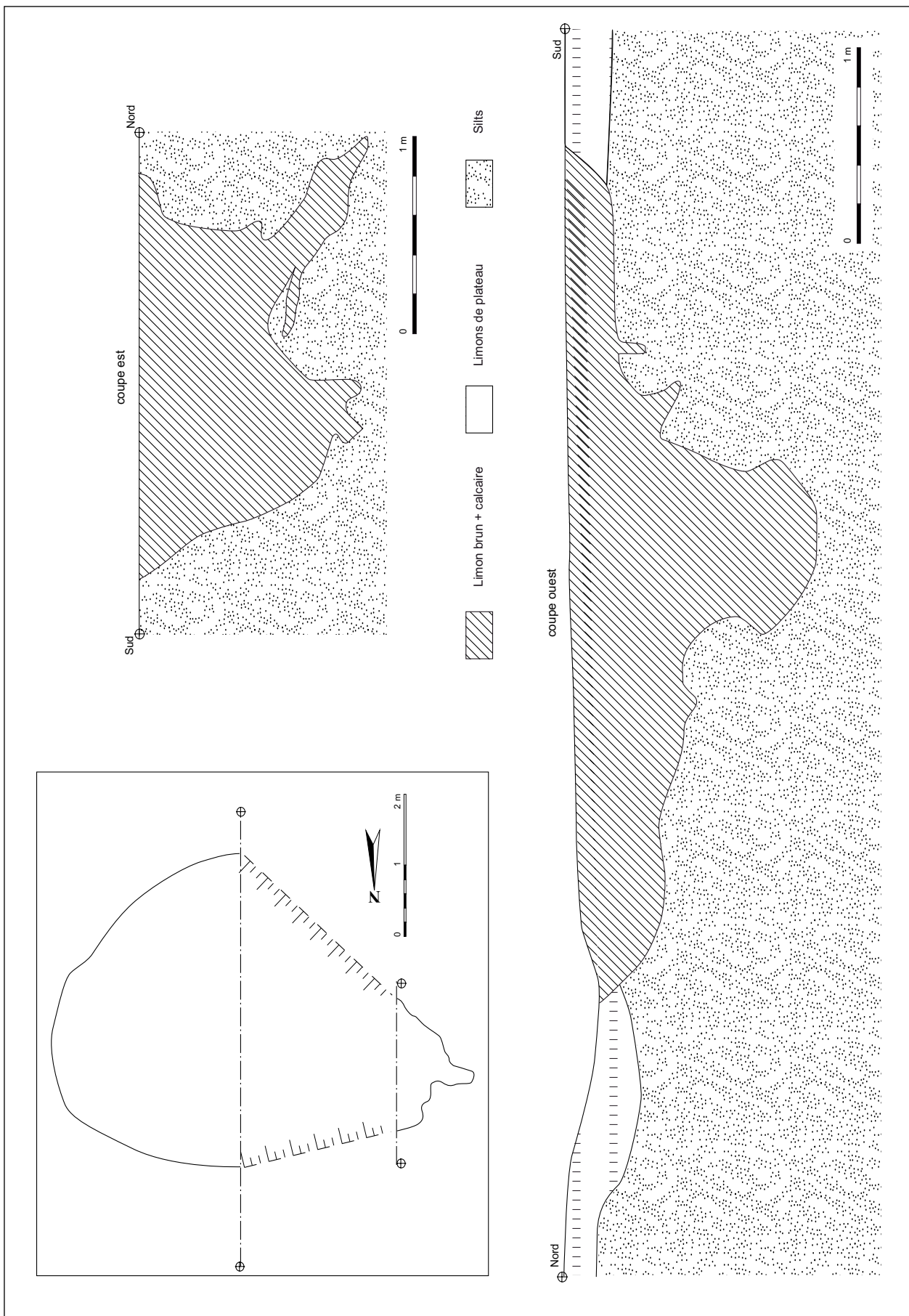


Figure 74 : Plan et coupe de la fosse 516

diamètre pour 1,40 m de profondeur conservée. Son profil décrit une cuvette au fond irrégulier comblée de limon brun. 109 g de torchis, 20 restes céramiques et 1 os animal proviennent du remplissage de cette fosse qui pourrait également être interprétée comme une structure domestique accueillant des rejets.

#### Les fosses de l'enclos 2

Trois structures ont été mises au jour dans la zone interne de l'enclos 2, près de la concentration B, au nord. Elles ont sans doute un lien avec les activités pratiquées dans le bâtiment correspondant à la concentration B.

La fosse 292 est connue depuis le diagnostic réalisé en 2007. Elle a fait l'objet d'un redécapage en 2008 et d'une fouille complète. D'un diamètre de 1,50 m pour une profondeur de 0,20 m, cette fosse ovale présente un profil arrondi à parois subverticales (fig. 73). Le comblement supérieur se caractérise par un limon brun-gris très charbonneux et le comblement inférieur est gris limoneux, toujours riche en charbons. Les vestiges se composent de 3207 g de torchis, 15 tessons, 1 os animal et 1 plaque en fer. D'après le comblement, il semble possible d'envisager une structure ayant accueilli, sinon la vidange d'un foyer, du moins des rejets liés au nettoyage d'un foyer.

La fosse 297 présente un contour circulaire. De profil en cuvette et de fond irrégulier, cette fosse mesure 1,65 m de diamètre pour 0,46 m de profondeur (fig. 73). Son remplissage se caractérise par un comblement unique brun-gris hétérogène comportant des inclusions de charbon et de pierres. Le mobilier qui en provient est assez diversifié : 230 g de torchis, 21 tessons, 23 restes animaux, 1 objet en alliage cuivreux et 1 monnaie très corrodée. Cette fosse a pu servir de réceptacle à des rejets détritiques au cours de son utilisation.

La fosse 306, de 1 m de diamètre par 0,40 m de profondeur, présente un contour circulaire et un profil en cuvette (fig. 73). Elle est comblée par un limon argileux brun-gris au sein duquel deux tessons ont été extraits. L'usage de cette fosse est difficilement interprétable compte tenu de l'indigence du mobilier qu'elle renferme.

#### Les fosses de l'enclos 3

Trois fosses attribuées à l'Âge du Fer sont dispersées dans l'enclos 3 (fig. 10, F207, F516, F549).

La fosse 516, localisée au sud de l'enclos 1, mesure 2,40 m de diamètre pour 1,30 m de profondeur (fig. 74). En coupe, son profil est très irrégulier et asymétrique. Le remplissage correspond à un limon brun foncé présentant des passes sableuses contenant quelques blocs calcaires. Ce type de sédiment trahit des infiltrations d'eau répétées au fil du temps. Les vestiges sont peu nombreux : 16 tessons, 1 fragment en silex et 1 objet en fer. Ils sont tous en position secondaire. La dispersion des vestiges et le rôle que semble avoir joué l'eau au sein de cette structure conduisent à l'interpréter comme une marre.

La fosse 319 est située immédiatement au nord de l'angle nord-est de l'enclos 1 (fig. 10). En partie dégagée lors du diagnostic de 2007, sa fouille s'est achevée en 2008. Prise entre les fossés des enclos 1 et 3, cette fosse s'insère parfaitement au sein des structures de l'Âge du Fer. Aussi elle a été rattachée à cette phase d'occupation malgré l'absence de mobilier.

De forme circulaire, cette fosse mesure 2 m de diamètre pour 0,42 m de profondeur (fig. 75). Un limon rouge rubéfié aux rares inclusions de terre cuite comble les vingt premiers centimètres. Il

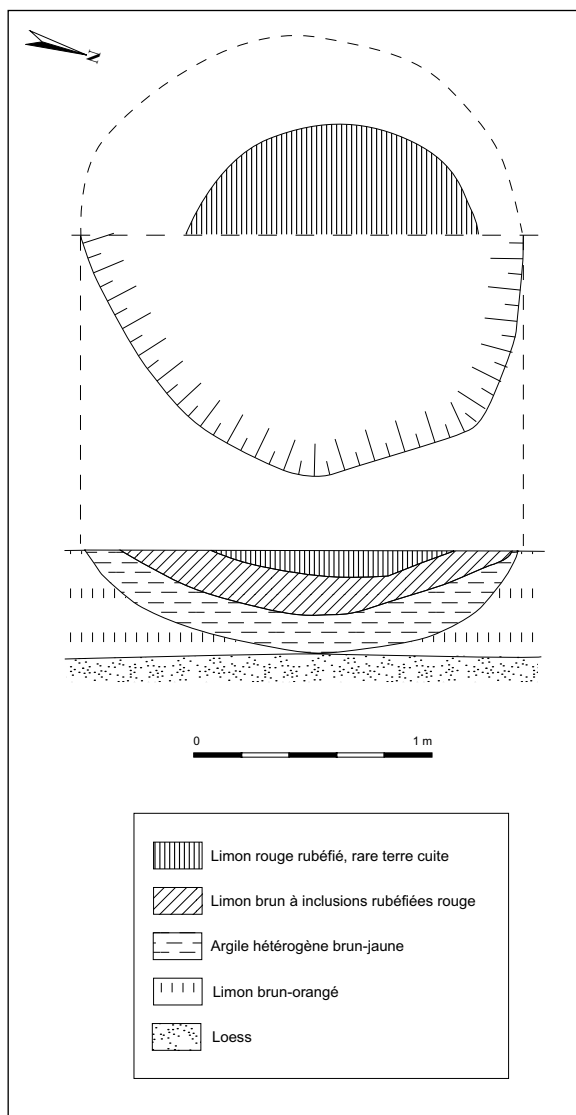


Figure 75 : Plan et coupe de la fosse 319

recouvre un second remplissage brun hétérogène avec de rares inclusions de terre cuite. Enfin, le comblement inférieur se caractérise par une argile hétérogène brun jaune. Cette structure aux parois rubéfiées ne contient pas de mobilier. Par ailleurs, aucune trace de charbon n'y a été repérée. Ces indices permettent d'envisager la présence d'un foyer nettoyé à de multiples reprises.

La fosse 549 se trouve à l'ouest de l'enclos 1 (fig. 10). D'une longueur de 2,40 m pour une largeur de 1,40 m, cette fosse peu profonde et de plan ovale présente un profil à fond arrondi. Son comblement se caractérise par un limon brun-

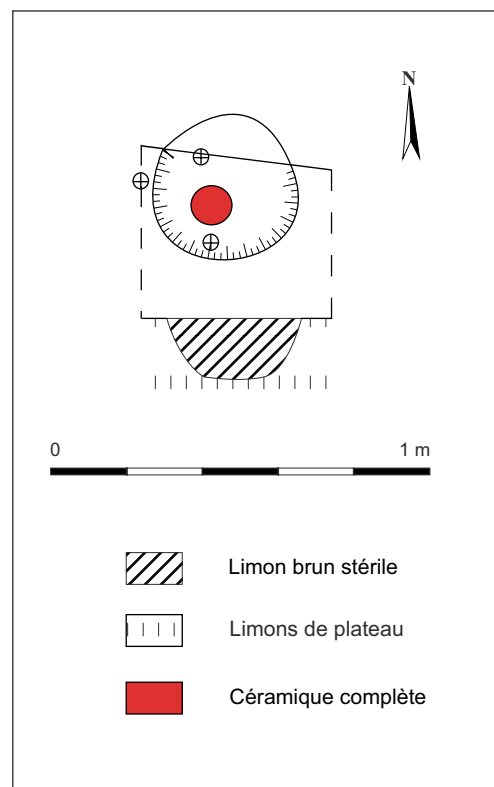


Figure 76 : Plan et coupe de la fosse 207

gris meuble. Les rares tessons recueillis attribués à La Tène finale rendent toute interprétation bien délicate.

#### Une fosse hors des enclos

La fosse 207 se trouve à l'ouest du petit enclos funéraire situé au sud (fig. 10). D'un diamètre de 0,40 m pour une profondeur de 0,17 m, cette fosse au contour circulaire présente un profil à fond plat et des bords évasés (fig. 76). Elle est comblée de limon brun stérile. Un récipient complet a été découvert sur le fond, disposé au centre. La fonction de cette structure pose problème. Peut-elle avoir un lien avec le petit enclos situé à proximité, dont la fonction funéraire a pu être démontrée ? Dans ce cas, le dépôt du vase pourrait refléter une pratique particulière du type «dépôt de fondation».



### 7.2.3.b- Le puits

Un puits (P 575) a été découvert dans l'emprise de l'enclos 1 au nord-ouest (fig. 10). En surface, il se présente sous la forme d'une fosse de 3,80 m de diamètre, aux parois évasées, creusée sur 0,90 m d'épaisseur dans un limon brun clair (fig. 77). La margelle, composée de blocs calcaires grossièrement équarris, est partiellement conservée au sud et détruite au nord (fig. 78). Quand au remplissage principal, il correspond à un limon brun-gris foncé.

Entre 0,90 m et 8,40 m, profondeur à laquelle les investigations ont été arrêtées pour des raisons de sécurité, le puits présente une section carrée (fig. 79). Le comblement, homogène, se caractérise par un limon brun-gris foncé renfermant très peu de mobilier en position secondaire (tessons, ossements, silex). L'un des fragments osseux issus de ce comblement, découvert à 3,20 m de profondeur, a fait l'objet d'une datation radiocarbone :

GrA-43753 – 2135 ± 30 BP soit 351-54 av. J.-C., avec un maximum de probabilité entre 211 et 54 av. J.-C.

Les vestiges issus du comblement renvoient bien à la fin du Second Âge du Fer et permettent d'affirmer que ce puits était encore ouvert à cette période.

Ce puits n'a malheureusement pas pu être sondé jusqu'à sa base, faute de moyens adaptés. Il est donc impossible d'en connaître la profondeur. Toutefois, des hypothèses de fonctionnement peuvent être envisagées. L'évasement de la fosse en surface est sans doute destiné à éviter l'effondrement des bords, particulièrement fragiles dans un environnement limoneux. Par ailleurs, la section carrée du conduit implique la présence d'un coffrage de bois destiné à étayer les parois.

La fonction de ce puits est plus complexe à déterminer. Il est communément admis que ces structures sont vouées à atteindre la nappe phréatique afin de garantir un approvisionnement permanent en eau, y compris en période de sécheresse, à la différence des collecteurs simples (Malrain, Pinard 2006, p. 72). Ces puits, lorsqu'ils sont profonds, ne font guère l'objet de fouille exhaustive. Aussi, la fonction de puits à eau ne peut être que supposée en l'absence de preuve irréfutable. Peut-être faut-il envisager d'autres fonctions, telles l'extraction de certains types de roches.

Finalement, quelle que soit la fonction de cette structure, les moyens mis en œuvre pour son creusement ont été importants et ont nécessité le recours à une main d'œuvre spécialisée (sourcier, puisatier, mineur ?) qui n'est pas à la portée de tous. Des puits gaulois comparables à celui de la ZAC des Linandes sont connus en Ile-de-France et dans l'ouest de la France. Signalons l'exemple du site des Genâts à Fontenay-le-Comte (Vendée) où un puits a été sondé jusqu'à 10 m sans que le fond ait été atteint (Nillesse 1997).

Les synthèses sur ce type de structure sont rares en Ile-de-France. Par contre, des études récentes existent pour les sites comparables de la façade atlantique. Elles montrent que ces puits profonds apparaissent véritablement dans les sites ruraux à la fin de La Tène (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C., Maguer *et al.* 2009, p. 435). Le puits des Linandes renverrait donc à cette même période. Souvent situés à proximité des maisons, ou tout du moins dans la zone domestique, ils sont le reflet d'une certaine aisance.

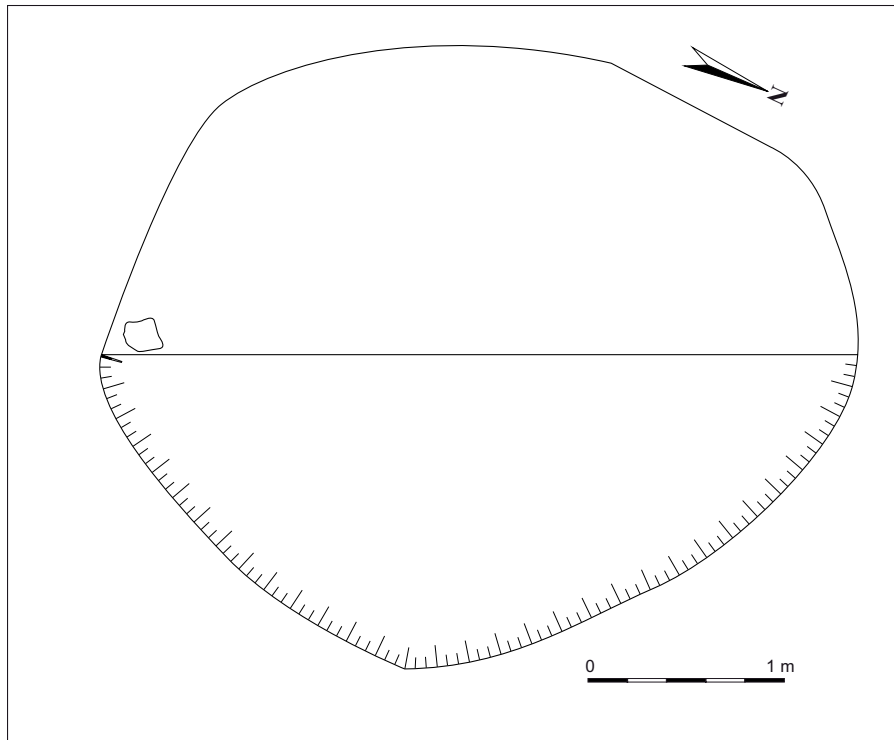


Figure 77 : Plan du puits 575



Figure 78 : Margelle du puits 575 (Cliché : J.-G. Pariat)



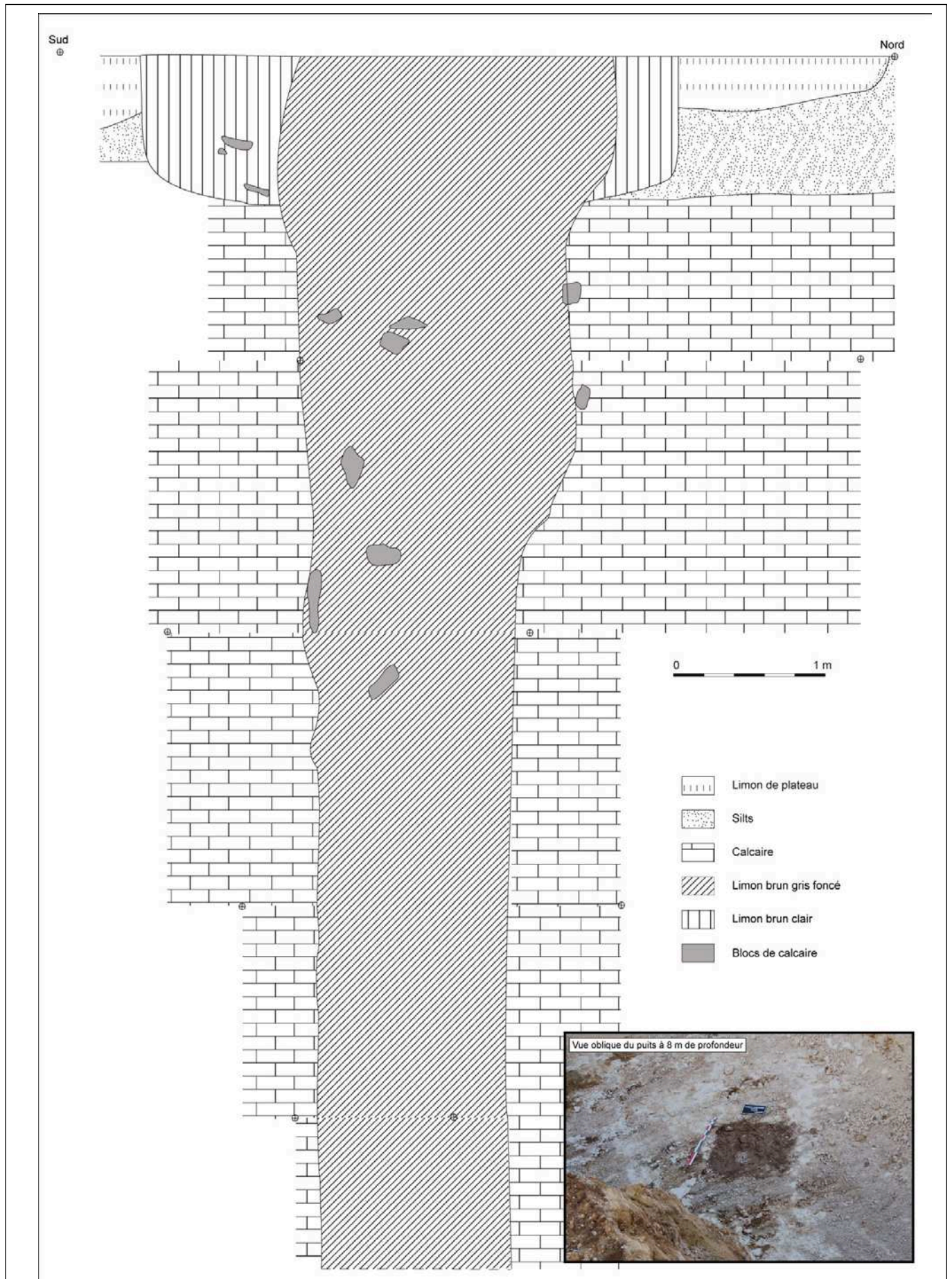


Figure 79 : Coupe du puits 575 et photo de la section carrée  
(Cliché : J.-G. Pariat)

#### 7.2.4- Un parcellaire absent ?

Le segment de fossé 513 est la seule structure caractérisée chronologiquement qui pourrait correspondre à un élément de parcellaire ancien. Identifié au sud-ouest de l'enclos 1, dans l'emprise de l'enclos 3, ce tronçon de fossé n'a été repéré que sur 5 m de long (fig. 10). Très arasée, cette portion de fossé d'orientation nord-est / sud-ouest mesure 0,60 m de large pour 0,22 m de profondeur. De profil en cuvette, cette structure comblée de limon brun a livré deux tessons atypiques.

En dehors de ce fossé, plusieurs structures non datées pourraient appartenir à du parcellaire (Fo 206, Fo 212, Fo 508, Fo 516, cf. annexe 10).

Au final le parcellaire potentiellement conservé a laissé des traces très furtives sur le site. Ces observations soulèvent la délicate question de la visibilité du parcellaire ancien après deux millénaires d'exploitation intensive du sol. De nombreux travaux montrent que la forte dispersion des habitats dans les campagnes implique un rôle majeur du parcellaire dans le découpage du paysage (Buchsenschutz 1997, p. 18 ; Chouquer 2005, p. 30). Ces parcellaires gaulois peuvent encore aujourd'hui subsister sous forme de lambeaux, à condition que leur ancrage dans le sol soit suffisamment marqué (fossé, trous de poteau etc.), ou que l'implantation des sites favorise leur reconnaissance (fond de vallée alluvial préféré aux plateaux, beaucoup plus exposés à l'érosion).

A Cergy il paraît raisonnable de supposer que ce parcellaire n'était pas suffisamment marqué pour avoir résisté à l'épreuve du temps ; à moins qu'il n'ait échappé à notre vigilance lors des travaux de terrain.

#### 7.2.5- Les pratiques funéraires

##### 7.2.5.a- Les os épars

Trois ossements humains, identifiés dès le terrain, proviennent des fossés 338 et 522 des enclos 1 et 2. A l'issue des travaux de lavage des ossements animaux, la série a été entièrement triée afin d'isoler d'autres restes éventuels. Aucun nouvel ossement n'a été recueilli lors de cette étape. C'est finalement après l'étude des restes animaux qu'un nouveau fragment a pu être identifié.

Afin de systématiser au maximum l'analyse des restes humains découverts hors contexte sépulcral, une grille d'examen type a servi de trame de départ pour l'étude qui suit (Pariat 2007).

Deux des trois ossements sont situés à 18 m l'un de l'autre dans le même fossé (Fo 522). Le troisième se trouve dans un autre fossé, éloigné des deux précédents (Fo 338). Compte tenu de cet éloignement relatif des ossements les uns par rapport aux autres, chacun d'entre eux fait l'objet d'une présentation distincte.

##### L'os issu du fossé 338

Un premier ossement a été mis au jour à près de 25 m au nord de l'entrée lors du curage du fossé 338 entre le sondage 5 et l'angle nord-est (fig. 80).

Dans cette partie du site, le fossé de 1,90 m de large pour 1,20 m de profondeur présente un profil en « U » évasé. Le remplissage supérieur (0 - 0,80 m) correspond à un limon brun charbonneux très organique recelant de nombreux vestiges (torchis, céramique, os). Le remplissage inférieur se caractérise par une couche stérile et hétérogène mêlant limon et sable.

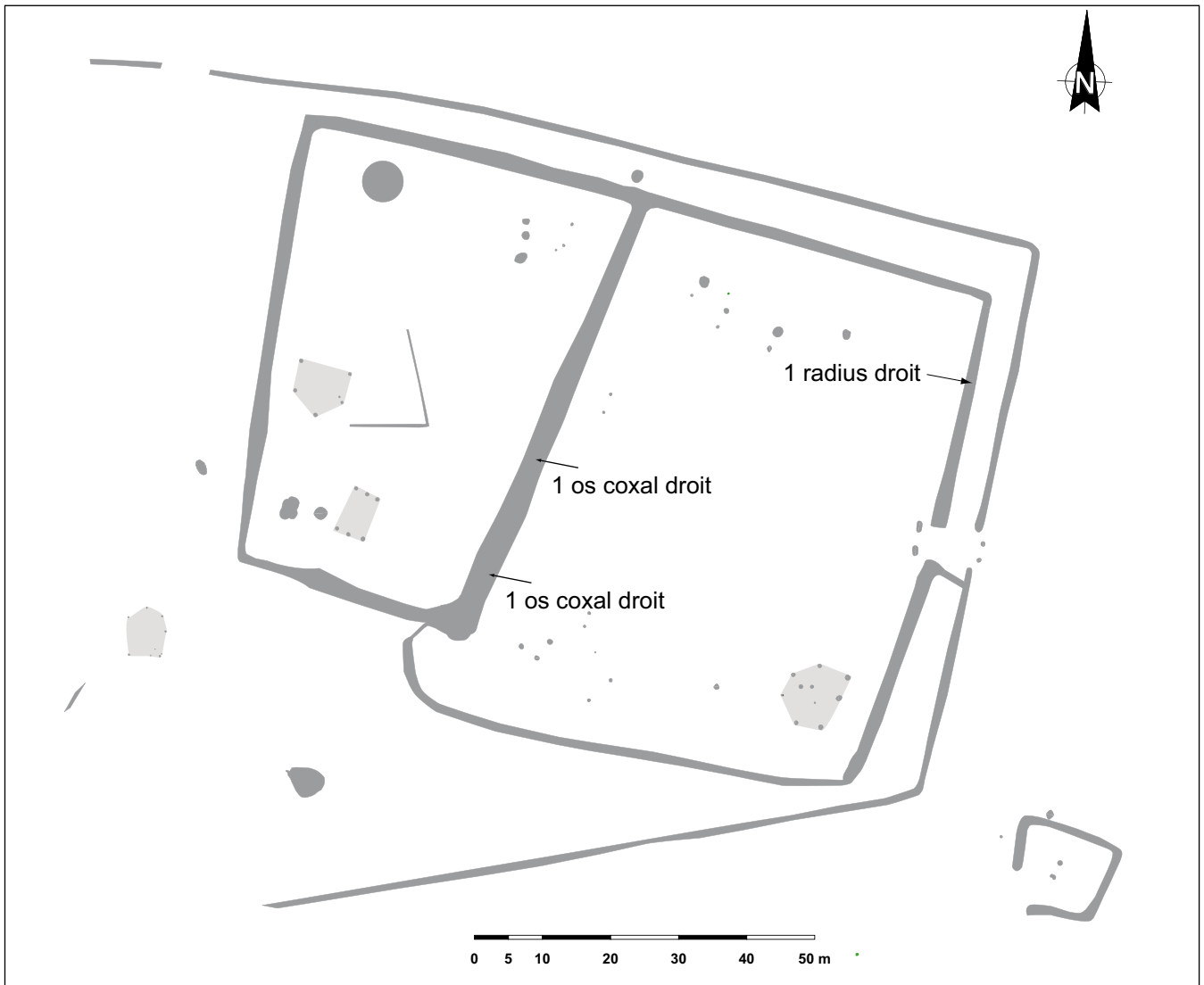


Figure 80 : Plan de localisation des restes humains

Les deux-tiers proximaux d'un radius droit humain d'adulte proviennent du remplissage supérieur, à 0,40 m sous la surface. L'os en question est mélangé à de la céramique brisée ainsi qu'à des blocs de pierre brûlés (fig. 81). Il repose en face antérieure, la partie proximale orientée vers l'est.

L'os a fait l'objet d'une datation radiocarbone :

- GrA-43570,  $2125 \pm 35$  BP soit 351-47 av. J.-C., avec un maximum de probabilité entre 210 et 47 av. J.-C. (cf. annexe 8). La céramique permet encore un affinement de cette datation puisque plusieurs formes sont caractéristiques de La Tène D1.

L'état de conservation est médiocre. Il manque la corticale et la surface osseuse, couverte de radicelles, présente un aspect lessivé. Ces conditions sont peu favorables à l'identification de traces liées à l'action humaine (décarnisation, découpe etc.). Le déficit osseux est considérable puisqu'il manque presque tous les ossements du squelette.

Seul os humain de ce secteur, mélangé aux autres vestiges du fossé, ce radius est en position secondaire. Son aspect de surface lessivé permet de supposer qu'il a séjourné durant un certain temps à l'air libre. Deux pistes d'interprétation peuvent

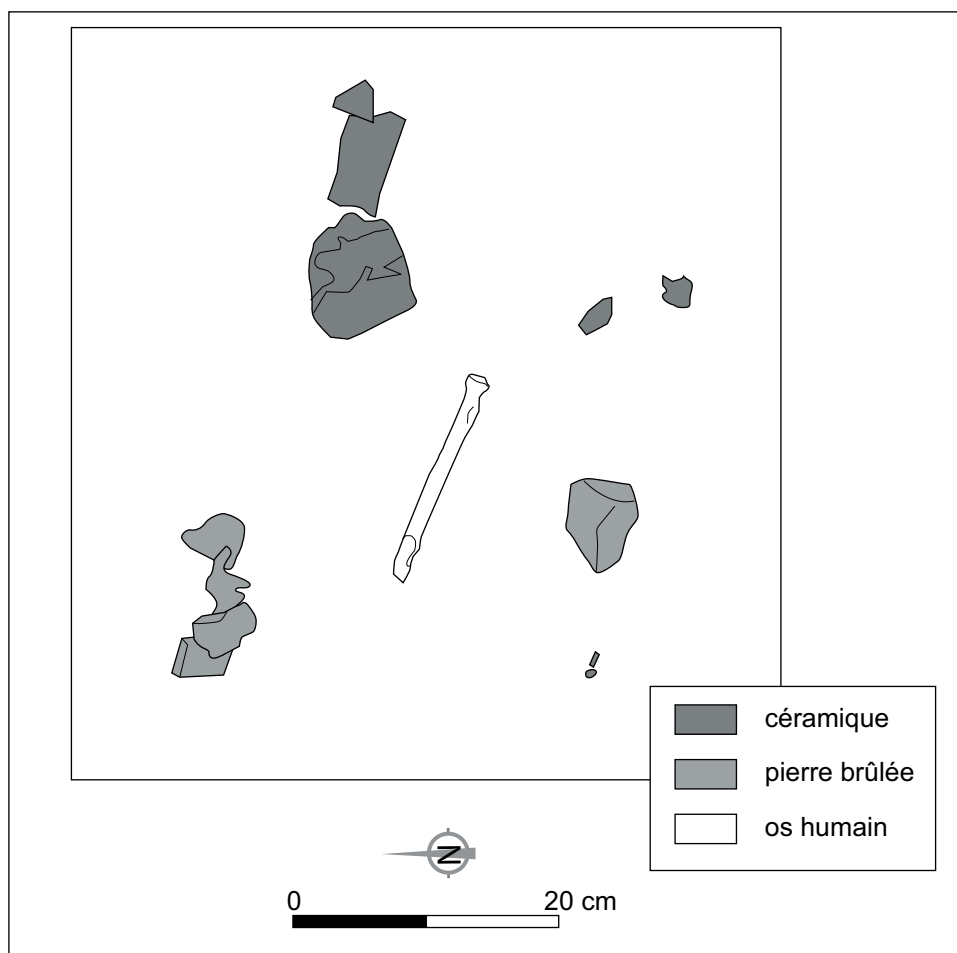


Figure 81 : Plan de la couche contenant le radius humain

être opposées : celle d'une arrivée accidentelle ou celle d'un dépôt intentionnel.

Si l'arrivée est accidentelle, l'hypothèse d'un déplacement occasionné par un animal peut être écartée car aucune trace du passage de cet animal n'a été remarquée, tant parmi les autres vestiges qu'au niveau du sédiment de remplissage. De même, le basculement d'un os en situation d'équilibre instable depuis le bord du fossé est peu vraisemblable car l'os se trouve dans une couche assez homogène. Une dernière piste mettant en avant l'hypothèse accidentelle peut être écartée. Certains auteurs ont proposé que ces os isolés puissent provenir de cadavres en cours de putréfaction, suspendus au-dessus du fossé (Lambot 2007, p. 111). La chair en disparaissant libérerait des ossements qui chuteraient dans le fossé par accident. Cette hypothèse ne résiste

guère à l'argument de l'isolement. Un cadavre, lorsqu'il se décompose, libère en général plusieurs ossements impliqués dans une articulation. Les os cèdent en blocs et doivent être nombreux à tomber sur le sol, d'autant plus si le corps est suspendu. Il n'y a donc aucune raison pour qu'un os se retrouve seul.

L'absence de soin apporté au dépôt de cet os et des vestiges qui l'entourent permet d'exclure l'hypothèse d'une mise en place volontaire dans le cadre d'un rite. Par contre, cet os, mélangé aux autres vestiges du fossé dans une couche brune limono-charbonneuse, pourrait faire partie d'un rejet de type vidange de foyer. Ainsi, les hommes auraient nettoyé un foyer, par exemple dans l'habitat, et rejeté dans le fossé tous les résidus collectés. Ce scénario implique la présence d'os dans ou à proximité des zones habitées.



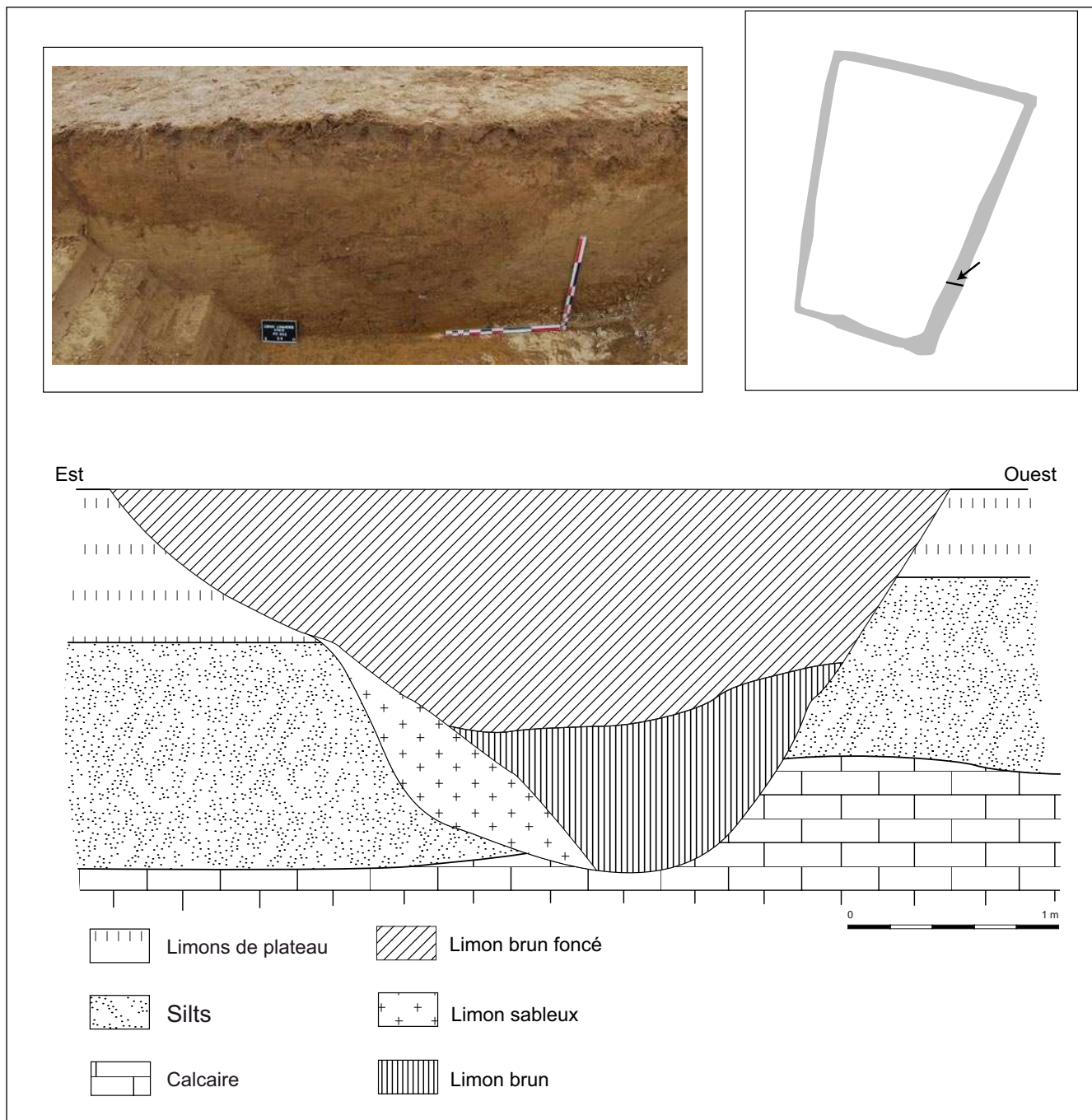


Figure 82 : Fossé 522, sondage 9, coupe

### L'os issu du fossé 522

Le sondage 9, pratiqué dans le fossé 522, est localisé sur l'enclos 1 au sud-est (fig. 80). Dans cette zone le fossé atteint une largeur maximale de 4 m pour une profondeur de 1,80 m. En coupe, il présente un profil en « U » évasé vers le haut (fig. 82).

Un limon brun foncé homogène, peu dense, compose la première couche du remplissage du fossé entre 0 et 1,10 m de profondeur. Il recouvre une mince couche uniquement repérée à l'est entre 0,70 m et 1,80 m, formée d'un limon sableux hétérogène. A l'ouest, une couche limoneuse brune très organique comportant torchis et charbons s'appuie en partie sur la précédente, entre 1,10 m et 1,80 m. Dans celle-ci, les rejets abondent entre

1m et 1,20 m de profondeur (céramique, terre cuite, torchis, faune, lithique).

A 1,10 m de profondeur, un fragment d'os coxal a été retrouvé, mélangé aux autres vestiges du fossé. Hélas, la mécanisation de ce sondage a rendu impossible le repérage précis de la position de cet os (face d'apparition, orientation). Compte tenu de sa profondeur d'enfouissement ainsi que des vestiges auxquels il est associé, il est possible de le rattacher au Second Âge du Fer, plus précisément à La Tène D1.

L'état de conservation de l'os est bon. Le tissu spongieux est présent et la corticale n'est affectée que par quelques traces de radicelles. L'os, incomplet, se compose d'un fragment de l'ilium droit comportant une partie de la surface auriculaire, de l'acétabulum et un fragment d'ischium dont la tubérosité est conservée.

Cet os appartient à un adulte dont l'âge ne peut être estimé avec plus de précision, la surface auriculaire n'étant pas complète. Le sexe n'a pu être déterminé sur la base des critères morphologiques

traditionnellement employés. En revanche, la méthode métrique permet de proposer un sexe masculin (Bruzek *et al.* 2005).

Le reste humain découvert dans cette portion de fossé est en position secondaire. Globalement, il apparaît dans un contexte comparable à celui qui se trouve dans le fossé 338, si bien qu'il est raisonnable d'envisager un scénario voisin. L'os coxal fait parti d'un rejet.

L'os issu du fossé 522 entre l'angle sud-est et le sondage 10

Cet ossement provient d'un segment de fossé ayant fait l'objet d'une approche archéologique plus rapide dans le cadre du curage intégral du site (Fo 522 entre angle sud-est et S10, fig. 80). Les informations dont nous disposons à son sujet sont donc plus réduites, et ce d'autant qu'il n'a pas été repéré comme tel dès les travaux de terrain.

Dans ce secteur de l'enclos 1, le fossé est

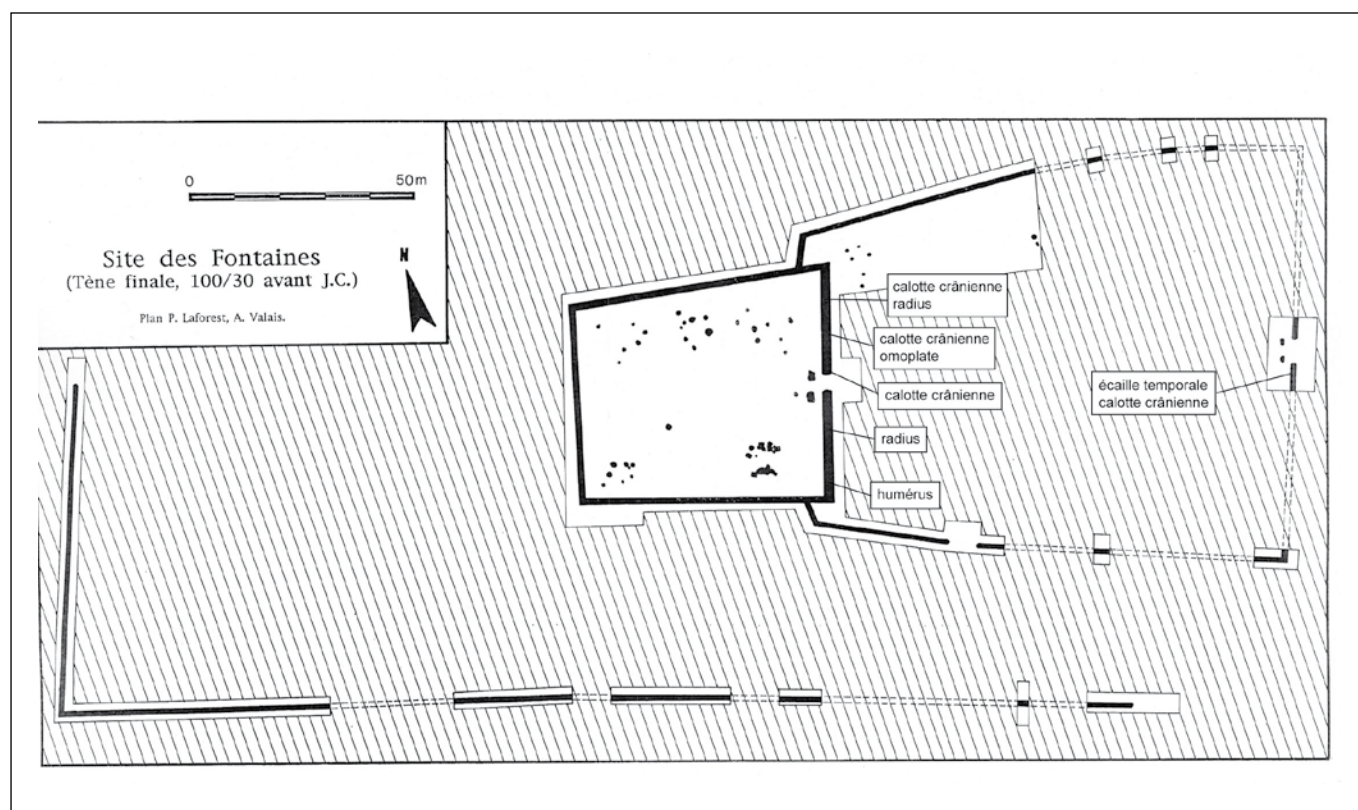


Figure 83 : Plan de localisation des restes humains découverts à Herblay (d'après Valais 1994)

conservé sur une plus grande profondeur (1,90 m). Quatre couches se distinguent au niveau du remplissage dont la composante est majoritairement limoneuse. C'est dans la couche 3, où les rejets abondent (céramique, torchis, os animal), qu'a été découvert un fragment d'os coxal entre 1 m et 1,50 m de profondeur. Une nouvelle fois, la mécanisation du sondage rend impossible le repérage précis de la position de cet os (face d'apparition, orientation). Compte tenu de sa localisation dans le fossé et du mobilier associé, il peut être rattaché au Second Âge du Fer.

L'état de conservation de l'os est correct. Le tissu spongieux est préservé, et les surfaces externes de l'os comportent quelques traces de radicelles. L'os, incomplet, se compose d'un fragment d'ilium où la surface auriculaire et l'acétabulum sont fragmentés.

Cet os appartient à un adulte dont l'âge ne peut être estimé. Le sexe ne peut pas, lui non plus, être déterminé, quelque soit la méthode employée.

L'os coxal issu de ce tronçon de fossé est en position secondaire. Vu le contexte général d'apparition de ce reste, un scénario voisin de ceux exposés précédemment peut être envisagé.

## Bilan

Les trois restes humains ont été découverts dans des secteurs différents, éloignés les uns des autres, dans un état de conservation inégal, et à des profondeurs d'enfouissement différentes. D'après ces indices, les ossements appartiennent à trois sujets adultes dont l'un est un homme.

Dans les trois cas, ces ossements se trouvent dans une couche de rejet, avec d'autres vestiges. Leur présence implique l'existence de zones abritant des restes humains au plus près des lieux quotidiennement fréquentés par les hommes.

La présence d'os humain dans un établissement

rural du Second Âge du Fer, en faible quantité, n'est pas exceptionnelle. A Herblay (Val d'Oise), une dizaine de restes humains dominés par les os du crâne ont été retrouvés dans les fossés d'un établissement rural près des entrées (Valais 1994, fig. 83). A Longueil-Sainte-Marie « Le Vivier de Grès » (Oise) a livré quatre ossements de squelette post-crânien pris dans le comblement médian d'un fossé rattaché à La Tène moyenne (Malrain, Pinard 2006, p. 235). A Fleury-sur-Orne (Calvados), un tibia était associé à des os animaux dans le fossé d'un établissement rural du 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère (San Juan *et al.* 1994).

Ces pièces osseuses proviennent sans doute de structures originelles ou d'assemblages bien difficiles à décrypter aujourd'hui. Elles pourraient constituer la trace ultime d'un traitement particulier des cadavres, l'os humain d'un individu ayant pu jouer un rôle particulier avant de se retrouver sur le lieu d'ensevelissement ultime (relique ? manipulation complexe ?).

### 7.2.5.b- L'inhumation de la fosse 532



Figure 85 : Squelette humain découvert dans la fosse 532 (Cliché : V. Maret)

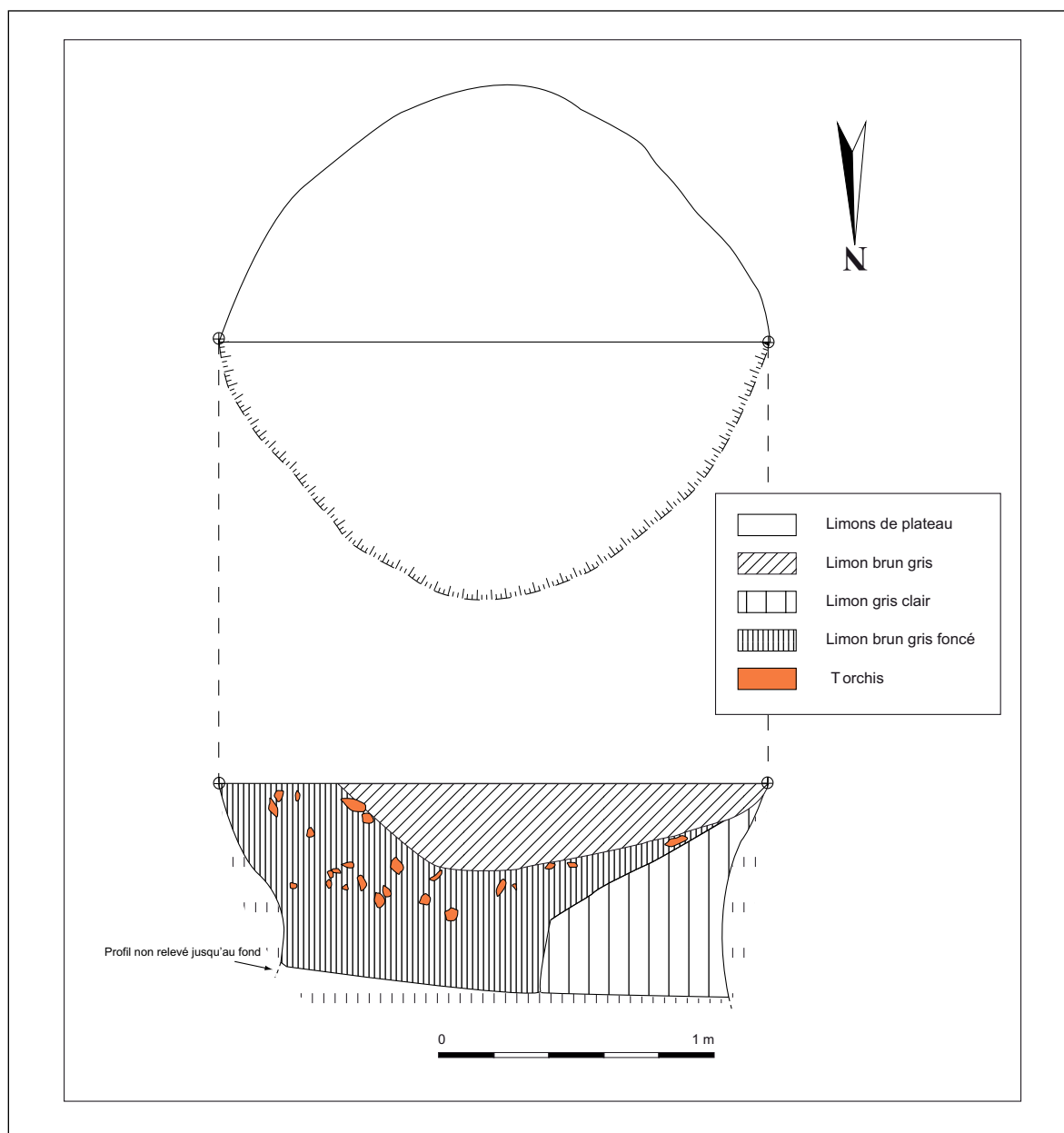


Figure 84 : Plan et coupe de la fosse 532

La fosse 532 se trouve dans la zone interne de l'enclos 1, au sud-ouest (fig. 10). Cette fosse ovale de 1,60 m de diamètre à l'ouverture pour 2,30 m de diamètre à la base s'évase en forme de poire de haut en bas (fig. 84). Le remplissage est caractérisé à l'ouest, dans la partie supérieure, par une couche limoneuse brun-gris de 0,30 m d'épaisseur, qui vient mourir sur une couche limoneuse plus foncée recelant de nombreux éléments de torchis, épaisse de 0,50 m. Cette dernière surmonte, à l'ouest, une couche limoneuse homogène gris clair qui se poursuit jusqu'au fond de fosse, à 0,80 m sous la

surface de décapage.

Outre les nombreux fragments de torchis d'un poids total de 11 kg, une scorie et six tessons de céramique se répartissent sur les dix premiers centimètres. Un squelette humain a été découvert entre 0,60 m et 0,70 m de profondeur (fig. 85). Un prélèvement de 10 l de sédiment a été réalisé contre la paroi de la fosse et au-dessus du squelette en vue d'analyse des macro-restes végétaux. Son traitement en laboratoire a conduit à l'isolement de 80 graines.

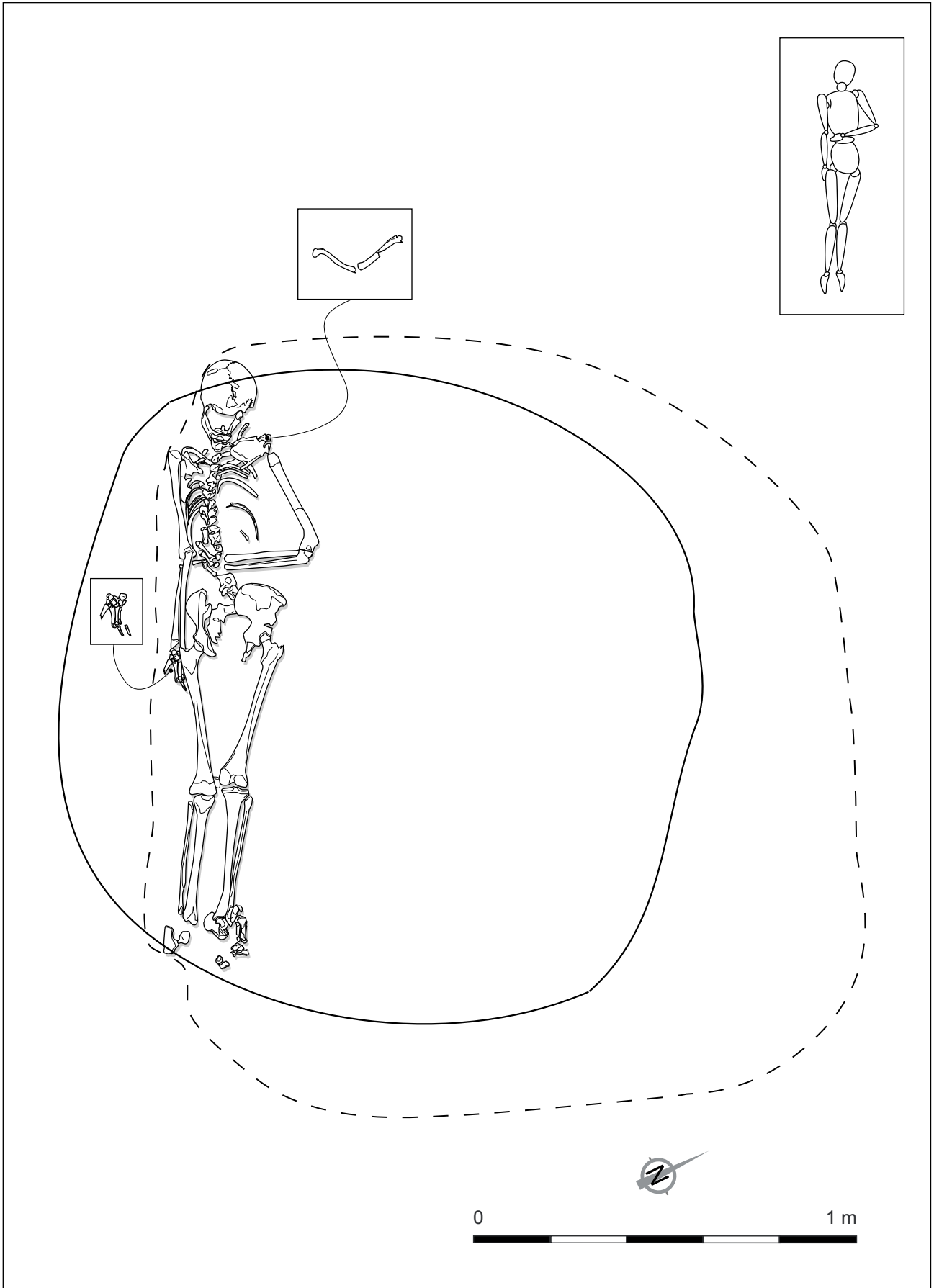


Figure 86 : Squelette humain découvert dans la fosse 532 (DAO : J.-G. Pariat)



Les quelques tessons de céramique découverts permettent de rattacher la fosse au Second Âge du Fer. Une datation radiocarbone sur os humain permet d'affiner cette position chronologique :

- GrA-42667, 2055 ± 35 BP soit 170 av. J.-C. – 20 ap. J.-C.

L'inhumation se place à la fin du Second Âge du Fer.

#### Orientation et position d'inhumation (fig. 86)

Le squelette se trouve dans la partie sud de la fosse, à environ 10 cm au-dessus du fond. Allongé sur le ventre, il est accolé à la paroi avec la tête orientée vers le nord-ouest et la face contre terre. Contrairement au membre supérieur gauche étendu parallèlement à l'axe du tronc, l'avant-bras droit est fléchi sur le bras à 70° environ, le poignet disposé sur le bas du dos. Les membres inférieurs sont en extension le long de la paroi sud.

#### Conservation et perturbations

L'état de surface des ossements n'est pas bon. Les traces de radicelles sont courantes sur la partie corticale de l'os. En outre, le lavage des ossements a nécessité des précautions extrêmes tant les os se sont avérés fragiles.

Le squelette est inégalement représenté. La tête osseuse est complète. Du point de vue du squelette axial, il manque la plupart des côtes droites, les os du sternum et le coccyx. Mais c'est au niveau du squelette appendiculaire que les déficits sont les plus conséquents. Le carpe droit et les phalanges de mains sont absents. Les déficits affectent également les os des pieds (tarse, métatarsiens et phalanges).

Ces disparités peuvent avoir diverses origines. On peut invoquer des problèmes de conservation différentielle vu le mauvais état de surface des ossements. Les os les plus solides auraient mieux résisté au temps que des os fragiles, tels les côtes ou les parties spongieuses des corps vertébraux.

Le rôle des animaux doit également être invoqué. En effet, nombreux sont les ossements qui comportent des empreintes de griffe ou de morsure : diaphyse de l'humérus droit, diaphyse de l'ulna gauche, partie distale de la diaphyse de la fibula droite (fig. 87). Ces traces prouvent que des animaux ont eu accès aux ossements et qu'ils ont donc pu mobiliser des restes, à l'instar des os des extrémités des membres qui font cruellement défaut.

#### Connexions et dislocations

Dans l'ensemble, les remaniements sont de faible ampleur. Le bloc crânio-facial en face inférieure, postérieure et latérale droite, demeure en connexion stricte avec la mandibule qui apparaît en face interne et inférieure.



Figure 87 : Empreintes de griffes observées sur plusieurs diaphyses d'os long (Cliché : J.-G. Pariat, V. Maret)



L'étage cervical est en place, malgré la rupture de la connexion entre la première vertèbre cervicale (atlas) et la base de l'os occipital. Les vertèbres apparaissent en face latérale gauche ou postéro-latérale gauche. Cette position traduit un mouvement général de torsion du cou selon un axe sud-ouest / nord-est. Les vertèbres thoraciques, en face postérieure, sont également en connexion. Quand à l'étage lombaire, les déconnexions sont partielles. La cinquième vertèbre est déconnectée du sacrum. Les côtes droites sont en connexion jusqu'à la septième, et apparaissent en face inférieure légèrement externe. Les côtes gauches sont en place, en face externe et inférieure. Le sternum, très incomplet, se trouve sous les vertèbres thoraciques hautes en face postérieure.

L'articulation de l'épaule droite est maintenue. La clavicule, en face postérieure, est en connexion avec la scapula, également en face postérieure. L'humérus est en face postérieure. Le coude est en connexion stricte, l'avant-bras ramené sur le tronc en position de supination, le radius en face antérieure, et l'ulna en face latérale légèrement antérieure. L'articulation du poignet est disloquée, tout comme celle de la main. Cependant, certains ossements sont proches de leur position d'origine tels les métacarpiens 1, 2 et 3 restés en face palmaire. D'autres os, plus mobiles, ont basculé dans des espaces interstitiels à la manière des phalanges.

L'épaule gauche est en place, l'humérus reposant en face antérieure légèrement latérale. Les ossements du coude, également en position primaire, sont en face postérieure. La main gauche, dans le prolongement de l'avant-bras, apparaît en face palmaire. Seules les phalanges sont déconnectées.

Le volume du bassin est maintenu, os coxaux et sacrum se trouvant en face postérieure. A droite comme à gauche, cuisses et jambes n'ont subi aucun déplacement. Par contre, l'articulation du

pied droit est distendue : le calcaneus se trouve en face postérieure et latérale, le reste du tarse est disloqué. Les métatarsiens sont en face dorsale ou plantaire, et il ne subsiste aucune phalange. La cheville gauche, disloquée, est incomplète.

#### Nature du dépôt et milieu de décomposition

Le squelette issu de la fosse 532 est archéologiquement complet et peu remanié. Il s'agit d'un dépôt primaire.

De façon générale, les mouvements d'os sont rares. Les quelques déplacements observés impliquent des ossements qui n'ont pas migré hors du volume initial du corps. En outre, le maintien en connexion de la tête osseuse, la préservation du volume du bassin, la non verticalisation des clavicules, et la connexion stricte du poignet gauche constituent des indices solides en faveur d'une décomposition en espace colmaté.

Les rares mouvements d'os constatés sont liés aux mécanismes de la décomposition d'un cadavre. Ainsi, la dislocation des os de la main droite et leur chute dans des espaces interstitiels sont le résultat de l'apparition de vides consécutifs à la décomposition des chairs au niveau du bas du dos.

#### L'individu inhumé

Le sujet inhumé est un adulte. Une estimation plus fine de l'âge a pu être réalisée grâce à l'observation du degré de synostose des sutures crâniennes (Masset 1982). Cette méthode, bien que très peu fiable, a été appliquée car la méthode développée à partir de la surface sacro-pelvienne de l'os coxal (Bruzek *et al.* 2005) ne pouvait être employée compte tenu des problèmes de conservation rencontrés. Sept sutures de la table externe permettent de ranger cet individu dans la classe d'âge 40-49 ans.

Le sexe de l'individu n'a pu être déterminé sur la seule base de l'os coxal compte tenu des problèmes de conservation rencontrés. Le développement de la surface auriculaire de l'ilium est le seul critère qui a pu être observé (Bruzek, Schmitt 2008). Deux mesures, la largeur cotylo-sciatique et le diamètre vertical de l'acétabulum, ont été réalisées. Ces observations, bien maigres, permettent d'entrevoir une tendance. Le sujet pourrait être féminin. Dans un second temps, nous avons donc eu recours à une diagnose sexuelle secondaire à partir du crâne (Ferembach *et al.* 1979) et du fémur (Castex *et al.* 1993). D'après ces deux ossements, l'hypothèse d'un sujet féminin serait confirmée.

Concernant l'état sanitaire, la dentition a fait l'objet d'un examen approfondi. Le degré d'usure des dents permanentes a été décrit selon une méthode adaptée des travaux de H. Brabant (1972). L'usure est considérée comme nulle (0) lorsque aucun îlot de dentine n'apparaît sur la face occlusale de la dent, comme faible (1) face à la présence d'îlots isolés, comme moyenne (2) en présence de larges plages de dentines, enfin comme forte (4) quand il y a fonte de l'émail avec apparition de la couronne. Les dents du maxillaire sont faiblement usées, la plupart d'entre elles ne présentant que quelques îlots de dentine. Celles de la mandibule sont encore en meilleur état, toutes les dents présentant une usure de niveau 1.

Enfin, trois dents comportent les stigmates d'une hypoplasie linéaire de l'émail dentaire : une canine inférieure gauche, une canine inférieure droite et une première prémolaire inférieure droite (fig. 88). Les observations n'ont guère été approfondies tant les difficultés pratiques de mise en œuvre d'une méthode en vue d'estimer l'âge auquel est survenue l'hypoplasie sont nombreuses (Crubézy 1989, pp. 71-72).



Figure 88 : Hypoplasies linéaires (Cliché : V. Maret)

Plusieurs pathologies osseuses ont été observées. Le bloc crânio-facial présente une perforation rectangulaire de 3 cm par 1,5 cm au niveau de la partie gauche de la suture lambdoïde sur l'os occipital (fig. 89). A cet endroit, la table externe est détruite et il ne subsiste qu'une très petite partie de la table interne. Cette lésion est précédée d'un enfoncement ovale de 5 mm de diamètre affectant la partie postérieure de l'os pariétal gauche. Ce fragment osseux a fait l'objet d'une expertise plus approfondie à l'hôpital de Garches<sup>3</sup>. Finalement, il semblerait plutôt s'agir du négatif d'un os surnuméraire (os wormien) qui aurait chuté. Cette interprétation pose problème car un tel os aurait dû être retrouvé à la fouille, ce qui n'est pas le cas.

Le coude droit a subi un important traumatisme.

3- Nous remercions chaleureusement P. Charlier (CHU Raymond Poincaré, Garches et UMR 8164) pour sa collaboration.



Figure 89 : Crâne, vue de la face postérieure  
(Cliché : V. Maret)

Les stigmates observés sont symptomatiques d'une fracture avec consolidation, les segments osseux ayant subi une rotation de 40° (fig. 90). La partie distale de l'humérus est déformée du côté latéral, tout comme la partie proximale de l'ulna. Quand au radius, dont la déformation est moindre, il comporte un foramen surnuméraire localisé sous la tubérosité en face postérieure.



Figure 90 : Radiographie des déformations osseuses consécutives à une fracture du coude droit (CHU Raymon Poincaré, Garches)

## Les gestes funéraires

La fosse 532 a accueilli un cadavre dont la décomposition s'est faite *in situ*. D'après la position d'inhumation, le corps ne semble pas avoir été introduit sans précaution dans la fosse. Il paraît même qu'un certain soin ait été apporté à ce dépôt, à en juger par la position du membre supérieur droit.

En outre, la fosse est surdimensionnée par rapport à la place utilisée par le défunt, qui occupe le quart de l'espace total. L'énorme vide subsistant n'est pas normal. Il pourrait résulter de la disparition de matériaux périssables disposés près du corps du défunt tels des offrandes. La présence éventuelle de ce dépôt périssable constituerait un argument supplémentaire en faveur d'une mise en place soignée.

Le dépôt d'un cadavre dans la fosse 532 s'intercale au sein d'une séquence stratigraphique complexe. Les graines isolées après tamisage du sédiment de la paroi indiquent une utilisation primaire de la structure en vue du stockage de denrées. Dans un second temps, le dépôt d'un corps est effectué. Enfin, la partie supérieure de la fosse renferme des vestiges évoquant plutôt un rejet. La structure 532 a donc eu au moins trois fonctions distinctes.

A l'origine, elle a été creusée pour stocker des denrées. Puis, elle a accueilli un cadavre, dont le dépôt s'inscrit peut-être dans le cadre d'une pratique funéraire codifiée, s'éloignant ainsi de la fonction pour laquelle elle avait été creusée à l'origine. Il ne s'agit donc pas d'une sépulture au sens propre du terme (Leclerc, Tarrête 1994). Les conditions dans lesquelles ce sujet a trouvé la mort demeurent énigmatiques.

L'inhumation d'individus en silo est un phénomène connu au Second Âge du Fer. Cependant, le dépôt découvert aux Linandes paraît assez différent des situations généralement rencontrées. Dans le cas présent, le squelette est complet et la mise en place du cadavre semble soignée. Cette situation contraste avec celles qui ont pu être observées au Plessis-Gassot (Ginoux à *paraître*) et à Villiers-le-Bel (Pariat 2008), en Val d'Oise, où il manque systématiquement une région anatomique (une jambe, un bassin etc.).

Dans un second temps, des comparaisons contemporaines ont donc été recherchées. Elles paraissent moins nombreuses qu'à la période précédente. Ainsi une inhumation féminine repliée datée de la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. a été découverte dans l'habitat groupé de Nanterre « Avenue Jules Quentin » (Delattre, Séguier 2007, p. 609) dans les hauts-de-Seine. Une inhumation datée de La Tène D2 a également été mise au jour sur le site de Baron « Le Buisson Saint-Cyr » (Oise). Elle renferme les restes d'un individu adulte inhumé sur le dos en position étendue (Fémolant 1997, p. 124). Ailleurs, à Nécy « La Martinière » (Orne) une fouille réalisée en 2005 sur le futur tracé autoroutier de l'A88 a livré le corps d'une femme adulte déposée dans une cave de stockage (Delrieu 2009, p.86).

Ces comparaisons, loin d'être exhaustives, font ressortir deux aspects majeurs. En cette fin de Second Âge du Fer où les nécropoles d'incinérations correspondent au mode de traitement majoritaire des cadavres, il existe d'autres types de manipulations à l'instar de l'inhumation en silo.

D'autre part, il se dégage d'importantes différences en terme de mode d'inhumation (replié, étendu), de contexte d'apparition des squelettes (cave, silo, habitat etc.) au travers des comparaisons qui précèdent.

#### 7.2.5.c- La structure 201 : un enclos funéraire (V. Maret sous la direction de J.-G. Pariat)

En 2007, lors du diagnostic notre attention a été attirée par la présence d'une concentration de fragments d'os et de céramique brûlés à 25 m au sud-est de l'enclos. Le sédiment étant peu lisible, la zone n'a pu ni être caractérisée, ni délimitée. Elle fut provisoirement interprétée comme un rejet de bûcher funéraire (Pariat 2007).

La fouille a permis de clarifier la nature de cette structure. Le décapage a mis en évidence un enclos quadrangulaire. De plus, deux phalanges et des diaphyses d'os longs humains ont été mis au jour écartant tout doute sur la nature funéraire de la structure.

L'enclos

- Les fossés

Ouvert dans sa partie sud-ouest, l'enclos quadrangulaire délimitant ce lieu sur 15 m par 12m couvre une surface de 180 m<sup>2</sup>. Un fossé moderne (Fo 212) le recoupe, et perturbe la surface interne (fig. 91).

Sept sondages manuels et mécaniques ont été pratiqués, avant curage complet du fossé. En coupe, il présente un profil en V resserré à la base avec une largeur comprise entre 0,36 m et 1,60 m ; pour une profondeur oscillant entre 0,12 m et 0,60 m. Ainsi, le fossé est plus arasé à l'ouest qu'à l'est.

Le remplissage, constitué d'un limon gris très dense, a livré très peu de mobilier qui apparaît à une profondeur constante autour de 3 cm sous la surface.

Compte tenu de ce profil et de la rareté du mobilier, l'enclos était sans doute palissadé, soustrayant la zone interne aux regards extérieurs.

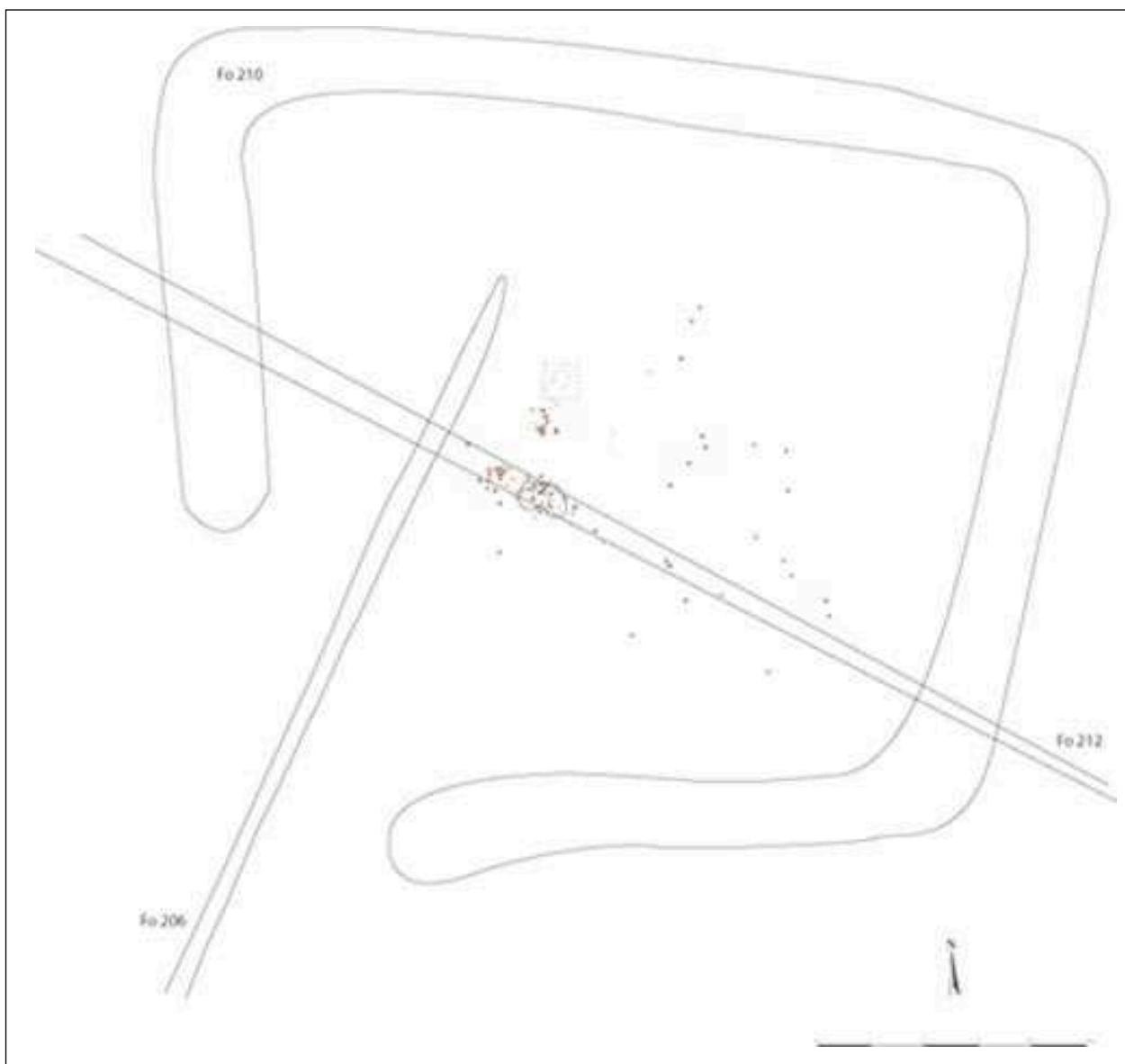


Figure 91 : Plan de l'enclos funéraire et localisation des vestiges

- La surface interne de l'enclos

Trois concentrations de vestiges localisées dans la partie centrale de la zone circonscrite par l'enclos ont été repérées. La première, identifiée dès le diagnostic, a été sondée sur une surface de 0,50 m par 0,60 m (Pariat 2007). Aucune limite de fosse n'a été vue lors de ce sondage et ce n'est qu'*a posteriori* que deux fosses se recoupant ont été identifiées à partir de la répartition des vestiges et d'un réexamen des coupes stratigraphiques du diagnostic.



Figure 92 : Fosse identifiée dans les carrés E2 / E3 (Cliché : V. Maret)

La mise en place d'un carroyage destiné à fouiller le reste de cette zone a permis un enregistrement rigoureux des deux autres concentrations situées au niveau des carrés E2/E3 et E4/D4 (cf. 3.2). Cette démarche a permis d'identifier deux nouvelles fosses en E2/E3 (fig. 92).

Les fosses reconnues présentent un fond arrondi et atteignent une profondeur de 0,16 m dans un cas, 0,30 m dans l'autre. Aucune autre structure n'a été mise en évidence autour de ces zones de concentration.



Figure 93 : Applique de coffret découverte en 2007

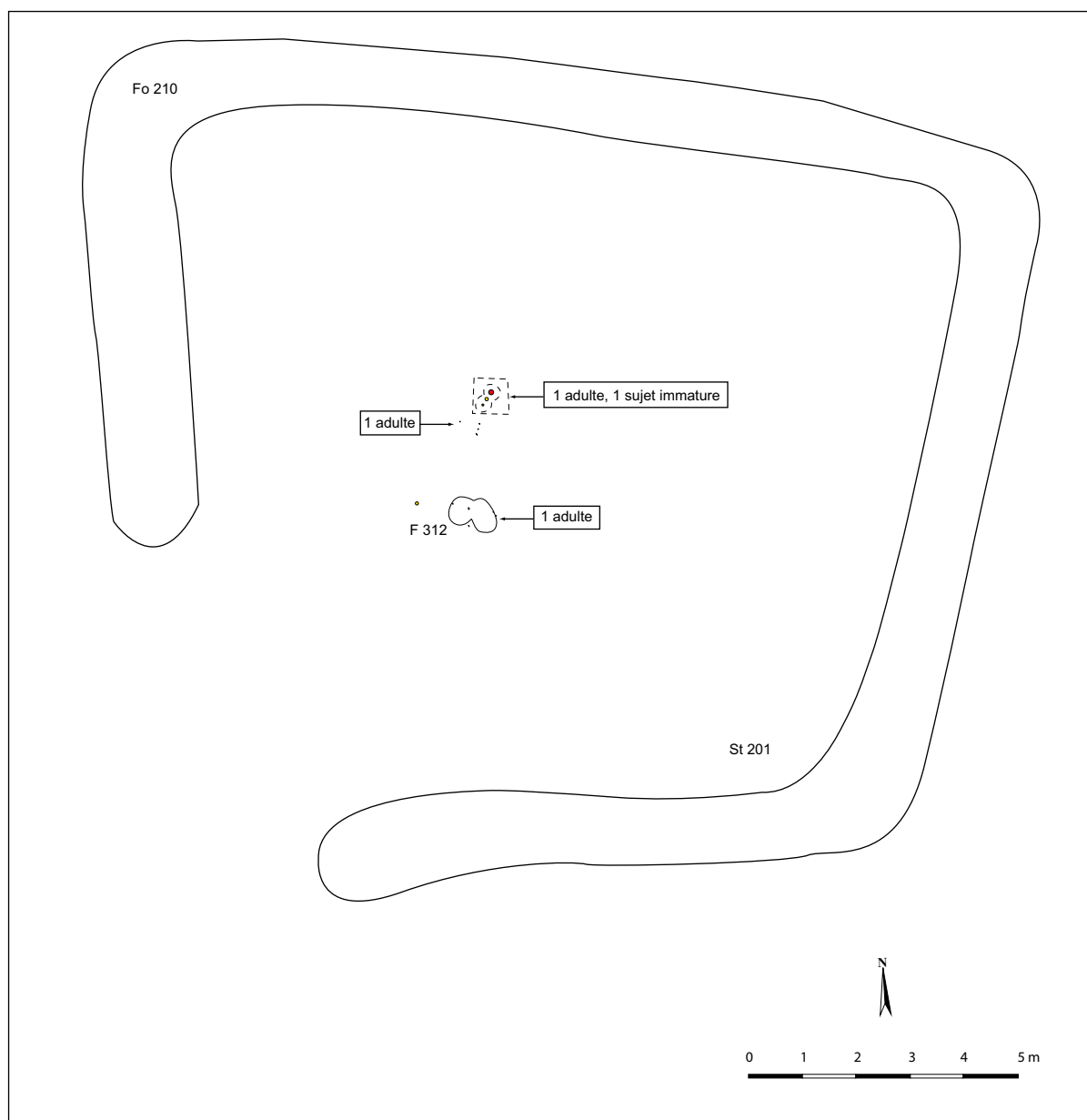


Figure 94 : Localisation des individus par concentration



## - Les vestiges

Le remplissage qui caractérise les fosses est identique au remplissage de la zone interne de l'enclos. Il s'agit d'une couche limoneuse grise très dense renfermant les vestiges. Hormis quelques éléments métalliques en position secondaire, dont une applique de coffret (fig. 93), les fragments osseux et céramiques sont les restes les plus abondants. Des tests réalisés sur la céramique indiquent que les remontages existent au sein de chaque concentration mais qu'ils sont inexistant d'une concentration à une autre. Chacune d'entre elle semble donc avoir fonctionné indépendamment.

D'après l'étude du mobilier céramique, les formes en présence renvoient à La Tène D1 (*cf.* annexe 2).

Les analyses anthracologiques menées à partir des prélèvements de cette structure font ressortir la pauvreté des essences, souvent trop fragmentées pour être identifiées.

Ainsi, la présence de fosses abritant des ossements brûlés mélangés à de la céramique retrouvés dans un sédiment non charbonneux permet d'émettre l'hypothèse de dépôts secondaires ; les vestiges ayant été prélevés en un autre lieu, par exemple un bûcher.

## - Comparaisons

Les enclos quadrangulaires à vocation funéraire sont assez fréquents en Gaule du nord, dès le Hallstatt final. Un enclos, de taille comparable à celui des Linandes, dont l'occupation s'étend de La Tène C1/C2 à La Tène D1, a été fouillé dans le Pas-de-Calais sur le site de La Calotterie, « La fontaine aux Linottes » (Blancquaert, Desfossés, 1998). Les incinérations sont dispersées sur toute

la surface interne et d'autres sont regroupées en dehors ce qui contraste avec les faits observés à Cergy.

Du point de vue du mobilier, des offrandes funéraires accompagnent parfois le mort sur le bûcher, certaines étant en matériaux périssables. Dans la nécropole d'Epiais-Rhus « le Buisson Saint-Jean » (Val d'Oise), des céramiques accompagnent les défunts et pourraient s'apparenter à des offrandes. Ces vestiges ne sont pas sans rappeler les tessons associés aux ossements de la structure 201 de Cergy. Peut-être s'agit-il de reliefs d'offrandes ramassés sur un bûcher.

## Les restes humains brûlés

Après avoir été lavés, les restes ont été inventoriés, identifiés et pesés. Les fragments sont difficilement identifiables compte tenu de leur taille. Ils ont donc été regroupés en grandes catégories (os longs, bloc crânio-facial, extrémités et os plats), et lorsque cela était possible une identification précise a été réalisée.

## - Le recrutement de la zone

Parmi les ossements, les restes d'au moins deux sujets, un adulte et un individu immature, ont été identifiés. L'individu immature provient du sondage effectué lors du diagnostic, qui a par ailleurs livré des restes de sujet adulte (fig. 94). Cette zone associe donc les ossements de deux sujets d'âge distinct. Les associations adultes/immatures dans des incinérations sont courantes pour cette période. A « La Croizette » à Acy-Romance (Ardennes), on observe une prédominance des associations adultes/immatures sur les cinq sépultures multiples découvertes (Lambot *et al.*, 1994). Face à cette redondance, on peut supposer qu'il s'agit d'une volonté délibérée d'associer adulte et immature lors du dépôt ultime.

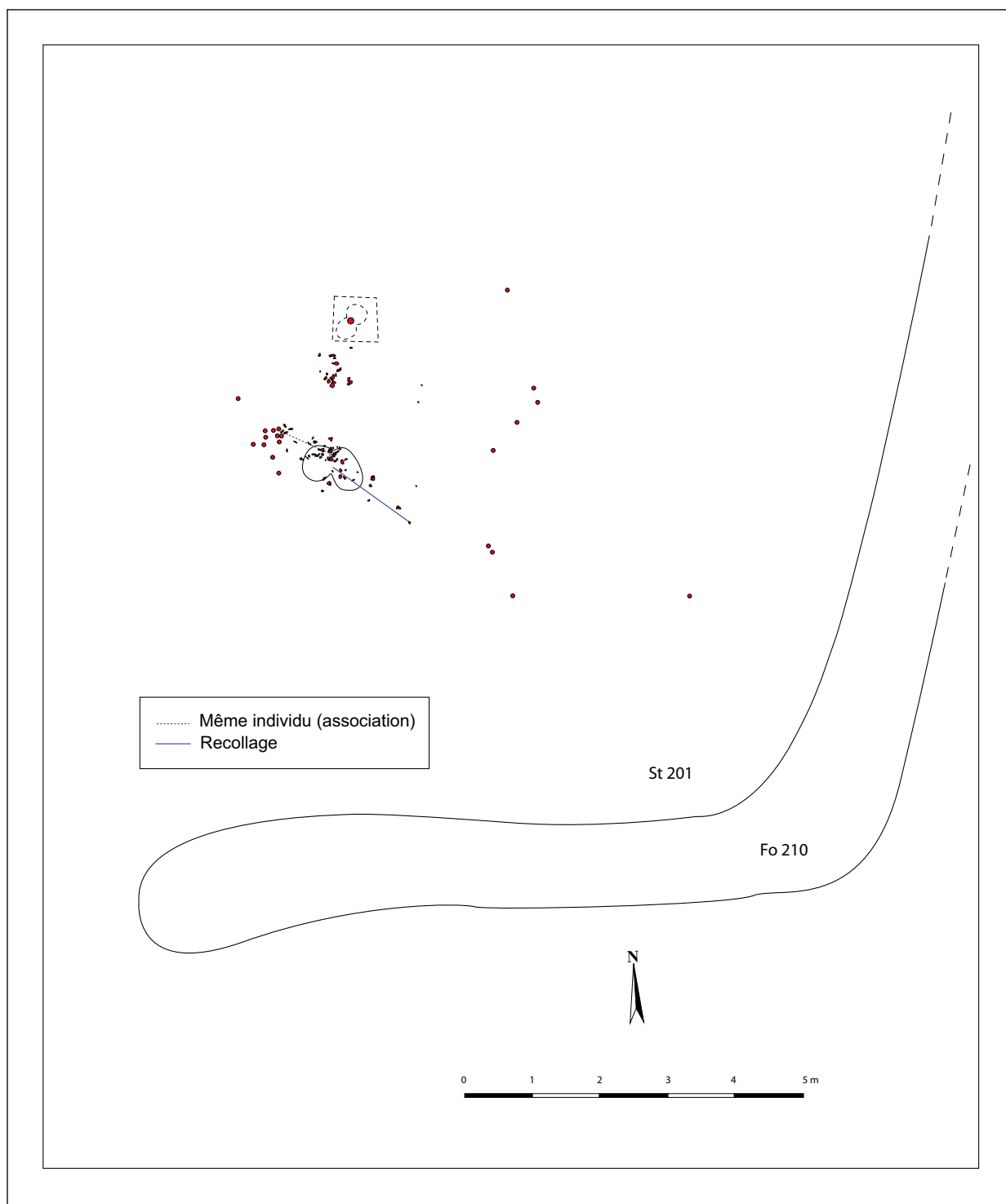


Figure 95 : Tests de remontage effectués à partir de la céramique

Les essais de remontage entre les concentrations s'étant révélés négatifs, nous pouvons supposer que chaque concentration a fonctionné indépendamment l'une de l'autre. Les tests effectués à partir de la céramique renforcent cette impression (fig.95). Ainsi, à l'exception du sondage du diagnostic qui abrite les restes d'au moins deux sujets, les

deux autres concentrations abritent au moins un individu chacune. Dans ce scénario, le nombre minimum d'individu s'élèverait donc à quatre.

Aucune autre information relative à l'âge et au sexe des individus ne peut être proposée étant donné la forte fragmentation de la série osseuse.

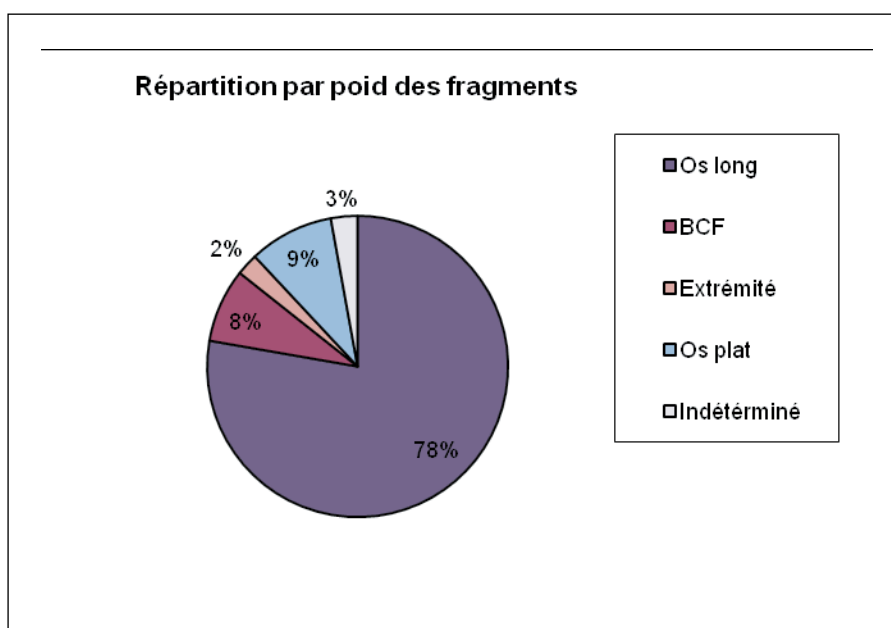


Figure 96 : Diagramme de répartition par poids des fragments brûlés

- Une sous-représentation des inhumés

Des expérimentations menées sur des incinérations contemporaines ont démontré que le poids d'ossements recueillis pour un sujet adulte varie de 970 g au minimum à près de 2900 g (Hermann 1976, Krogman 1978, Warren et Maples 1997). La quantité d'ossements dépend en fait du poids initial du squelette, du sexe de l'individu, de son âge, du temps et de la température de la crémation.

Dans le cas d'ossements issus de contextes archéologiques, il faut prendre en compte les destructions liées à la taphonomie et aux réinterventions humaines. Certains auteurs se basent sur le poids minimum d'une crémation moderne, soit 1000 g (LeGoff 1998).

59,5 g d'ossements ont été recueillis pour l'ensemble de la structure 201. La concentration correspondant au diagnostic de 2007 a livré 19,5 g d'os, et celle qui se trouve en E2/E3 abrite 24,4 g d'os, et la dernière (E4/D4) a livré 18 g d'os. Ces résultats sont très en dessous des poids théoriquement attendus qui devraient se situer

entre 3600 g et 11 600 g pour un NMI de 4.

Hormis des facteurs environnementaux du type érosion des sols, des gestes intentionnels liés aux pratiques funéraires des vivants peuvent être à l'origine de cette sous-représentation. Les ossements en présence peuvent ne constituer que quelques poignées d'os, ramassées symboliquement en un autre lieu (le bûcher ?), en guise de commémoration. Ce type d'interprétation a été proposé pour d'autres sites tel celui du Premier Âge du Fer situé à Longuesse « La Gâtine » dans le Val d'Oise (Le Goff, 1996) ou encore sur la nécropole de La Calotterie (Pas-de-Calais) pour 27 sépultures sur 39, le défunt est plus ou moins bien représenté (Le Goff, 1998a).

- Des déséquilibres dans la représentation anatomique du squelette

Les parties anatomiques sont inégalement représentées. Globalement, les fragments ou esquilles d'os long constituent 78 % du poids total de la série (fig. 96). Les os plats occupent la seconde position avec 9 % du total. Ils sont suivis par les restes de bloc crânio-facial (8 %). Enfin, les

os des extrémités et les os indéterminés forment respectivement 2 et 3% du poids total des restes.

Les os longs sont nettement plus nombreux que les autres vestiges. Cette majorité écrasante pourrait dissimuler des disparités mais la fragmentation est trop poussée pour distinguer os des membres supérieur et inférieur. Le bloc crânio-facial paraît quant à lui sous-représenté. En outre, certaines parties anatomiques sont même absentes, à l'instar des os du tronc.

Ces déséquilibres, rapportés à chacune des concentrations, semblent persister. La conservation différentielle pourrait permettre d'expliquer certains déficits. C'est notamment le cas des os du tronc, en particulier des vertèbres, pour lesquels l'os spongieux résiste moins bien au feu qu'un tronçon d'os long. Par ailleurs, le recoupement postérieur de la zone par un fossé récent (Fo 212) peut aussi être à l'origine de remaniements.

Pour terminer, il faut aussi tenir compte d'une éventuelle préselection d'ossements en un autre lieu (le bûcher ?) qui aurait privilégié les os longs, par exemple.

#### - Des dépôts en pleine terre ?

Les vestiges associés à la structure 201 sont apparus dans un sédiment limoneux gris dense, sans contour de fosse apparent, à l'exception de la fosse F 312 identifiée *a posteriori*. Dans ce dernier cas, les amas osseux ne sont pas organisés mais dispersés tant sur le plan horizontal que vertical. La disposition des vestiges ne suit aucun effet de délimitation linéaire caractéristique de la présence d'une paroi (fig. 95).

Ces différents indices permettent de rejeter l'hypothèse selon laquelle les vestiges céramiques et osseux auraient été placés dans un contenant périssable. Par contre, la morphologie irrégulière de l'amas, la dispersion et l'absence d'effet de paroi constituent des arguments solides en faveur

d'un dépôt en pleine terre.

Les cas d'ossements brûlés déposés en pleine terre sont fréquents durant la Protohistoire. A Changis-sur-Marne « Les Pétreaux » (Seine-et-Marne) douze dépôts de ce type ont été identifiés (Lafage *et al.* 2007, p. 331). Les vestiges sont dispersés dans le comblement de la fosse, et les esquilles osseuses sont associées aux rejets de bûcher cendreuse. A Acy-Romance, la nécropole de la Tène finale a également livré des fosses de ce genre (Lambot *et al.*, 1994). Enfin, des dépôts placés dans un contenant périssable ont été identifiés pour les nécropoles de Cottévrard et de la Calotterie (Le Goff, 1998 a et b).

Vers une reconstitution des gestes liés à la crémation

L'analyse qui précède permet désormais d'affirmer que les restes humains ne se trouvent pas sur le lieu de l'incinération, la crémation s'étant probablement déroulée sur un bûcher funéraire. L'examen de la surface des ossements permet d'avoir une idée des gestes qui ont été effectués.

#### - La température de combustion

La température de crémation est déterminée par la coloration des os. La teinte noire des os disparaît aux alentours de 500°C pour laisser place progressivement à une coloration grise. L'os devient blanc lorsque la matière osseuse atteint au moins 600°C (Le Goff, 1996).

Dans le cas présent, la surface de tous les os est blanche, la température du bûcher a donc atteint au minimum 600°C.

- La taille des fragments

Certains chercheurs ont observé qu'une fragmentation poussée pouvait résulter à la fois de la durée et de la température de cuisson, ainsi que de diverses manipulations effectuées par un officiant sur le corps au cours de la crémation pour entretenir la combustion (Le Goff, 1988).

Les fragments recueillis ont une taille maximale de 3,5 cm et la majorité d'entre eux n'atteint pas un centimètre. L'ensemble osseux est donc très fragmenté, et l'on peut s'interroger sur l'intentionnalité de ce morcellement. Il se peut que la crémation ait été conduite, c'est-à-dire accompagnée des manipulations nécessaires.

- Brûlés sec ou brûlés frais ?

L'observation des fragments montre un état de surface différent d'un os à l'autre. Cette constatation amène à envisager un traitement particulier du cadavre avant crémation.

Des travaux d'expérimentations montrent qu'une surface externe blanche avec une coloration noire en section, des fissures longitudinales, transversales, et paraboliques indiquent que l'os a été brûlé frais (ces fissures sont dues à la déshydratation de l'os). De plus, la combustion des parties organiques peut teinter l'os d'une couleur orangée. Au contraire, une surface de couleur blanc-jaune ainsi que des fissures uniquement longitudinales suggèrent que l'os a été brûlé sec (LeGoff, 1988 ; Guillon, 1986).

Parmi les restes de la structure 201, des fragments brûlés secs et des fragments brûlés frais sont associés dans chacune des concentrations (fig. 97). De ce fait, il se peut qu'un laps de temps



Figure 97 : Fragments brûlés frais et secs  
(Cliché : V. Maret)

se soit écoulé entre la mort de l'individu et son incinération.

La présence d'articulation labiles (deux phalanges de main) dans la fosse F 312 suggère la crémation relativement rapide d'un corps ou d'une portion de corps dans un état de décomposition peu avancé.

Au vu de ces éléments, il est possible d'envisager que le corps ait été exposé un temps variable avant d'être brûlé. Cela pourrait impliquer l'existence d'une aire de décomposition des cadavres. De telles pratiques sont observées en ethnographie en Thaïlande sur des crémations contemporaines. Sur l'île de Bali, le défunt peut être incinéré plus de 42 jours après le décès. Entre ces deux périodes, le corps est enterré ou déposé dans un temple (Pautreau, 1994).

## Proposition de fonctionnement

Les indices recueillis permettent de proposer une restitution du fonctionnement de la zone funéraire. Les restes humains proviennent d'un bûcher où ils étaient associés à d'autres vestiges (céramique, lithique, métal). Ces ossements ont appartenu soit à des cadavres dont l'état de décomposition est avancé, soit à des squelettes intégralement dépourvus de leur chair. Sur le bûcher, la combustion a atteint des températures suffisamment élevées pour que l'aspect de surface des os soit homogène.

Aucun vestige de bûcher n'a été retrouvé à proximité du site mais cela ne signifie pas qu'un tel dispositif n'ait pas existé. Les expérimentations menées à Acy-Romance ont démontré que ce type de structure, quand elle n'est guère excavée, peut très rapidement disparaître sous l'effet de l'érosion (Lambot et al, 1989).

Dans un second temps, des ossements ont été prélevés sur le bûcher sans que puisse être déterminé avec exactitude les modalités de cette opération (vidange ? simple nettoyage ? ramassage sélectif ?). Ils ont alors été acheminés vers l'enclos, puis déposés en pleine terre dans des fosses, ces dernières ne semblant pas faire l'objet d'un signalement en surface. Au final, ce petit ensemble abrite les restes d'au moins quatre individus.

Dans le Val-d'Oise, la seule nécropole potentiellement contemporaine livrant des incinérations est celle d'Epiais-Rhus « le Buisson Saint-Jean ». Sur ce site, les premières incinérations datent de La Tène et se poursuivent durant la période gallo-romaine précoce. Elles succèdent aux inhumations et sont au nombre de 84 (Lardy 1981, 1983).

Hors du département, des enclos renfermant des incinérations sont connus dans le Pas de Calais à la Calotterie « La Fontaine aux Linottes »

(Blancquaert, Desfossés, 1998) ou bien encore à Cottévrard en Seine Maritime (Le Goff, 1998b).

### 7.2.5.d- Synthèse sur les comportements mortuaires<sup>4</sup>

Le champ des pratiques mortuaires est abondamment représenté sur le site de la ZAC des Linandes au regard de la diversité de situations rencontrées sur une surface réduite (2,2 ha). Cette variété revêt un aspect relativement inédit à l'échelle d'un site pour cette zone de l'Ile-de-France<sup>5</sup>. Ailleurs, les sites recèlent tantôt exclusivement des os isolés en contexte domestique (Herblay ; Valais 1994), tantôt des inhumations en silo (Baron ; Frémolant 1997), ou bien encore des incinérations groupées au sein d'un enclos (La Calotterie ; Blancquaert, Desfossés 1998). Il reste assez complexe d'interpréter ces différences qui ne trahissent peut-être qu'un état des connaissances, les surfaces fouillées étant trop réduites et l'érosion des sites parfois importante.

Les datations effectuées à partir de la céramique et d'échantillons osseux analysés au C14 indiquent que les dépôts sont contemporains (La Tène D1). Toutefois, et compte tenu de la distance séparant les différents restes humains découverts, il est impossible d'affirmer qu'il y ait une stricte contemporanéité entre ces différents dépôts, quelques décennies ayant pu les séparer.

4- Dans une société donnée, il existe un ensemble de gestes funéraires que l'on peut qualifier de « normaux » et auxquels on oppose des pratiques qualifiées d'exceptionnelles, d'atypiques, singulières voire déviantes, ces dernières n'étant pas toujours liées à la sphère strictement funéraire. Nous les regroupons ici sous l'appellation de pratiques mortuaires (Bocquentin *et al.* sous presse).

5- La diversité de situations rencontrées sur les sites découverts au cours de la dernière décennie en Seine-et-Marne fait figure d'exception à ce sujet.



De ce fait, deux scénarios d'interprétation peuvent être envisagés. Dans l'hypothèse où ces manifestations mortuaires ne sont pas strictement contemporaines, on peut proposer un changement progressif des pratiques au cours duquel un mode de traitement se juxtapose à un autre, sans forcément s'y substituer. Ainsi la situation observée constituerait une forme d'instantané qui aurait figé les comportements d'une société en profonde mutation.

En admettant désormais que toutes ces manifestations soient strictement contemporaines, elles pourraient trahir différentes étapes d'un long processus de traitement du cadavre, qui témoignerait alors d'une codification des pratiques par la société, et dont il ne subsisterait que des bribes comme cela a pu être proposé par d'autres chercheurs (Delattre, Séguier 2007, p. 607).

En dernier lieu, la nature funéraire même des contextes rencontrés demeure ambiguë dans le cas, par exemple, des ossements humains associés aux fossés des enclos. Le terme même serait-il impropre pour qualifier les vestiges issus de ces contextes d'habitat, qui ne présentent pas les signes habituels des nécropoles (Brunaux 1998, p. 262) ? Par conséquent, il est difficile, voire impossible, de déterminer si ces manipulations mortuaires participent d'un même système funéraire tant les clés de compréhension sont rares.

Ces manifestations enrichissent considérablement notre connaissance de la société vivant à cette époque, plus particulièrement de certaines de ses préoccupations. Les vestiges relatifs au domaine de la mort investissent l'espace domestique (un fossé, un silo etc.) se retrouvant au plus près des vivants, ce qui témoigne d'une attention constante envers les défunts du groupe trahissant peut-être l'ancrage de certaines croyances.

## 7.2.6- Synthèse générale sur l'occupation Tène D1

La fouille de l'enclos et des structures du Second Âge du Fer de la ZAC des Linandes ainsi que les études qui en découlent font ressortir la complexité de ce site, tant du point de vue du fonctionnement que de celui du statut du propriétaire du site.

### 7.2.6.a- Une occupation aux multiples facettes

A la lumière des résultats de la fouille et des études réalisées en laboratoire, il est désormais possible d'explorer différentes pistes d'interprétation sur la fonction du site (fig. 98).

La sphère domestique est représentée par des unités d'habitation (1, 2, 3), principalement localisées dans la zone interne de l'enclos 1, déjà repérées lors de la fouille et largement caractérisées par les analyses de la céramique et des restes animaux (*cf.* annexes 2 et 3). Ces bâtiments étaient entièrement construits à l'aide de matériaux périssables dont il ne subsiste que des éléments exposés au feu. Parmi eux, torchis et briques semblent correspondre à des matériaux intervenus dans le façonnage des parois, voire des fondations (*cf.* annexe 7). Les portions de fossé jouxtant ces habitats recèlent des vestiges divers caractérisant des rejets de consommation quotidiens : vaisselle, alimentation carnée etc.

L'étude des vestiges et de leur répartition à l'échelle du site permet de formuler différentes hypothèses relatives aux activités pratiquées sur le site. D'après l'analyse des restes animaux, la pratique de l'élevage est attestée, les jeunes porcs (2 ans au plus) étant exploités en vue de produire de la viande ; bovins et ovins étant quant à eux

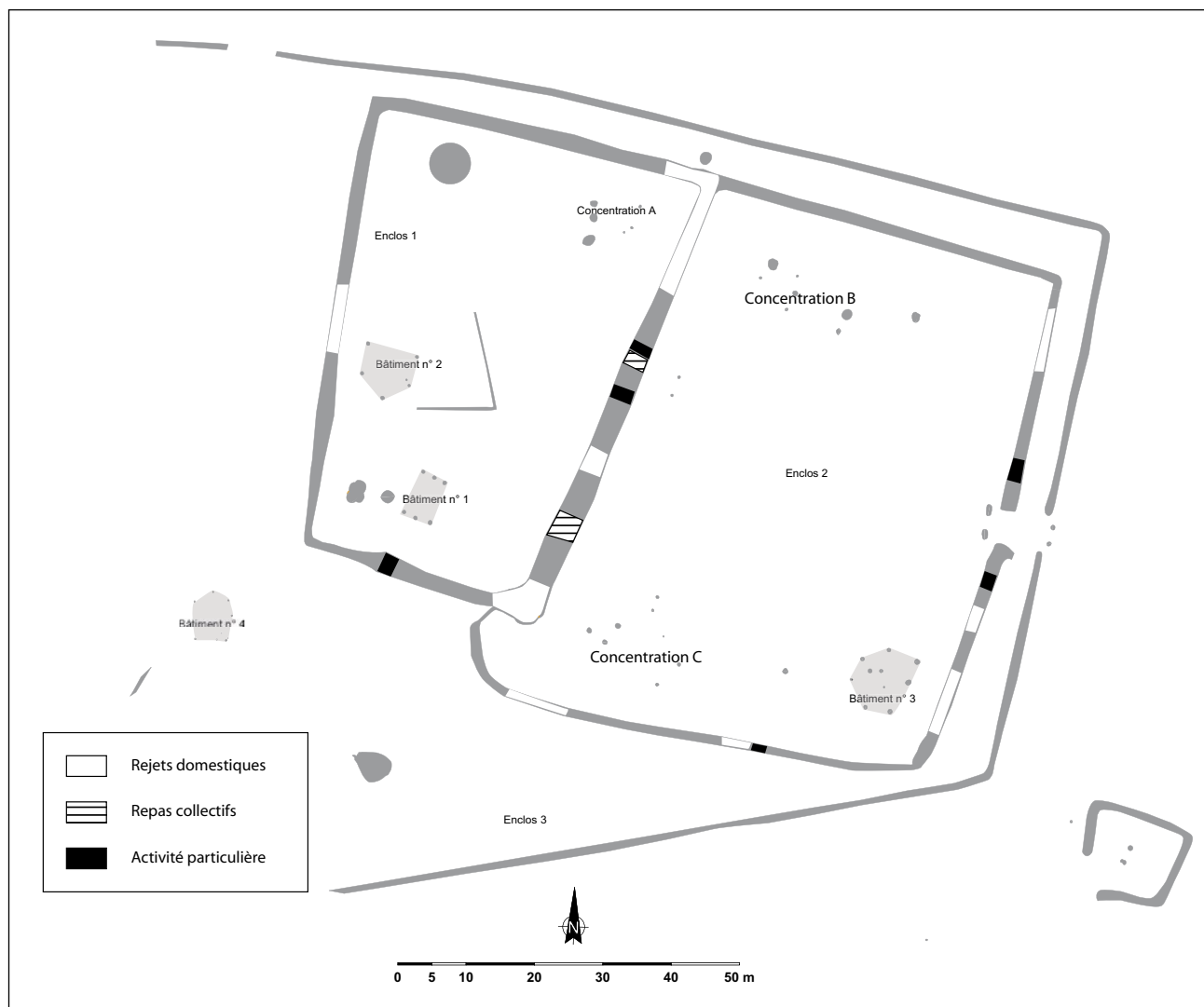


Figure 98 : Caractérisation des concentrations de vestiges repérées à Cergy

dédiés, en partie, à la production de lait.

Différents indices permettent de conclure à la pratique de l'agriculture. Dans l'enclos 2, les fondations de bâtiments se font rares, faisant place à d'importantes zones vides qui peuvent être interprétées comme des zones destinées à la mise en culture. L'étude anthracologique a conduit à l'isolement d'un certain nombre de graines issues de plusieurs portions de fossé et de trous de poteau. Ce résultat, qui coïncide avec la présence de fragments de meules dans diverses structures, suggère la transformation de matières premières issues des récoltes. D'autres indices, secondaires, suggèrent la pratique d'activités agricoles sur le site. Parmi les éléments métalliques retrouvés,

un mors de filets évoque le harnachement d'un animal en vue du transport, peut-être dans le cadre de la récolte, et une serpette pourrait avoir servi à l'entretien d'arbres fruitiers ou de vignes (*cf.* annexe 4).

Les activités de forge, si elles ont existé, ne peuvent être que soupçonnées tant les indices sont discrets. Le sédiment limoneux renferme par endroits quelques fragments d'hydroxyde naturel de fer bruns opaques, quantitativement bien trop peu nombreux pour être exploités en vue de la production d'objets finis. Par ailleurs, en dehors d'une tête de marteau issue du fossé 219, de rares résidus de coulée très dispersés, et de quelques scories rien n'évoque ce champ d'activité.

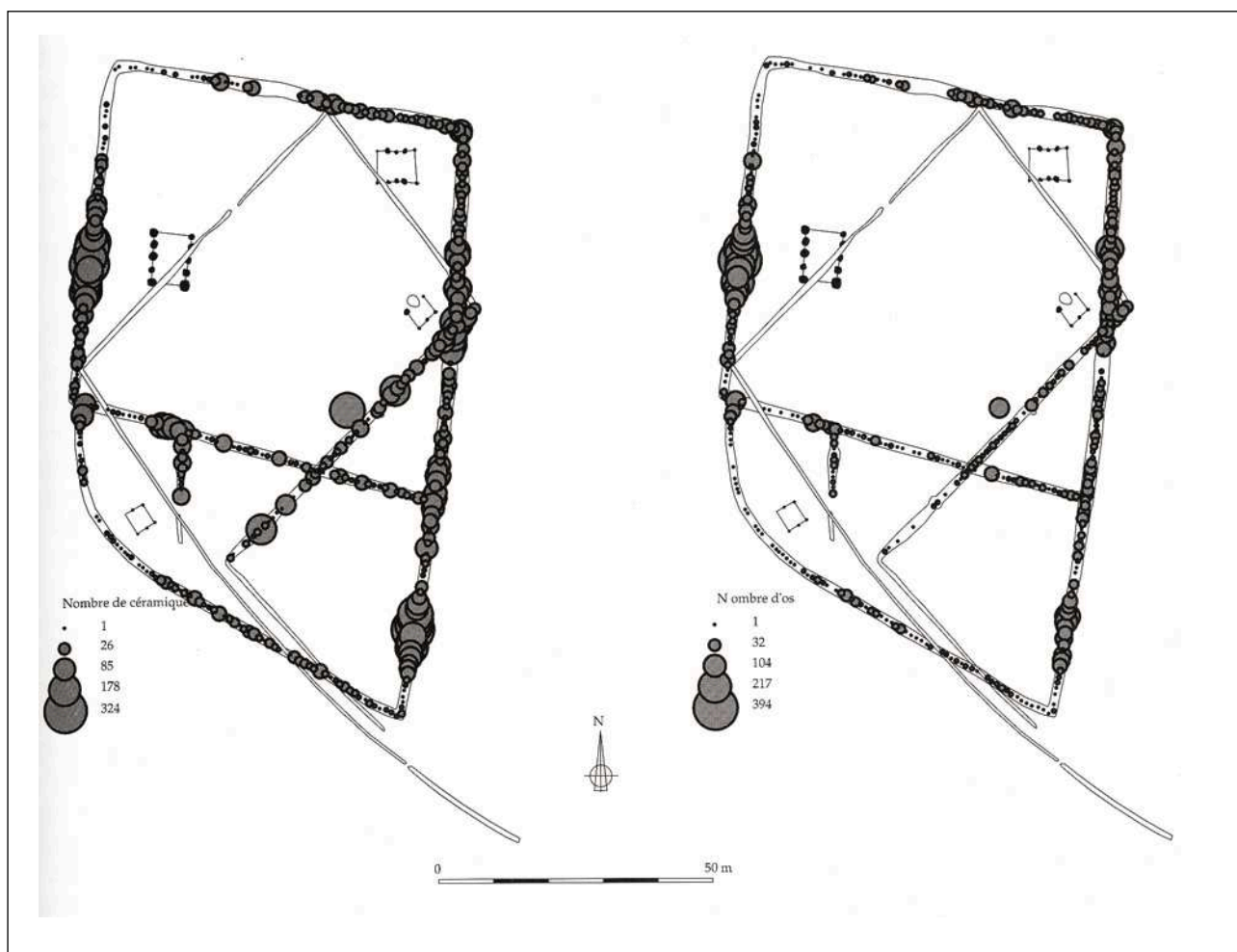


Figure 99 : Concentrations de matériel issues du site de Braine  
« La Grande aux Moines » (Auxiette et al. 2000)

Enfin, dans un secteur de l'enclos 1, au nord-est, de nombreux vases issus du fossé 522 (zone 2) présentent des traces d'altération qui semblent finalement dues au sel (*cf.* annexe 2), puisque dans cette même zone la proportion de viande « fraîche » ayant pu faire l'objet de salaison, de fumage ou de boucanage est plus élevée qu'ailleurs sur le site (*cf.* annexe 3). Des activités liées à la préparation d'aliments pour être conservés ont pu être pratiquées à Cergy. Dans ce cas, elles impliqueraient l'importation de sel sur le site, par l'intermédiaire de réseaux d'échanges.

Ailleurs, les abondants vestiges provenant du fossé 522 révèlent des modes de consommation incompatibles avec les déchets produits par le seul cercle familial et individuel (*fig.* 98). Ainsi, plusieurs

amas osseux évoquent, par leur composition, la tenue de repas de type communautaire (*cf.* annexe 4). Leur répartition coïncide avec celles des débris d'amphores à vin italiennes et d'un tessou de vase peint au décor très raffiné, courants sur des sites où les pratiques de consommation collective sont attestées (Poux 2002, p. 353). Plusieurs pièces métalliques (éléments de gril, anse et cerclage de situle) sont également associées à ces concentrations. Ces pièces, très fragmentées à Cergy, constituent sans doute des objets à usage unique volontairement brisés afin de ne pas être réutilisés comme c'est le cas sur d'autres sites (Poux 2000, p. 359).

Ce genre d'activité est connu sur des sites contemporains de Cergy. A Braine « La Grange aux Moines » (Aisne) des reliefs de consommation



Figure 100 : Exemple de concentration de vestiges issus du site de Souppes-sur-Loing (Séguier 2002)

alimentaire sont concentrés en un dépôt compact mêlant tessons, ossements de porcs, fragments de meule et vestiges métalliques dans un secteur du fossé (fig. 99). Cet amas a été interprété comme le reste d'un festin pratiqué dans un cadre restreint (Auxiette *et al.* 2000, p. 99). En Seine-et-Marne, à Souppes-sur-Loing, des indices de consommation massive de viande ont été mis en évidence (Séguier 2002, p. 128). Toutes proportions gardées, ces concentrations peuvent être rapprochées des rejets identifiés dans la zone 1 du fossé 522 des Linandes (fig. 100).

Mais les activités perceptibles par les vestiges provenant des fossés d'enclos ne se limitent pas aux seuls domaines qui viennent d'être exposés. Des dépôts, plus difficiles à interpréter, ont été regroupés sous une même appellation, « dépôts particuliers », bien qu'ils ne renvoient pas



Figure 101 : Crânes découverts près de l'entrée monumentale (Cliché : J.-G. Pariat)

forcément tous au même type d'activité.

Ainsi, plusieurs restes d'animaux ont fait l'objet de manipulations énigmatiques. Près d'une vingtaine de crânes de bœuf ou de cheval sont isolés en plusieurs endroits du fossé, à l'image des crânes retrouvés au niveau de l'entrée (fig. 101) ou des crânes disposés tête-bêche dans le fossé 219 de l'enclos 2 (fig. 102). Au sud de l'entrée principale, les restes en connexion d'un cheval âgé de 19-20 ans ne comportent aucune trace de découpe (*cf.* annexe 3). En l'état, il est impossible de démontrer

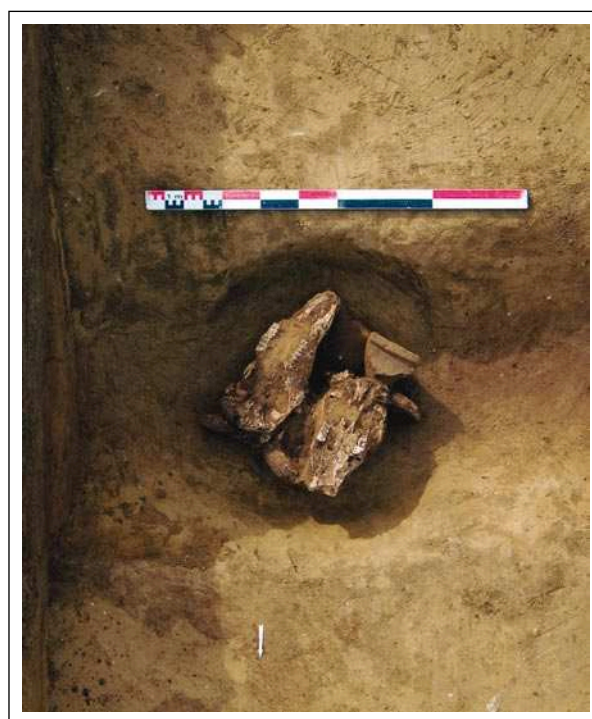


Figure 102 : Fossé 219, Sondage 7, crânes disposés tête-bêche (Cliché : J.-G. Pariat)



si le dépôt de cet animal renvoie à un dépôt de fondation ou à un tout autre rite. Des situations comparables connues sur des sites contemporains posent les mêmes problèmes d'interprétation. A Gournay-sur-Aronde, sept chevaux ont subi des manipulations spécifiques (Ménier 1994, p. 104). Cette comparaison se limite à cet aspect, tant le site de Gournay est exceptionnel du point de vue des rites qui y sont pratiqués.

Des restes humains retrouvés dans un silo, dans le fossé ou dans l'enclos funéraire localisé au sud-est ont également fait l'objet de manipulations spécifiques pour lesquelles manquent les clés de compréhension de la pensée qui sous-tend les gestes.

Ces différents dépôts particuliers trahissent la richesse du domaine immatériel, au sein duquel les croyances pourraient tenir une place de choix.

Des activités variées semblent donc avoir été pratiquées sur le site en un temps relativement resserré puisque tous les vestiges précédemment évoqués datent de La Tène D1. Cette diversité conduit à s'interroger sur la nature de ce site. Peut-on considérer qu'il s'agit d'une ferme ?

Il semble plus prudent d'employer l'expression d'établissement rural, plus neutre, qui rend mieux compte de la multitude d'activités mises en évidence. Ces activités semblent, systématiquement ou presque, être cantonnées à une zone bien définie de l'enclos. Ainsi, chacun de ces secteurs pourrait avoir une fonction spécifique, fonction qui pourrait être reliée par exemple à des activités saisonnières (récolte en été, conservation des denrées en hiver etc.). Cette pluralité qui pourrait suggérer une certaine aisance conduit à s'interroger sur le statut du propriétaire des lieux.

#### 7.2.6.b- Un propriétaire de haut rang ?

Les arguments relatifs au statut des occupants du site sont contradictoires. Une part importante des vestiges renvoie aux activités de la vie quotidienne (rejets domestiques, pratique de l'élevage, cueillette etc.), n'apportant guère d'éclairage au sujet du rang social.

D'autres indices, disparates, semblent suggérer une qualité de vie qui sort de l'ordinaire. Du point de vue architectural, l'enclos, aménagé par des fossés larges et profonds, présente une entrée monumentale qui permet de classer ce site dans une catégorie intermédiaire (Malrain *et al.* 2002, p. 144). Plusieurs vestiges « atypiques » renvoient une image comparable. Parmi les restes animaux, la viande consommée trahit une alimentation de qualité et la production de lait pourrait permettre aux occupants d'exercer une forme de contrôle par l'exportation de denrées alimentaires. Par ailleurs, les activités de préparation à la conservation d'aliments, suggérées par l'étude couplée de la faune et de la céramique, permettraient peut-être de dégager des bénéfices offrant au site la possibilité d'acquérir une certaine aisance.

Ce niveau de vie transparaîtrait ainsi au travers de quelques uns des vestiges rencontrés, la présence d'un bracelet en alliage cuivreux dans la zone de l'entrée, ainsi que celle d'un tesson de céramique peint en constituant un exemple. Des banquets semblent également avoir été pratiqués sur le site.

Enfin, dans le domaine des pratiques mortuaires, il ressort une certaine complexité que certains auteurs proposent de relier au statut d'élite des habitants du site (Pommeypuy *et al.* 2000, p. 212).

# Illustration A3 figure 103



Illustration A3 figure 103

En somme, les occupants de l'établissement des Linandes ont laissé des vestiges qui témoignent d'un mode de vie aisé, sans toutefois relever du cadre exceptionnel. Le site s'insère dans un paysage local encore méconnu, les fouilles réalisées dans ce secteur du Val d'Oise étant rares (fig. 103). Aussi est-il encore un peu tôt pour tenter une interprétation inter-sites à l'échelle de ce micro-territoire, situé en amont de la confluence Seine-Oise. Tout au plus peut-on esquisser l'idée d'un schéma économique au travers duquel plusieurs établissements ruraux investiraient des lieux de passages (proximité par rapport à la Seine) afin d'écouler des productions excédentaires, les vestiges mis au jour sur un site tel que celui de Cergy dépassant largement les simples besoins de subsistance des habitants.

C'est donc tout un réseau d'échanges à plus ou moins longue distance, tourné vers l'importation / exportation de denrées telles que le sel, la viande, les céréales qui se mettrait en place à cette époque, comme cela a pu être proposé par certains auteurs pour d'autres régions (Lepert et Fajon 2009).

### 7.3- L'Antiquité

Après une phase d'abandon, le site est réoccupé dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. de notre ère (fig. 10). Plusieurs vestiges de cette occupation avaient été repérés lors du diagnostic 2007, mais il demeurait difficile de la caractériser sans procéder à une fouille approfondie des structures concernées.

#### 7.3.1- L'enclos 4

L'enclos 3, d'orientation sud-ouest / nord-est, recoupe les deux autres enclos (fig. 10). Cet enclos n'a pu être identifié dans son intégralité lors de la fouille et ce n'est qu'*a posteriori* qu'il a été possible d'en tracer les contours. Ainsi, les huit segments de fossé constituant cet enclos ont fait l'objet d'une numérotation distincte (fig. 104).

Ces fossés, très érodés, forment un plan rectangulaire. Leur tracé s'atténue parfois jusqu'à la disparition complète du fossé. Seul l'angle nord-est de cet enclos a pu être fouillé. Les trois autres angles n'ont pas été identifiés, l'angle nord-ouest étant hors de l'emprise de la prescription de fouille.

Malgré ces réserves, quelques dimensions peuvent être exposées. Le grand côté nord-ouest (Fo 310), conservé sur une longueur assez conséquente, mesure au moins 109 m. Le côté sud-est (Fo 218, Fo 502, Fo 511) a été observé sur 69,70 m et le côté nord-est sur 29,70 m (Fo 226). Le côté sud-ouest est fortement érodé. La surface totale de cet enclos peut être estimée au minimum à 7181 m<sup>2</sup>.

Aucune coupe stratigraphique n'a été relevée au nord-est compte tenu de la forte érosion qui affecte le fossé dans ce secteur. Les bordures nord-ouest et sud-est de l'enclos sont, par contre, mieux conservées. Au nord-ouest, le fossé 310 mesure

au minimum 0,50 m et au maximum 1,10 m de large pour une moyenne se situant autour de 0,88 m. La profondeur moyenne atteint 0,42 m avec un maximum de 0,70 m et un minimum de 0,27 m.

Au sud, trois tronçons de fossé (Fo 218, Fo 502 et Fo 511), compatibles mais non raccordés, ont une largeur moyenne de 0,69 m avec un minimum de 0,58 m et un maximum de 0,90 m. La profondeur oscille entre 0,14 m et 0,25 m avec une moyenne de 0,18 m.

Enfin, à l'ouest, le fossé 546 qui semble compartimenter l'espace, mesure 0,50 m de large pour 0,30 m de profondeur.

##### 7.3.1.a- La bordure nord-est (Fo 310)

D'après le sondage 3, le fossé 310 mesure 1 m de large pour 0,70 m de profondeur (fig. 105). Creusé jusqu'aux silts, le fossé présente un profil en U légèrement évasé. Le remplissage supérieur, de 0,40 m d'épaisseur, est formé de limon gris organique associant différents matériaux (charbon, torchis, os) en faible quantité. La couche inférieure, de 0,30 m d'épaisseur, est formée d'un limon brun stérile et compact.

Au niveau du sondage 5, le fossé mesure 0,90 m de large pour 0,40 m de profondeur (fig. 106). Comblé de limon gris, il a livré très peu de vestiges.

##### 7.3.1.b- La bordure sud-est (Fo 218, Fo 502, Fo 511)

Le sondage 2 pratiqué dans le fossé 502, sur la bordure sud de l'enclos, a révélé un profil en cuvette (fig. 107). Le fossé, très arasé, mesure 0,58 m de large pour 0,15 m de profondeur. Son

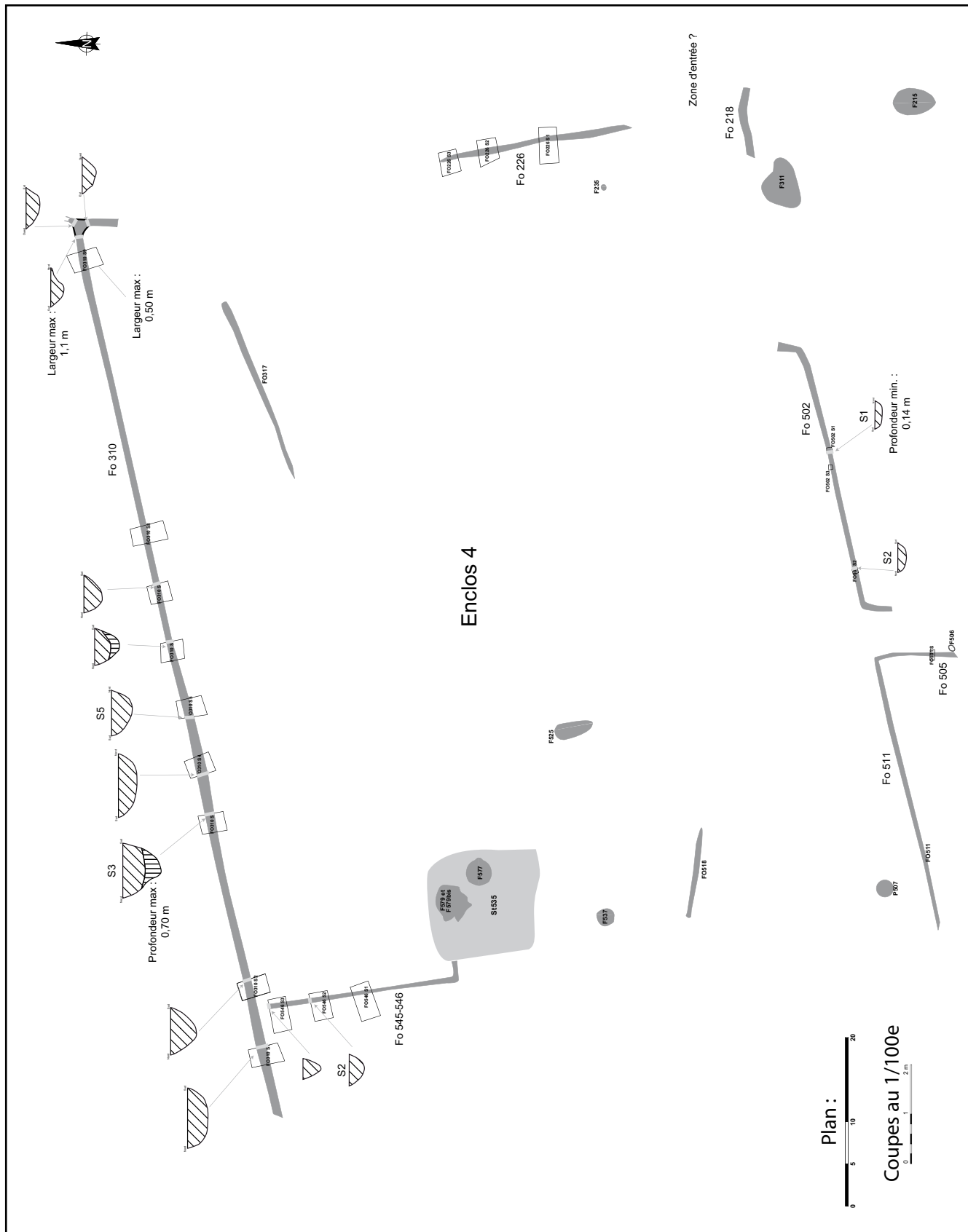


Figure 104 : Plan de l'enclos antique

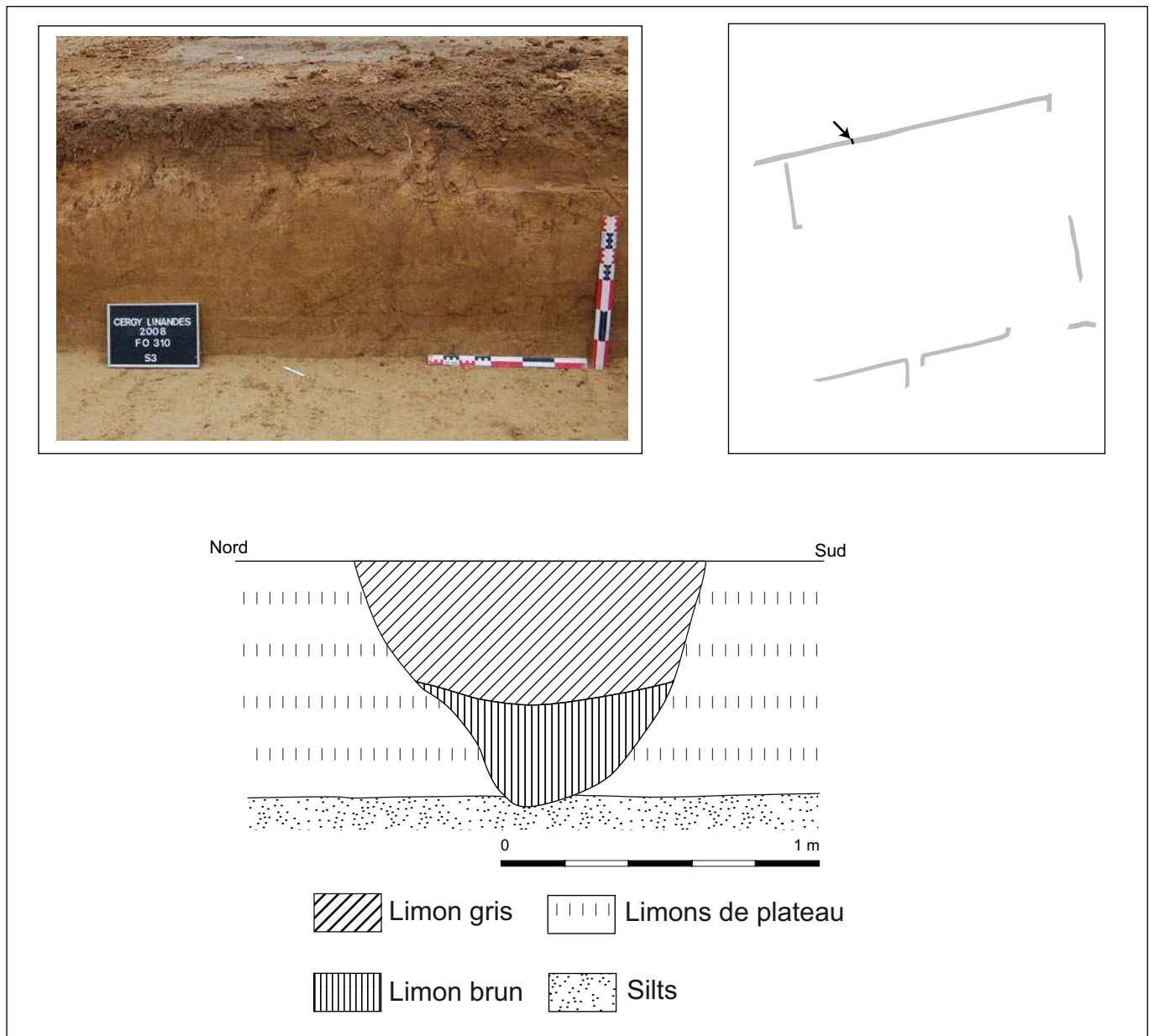


Figure 105 : Enclos 4, fossé 310, sondage 3

remplissage est constitué d'un limon brun gris ayant livré de rares vestiges céramiques.

Le fossé 218, de 8 m de long, a entièrement été fouillé manuellement compte tenu de la richesse du remplissage (fig. 108). Quatre coupes ont été relevées et partagent un certain nombre de caractéristiques. Le fossé, creusé dans le limon, présente un profil en cuvette. D'une largeur moyenne de 1 m, sa profondeur conservée atteint difficilement 0,20 m. Le remplissage très organique correspond à une unique couche de limon sableux gris-noir, charbonneux. Outre de nombreuses pierres brûlées, les vestiges exhumés sont des

restes animaux, du torchis et de la céramique.

### 7.3.1.c- Le fossé sud (Fo 546)

Le fossé 546 pose problème. Il ne s'agit pas, à proprement parler, du fossé délimitant l'enclos au sud puisque ce dernier semble se prolonger, au moins dans sa partie septentrionale. Toutefois, ce segment du fossé semble compartimenter l'espace, refermant l'enclos dans sa partie occidentale.

Le sondage 2 pratiqué perpendiculairement à l'axe du fossé 546 permet de constater l'arasement de la structure dont la largeur s'élève à 0,50 m

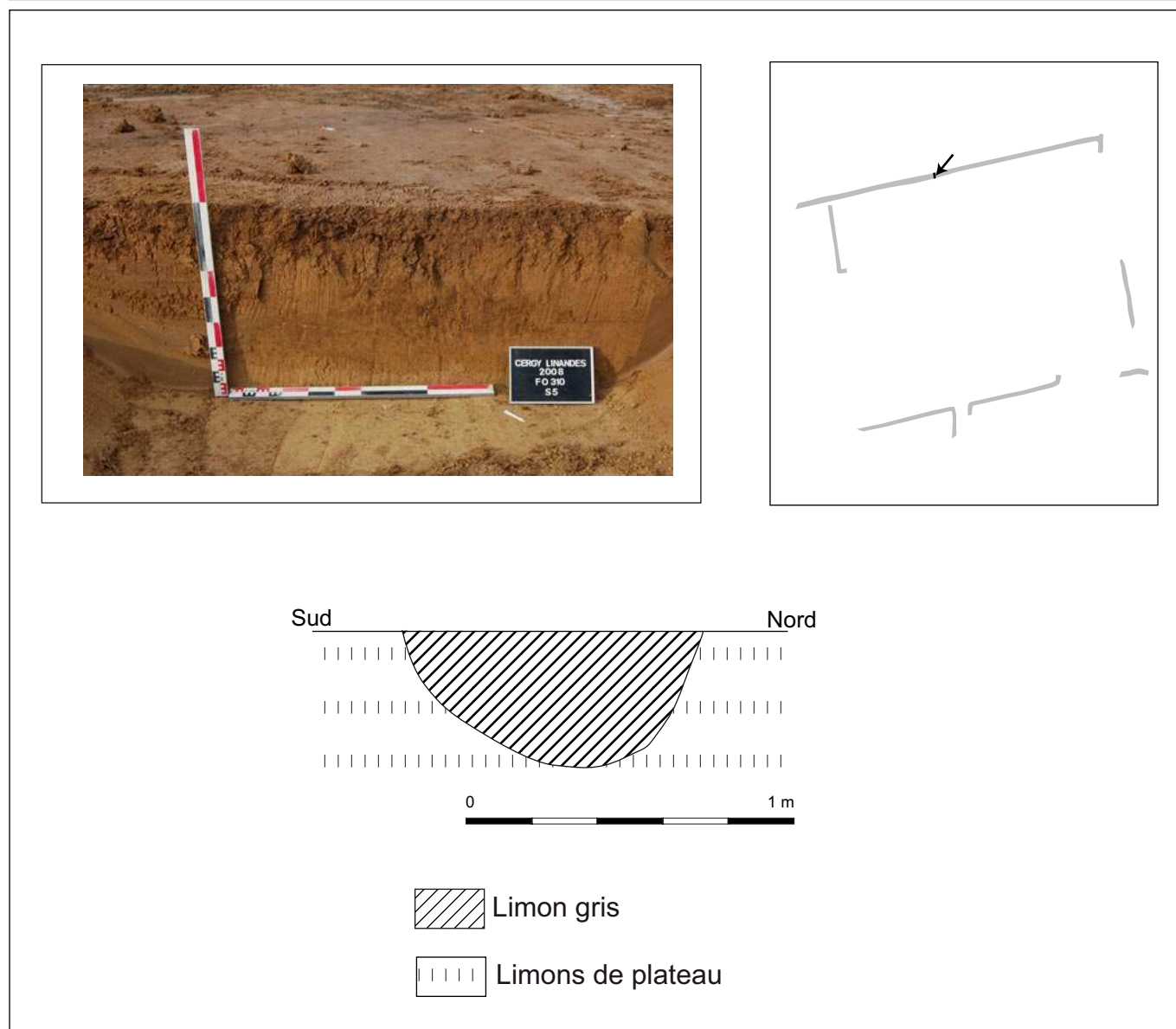


Figure 106 : Enclos 4, fossé 310, sondage 5

pour 0,30 m de profondeur (fig. 109). En coupe, le fossé, creusé dans le limon, présente un profil en cuvette. Son remplissage limono-argileux brun homogène ne recèle pas de vestiges.

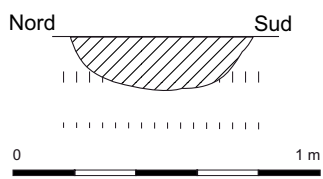
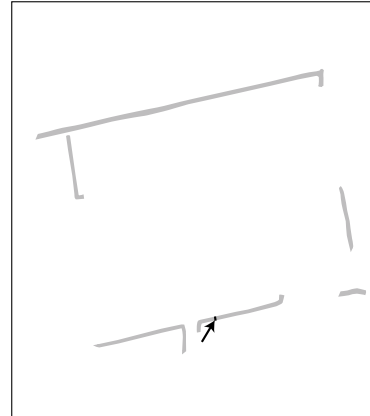
#### 7.3.1.d- Répartition des vestiges

Les vestiges issus des différents fossés, bien que variés (céramique, os, torchis, métal), sont peu abondants. Il est délicat d'en analyser la répartition fine sur le plan spatial, même si les densités paraissent plus élevées à l'est, tant l'érosion est importante et les risques de biais nombreux.

La céramique, représentée par 214 occurrences, est dominée par des récipients de type cruche ou pot appartenant au minimum à sept individus. Les faciès chronologiques attestés renvoient au règne de Claude ou de Néron (milieu du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.), en dehors de quelques formes gauloises intrusives issues de l'occupation antérieure (*cf.* annexe 2).

La faune est représentée à hauteur d'un poids total de 34 g, ce qui est à peine le poids d'une vertèbre de bœuf. Le torchis est aussi peu représenté avec 46 g. Enfin, le métal est attesté par cinq pièces, dominées par la clouterie.






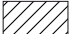
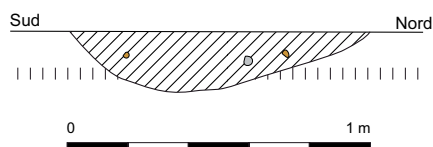
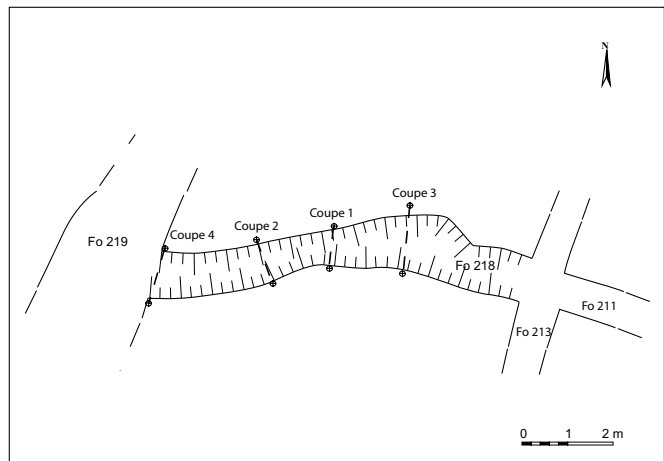
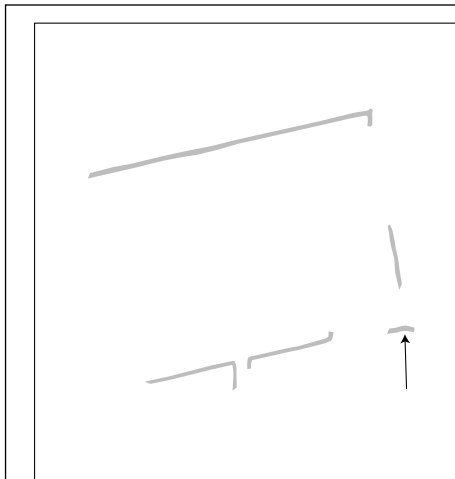
-  Limons de plateau
-  Limon brun gris

Figure 107 : Enclos 4, fossé 502, sondage 2







-  Limon sableux gris-noir, très charbonneux
-  Limons de plateau
-  Pierre brûlée
-  Torchis

Figure 108 : Enclos 4, fossé 218, coupe 1

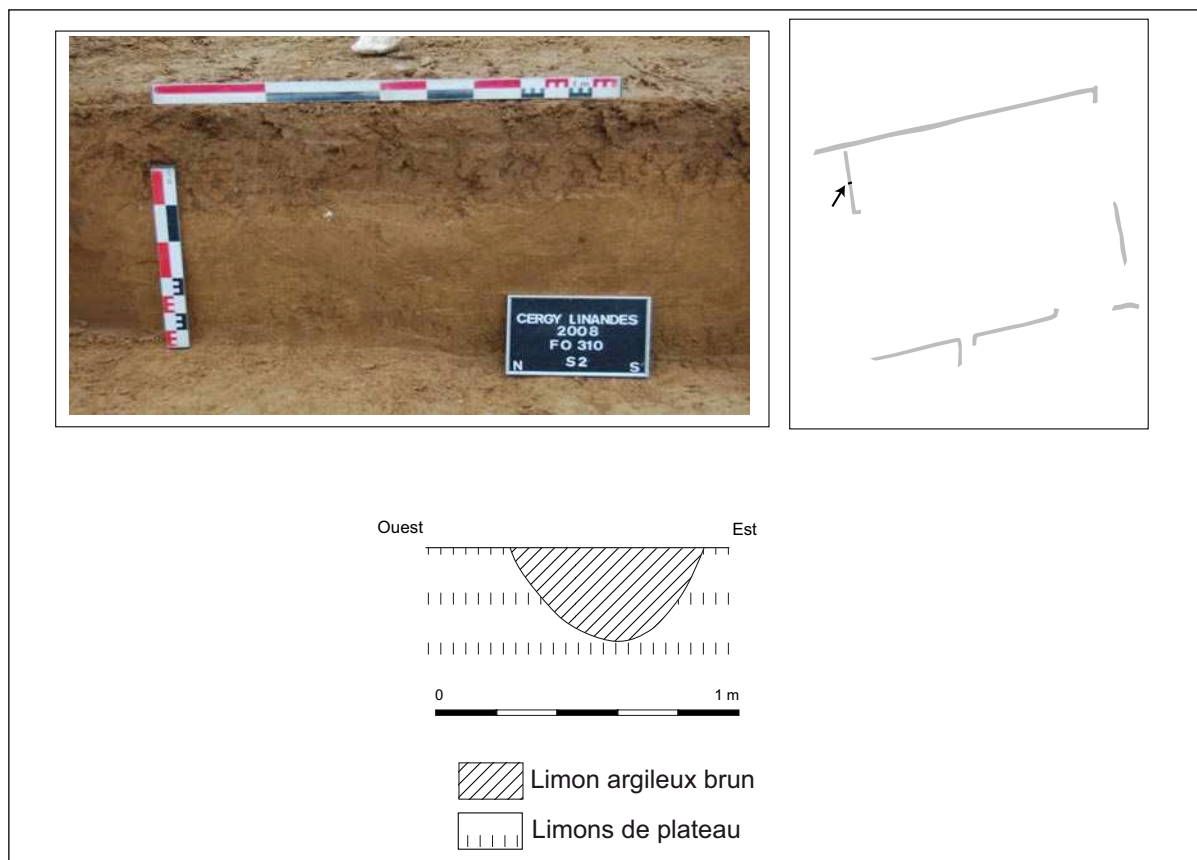


Figure 109 : Enclos 4, fossé 546, sondage 2

### 7.3.1.e- L'entrée

L'enclos 4 est le moins bien conservé des enclos. Dans plusieurs secteurs, le fossé est très arasé. Certaines zones (fossé 218) paraissent plus denses en matière de vestiges recueillis, ce qui pourrait suggérer une fréquentation accrue dans ces secteurs, et donc peut-être la proximité d'une entrée. Ainsi, il pourrait y avoir une forme de perennité dans la mesure où l'entrée serait située dans le même secteur que pour l'occupation de l'Âge du Fer.

### 7.3.2- Un bâtiment ruiné ?

Quatre structures sont situées dans la zone interne de l'enclos 3 à l'ouest (fig. 10). Trois d'entre elles (F 577, F 579 et F 579 bis) sont apparues sous une autre structure couvrant une aire plus vaste (st 535). L'interprétation de cet

ensemble est difficile.

### 7.3.2.a- La structure 535

La structure 535 a été complexe à caractériser, ses contours étant longtemps restés incertains. En plan, elle revêt la forme d'un quadrilatère de 7 m par 6 m délimitant une aire de 42 m<sup>2</sup>. Une coupe transversale pratiquée selon un axe est-ouest a révélé qu'il s'agissait sans doute d'une fosse à profil en « U » très évasé, et à fond irrégulier, dont une partie recreusait l'angle sud-ouest du fossé de l'enclos 1 (fig. 110). Toutefois, la paroi est n'a pas pu être repérée.

Trois couches caractérisent le remplissage d'une épaisseur avoisinant 1,30 m. Sur les trente premiers centimètres, de nombreux blocs calcaires sont apparus dans une couche de limon brun-gris (fig. 111) dont l'épaisseur oscille entre 0,18 m et 0,90 m. A l'ouest, une poche de sédiment sablo-

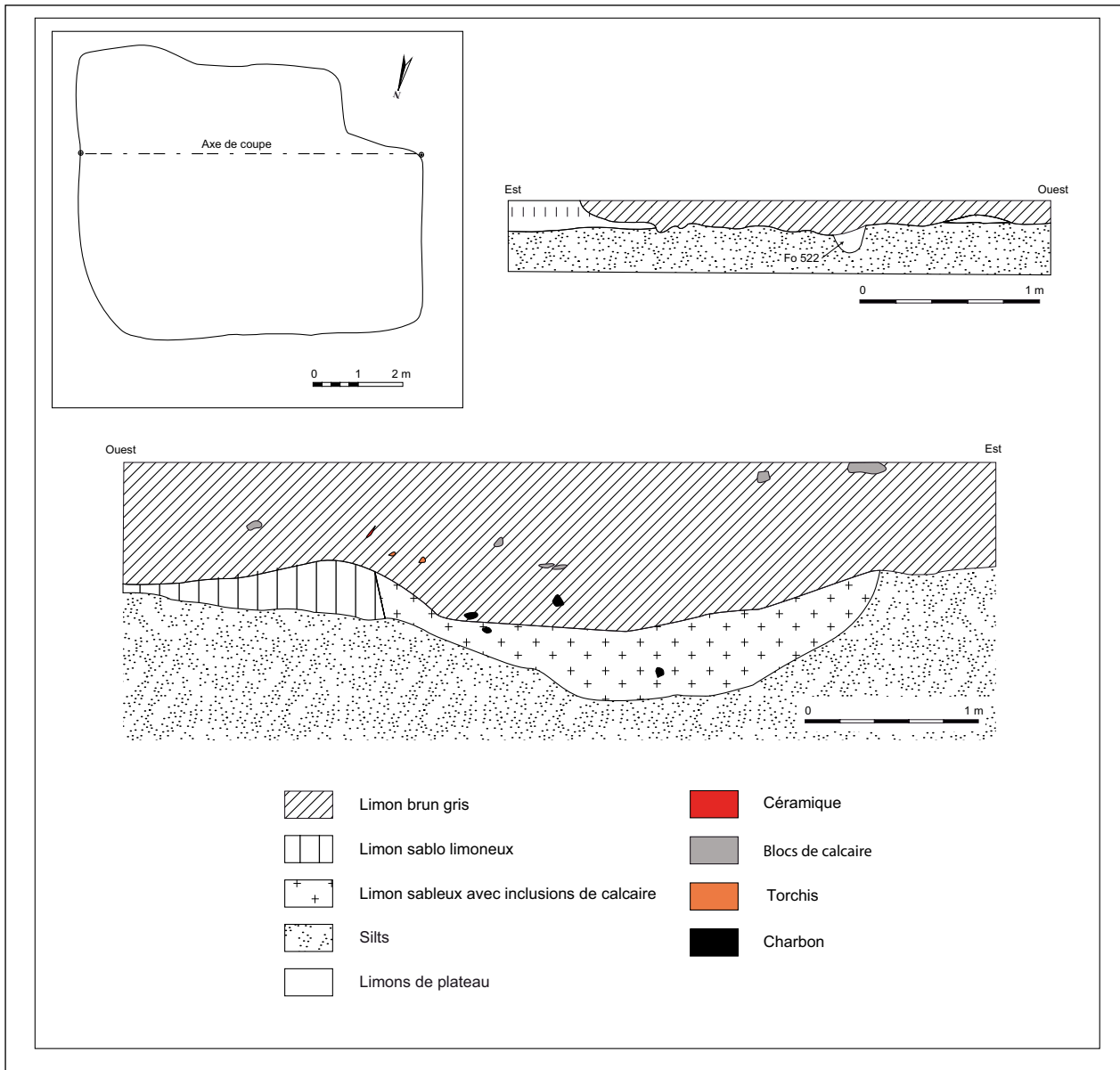


Figure 110 : Structure 535, coupe transversale d'est en ouest



Figure 111 : Structure 535, blocs calcaires issus du remplissage supérieur (Clichés : J.-G. Pariat)

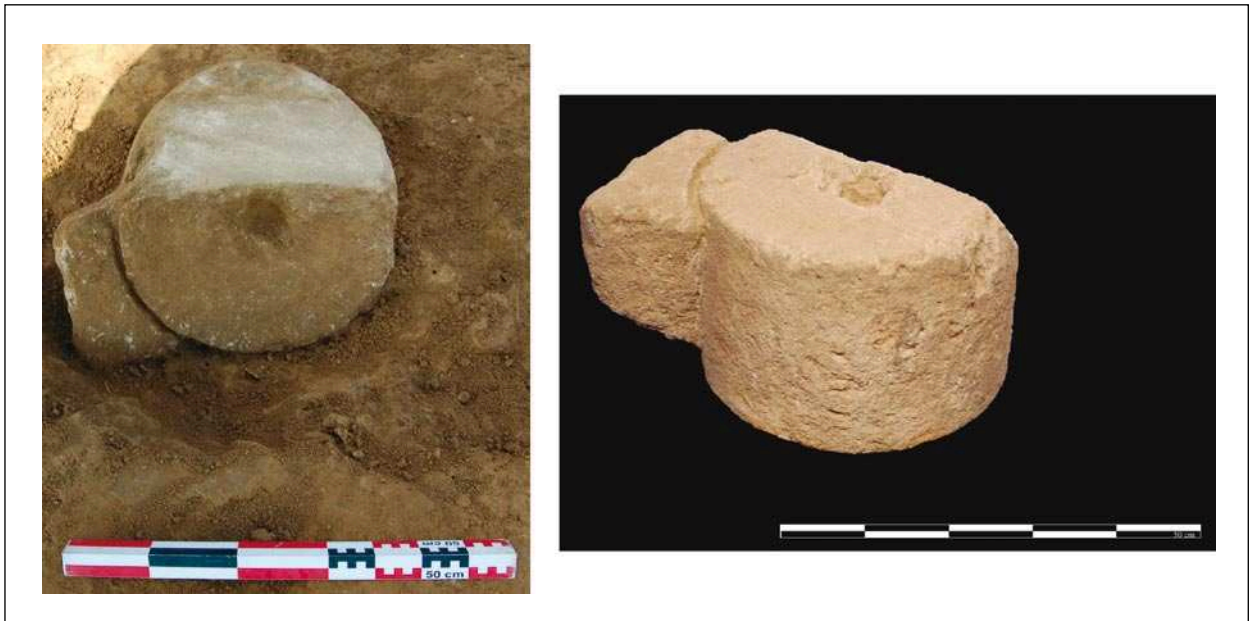


Figure 112 : Structure 535, tambour de colonne semi-encasté  
(Clichés : J.-G. Pariat, V. Maret)

limoneux de 0,30 m a été identifiée sous la couche précédente. Elle vient mourir, à l'est, sur une couche limono-sableuse de 0,40 m d'épaisseur où les inclusions calcaires sont nombreuses,.

Cette fosse est, de loin, la structure qui a livré le plus de mobilier pour l'ensemble de l'époque antique, soit 766 tessons de céramique totalisant un minimum de 96 formes qui représentent 66,7 % du total des tessons antiques. Le répertoire des formes en présence, dominé par la céramique fine,

est varié : service à table, service de la boisson, vases de préparation et de cuisson, amphores à huile et vinaïres. Ces vestiges ont pu être datés du milieu du 1<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (Claude, Néron) et sont donc contemporains de ceux issus de l'enclos 4 (cf. annexe 2).

235 restes animaux totalisant un poids de 2717g proviennent de la structure 535. Les espèces présentes sont domestiques, qu'il s'agisse de mammifères ou d'animaux de la basse-cour (cf.

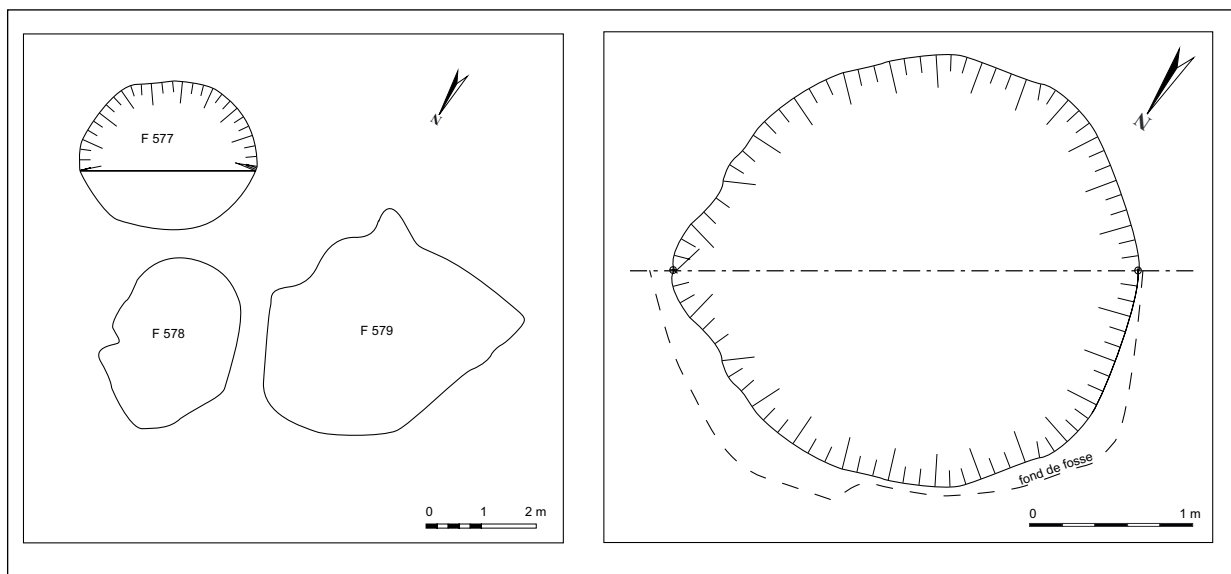


Figure 113 : Fosse 577, plan et coupe



annexe 3). Dans cet ensemble, le porc est nettement majoritaire.

Les matériaux de construction sont représentés par des blocs de torchis à hauteur de 303 restes pour un poids total de 4492 g. Leur analyse est en cours et il semble que tous les fragments recueillis ne correspondent pas à du torchis, mais qu'ils relèvent cependant bien du domaine de la construction (*cf.* annexe 7). Un tambour de colonne semi-encasté a également été retrouvé dans cette fosse (fig. 112).

Cette structure a livré 41 objets ou fragments métalliques, ce qui représente 72 % du corpus des vestiges antiques. Différents domaines d'activité sont représentés au sein de cet ensemble : la quincaillerie, la production et le cadre de vie. Un nombre élevé de fragments reste indéterminé. Ces restes seraient en contexte de rejet (*cf.* annexe 4).

#### 7.3.2.b- La fosse 577

Cette fosse est située sous la structure 535, dans sa partie est. Apparue à 0,80 m sous la surface du décapage, elle est conservée sur 0,64

m de profondeur. Son plan est ovale (1,90 m de diamètre) et les parois s'évasent vers le fond (fig. 113). La couche supérieure du remplissage correspond à un limon brun, tandis que la couche inférieure est sablo-limoneuse.

Le torchis y est présent en abondance (2238 g) comparativement aux autres catégories de vestiges (céramique, faune, métal). Les restes d'une assiette en *terra nigra* champenoise figurent parmi les tessons retrouvés. Le métal est, entre autre, représenté par un clou de charpente.

#### 7.3.2.c- Les fosses 579 et 579 bis

La fosse 579 est très arasée. Située sous la structure 535, elle jouxte la fosse 579 bis qui la recoupe en partie, et se trouve perturbée par un terrier. Son plan est donc très incomplet (fig. 114).

Exceptée une poche de limon brun gris charbonneux repérée en fond de fosse au nord sur 0,10 m d'épaisseur, le remplissage se caractérise

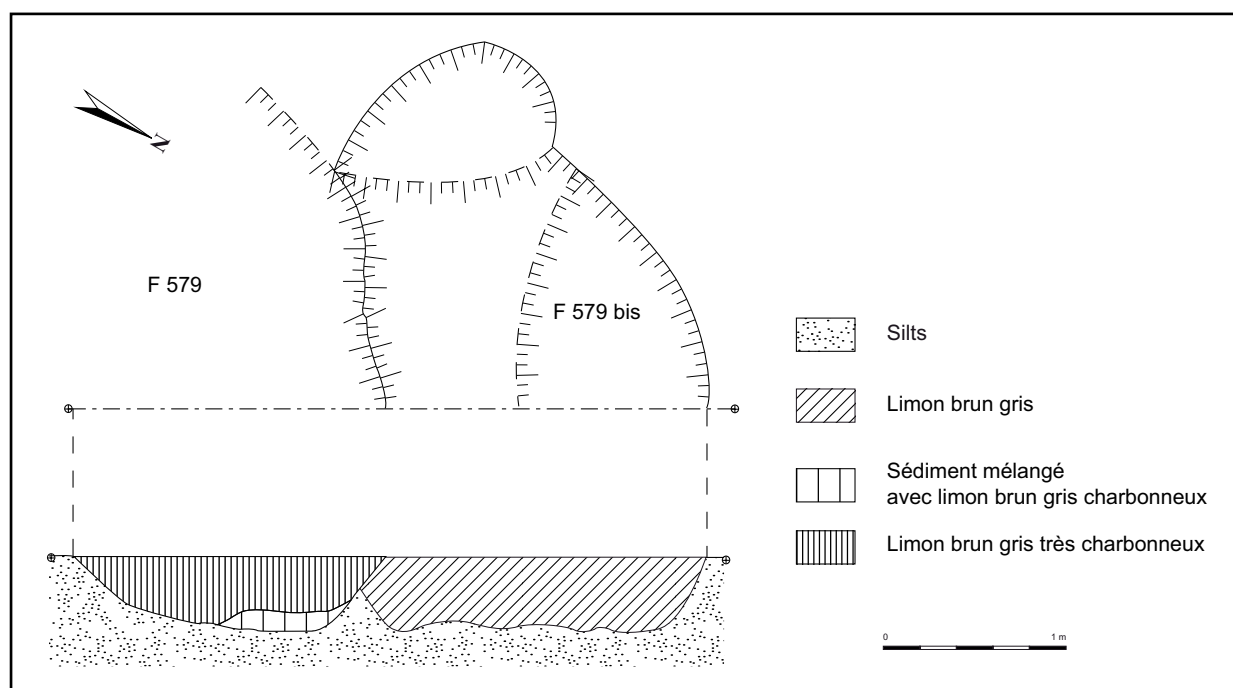


Figure 114 : Plan et coupes des fosses 579 et 579 bis



par un limon brun-gris homogène d'une épaisseur de 0,30 m.

Le mobilier, pauvre mais varié, provient de la couche principale. Il se répartit en 61 g de torchis, 13 tessons, 8 ossements animaux et 1 moellon calcaire.

La fosse 579 bis, également située sous la structure 535, se trouve au nord-ouest de la fosse 577. La lecture du plan est rendue difficile par la multiplicité des recoupements (fig. 114). Le plan, très irrégulier, semble révéler une forme à plusieurs lobes, et le profil est en cuvette

En coupe, le fond est irrégulier et les parois s'évasent vers le haut. Le remplissage se caractérise par un limon brun gris sur 0,42 m d'épaisseur.

Les vestiges rencontrés se répartissent en 6 fragments de torchis (126 g), 30 tessons et 3 ossements animaux (77 g).

#### 7.3.2.d- Interprétation

Au final, la relation spatiale entre la structure 535, les fosses 577, 579 et 579 bis est complexe à appréhender. En fait, il n'est pas sûr qu'il y ait quatre structures distinctes et cet ensemble pourrait en réalité ne former qu'un seul et même fait, trop érodé pour être identifié de prime abord.

Quant à sa fonction, plusieurs arguments incitent à privilégier l'hypothèse des restes d'un bâtiment ruiné. La structure 535 est de plan quadrangulaire. Des matériaux de construction (torchis, clou de charpente, tambour de colonne, moellon calcaire) figurent parmi les vestiges associés à l'ensemble 535, 577, 579, 579 bis. Ils pourraient appartenir à un bâtiment qui se trouvait à cet endroit.

D'autres indices permettent d'affiner le scénario en privilégiant la piste d'un bâtiment à usage d'habitation. La céramique fine domine. Parmi les éléments métalliques, une fibule

discoïdale sertie d'une perle de verre caractérise le cadre de vie.

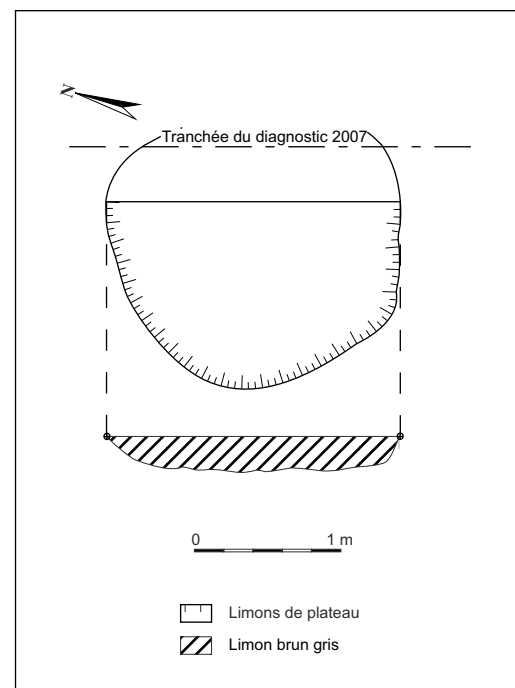


Figure 115 : Fosse 537, plan et coupe

#### 7.3.3- Les fosses et le puits

Sept structures isolées, six fosses et un puits, ont pu être rattachées à l'occupation antique grâce au mobilier céramique qu'elles contiennent. Quatre d'entre elles sont localisées dans la zone interne de l'enclos 4, les trois autres étant en marge immédiate de l'enclos (fig. 104).

Dans l'ensemble, ces structures très arasées ont mal résisté à l'épreuve du temps comparativement à celles de l'occupation gauloise, ce qui engendre des difficultés d'interprétation dans une majorité de cas.

##### 7.3.3.a- Les fosses de la zone interne

La fosse 537, non remarquée en 2007, est recoupée par l'une des tranchées de diagnostic. Par conséquent il n'en subsiste que les deux-tiers, le tiers manquant ayant été détruit. Apparue quelques mètres au sud de la structure 535, dans la

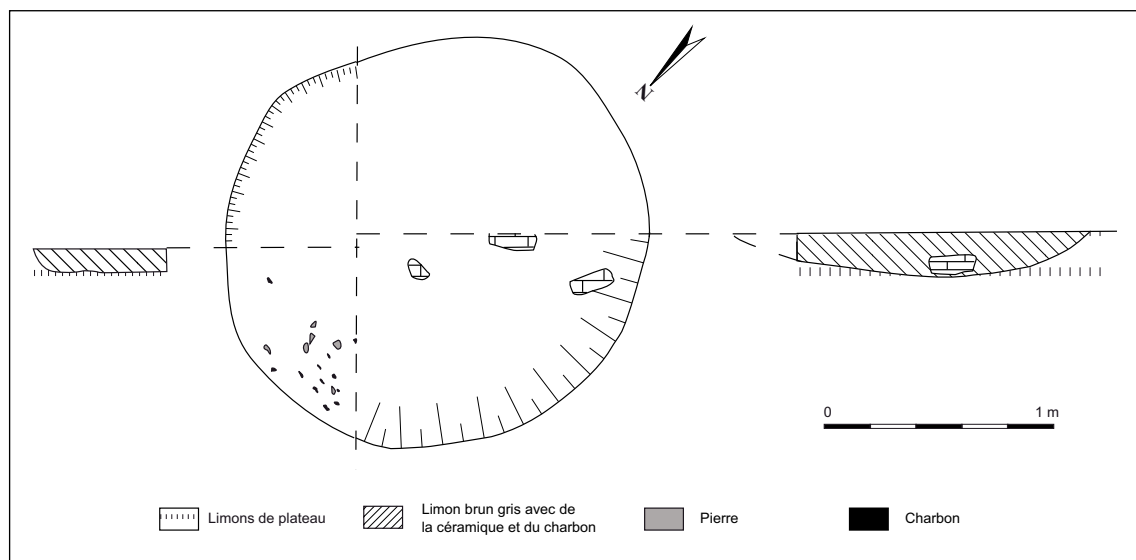


Figure 116 : Fosse 525, plan et coupe

zone interne à l'ouest, cette fosse est de plan sub-circulaire (fig. 115). Elle mesure 2 m de diamètre pour une profondeur conservée de 0,24 m. Le comblement est limoneux brun-gris homogène. Les vestiges retrouvés proviennent de toute l'épaisseur du remplissage, et se répartissent en 24 tessons de céramique, 21 ossements animaux (3 g) et 6 artefacts métalliques relevant de la clouterie. Aucune interprétation fonctionnelle ne peut être avancée.

La fosse 525 est apparue dans le même secteur que la fosse 537, à quelques mètres vers l'est. Cette structure recoupe en partie la bordure sud du fossé gaulois (fossé 522, enclos 1). De plan circulaire, elle mesure 2 m de diamètre pour une profondeur de 0,15 m (fig. 116). Son remplissage, homogène, se caractérise par un limon brun-gris charbonneux. Hormis quelques blocs calcaires, cette fosse a livré 17 tessons et 1 pièce métallique. Là encore, il paraît impossible de proposer une hypothèse de fonctionnement, tant l'érosion est importante.

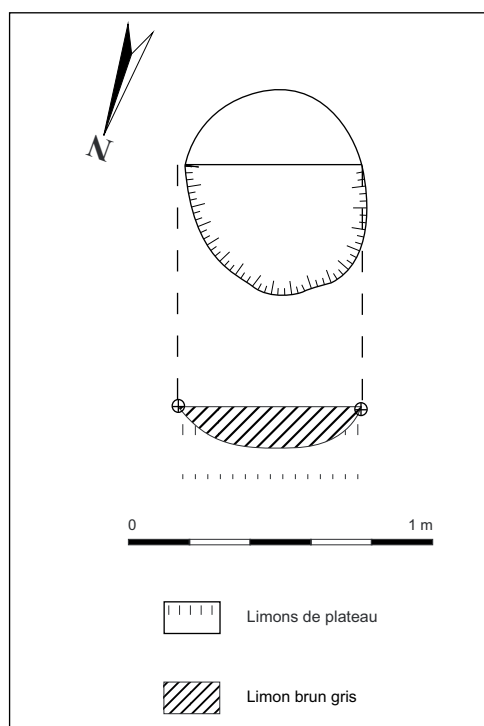


Figure 117 : Fosse 235, plan et coupe

La fosse 235, localisée à l'est, mesure 0,50 m de diamètre pour 0,13 m de profondeur (fig. 117). Elle présente un plan circulaire et les parois sont évasées avec un fond arrondi. Le remplissage est limoneux brun-gris. Seuls deux tessons proviennent du comblement. Malgré l'arasement, la petite taille de ce creusement et la rareté du mobilier incitent à privilégier l'hypothèse d'un trou de poteau.

La structure 507, localisée au sud-ouest, correspond sans doute à un puits. Un sondage manuel en avait été entrepris lors du diagnostic mais il fut interrompu, faute de temps. La fouille

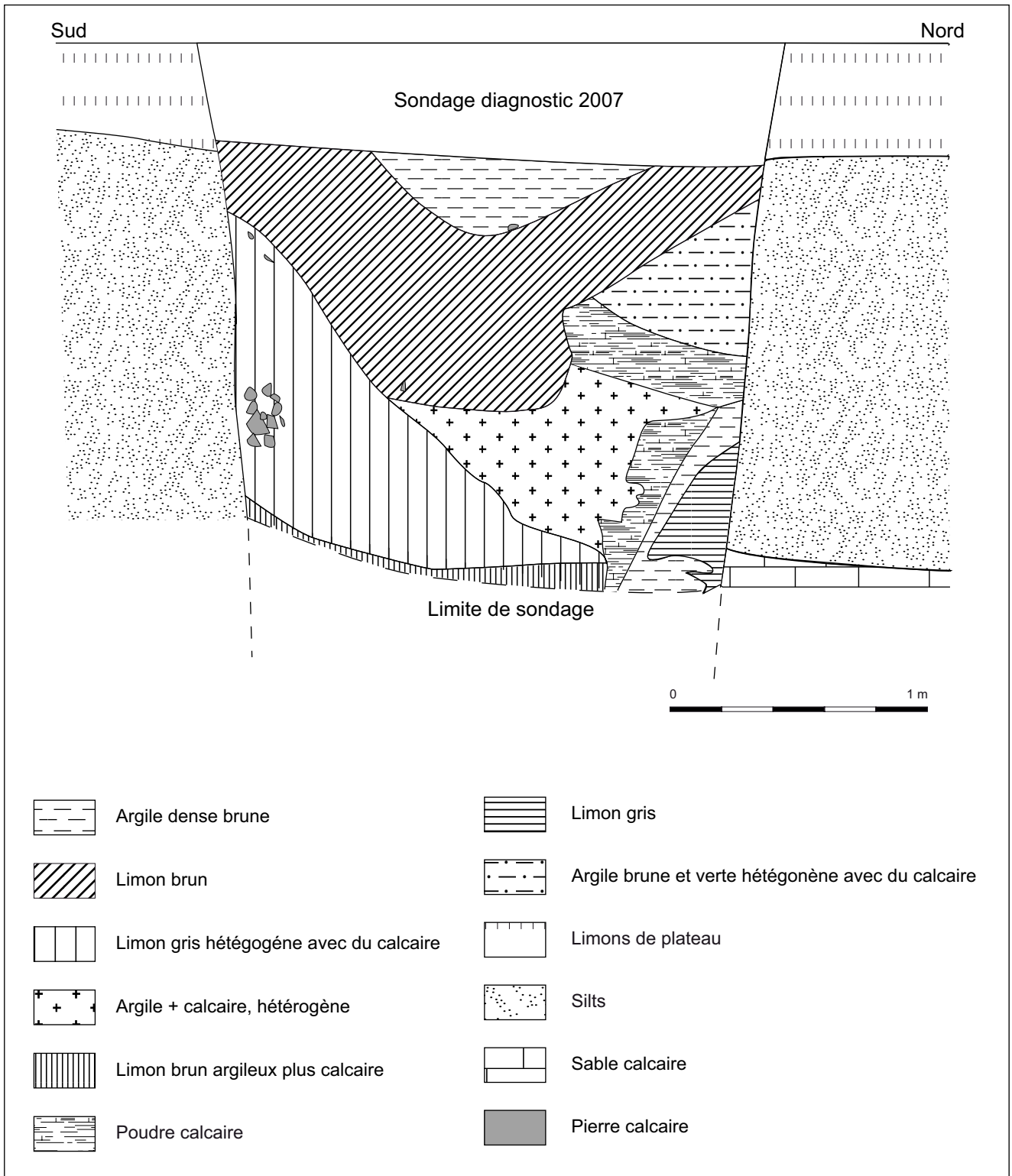


Figure 118 : Puits 507, coupe

de 2008 a permis de reprendre les investigations. Le fond du puits n'a pas été atteint, les recherches ayant été stoppées pour des raisons de sécurité face à la profondeur du creusement (fig. 118).

Ce puits présente un profil tronconique, la largeur à l'ouverture étant de 2,10 m pour une largeur en limite de sondage de 1,90 m. La stratigraphie caractérisant le remplissage, d'une puissance de 2 m, est complexe. En surface, une lentille d'argile brune épaisse de 0,30 m est enserrée par une couche de limon brun, dont l'épaisseur oscille entre 0,30 m au niveau des parois et 0,70 m au centre. Le reste du remplissage est asymétrique. Au niveau de la paroi sud, une couche de limon gris hétérogène s'amincit du sud vers le nord (1 m à 0,10 m) d'épaisseur. Elle recouvre une couche

de limon brun argileux contenant des éléments calcaires, qui se poursuit au-delà de la limite de sondage.

Au nord, une couche d'argile brune et verte hétérogène à inclusions calcaires d'une épaisseur maximale de 0,50 m recouvre une couche de poudre calcaire de 0,20 m d'épaisseur. Trois couches sont immédiatement sous-jacentes. La plus large, au centre, est argileuse et hétérogène, à inclusions calcaires. Elle jouxte une couche poudreuse calcaire. Enfin, la paroi nord est comblée d'une couche d'argile brune dense. Elle recouvre un horizon limoneux gris. Ces trois dernières couches se poursuivent hors de la limite d'emprise. Le mobilier découvert se limite à trois tessons antiques (céramique sigillée).

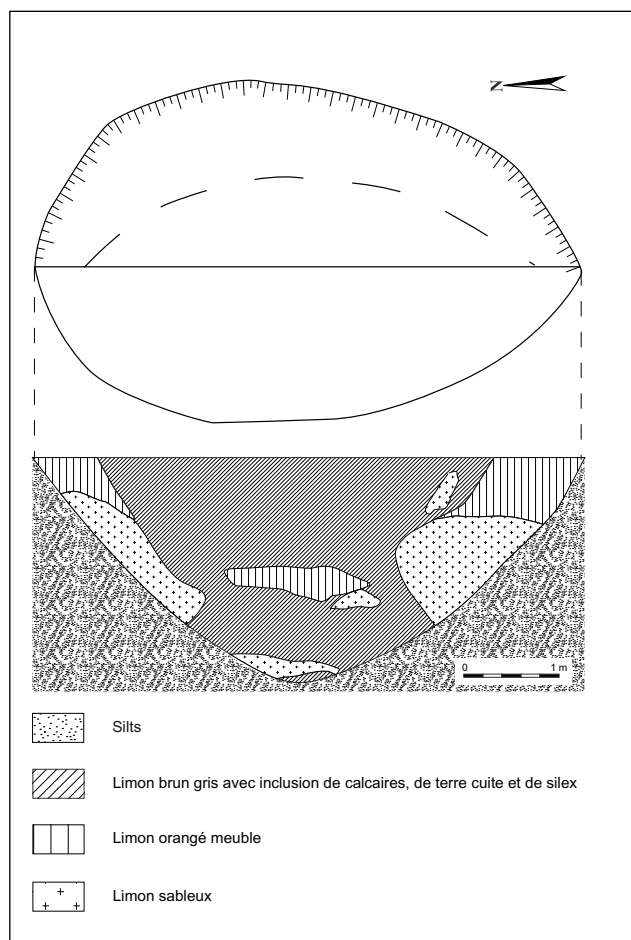


Figure 119 : Fosse 215, plan et coupe

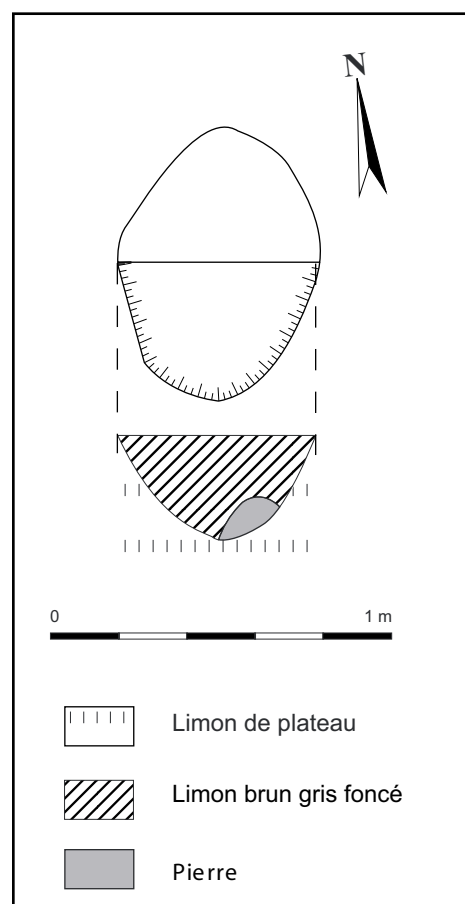


Figure 120 : Fosse 506, plan et coupe

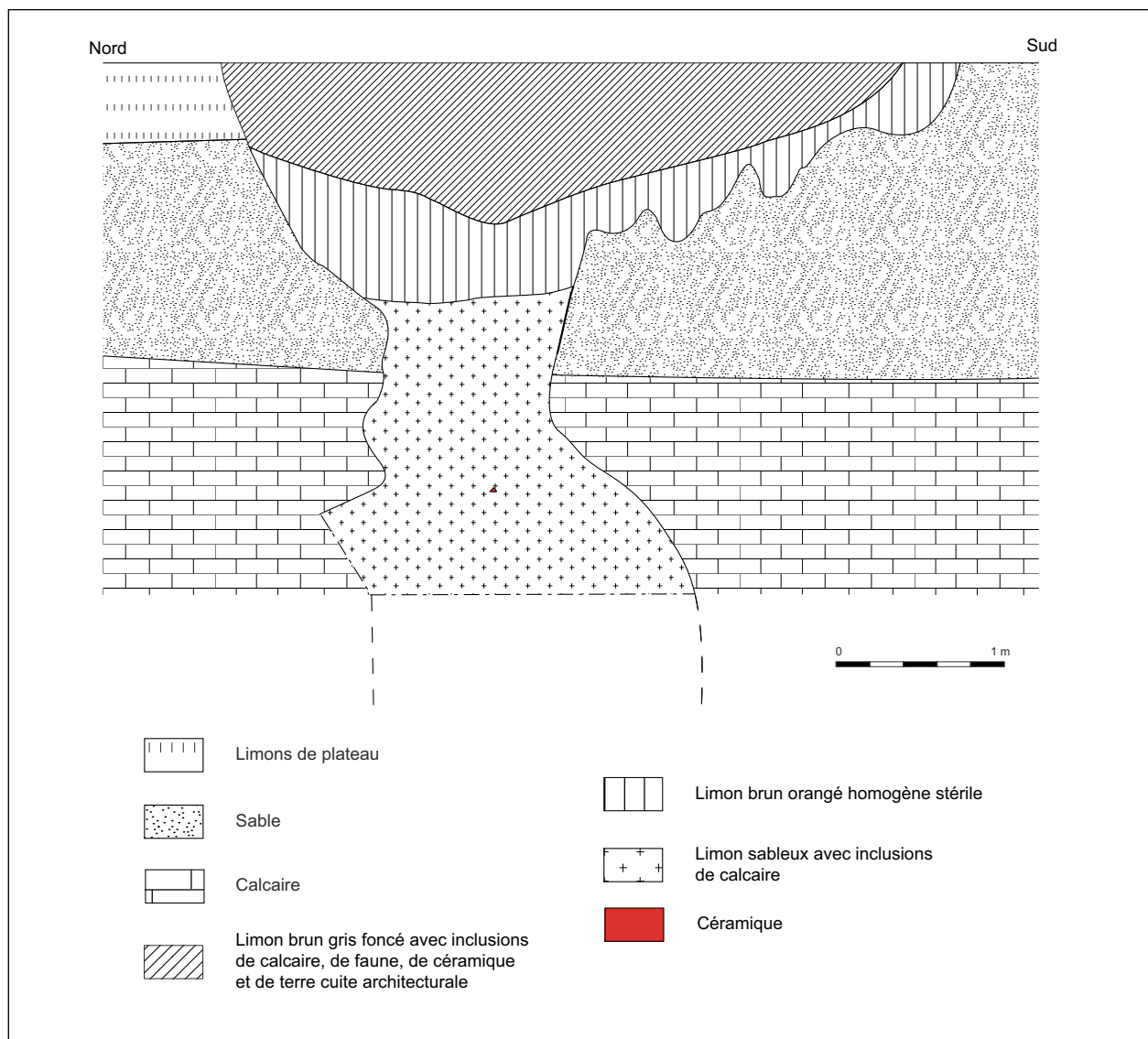


Figure 121 : Fosse 311, plan et coupe

### 7.3.3.b- Les fosses en marge de l'enclos

La fosse 215 se trouve à l'extérieur de l'enclos vers le sud-est (fig. 104). De forme ovale, elle mesure 5 m de diamètre pour une profondeur de 2,50 m (fig. 119). Elle présente un profil en « U », évasé vers le haut. Le remplissage central, de 4 m de large, correspond à un limon brun-gris avec des inclusions calcaires, des nodules de silex et de terre cuite. De part et d'autre de ce comblement, les parois sont tapissées d'un limon orangé meuble de 0,30 m d'épaisseur recouvrant un limon sableux identifié jusqu'au fond. Le mobilier est rare (2

tessons). Cette structure a pu servir à l'extraction de matière première.

La fosse 506 se trouve près de la bordure sud du fossé de l'enclos 3. Cette fosse ovale de 0,29 m de diamètre pour une profondeur de 0,30m présente un profil aux parois évasées et à fond arrondi (fig. 120). Son comblement est limoneux brun gris foncé et n'a livré aucun vestige mobilier en dehors d'une pierre de calage. Peut-être s'agit-il d'un trou de poteau.

La fosse 311 est également située sur la bordure sud de l'enclos 3. Déjà repérée lors du diagnostic,

elle posait des problèmes d'interprétation. Avec un diamètre de 4 m, elle est de plan circulaire (fig. 121). Elle a été sondée jusqu'à 3 m de profondeur puis les investigations se sont arrêtées pour des raisons de sécurité.

Le profil de cette fosse est irrégulier. Entre 0 et 1 m de profondeur, il forme une cuvette irrégulière. Vers le sud, des infiltrations d'eau répétées au fil du temps paraissent avoir eu lieu. A ces profondeurs, une couche de limon brun gris foncé à inclusions calcaires recouvre un horizon de limon brun orangé homogène. Quelques restes de céramique, de terre cuite et des ossements animaux proviennent de la couche supérieure. Au total, 8 fragments de torchis (41 g), 30 tessons de céramique (dont une assiette en *terra nigra* champenoise), un os animal (6 g) et deux objets en métal proviennent du comblement supérieur.

Entre 1 m et 3 m de profondeur, on observe un resserrement des parois, qui deviennent sub-verticales. Le diamètre de la fosse se réduit à 1,20m. Le remplissage est alors unique, limono-sableux à inclusions calcaires.

Au final, la fosse 311 pourrait en fait correspondre à deux structures distinctes. Lors d'une première phase, il pourrait s'agir d'une fosse ou d'une galerie d'extraction creusée au moins jusqu'au calcaire qui, dans un second temps, aurait été bouchée puis élargie en vue d'y ménager une mare.

### 7.3.4- Un parcellaire antique discret

Trois segments de fossé très érodés ont été mis au jour. Certains d'entre eux semblent compartimenter l'enclos, d'autres peuvent être interprétés comme des éléments de parcellaire.

Le tronçon de fossé 500, situé à l'extérieur de l'enclos 4, au sud est conservé sur une longueur de 10 m (fig. 104). Il mesure 0,30 m de large et

présente un profil en cuvette (fig. 122). Comblée de limon sableux gris, cette structure a livré 23 tessons appartenant au même individu, une cruche à bord ondulé (*cf.* annexe 2). Ce fossé pourrait correspondre à un lambeau de délimitation de parcelle agricole.

Le segment de fossé 317 se trouve dans la zone interne de l'enclos 3, au nord. Six sondages manuels ont été pratiqués à intervalle régulier sur les 20 m de fossé préservé. D'une largeur de 0,40m pour une profondeur de 0,10 m en moyenne, le profil du creusement est en cuvette (fig. 123). Le remplissage se caractérise par un limon gris. Onze tessons proviennent de cette structure qui peut être interprétée comme une délimitation de parcelle d'usage, potagère par exemple.

Enfin le tronçon de fossé 518, également situé dans la zone interne de l'enclos, au sud de la structure 535 a été identifié sur une distance de 12 m. Large de 0,30 m pour une profondeur de 0,20 m, il présente un profil en « U » avec un resserrement à la base de 0,05 m de large (fig. 124). Le remplissage se caractérise par un limon brun à inclusions charbonneuses. Quelques nodules argileux rubéfiés complètent ce remplissage. Seuls quatre tessons proviennent du comblement.

Ce rétrécissement de la base du fossé est peut-être à l'origine de l'insertion de poteaux appartenant à une palissade, qui pouvait éventuellement avoir un lien avec le bâtiment correspondant à la structure 535.

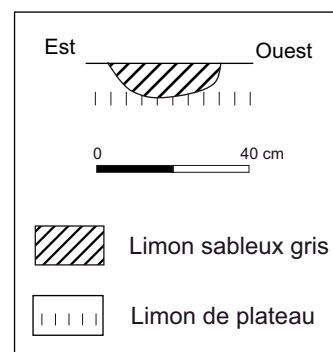


Figure 122 : Fossé 500, sondage 1



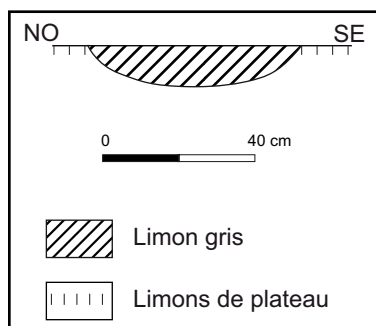


Figure 123 : Fossé 317, sondage 6, coupe

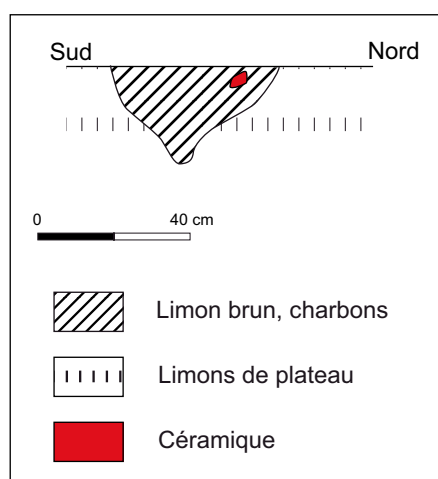


Figure 124 : Fossé 518, coupe

### 7.3.5- Synthèse générale sur l'occupation du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

L'érosion qui affecte le site antique est intense, et frappe indistinctement tous les secteurs. Cependant la vision obtenue de l'occupation est presque complète..

La fouille du site antique a permis la mise au jour d'un enclos quadrangulaire, délimitant une aire de 7181 m<sup>2</sup>, constitué de fossés peu profonds à profil en cuvette comblés d'un limon à dominante brun-gris recelant peu de vestiges.

Ce type d'enclos n'est pas exceptionnel en Gaule septentrionale. Au Plessis-Gassot « Les Rouilleaux » (carrière REP, Val d'Oise), un enclos de forme sub-rectangulaire d'orientation sud-est /

nord-ouest délimite une surface de 1,5 ha (fig. 125, Cortès *et al.* 2004, p. 55). Peu profonds, les fossés présentent un profil en « V » à fond arrondi. Un comblement unique limoneux brun-gris caractérise l'épaisseur du remplissage. Les rares vestiges découverts permettent de rattacher l'occupation principale au milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

A Marines « La Pièce du Tonnerre » (Val d'Oise), la structure 08 correspond à un enclos dont seulement trois côtés sont visibles dans l'emprise de la fouille (fig. 126, Durand *et al.* 2002). Le fossé qui le compose est large de 0,80 m avec une profondeur de 0,55 m. Le profil du creusement est en « V » à fond plat, le comblement correspondant à un limon brun-gris massif. Les vestiges issus de cet enclos se rattachent plutôt au premier tiers du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

Ces deux établissements semblent correspondre à des occupations à caractère domestique.

Dans l'Oise les sites de Houdancourt et de Longueil-Sainte-Marie ont livré des enclos dont les superficies sont comprises entre 2500 m<sup>2</sup> et 10 000 m<sup>2</sup> (Collart 1996, p. 137). Des enclos du même type sont également connus à Bazoches « La Foulerie » (Aisne, Pion *et al.* 1996, p. 91).

Dans l'enclos antique des Linandes, une grande aire rectangulaire délimitant une surface de 25 m<sup>2</sup> a livré d'abondants vestiges (st. 535) que nous avons proposé d'interpréter comme un bâtiment mais dont l'usage d'habitation ne peut être que supposé. Ce vestige rappelle la structure rectangulaire couvrant une aire de 6,9 m<sup>2</sup> découverte à Luzarches (Val d'Oise), qui correspondait sans doute à une cave (Couturier 2005, p. 99), mais cette dernière piste ne peut être envisagée pour la , la structure 535, vu sa superficie importante.

Par contre, que ce soit à Cergy ou à Luzarches, il subsiste des traces indirectes de l'élévation des bâtiments au travers des matériaux en terre cuite issus du remplissage. Même s'il reste difficile de le prouver, force est d'envisager l'existence de

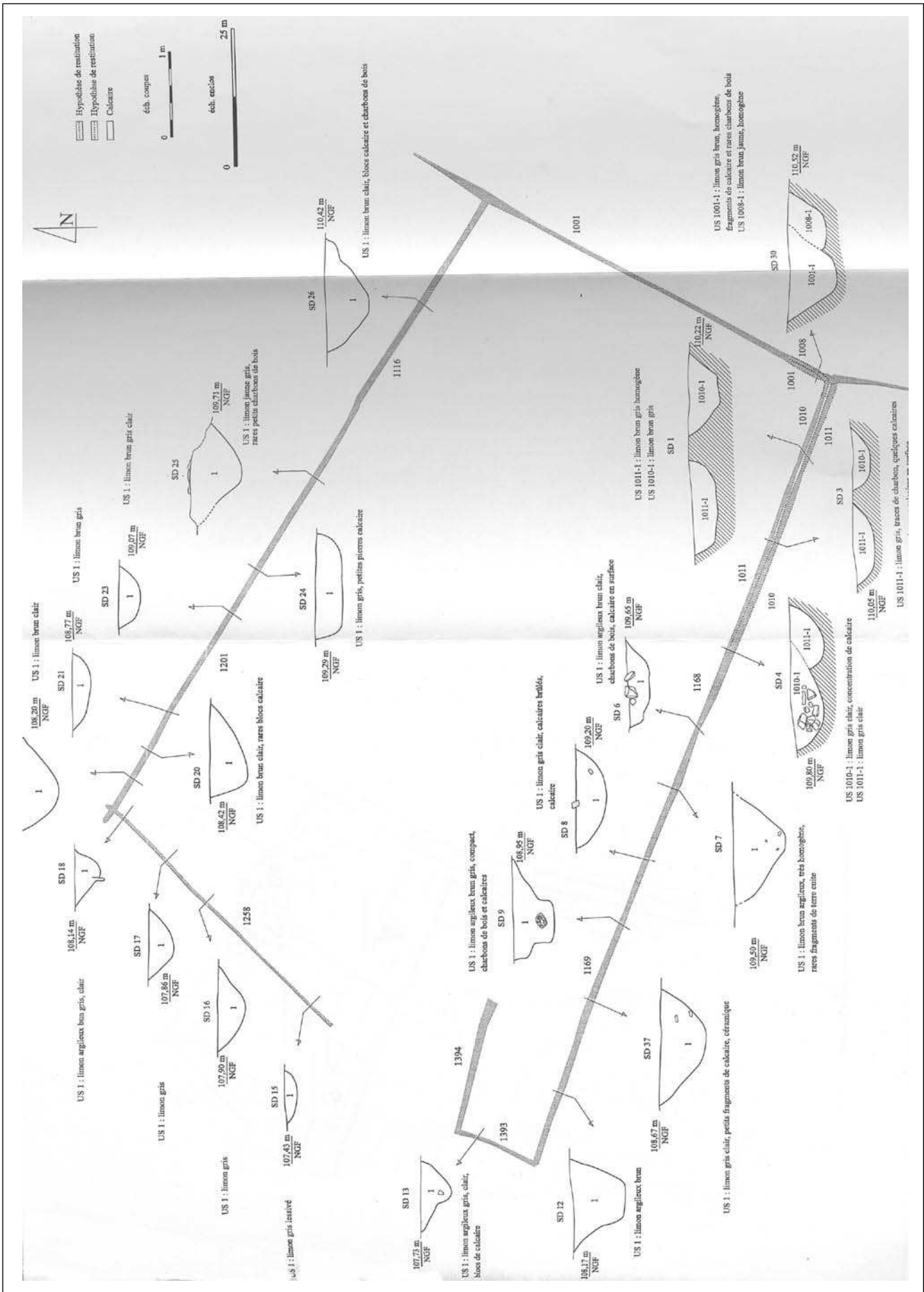


Figure 125 : Plessis-Gassot « Les Rouilleaux », plan et coupes de l'enclos antique (d'après Cortès et al. 2005)

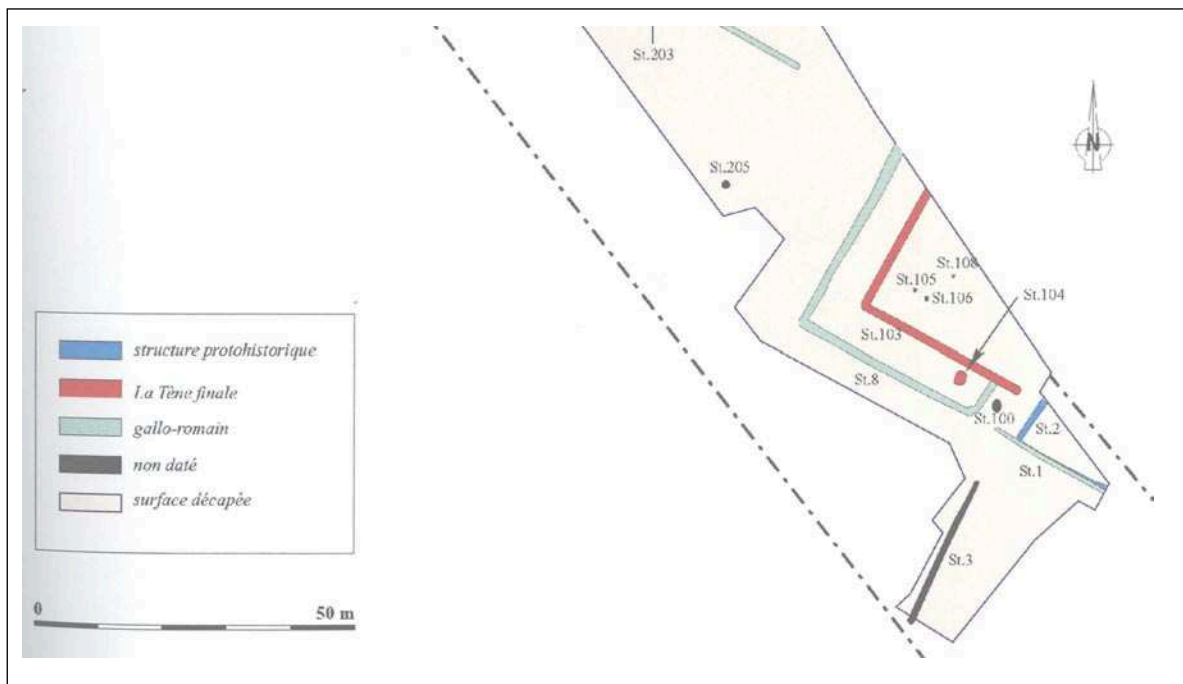


Figure 126 : Marines « La Pièces du Tonnerre », plan de l'enclos antique (d'après Durand et al. 2002)

bâtiments essentiellement construits en terre.

Enfin, le puits 507 est situé à proximité de la structure 535. Les rares éléments de synthèse connus pour les puits font état d'une localisation préférentielle dans la *pars urbana* des établissements, près du bâtiment principal d'habitation (Pannetier 1996, p. 170). Ce constat pourrait avoir une résonance sur le site de Cergy, même s'il ne s'agit pas d'une *villa*, et l'interprétation de la structure 535 en tant qu'unité d'habitation s'en trouverait renforcée.

Malgré les problèmes de représentativité précédemment évoqués, il semble possible de caractériser l'occupation antique par un établissement rural modeste à caractère domestique. Le terme « ferme » ne sera pas proposé ici, tant la fonction des différentes annexes est difficile à caractériser, compte tenu de l'érosion. Le qualificatif « d'établissement rural à caractère domestique » paraît constituer une solution d'attente acceptable (Trément 2007, p. 6).

La proportion de céramique fine assez importante, notamment la sigillée, indique un niveau social relativement aisé mais le site présente au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. un caractère modeste qui contraste avec l'occupation de La Tène D1. Cette situation trouve de nombreux parallèles dans le monde romain, comme par exemple en vallée de l'Aisne où l'établissement de Beurieux « Les Grèves » se transforme tandis que de celui de Bazoches « La Foulerie » demeure un établissement modeste (Pion *et al.* 1996, p. 97).

#### 7.4- L'époque moderne

L'époque moderne est attestée par une voie représentée sur l'Atlas de Trudaine qui date du XVIII<sup>e</sup> s. (fig. 127) et le cadastre napoléonien

Située sous l'actuelle voie goudronnée d'orientation nord-sud, la voie 543 est bordée d'un fossé à l'est (V 512). Déjà sondée lors du diagnostic, elle n'a pas été réexplorée lors de la fouille, faute de temps. La description qui suit reprend les données de 2007 (Pariat 2007, p. 50).

Deux voiries semblent se superposer sous l'asphalte. La plus haute, stratigraphiquement, se matérialise par un horizon limoneux brun stérile de 0,10 m d'épaisseur (fig. 128). Elle recouvre un axe plus ancien caractérisé par un sol pavé aménagé de sable et de chaux. Cette voie, large de 2,4 m, est recouverte de petits pavés réguliers posés dans une matrice limoneuse brune.

Elle est bordée de part et d'autre de fossés, dont un seul a pu être redécoupé et sondé lors de la fouille (V 512) ; l'autre se trouvant hors de l'emprise prescrite (Fossé 12 du diagnostic 2007). Le fossé V 512, localisé à l'est de la voie 543, a été repéré sur une distance de 45 m (fig. 10). Le fossé 548, repéré plus au nord, pourrait correspondre à la même structure car son orientation coïncide avec celle du fossé V 512. En coupe, le profil est en cuvette, la largeur du creusement atteignant 0,96m pour une profondeur de 0,30 m (fig. 129). Trois couches se distinguent au sein du comblement. Au niveau de la bordure ouest, une poche de limon orangé clair dense et homogène caractérise les vingt premiers centimètres. La bordure orientale est comblée de limon sableux blanc induré homogène sur 0,20 m d'épaisseur. Cette couche se poursuit en s'amincissant sous la précédente. Enfin, le fond de fosse est recouvert d'un limon gris-orangé dense et homogène de 0,10 m d'épaisseur.

Quant à l'autre fossé bordier (Fossé 12) situé

à l'ouest, son profil est également en cuvette (fig. 129). D'une largeur de 0,65 m pour une profondeur de 0,08 m, son comblement est limoneux gris-beige, comportant des inclusions calcaires.

Ces deux axes correspondent, sans doute, à un seul et même chemin : la Sente de Marines.

#### 7.5- Les structures non datées

Au total, 37 structures n'ont pas pu être datées. Leur catalogue est relégué en annexe (*cf.* annexe 13). Ce nombre, assez conséquent, reflète les hésitations rencontrées en matière de datation. Il a été jugé préférable de ne pas rattacher des structures ou groupes de structures à une époque donnée sous prétexte de proximité spatiale, tant les témoins d'occupation au fil du temps se chevauchent horizontalement. Le cas du puits antique 507 apparu à la même profondeur que la fosse en « Y » 509 illustre parfaitement cette situation.

Ainsi, 4 segments de fossé, 24 fosses et 9 trous de poteau restent difficilement attribuables à une époque.

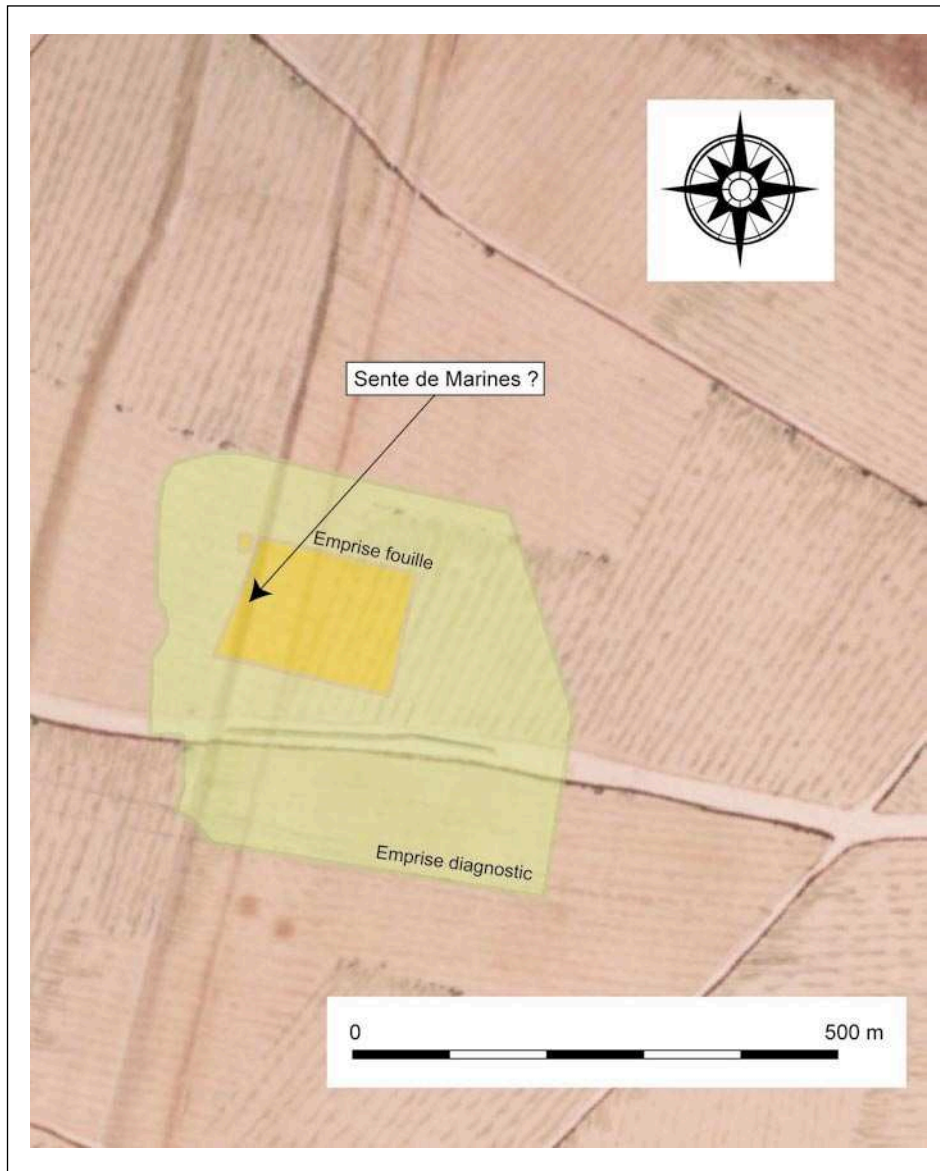


Figure 127 : Voie ancienne visible sur l'Atlas de Trudaine (1745-1764)

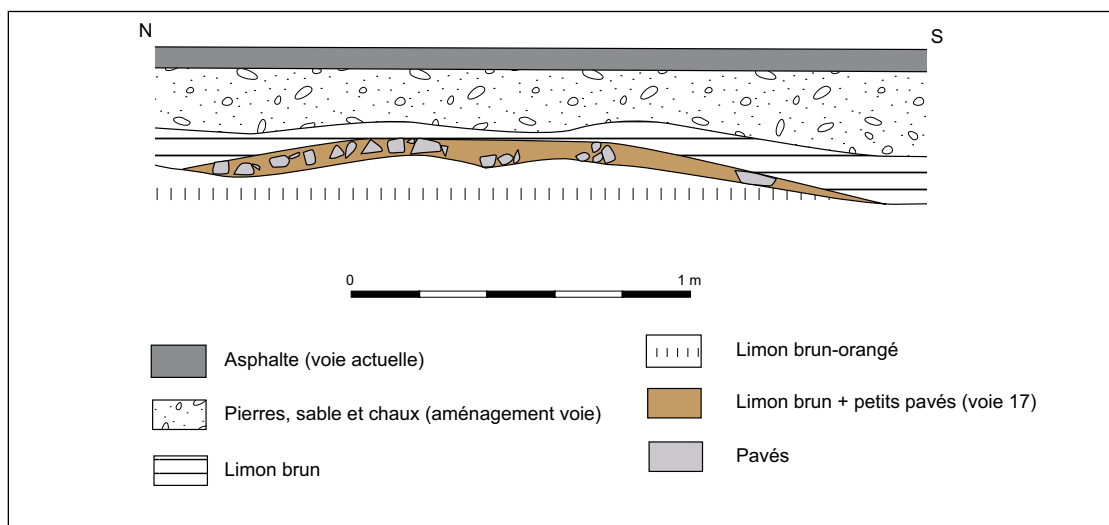


Figure 128 : Coupe de la voie 543

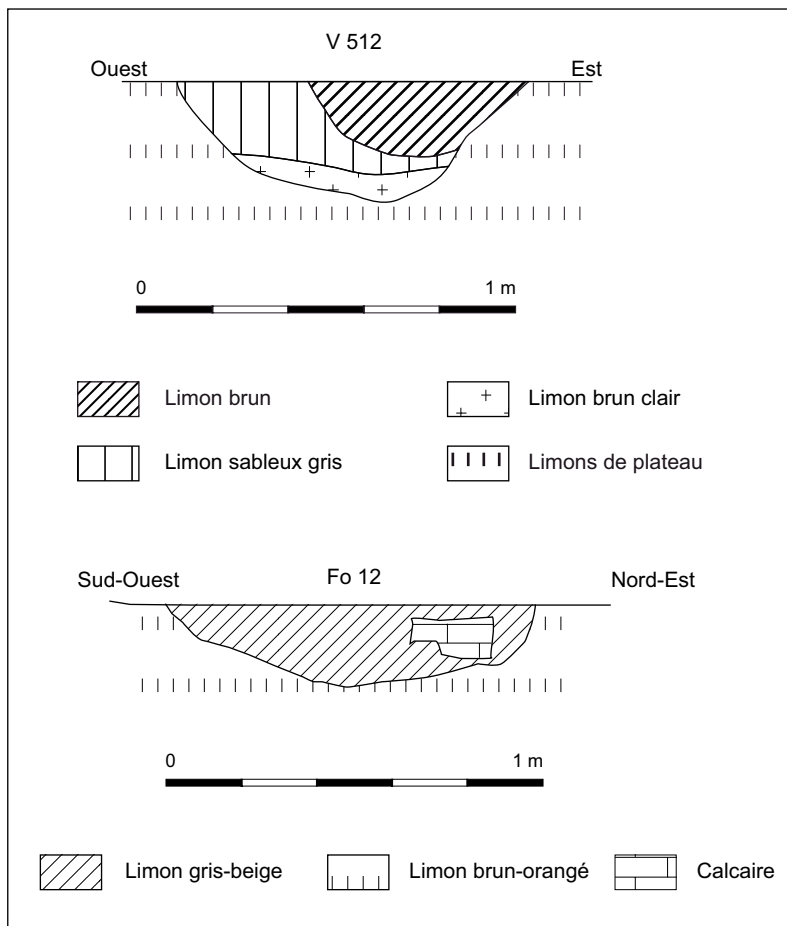


Figure 129 : Coupe des fossés bordiers V 512 et Fo 12



## Conclusion Générale

La fouille de la « ZAC des Linandes » à Cergy a permis d'établir une succession d'occupations depuis le Néolithique jusqu'à l'Antiquité.

La fréquentation du site au Néolithique moyen, suggérée au cours du diagnostic, a été précisée par la découverte de trois fosses, l'analyse du mobilier lithique résiduel, retrouvé hors contexte ou dans des structures protohistoriques ou antiques, et la réalisation de mesures radiocarbone. Deux occupations peuvent être rattachées au Néolithique moyen, l'une au Néolithique moyen I (4600-4100 av. J.-C.) ; l'autre à la fin du Néolithique moyen II (3600-3300 av. J.-C.). Ces vestiges néolithiques constituent les reliques d'établissements largement perturbés par les aménagements postérieurs. Malgré tout, ils sont venus enrichir notre connaissance des peuplements néolithiques en Val d'Oise, dont la caractérisation reste délicate tant l'isolement des structures néolithiques est récurrent sur les sites fouillés dans le département (Courdimanche, Neuville-sur-Oise, Gonesse etc.).

Une occupation plus récente, rattachée à la fin du Second Âge du Fer (Tène D1), a été caractérisée par la fouille et les analyses en laboratoire. Trois enclos délimitent une vaste zone présentant quatre bâtiments et plusieurs concentrations de structures (A, B, C.). L'ensemble correspond à un établissement rural, occupé par une élite, dont les utilisations multiples ont pu être reliées aux sphères domestique, agro-pastorale, festive (banquets) et, dans une moindre mesure, artisanale et « rituelle » (dépôts particuliers). Selon l'étude archéozoologique, il s'agirait du premier site gaulois ayant livré des indices aussi clairs d'une exploitation laitière des troupeaux bovin et ovin.

L'étude de la zone funéraire a révélé une diversité de pratiques mortuaires, en accord avec les connaissances pour cette époque en Ile-de-France, et qui traduit, à notre sens, un formidable foisonnement d'idées et d'innovations, sans doute rendu possible par le statut social aisé du propriétaire terrien.

Les habitants du site des Linandes à la fin de l'Âge

du Fer ont pu exercer différents contrôles sur l'activité économique des environs comme en témoigne la nature des produits finis exploités sur le site. En outre, par sa proximité avec la Seine, le site a pu profiter du réseau d'échange que constitue ce cadre naturel et acquérir un statut privilégié parmi les établissements environnants.

La question du genre de peuplement qui caractérise cette occupation (véliocasse ou *parisii*) reste délicate à résoudre. Toutefois, le type d'établissement caractérisé par trois enclos imbriqués, les formes céramiques, les quelques monnaies recueillies et les assemblages de faune en présence partagent de nombreux points communs avec les sites *Parisii* voisins (Gonesse, Nanterre, Bobigny etc.). Ainsi, bien qu'une zone frontalière ne puisse être tracée sur la base de ce seul site, l'établissement rural Tène D1 des Linandes pourrait se trouver aux confins du territoire des *Parisii*.

Il existe ensuite un hiatus dans l'occupation, hiatus dont la durée ne peut être fixée avec exactitude (courant du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. / milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.). La Guerre des Gaules se déroule en partie durant cette phase et pourrait avoir eu des effets dévastateurs engendrant, sinon la destruction, du moins un abandon rapide du site.

Vers le milieu du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. (Claude-Néron), le site de la « ZAC des Linandes » est investi par un nouvel enclos quadrangulaire à l'intérieur duquel ont été identifiés un habitat et des structures annexes – fosses difficilement interprétables –, l'ensemble très érodé s'étant avéré plus dense lors de la fouille que ne le suggérait le diagnostic de 2007. Ce type d'enclos semble correspondre à un des modes d'habitat en Val d'Oise durant le Haut-Empire, comme l'a montré une brève étude documentaire. Il s'agirait d'un établissement rural modeste à caractère domestique, du type simple ferme.

Les établissements gaulois et antiques se superposent partiellement mais leur orientation diffère cependant. Alors que les enclos 1, 2 et 3 de l'Âge du Fer sont orientés selon un axe nord-ouest / sud-est,

l'enclos 4 daté du Haut-Empire est orienté selon un axe sud-ouest / nord-est. Vu la manière dont les fossés antiques s'accrochent aux fossés gaulois, il est difficile d'envisager que les fossés protohistoriques n'étaient plus visibles au début de l'Antiquité. Cette rotation des occupations ne peut donc pas être expliquée par la disparition du site gaulois, puis par une forme de « réappropriation » au début de notre ère. Elle peut par contre avoir un lien avec la mise en place de la Chaussée Jules César au début du Haut-Empire, axe de circulation à partir duquel les établissements se structurent fortement.

Le statut social de l'établissement antique semble inférieur à celui de l'Âge du Fer. La « romanisation des campagnes » ne paraît pas lui avoir bénéficié, à l'inverse d'autres sites.

Les vestiges plus récents correspondent à l'époque moderne, avec une voie représentée sur l'Atlas de Trudaine du XVIII<sup>e</sup> s. et sur le cadastre napoléonien.

La fouille réalisée au lieu-dit « ZAC des Linandes » à Cergy (Val d'Oise) a permis de suivre l'évolution de l'occupation du sol depuis l'époque néolithique, et notamment lors de la transition entre la Protohistoire et l'Histoire.

Qu'ils'agissent d'études approfondies ou d'expertises, les travaux engagés sur le site ont fait émerger des pistes de recherche dans différents domaines. Pour la fin du Second Âge du Fer, la mise en évidence d'un stockage de denrées dont l'action est à l'origine de la dégradation de la paroi interne des récipients a fait ressortir la nécessité d'élaborer un protocole d'analyse permettant de distinguer les stigmates caractéristiques du sel de ceux laissés par la cervoise.

Dans le domaine de l'élevage, la spécialisation dans l'exploitation du lait met en avant un type d'activité peu répandu qui mériterait un élargissement des comparaisons à l'ensemble du Nord de la Gaule.

Dans le domaine de la construction, les travaux engagés font apparaître l'inadéquation du terme « torchis » à la lumière de la variété qui semble caractériser ce type de matériau tant du point de vue

de la composition que des caractéristiques techniques. Aussi, des comparaisons d'autres analyses ont été engagées sur le site de Villiers-le-Bel fouillé récemment afin d'entreprendre des comparaisons terme à terme.

Enfin, malgré la prudence requise, les résultats des études anthracologiques et malacologiques offrent une vision renouvelée de l'environnement qui a pu caractériser le site à la fin du Second Âge du Fer. Ces travaux, encore rares, pourraient faire ultérieurement l'objet d'un développement.



**Achard-Corompt *et al.* 2009** : Achard-Corompt (N.), Marcigny (C.), Moreau (C.), Riquier (V.), 2009 – Les sites à « fosses en V-Y », Emergence d'une problématique et d'un réseau au niveau national. *Pratiques, Archéopages*, n° 25, pp. 71-77.

**Auxiette *et al.* 2000** : Auxiette (G.), Desenne (S.), Gransar (F.), Pommepuy (C.), 2000 - Structuration générale du site de Braine « la Grange des Moines » (Aisne) à La Tène finale et particularités : présentation préliminaire. *Actes de la Table Ronde de Ribemont, Revue Archéologique de Picardie*, n°1/2, pp. 97-104.

**Bauvais *et al.* 2002** : Bauvais (S.), Auxiette (G.), Casadéi (D.), Deschamps (S.), Gratuze (B.), 2002 – Gonesse (95) « La ZAC des Tulipes », site protohistorique II. Document Final de Synthèse des fouilles menées du 4 septembre au 31 octobre 2002, INRAP, SRAIF, Pantin.

**Blancquaert, Desfossés 1998** : Blancquaert (G.), Desfossés (Y.), 1998 – La nécropole gauloise à incinération de La Calotterie « la Fontaine aux Linottes » (Pas-de-Calais). *Revue archéologique de Picardie* n°1/2, pp 135-162.

**Bocquentin *et al.* sous presse** : Bocquentin (F.), Chambon (P.), Le Goff (I.), Leclerc (J.), Pariat (J.-G.), Pereira (G.), Thevenet (C.), Valentin (F.), *sous presse* – De la récurrence à la norme : interpréter les pratiques funéraires en Préhistoire. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*.

**Brabant 1972** : Brabant (H.), 1972 – Le site archéologique du dolmen de Villaine à Sublaines (Indre-et-Loire). Etude des dents. *Gallia Préhistoire*, 15, 1, pp. 111-127.

**Brunaux 1998** : Brunaux (J.-L.), 1998 – Visages de la mort et du mort en Gaule Belgique ou la philologie et l'archéologie peuvent-elles faire bon ménage ? *Revue Archéologique de Picardie*, 1-2, pp. 257-268.

**Bruzek, Schmitt 2008** : Bruzek (J.), Schmitt (A.), 2008 – L'identification du sexe d'un individu à partir du squelette. *in* : Charlier (P.) dir. – *Ostéo-archéologie et techniques médico-légales, tendances et perspectives. Pour un « Manuel pratique de paléopathologie humaine »*. Collection Pathographie - 2, Ed. De Boccard, Paris, pp. 259-267.

**Bruzek *et al.* 2005** : Bruzek (J.), Schmitt (A.), Murail (P.), 2005 – Identification biologique individuelle en paléoanthropologie. Détermination du sexe et estimation de l'âge au décès à partir du squelette. *in* : Dutour (O.), Hunlin (J.-J.), Vandermeersch (B.) – *Objets et méthodes en paléoanthropologie*, pp. 217-246.

**Buchsenschutz 1997** : Buchsenschutz (O.), 1997 – Réflexions sur les parcellaires de l'Âge du Fer en France septentrionale. *in* : Burnouf (J.), Bravard (J.-P.), Chouquer (G.), *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes. Actes des Rencontres 19-20-21 oct. 1996*, CNRS, pp. 13-20.

**Bulard 2006** : Bulard (A.), 2006 – Du VIII<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> s. avant notre ère : l'âge du Fer dans le Val-d'Oise. *in* : Wabont (M.), Abert (F.), Vermeersch (D.) – *Le Val d'Oise 95 : Carte archéologique de la Gaule*, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris, p. 100-106.

**Bulard, Drouhot 2002** : Bulard (A.), Drouhot (C.), 2002 – Monnaies en bronze des Gaulois d'Ile-de-France : questions de territoires. *Commerce, échanges et diffusion en Ile-de-France, Actualité régionale, Actes des Journées Archéologiques d'Ile-de-France, 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2002*, SRAIF, Saint-Denis, pp. 9-23.

**Buttler, Haberey 1936** : Buttler (W.), Haberey (W.), 1936 – Die bandkeramische Ansiedlung bei Köln-Lindenthal. *Römisch Germanische Forschungen*, 11.

**Castex et al. 1993** : Castex (D.), Courtaud (P.), Hambucken-Bontempi (A.), 1993 – La détermination sexuelle des séries archéologiques. La validité de certains caractères « extra-coxaux ». *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5 (n.s.), pp. 225-235.

**Chabal 1997** : Chabal (L.), 1997 - Forêts et sociétés en Languedoc (Néolithique final, Antiquité tardive). Anthracologie, méthode et paléoécologie, *Documents d'Archéologie Française* ; 63, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1997, pp. 17-61.

**Chabal 1992** : Chabal (L.), 1992 - La représentativité paléoécologique des charbons de bois issus du bois de feu. *Bulletin de la Société Botanique Française*, 139, Actualité Botanique (2/3/4), pp. 213-236.

**Chouquer 2005** : Chouquer (G.), 2005 – L'émergence de la planimétrie agraire à l'Âge du Fer. *Nouveaux chapitres d'histoire du paysage, Etude rurales*, 175-176, pp.29-52.

**Collart 1996** : Collart (J.-L.), 1996 – La naissance de la villa en Picardie : la ferme gallo-romaine précoce. *in* : Bayard (D.), Collart (J.-L.) – *De la ferme indigène à la villa romaine, actes du IIe colloque de l'association AGER tenu à Amiens (Somme) du 23 au 25 septembre 1993, Revue Archéologique de Picardie*, n° 11, pp. 121-156.

**Collin, Toussaint 1998** : Collin (E.), Toussaint (P.), 1998 - Nécropole mérovingienne d'Osny (Seine-et-Oise). *Association française pour l'avancement des sciences*, 1, p. 188.

**Cortès et al. 2004** : Cortès (J.-L.), Le Calvé (G.), Viand (A.), Pissot (V.), 2004 – *Le Plessis-Gassot, Carrière REP (Val d'Oise) « Les Rouilleaux »*. Secteur ZB, parcelle 17. 10 mars-28 Mai 2003, *Rapport de fouille archéologique*. Pantin, INRAP, SRAIF.

**Couturier 2005** : Couturier (D.), 2005 – *Luzarches (Val d'Oise), « Le Bosquet / Déviation de Luzarches », Un établissement gallo-romain. Rapport final d'opération du 18/09/01 au 16/12/01*. Pantin, INRAP, SRAIF.

**Crubézy 1989** : Crubézy (E.), 1989 – Les hypoplasies linéaires de l'émail dentaire. Problèmes théoriques et pratiques posés par l'étude des populations médiévales. « *Méthodes d'étude des sépultures* » GDR 742, *Compte-rendu de la table ronde tenue à Saint-Germain en Laye les 20 et 21 mai 1989*, pp. 67-74.

**Cuffez et al. 1985** : Cuffez (L.), Soulier (P.), Benne (F.), 1985 — La Source-Virgina à Guiry-en-Vexin (Val-d'Oise) : un site préhistorique de plein air, fouilles 1983. *Bulletin Archéologique du Vexin Français*, 18, pp. 51-58.

**Dechezleprêtre, Ginoux 2005** : Dechezleprêtre (T.), Ginoux (N.), 2005 – Les constructions circulaires de la moitié nord de la France : état de la question. *in* : Buchsenschutz (O.), Mordant (C.) – *Architectures protohistoriques en Europe occidentale du Néolithique final à l'âge du Fer, Actes du 127<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 15-20 avril 2002*, Nancy, CTHS, pp. 77-87.

**Delattre, Séguier 2007** : Delattre (V.), Séguier (J.-M.), 2007 – Du cadavre à l'os sec. *in* : Barral (P.), Daubigny (A.), Dunning (C.), Kaenel (G.), Roulière-Lambert (M.-J.) dir. – *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'Âge du Fer. Actes du XXIXe colloque international de l'AFFEAF, Bienne, 5-8 mai 2005*, vol. 2, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, pp. 605-620.

**Delestrée 1996** : Delestrée, (F.), 1996 – *Monnayages et peuples gaulois du Nord-Ouest*.

**Delrieu 2009 :** Delrieu (F.), 2009 – *Les Gaulois et la mort en Normandie. Les pratiques funéraires à l'Âge du Fer (VII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)*. Cully, Orep.

**Dron et al. 2003 :** Dron (J.-L.), Ghesquière (E.), Marcigny (C.) et coll. Chancelerel (A.), Kinnes (I.), San Juan (G.), Verron (G.), 2003 – Les structures de combustion du Néolithique moyen en Basse-Normandie (France) : proposition de classement typologique et fonctionnel. *in*: Frère-Sautot (M.-C.) – *Le feu domestique et ses structures au Néolithique et aux Âges des métaux. Actes du colloque de Bourgen-Bresse et Beaune, 7-8 octobre 2000*, Ed. Monique Mergoil, Montagnac, pp. 375-386.

**Durand 2006 :** Durand (J.-C.), 2006 - *Puiseux-Pontoise «Angle du boulevard du Moulin-à-Vent et impasse de la Boulaye, Val-d'Oise, Ile-de-France, Rapport de diagnostic archéologique du 11 au 24 mai 2006*, INRAP SRAIF, Pantin.

**Durand et al. 2002 :** Durand (J.-C.), Leconte (B.), Pasquier (I.), Jabard (S.), 2002 – *Marines (Val d'Oise), « La Pièce du Tonnerre »*. Document final de synthèse de fouille préventive du 05/03/2001 au 30/04/2001. Pantin, INRAP, SRAIF.

**Durier 2008 :** Durier (M.), 2008 - *État des lieux et propositions pour une médiation autour de l'opération archéologique des Linandes (commune de Cergy, Val d'Oise)*. Rapport de stage, Université de Paris 1.

**Fajon, Lepert 2000 :** Fajon (P.), Lepert (T.), 2000 – Mutation agricole à la fin de l'Âge du Fer. *in* : Marion (S.) dir., Blancquaert (G.) dir. – *Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale*, Paris, Rue d'Ulm- Ecole normale supérieure, Etudes d'Histoire et d'Archéologie n° 6, pp. 427-443.

**Fémolant 1997 :** Frémolant (J.-M.), 1997 – Les sépultures de La Tène D2 découvertes dans le Valois sur le tracé du TGV nord. *Revue Archéologique de Picardie*, 1-2, pp. 115-126.

**Ferembach et al. 1979 :** Ferembach (D.), Schwidetzky (I.), Stloukal (M.), 1979 – Recommandations pour déterminer l'âge et le sexe du squelette. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 6, pp. 7-45.

**Ginoux à paraître :** Ginoux (N.), à paraître – *Le Plessis-Gassot, Le Mesnil-Aubry (Val d'Oise), Secteur Nord de la carrière REP (95-492-005). Opération de fouille préventive sur la nécropole laténienne, évaluation de l'habitat protohistorique, du 17/08/98 au 25/03/99*, Pantin, INRAP, SRAIF.

**Guillon 1986 :** Guillon (F.), 1986 – Brûlés frais ou brûlés sec ? *In* Duday (H.), Masset, (C.), *Anthropologie physique et Archéologie, méthode d'étude des sépultures*, actes du colloque de Toulouse, 4, 5 et 6 novembre 1982, Paris, ed. CNRS, pp 190-194.

**Guy, Soulier 1995 :** Guy (H.), Soulier (P.), 1995 - *Dolmens et menhirs du Val d'Oise, Notice d'Archéologie du Val d'Oise*, n° 4.

**Hermann 1976 :** Hermann (B.), 1976 – Neuere Ergebnisse zur Beurteilung menschlicher Brandknochen, *Zeitschrift für Rechtsmedizin* 77, pp.191-200.

**Krogman 1978 :** Krogman (W.K.), 1978 – *The human skeleton in forensic medicine*, 3e éd, Charles Thomas, Springfield, USA, 1978.

**Labbé, Pariat 2009 :** Labbé (J.-P.), Pariat (J.-G.), 2008 – Osny (Val d'Oise), découverte de vestiges néolithiques. Notice de site : actualité archéologique. *Bulletin archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise*, n° 40, p. 132.



**Lafage et al. 2007** : Lafage (F.), Auxiette (G.), Brunet (P.), Delattre (V.), Lejeune (Y.), Martial (E.), Matteredne (V.), Praud (I.), 2007 – Changis-sur-Marne « Les Prétreaux » : trois siècles d'évolution d'établissements ruraux de la fin du Bronze final au début du premier Âge du Fer. *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 104, 2, pp. 307-341.

**Lambot 2007** : Lambot (B.), 2007 – Crémation et organisation de la société chez les Rèmes : l'exemple d'Acy-Romance (Ardennes). in : Kruta (V.), Leman-Deliverie (G.) – *Feux des morts, foyers des vivants. Les rites et symboles du feu dans les tombes de l'Âge du Fer et de l'époque romaine*. *Revue du Nord*, 11, Hors-Série, Collection Art et Archéologie.

**Lambot et al. 1994** : Lambot (B.), Friboulet (M.), Meniel (P.), 1994 – Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes) – II. Les nécropoles dans leur contexte régional (Thugny- Trugny et tombes aristocratiques) 1986- 1988- 1989. *Mémoires de la société archéologique champenoise*, supplément au bulletin n°2.

**Lardy 1981** : Lardy (J.-M.), 1981 – *Site protohistorique et antique d'Epiais-Rhus / Vallangoujard (Val d'Oise). Nécropole du Buisson Saint Jean, rapport de fouille 1980*, S.R.A. Île-de-France, Saint-Denis.

**Lardy 1983** : Lardy (J.-M.), 1983 – La nécropole d'Epiais-Rhus (Val d'Oise) : approche chronostratigraphique : partie protohistorique. in : Bardon (L.) dir. – *Le Nord du Bassin parisien : IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C., Actes du Ve colloque AFFEAF, Senlis 30-31 mai 1981*, *Revue Archéologique de Picardie*, 1, pp. 127-158.

**Le Goff 1998a** : Le Goff (I.), 1998a – Etude anthropologique de la nécropole gauloise de la Calotterie (Pas-de-Calais). *Revue archéologique de Picardie* n°1/2, pp 163-169.

**Le Goff 1998b** : Le Goff (I.), 1998b – Etude

anthropologique des sépultures laténiennes de Cottévrard (Seine-Maritime). *Revue archéologique de Picardie* n°1/2, pp 185-190.

**Le Goff 1996** : Le Goff (I.), 1996 – Longuesse « La Gâtine » (Val d'Oise), étude des os humains incinérés. *Rapport de fouille*. SDAVO, AFAN.

**Le Goff 1988** : Le Goff (I.), 1988 – *Les ossements incinérés du site de Ras el Bassit (Syrie). Méthodologie. Mémoire de DEA*.

**Leclerc, Tarrête 1994** : Leclerc (J.), Tarrête (J.), 1994 – Article « sépulture » in : Leroi-Gourhan (A.) dir. – *Dictionnaire de la Préhistoire*, 1<sup>ère</sup> édition 1988, édition révisée, Paris, PUF, pp. 1002-1003

**Lemaire 1981** : Lemaire (G.), 1981 - *Sauvetage sur le site 001 à Osny (Val-d'Oise)*. Paris, DRA Ile-de-France.

**Maguer et al. 2009** : Maguer (P.), Lusson (D.), Troubady (M.), 2009 – Fermes, hameaux et résidences aristocratiques entre Loire et Dordogne. in : Bertrand (I.), Duval (A.), Gomez de Soto (J.), Maguer (P.) - *Les Gaulois entre Loire et Dordogne, Actes du XXXIe colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne, F), Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer*, pp. 423-459.

**Malrain et al. 2009** : Malrain (F.), Blancquaert (G.), Lorho (T.), 2009 – Un enclos = une ferme ? in : Bertrand (I.), Duval (A.), Gomez de Soto (J.), Maguer (P.) – *Habitats et paysages ruraux en Gaule et regards sur d'autres régions du monde celtique. Actes du XXXIe colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer, 17-20 mai 2007, Chauvigny (Vienne, F), Association des Publications Chauvinoises, Chauvigny*, pp. 25-43.

**Malrain et al. 2007** : Malrain (F.), Blondiau (L.), Chaidron (C.), et coll. Auxiette (G.), Legros (V.), Pinard (E.), 2007 – Les enclos laténiens sont-ils toujours des fermes ? *Revue Archéologique de Picardie*, 3-4, pp. 17-55.

**Malrain, Pinard 2006** : Malrain (F.), Pinard (E.), 2006 – Les sites laténiens de la moyenne vallée de l'Oise du Ve au Ier s. avant notre ère. *Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial 23.

**Malrain et al. 2002** : Malrain (F.), Mattered (V.), Méniel (P.), 2002 – Les paysans gaulois (IIIe s. – 52 av. J.-C.). Errance, INRAP, Paris.

**Marion à paraître** : Marion (S.), à paraître – Pratiques funéraires et territoires celtiques d'Ile-de-France. in : Viand (A.), Bulard (A.) – *Les Parisii et leurs voisins : géographie historique du second âge du Fer au second siècle après notre ère, table-ronde des 20 et 21 mai 2008*.

**Martinez, Viatte 1984** : Martinez (R.), Viatte (J.-B.), 1984 – La céramique de tradition danubienne du Vexin à la plaine de France. *Revue Archéologique de Picardie*, 1-2, pp. 67-71.

**Masset 1982** : Masset (C.), 1982 – *Estimation de l'âge au décès par les structures crâniennes*. Thèse de doctorat, Université de Paris 7, Paris.

**Méniel 1994** : Méniel (P.), 1994 – Le bœuf, bête de somme et offrande en Gaule septentrionale. *Aurochs, le retour. Aurochs, vaches et autres bovins de la Préhistoire à nos jours*, pp. 101-110.

**Mordant 1967** : Mordant (D.), 1967 – Le Néolithique du Gros Bois à Balloy (Seine-et-Marne). *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, LXIV, 2, pp. 347-370.

**Nillesse 1997** : Nillesse (O.), 1997 – *L'établissement rural des Genêts, Fontenay-le-Comte (Vendée), Document Final de Synthèse*, AFAN, SRA Pays de Loire, Nantes.

**Pannetier 1996** : Pannetier (V.), 1996 – *Les parties agricoles des villas dans le Nord de la Gaule (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*. *Revue du Nord, Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, LXXVIII, Villeneuve-d'Ascq, Université Lille III, pp. 163-175.

**Pariat 2008** : Pariat (J.-G.), 2008 – *Villiers-le-Bel « Déviation RD 10 / RD 370 ». Rapport de diagnostic du 02/06/2008 au 21/06/2008*, Saint-Ouen-l'Aumône, SDAVO, SRAIF.

**Pariat 2007** : Pariat (J.-G.), 2007 – *Des morts sans tombe ? Le cas des ossements humains en contexte non sépulcral en Europe tempérée entre les 6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> millénaires av. J.-C.*, *BAR International Series 1683*.

**Pautreau 1994** : Pautreau (J.-P.), 1994 – Quelques aspects des crémations contemporaines en Asie du sud-est. In Lambot (B.), Friboulet (M.), Méniel (P.), *Le site protohistorique d'Arcy-Romance (Ardennes) – II. Les nécropoles dans leur contexte régional (Thugny-Trugny et tombes aristocratiques) 1986- 1988- 1989. Mémoires de la société archéologique champenoise, supplément au bulletin n°2*.

**Pion et al. 1996** : Pion (P.), Gransar (F.), Auxiette (G.) – Les établissements ruraux dans la vallée de l'Aisne, de la fin du Second Âge du Fer au début du Haut-Empire Romain (II<sup>e</sup> s. av. J.-C. / I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) : bilan provisoire des données et esquisse de synthèse. in : Bayard (D.), Collart (J.-L.) – *De la ferme indigène à la villa romaine, actes du IIe colloque de l'association AGER tenu à Amiens (Somme) du 23 au 25 septembre 1993*, *Revue Archéologique de Picardie*, n° 11, pp. 55-107.

**Pomerol, Feugueur 1974** : Pomerol (C.), Feugueur (L.), 1974 – *Bassin de Paris, Ile-de-France, pays de Bray, 2<sup>e</sup> édition refendue, Guides géologiques régionaux*, Paris, Masson et Compagnie.

**Pommepuy et al. 2000** : Pommepuy (C.), Auxiette (G.), Desenne (S.), Gransar (F.), Hénon (B.), 2000 – Des enclos à l'Âge du Fer dans la vallée de l'Aisne : le monde des vivants et le monde des morts. *Revue Archéologique de Picardie*, 1-2, pp. 197-215.

**Poux 2002** : Poux (M.), 2000 – L'archéologie du festin en Gaule préromaine. Acquis, méthodologie et perspectives. *in* : Méniel (P.) dir., Lambot (B.) dir. - Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule, découvertes récentes de l'Age du Fer dans le massif des Ardennes et ses marges, *Actes du XXV<sup>e</sup> Colloque international de l'AFEAF, Charleville-Mézières, 24-27 mai 2001. Mémoire de la Société Archéologique Champenoise*, n° 16, supplément au bulletin n° 1, pp. 345-374.

**Rodriguez 2009** : Rodriguez (P.), 2009 – Dolmens et autres mégalithes du Val d'Oise. *Vivre en Val d'Oise*, 116, pp. 26-31.

**Rosenberger 2006** : Rosenberger (F.), 2006 - *Cergy : Parc d'activités de l'Horloge - Lot B (Val-d'Oise). Rapport de diagnostic archéologique*, février 2006. INRAP SRAIF, Pantin.

**San Juan et al. 1994** : San Juan (G.), Méniel (P.), Alduc-Lebagouse (A.), Pilet-lemière (J.), Jahier (I.), 1994 – Un établissement rural du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. à Fleury-sur-Orne (Calvados). *Revue Archéologique de l'Ouest*, 11, pp. 131-164.

**Séguier 2002** : Séguier (J.-M.), 2002 – Un enclos « à banquet » de La Tène finale à Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne). *Actes des Journées Archéologiques d'Ile-de-France, Archéologie 2002*, Saint-Denis, SRA Ile-de-France, pp. 121-129

**Toupet 2005** : Toupet (C.), 2005 – Enclos quadrangulaires et puits à offrandes. Le cas de Bruyères-sur-Oise (Val-d'Oise). *26<sup>e</sup> Colloque de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer, Paris et Saint-Denis, Revue Archéologique du Centre de la France*, supplément n° 26, pp. 7-31.

**Toupet et al. 2003** : Toupet (C.), et coll. Valadas (H.), Michelland (M.), Fontaine (A.), 2003 – Stockages collectifs de la fin de la Tène : l'exemple des fosses polylobées du Perchay (Val d'Oise). *Bulletin Archéologique du Vexin Français*, 35, pp. 37-58.

**Trément 2007** : Trément (F.), 2007 – Les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques. *AGER, bulletin de liaison n° 17*, pp. 4-7.

**Valais 1994** : Valais (A.), 1994 – *Herblay (Val d'Oise). Opérations archéologiques sur l'emprise de la ZAC Olypium, Document Final de Synthèse*, Saint-Denis : SRA Ile-de-France ; Paris : AFAN.

## Liste des figures :

1 : Carroyage de la zone funéraire.....	p. 15
2 : Fiche d'enregistrement de la zone funéraire.....	p. 16
3 : Vue aérienne des sondages.....	p. 17
4 : Vue d'une plateforme d'accueil des visiteurs.....	p. 19
5 : Extrait de la carte IGN de Pontoise.....	p. 20
6 : Coupe géologique à proximité de la structure 575.....	p. 21
7 : Coupe géologique synthétique de la zone d'étude.....	p. 21
8 : Sites identifiés dans un rayon de 1 km.....	p. 23
9 : Sites identifiés dans un rayon de 2 km.....	p. 24
10 : Plan masse phasé du site.....	p. 27
11 : Plan et coupe de la fosse 200.....	p. 26
12 : Fosse 200, vue en cours de fouille (Cliché : R. Marque).....	p. 29
13 : Fosse 49, vue en cours de fouille (Cliché : C. Renard).....	p. 29
14 : Ernes (Calvados), plan et coupe du foyer sud (Dron <i>et al.</i> 2003).....	p. 30
15 : Fosse 509, vue en coupe (Cliché : G. Chamaux).....	p. 30
16 : Fosse 509, plan et coupe.....	p. 31
17 : Oiry « Les Ormissets » (Marne), fosse à provil en V (Achard-Corompt <i>et al.</i> 2009).....	p. 31
18 : Plan et coupes du fossé de l'enclos 1.....	p. 33
19 : Enclos 1, fossé 522, sondage 10.....	p. 34
20 : Enclos 1, fossé 522, sondage 10, vestiges issus de la couche supérieure (Cliché : G. Chamaux).....	p. 35
21 : Enclos 1, fossé 522, sondage 1.....	p. 36
22 : Enclos 1, fossé 522, sondage 11.....	p. 37
23 : Enclos 1, fossé 522, sondage 16.....	p. 38
24 : Enclos 1, fossé 522, sondage 18.....	p. 39
25 : Enclos 1, fossé 522, sondage 18, vue en plan du terrier (Cliché : R. Marque).....	p. 40
26 : Plan de densité des vestiges dans les enclos 1 et 2.....	p. 41
27 : Les restes animaux des enclos 1 et 2 : des situations variées.....	p. 43
28 : Les restes céramiques des enclos 1 et 2 ; des épandages discontinus.....	p. 45
29 : Le torchis de l'enclos 1 : une concentration isolée et des éléments dispersés.....	p. 47
30 : Plan et coupes du fossé de l'enclos 2.....	p. 48
31 : Enclos 2, fossé 338, sondage 3.....	p. 49
32 : Enclos 2, fossé 338, sondage 4.....	p. 51
33 : Enclos 2, fossé 338, carcasse incomplète issue du sondage 4 (Cliché : J.-G. Pariat).....	p. 50
34 : Enclos 2, fossé 338, sondage 10.....	p. 52
35 : Enclos 2, fossé 338, angle sud-est.....	p. 53
36 : Enclos 2, fossé 526.....	p. 54
37 : Evocation d'une barrière de prairie.....	p. 54
38 : Enclos 2, fossé 219, sondage 4.....	p. 55
39 : Enclos 2, fossé 219, sondage 7.....	p. 55
40 : Enclos 2, fossé 219, crânes de bovidés issus du sondage 7 (Cliché : J.-G. Pariat).....	p. 56
41 : Enclos 2, fossé 219, jatte complète (Cliché : J.-G. Pariat).....	p. 56
42 : Plan et coupes du fossé externe de l'enclos 3.....	p. 58

43 : Enclos 3, fossé 213, sondage 15.....	p. 59
44 : Enclos 3, fossé 213, sondage 1.....	p. 59
45 : Enclos 3, fossé 501, sondage 7.....	p. 60
46 : Emplacement des entrées.....	p. 61
47 : Enclos 1, trous de poteaux situés à l'ouest du fossé 522.....	p. 60
48 : Enclos 2, fossé 338, angle sud de l'entrée, coupe sud.....	p. 62
49 : Enclos 2, fossé 338, angle sud de l'entrée, coupe est.....	p. 63
50 : Enclos 2, fossé 338, vue en plan des vestiges de l'angle sud de l'entrée (Cliché : R. Bianchini).....	p. 64
51 : Enclos 2 trous de poteaux formant l'entrée.....	p. 64
52 : Enclos 2, hypothèse de restitution de l'entrée monumentale (© Conseil Général, P. Payet).....	p. 65
53 : Plan général du bâtiment n° 1.....	p. 67
54 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 1.....	p. 68
55 : Plan général du bâtiment n° 2.....	p. 69
56 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 2.....	p. 70
57 : Concentration de rejets dans le tronçon de fossé 522 jouxtant le bâtiment n° 2.....	p. 69
58 : Plan général du bâtiment n° 3.....	p. 71
59 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 3.....	p. 72
60 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 3 (suite).....	p. 73
61 : Zone de rejet préférentiel située au nord-est du bâtiment n° 3.....	p. 74
62 : Plan général du bâtiment n° 4.....	p. 75
63 : Plans et coupes des trous de poteau du bâtiment n° 4.....	p. 76
64 : Plans et coupes des trous de poteau de la concentration A.....	p. 77
65 : Plans et coupes des trous de poteau de la concentration B.....	p. 78
66 : Plans et coupes des trous de poteau de la concentration C.....	p. 79
67 : Zone de rejet située à l'ouest de la concentration C.....	p. 80
68 : Plan et coupe du trou de poteau 208.....	p. 81
69 : Plans et coupes des fosses 326, 327, 328.....	p. 82
70 : Plan et coupe de la fosse 578.....	p. 83
71 : Monnaie issue de la fosse 578 (Cliché : J.-G. Pariat).....	p. 83
72 : Plans et coupes des fosses 581 et 582.....	p. 83
73 : Plans et coupes des fosses 292, 297 et 306.....	p. 84
74 : Plan et coupe de la fosse 516.....	p. 85
75 : Plan et coupe de la fosse 319.....	p. 87
76 : Plan et coupe de la fosse 207.....	p. 87
77 : Plan du puits 575.....	p. 89
78 : Margelle du puits 575 (Cliché : J.-G. Pariat).....	p. 89
79 : Coupe du puits 575 et photo de la section carrée (Cliché : J.-G. Pariat).....	p. 90
80 : Plan de localisation des restes humains.....	p. 92
81 : Plan de la couche contenant le radius humain.....	p. 93
82 : Fossé 522, sondage 9, coupe.....	p. 94
83 : Plan de localisation des restes humains découverts à Herblay (d'après Valais 1994).....	p. 95
84 : Plan et coupe de la fosse 532.....	p. 97
85 : Squelette humain découvert dans la fosse 532 (Cliché : V. Maret).....	p. 96
86 : Relevé en plan du squelette issu de la fosse 532.....	p. 98

87 : Empreintes de griffes observées sur plusieurs diaphyses d'os long (Cliché : J.-G. Pariat, V. Maret)....	p. 99
88 : Hypoplasies linéaires (Cliché : V. Maret).....	p. 101
89 : Crâne, vue de la face postérieure (Cliché : V. Maret).....	p. 102
90 : Radiographie des déformations osseuses consécutives à une fracture du coude droit.....	p. 102
(CHU Raymon Poincaré, Garches)	
91 : Plan de l'enclos funéraire et localisation des vestiges.....	p. 104
92 : Fosse identifiée dans les carrés E2 / E3 (Cliché : V. Maret).....	p. 104
93 : Applique de coffret découverte en 2007.....	p. 105
94 : Localisation des individus par concentration.....	p. 105
95 : Tests de remontage effectués à partir de la céramique.....	p. 107
96 : Diagramme de répartition par poids des fragments brûlés.....	p. 108
97 : Fragments brûlés frais et secs (Cliché : V. Maret).....	p. 110
98 : Caractérisation des concentrations de vestiges repérées à Cergy.....	p. 113
99 : Concentrations de matériel issues du site de Braine « La Grande aux Moines ».....	p. 113
(Auxiette <i>et al.</i> 2000)	
100 : Exemple de concentration de vestiges issus du site de Souppes-sur-Loing (Séguier 2002).....	p. 115
101 : Crânes découverts près de l'entrée monumentale (Cliché : J.-G. Pariat).....	p. 115
102 : Fossé 219, Sondage 7, crânes disposés tête-bêche (Cliché : J.-G. Pariat).....	p. 115
103 : Carte de répartition des sites de la Tène finale connus en aval de la confluence Viosne-Oise.....	p. 117
104 : Plan de l'enclos antique.....	p. 121
105 : Enclos 4, fossé 310, sondage 3.....	p. 122
106 : Enclos 4, fossé 310, sondage 5.....	p. 123
107 : Enclos 4, fossé 502, sondage 2.....	p. 124
108 : Enclos 4, fossé 218, coupe 1.....	p. 124
109 : Enclos 4, fossé 546, sondage 2.....	p. 125
110 : Structure 535, coupe transversale d'est en ouest.....	p. 126
111 : Structure 535, blocs calcaires issus du remplissage supérieur (Clichés : J.-G. Pariat).....	p. 127
112 : Structure 535, tambour de colonne semi-encasté (Clichés : J.-G. Pariat, V. Maret).....	p. 128
113 : Fosse 577, plan et coupe.....	p. 128
114 : Plan et coupes des fosses 579 et 579 bis.....	p. 129
115 : Fosse 537, plan et coupe.....	p. 130
116 : Fosse 525, plan et coupe.....	p. 131
117 : Fosse 235, plan et coupe.....	p. 131
118 : Puits 507, coupe.....	p. 132
119 : Fosse 215, plan et coupe.....	p. 133
120 : Fosse 506, plan et coupe.....	p. 133
121 : Fosse 311, plan et coupe.....	p. 134
122 : Fossé 500, sondage 1.....	p. 135
123 : Fossé 317, sondage 6, coupe.....	p. 136
124 : Fossé 518, coupe.....	p. 136
125 : Plessis-Gassot « Les Rouilleaux », plan et coupes de l'enclos antique.....	p. 137
(d'après Cortès <i>et al.</i> 2005)	
126 : Marines « La Pièces du Tonnerre », plan de l'enclos antique (d'après Durand <i>et al.</i> 2002).....	p. 138
127 : Voie ancienne visible sur l'Atlas de Trudaine (1745-1764).....	p. 140



128 : Coupe de la voie 543.....	p. 140
129 : Coupe des fossés bordiers V 512 et Fo 12.....	p. 141



L'équipe de fouille (de gauche à droite) : Christian Kappès, Romain Bianchini, Simon (chauffeur engin mécanique), Gabriel Chamaux, Mikaël Michelland, Vanessa Maret, Nicolas Garmond, Romain Marque, Jean-Pierre Labbé, Aurélie Battistini, Jean-Gabriel Pariat.

du BRGM) et les opérations de fouilles montrent, directement sous les limons, environ deux mètres de terrains remaniés par cryoturbation et présentant un mélange confus de Marnes infragypseuses indifférenciées (e7b) et de lambeaux de Sables de Monceau (e6a).

Le Marno-calcaire de Saint-Ouen (e6b) succède à ces terrains plus ou moins soliflués et a été bien identifié à la pelle mécanique autour du puits antique ; cette assise présente des dalles de calcaire très fin - dit «sublithographique» -, blanc à rosâtre, réparties en lits décimétriques entrecoupés de niveaux marneux et de lits centimétriques à décimétriques d'argile brune feuilletée (ABF) caractéristiques de cette assise géologique épaisse, au total, d'environ 10 mètres.

Sous le site et de haut en bas, la succession stratigraphique se poursuit avec les Sables de Beauchamp (e6a-épaisseur

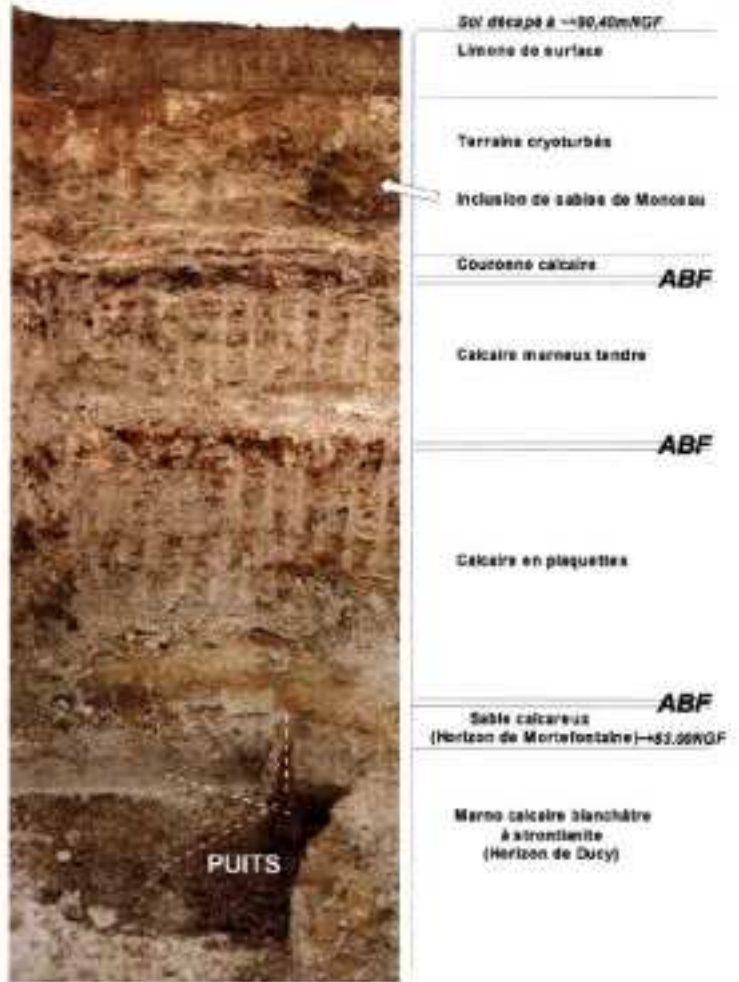


Figure 6 : Coupe géologique à proximité de la structure 575

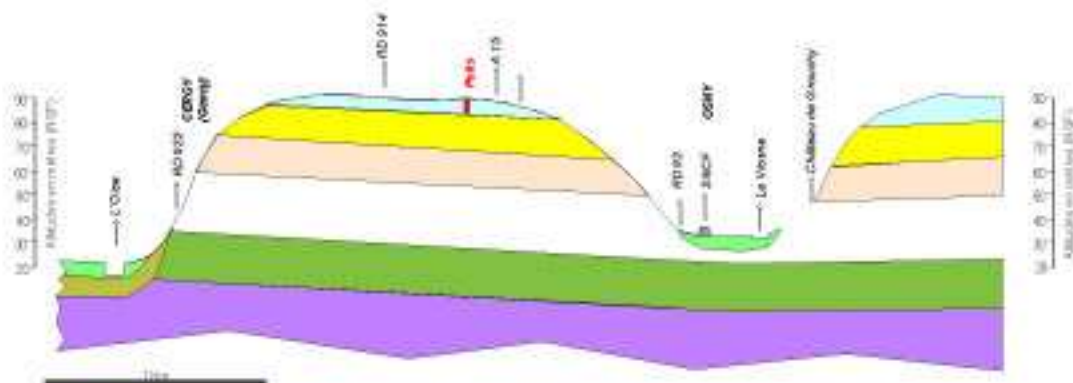


Figure 7 : Coupe géologique synthétique de la zone d'étude

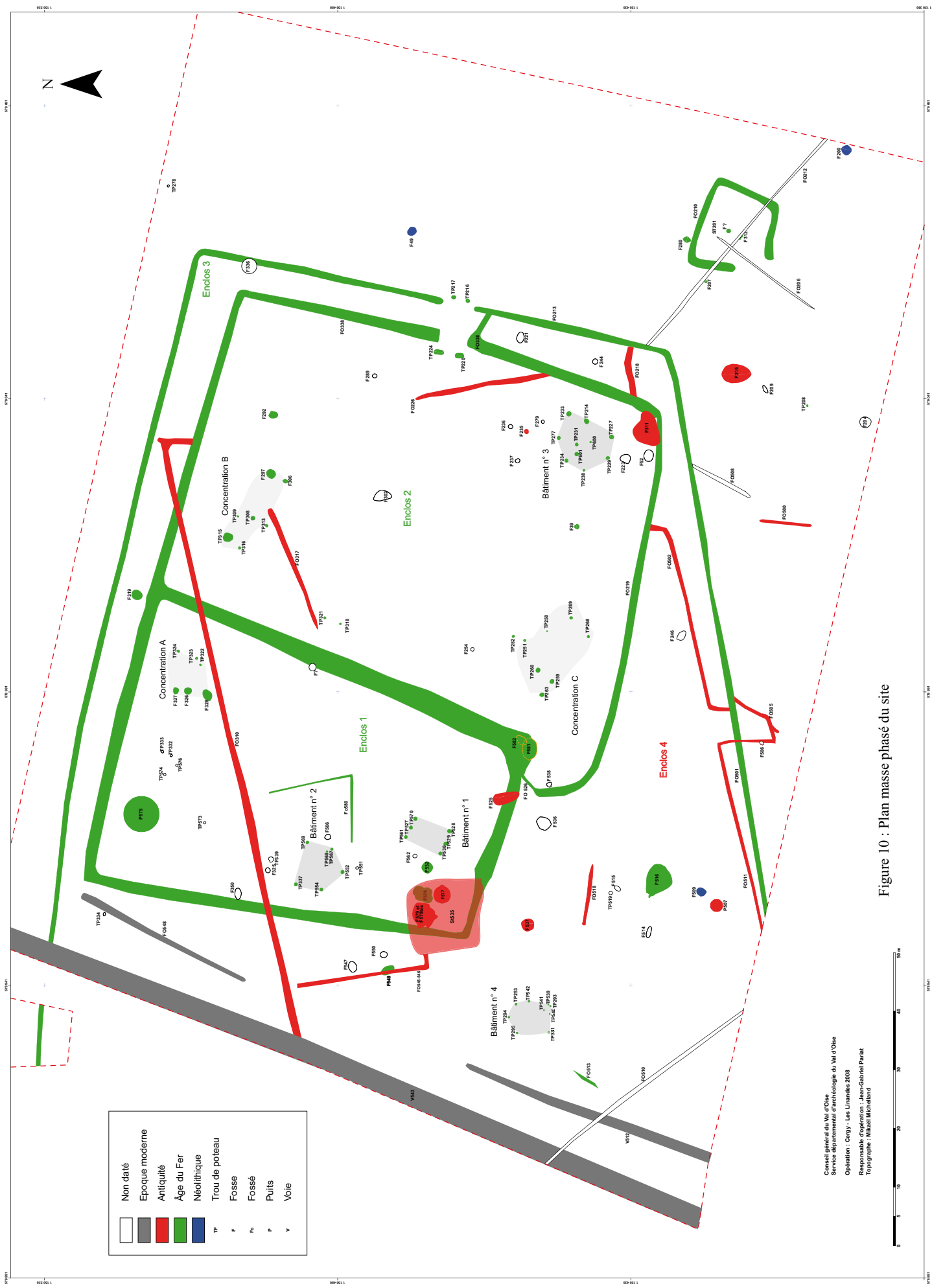


Figure 10 : Plan masse phasé du site

Conseil général du Val d'Oise  
 Service départemental d'archéologie du Val d'Oise  
 Opération : Cergy - Les Lianes 2008  
 Responsable Opération : Jean-Gabriel Parat  
 Topographe : Sébastien Moutonnet

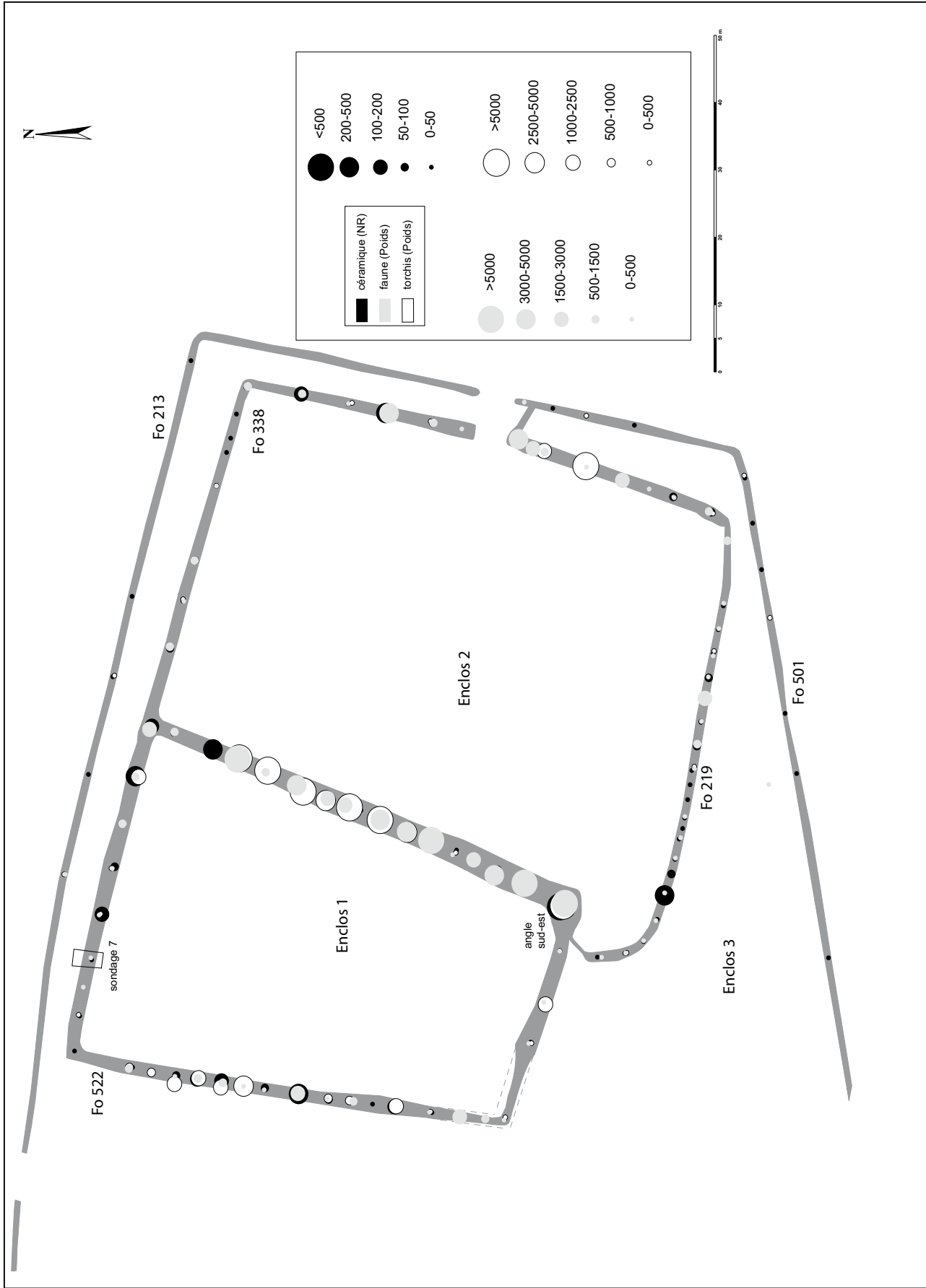


Figure 26 : Plan de densité des vestiges dans les enclos 1 et 2



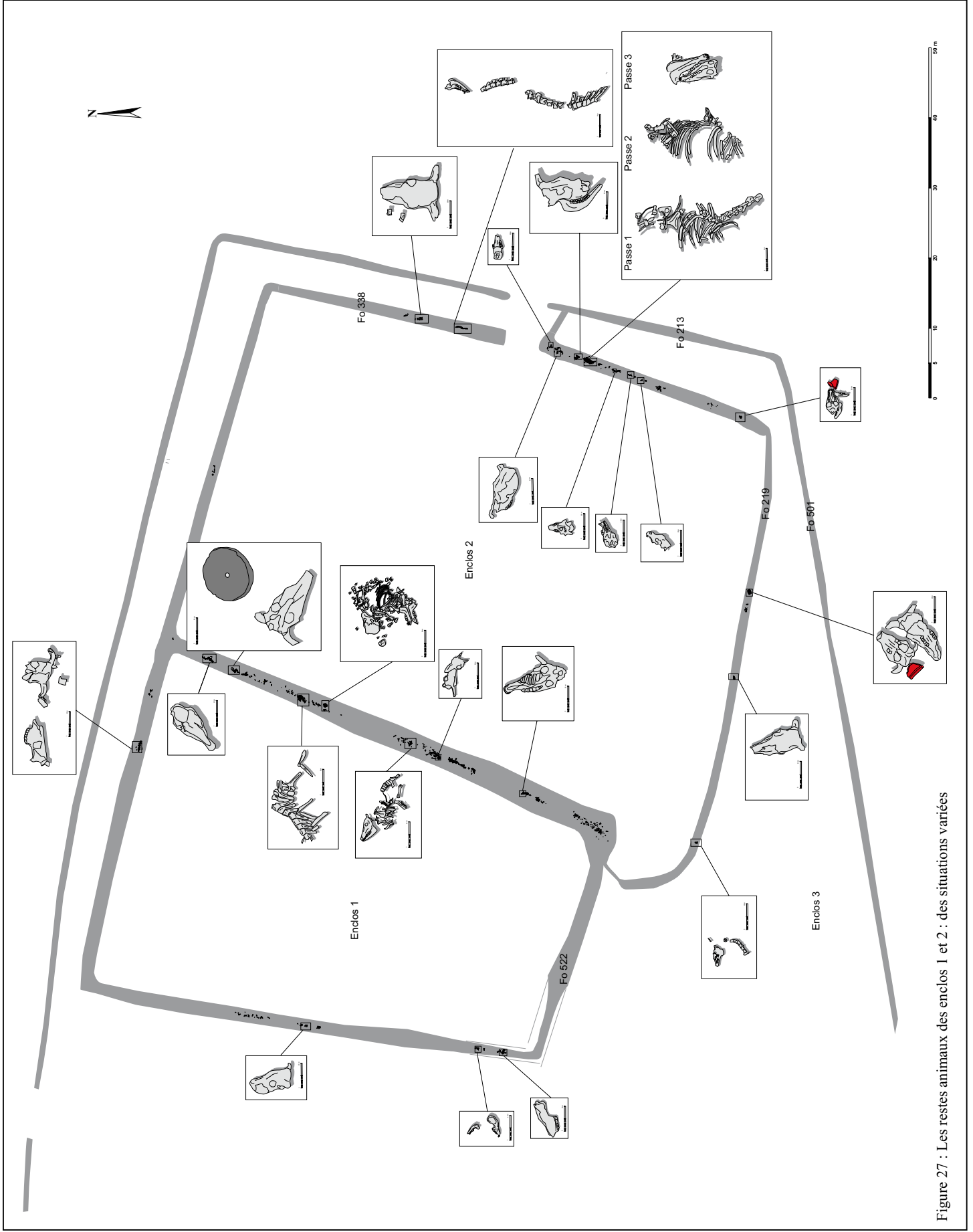


Figure 27 : Les restes animaux des enclos 1 et 2 : des situations variées



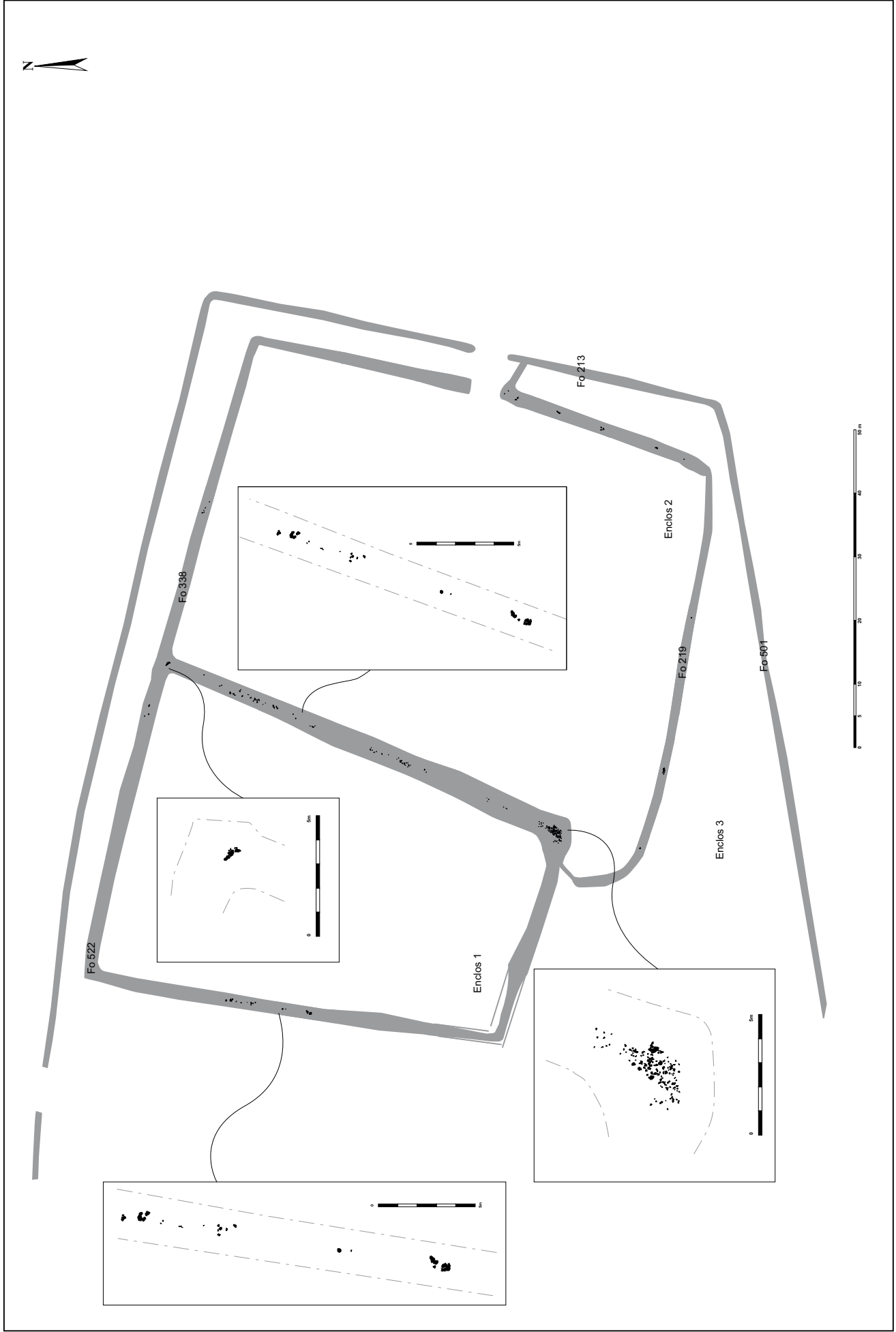


Figure 28 : Les restes céramiques des enclos 1 et 2 ; des épanrages discontinus

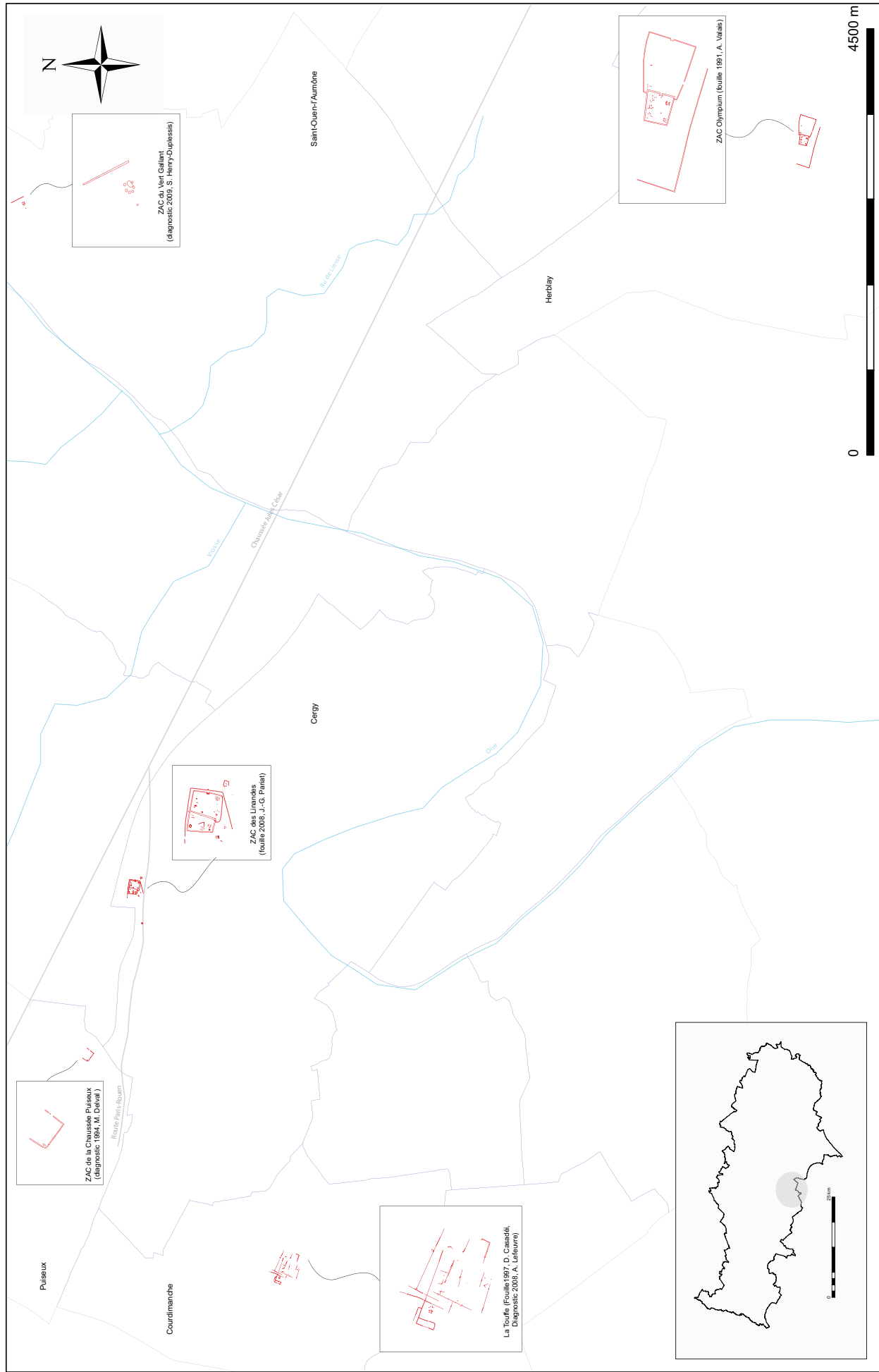


Figure 103 : Carte de répartition des sites de la Tène finale connus en aval de la confluence Viosne-Oise